



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 147 • NUMÉRO 105 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 17 juin 2014

Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 juin 2014

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

•(1005)

[Français]

LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS ET LA CONVENTION DU NORD-EST QUÉBÉCOIS

M. Mark Strahl (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, des exemplaires du rapport annuel de 2008-2009 et de 2009-2010 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois.

* * *

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 26 pétitions.

* * *

LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS NUMÉRIQUES

L'hon. John Duncan (au nom du ministre de l'Industrie) propose que le projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et une autre loi en conséquence, soit lu pour la première fois.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la première fois.)

L'hon. John Duncan: Monsieur le Président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour proposer des motions portant autorisation de voyager pour des comités.

La première est que, pour participer aux congrès annuels du Conseil canadien des comités des comptes publics et du Conseil canadien des vérificateurs législatifs, 10 membres du Comité permanent des comptes publics soient autorisés à se rendre à St.

John's, à Terre-Neuve-et-Labrador en août 2014, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

La deuxième est que, relativement à son étude des consultations prébudgétaires de 2014, 10 membres du Comité permanent des finances soient autorisés à se rendre à Halifax, en Nouvelle-Écosse, et à Montréal, au Québec, à l'automne 2014 et à l'hiver 2015, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

La troisième est que, relativement à son étude des consultations prébudgétaires de 2014, 10 membres du Comité permanent des finances soient autorisés à se rendre à Toronto, en Ontario, à l'automne 2014 et à l'hiver 2015, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

La quatrième est que, relativement à son étude des consultations prébudgétaires de 2014, 10 membres du Comité permanent des finances soient autorisés à se rendre à Winnipeg, à Edmonton, à Yellowknife et à Vancouver à l'automne 2014 et à l'hiver 2015, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

Cinquièmement, que, relativement à son étude sur la défense nord-américaine, 10 membres du Comité permanent de la défense nationale soient autorisés à se rendre à Winnipeg, à Yellowknife, à Cambridge Bay, à Resolute Bay et à Iqaluit, au Nunavut, durant l'automne 2014 et l'hiver 2015 et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

Sixièmement, que, relativement à son étude sur la défense nord-américaine, 10 membres du Comité permanent de la défense nationale soient autorisés à se rendre à Bagotville, au Québec; à Gagetown, au Nouveau-Brunswick et à Halifax, en Nouvelle-Écosse, durant le printemps et l'automne 2014 et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

Septièmement, que, relativement à son étude sur la défense nord-américaine, 10 membres du Comité permanent de la défense nationale soient autorisés à se rendre à Trenton, en Ontario; à Thule, au Groenland; et à Alert, au Nunavut, durant le printemps et l'automne 2014 et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

Finalement, que, relativement à son étude sur le secteur de la pêche dans le Nord et l'Arctique, 10 membres du Comité permanent des pêches et des océans soient autorisés à se rendre à Whitehorse et à Dawson City, au Yukon; de même qu'à Inuvik, à Hay River et à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, durant le printemps et l'automne 2014 et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

Le Président: Le député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le Président: Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

*Initiatives ministérielles***PÉTITIONS**

LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES COMMOTIONS CÉRÉBRALES

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter huit pétitions concernant les commotions cérébrales. Les signatures ont été recueillies par deux jeunes femmes extraordinaires de ma circonscription, Sandhya et Swapna Mylabathula, qui font de la recherche sur les commotions cérébrales dans le cadre de leur doctorat. Elles ont consacré presque trois ans à l'élaboration d'une proposition de loi visant à établir une stratégie nationale de lutte contre les commotions cérébrales.

Les commotions cérébrales peuvent avoir un impact important sur le plan psychologique, neuropsychologique, social et économique. Les personnes qui vivent avec cette blessure au cerveau ont besoin d'une série de mesures et d'un soutien complets.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'instituer une semaine nationale de sensibilisation aux commotions cérébrales, une stratégie nationale de prévention, de diagnostic et de soins, et un centre d'excellence pour la recherche sur les commotions cérébrales.

POSTES CANADA

L'hon. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite présenter deux pétitions.

La première pétition vise à demander au gouvernement d'annuler les compressions imposées récemment à Postes Canada, et de chercher plutôt des solutions novatrices dans des secteurs comme les services bancaires postaux.

LES MONUMENTS PUBLICS

L'hon. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition vise à demander au gouvernement de retirer son appui à la construction du monument commémoratif N'oublions jamais, à Green Cove, en Nouvelle-Écosse.

CBC/RADIO-CANADA

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, j'aimerais présenter deux pétitions.

Au nom de résidents de la municipalité de Salt Spring Island, située dans ma circonscription, je présente une pétition demandant à la Chambre d'assurer un financement stable et prévisible pour le radiodiffuseur public national, CBC/Radio-Canada.

L'ENVIRONNEMENT

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, j'aimerais également présenter des pétitions signées par des résidents de ma circonscription et d'autres régions, y compris Qualicum Beach et Campbell River, qui demandent au gouvernement conservateur de ne pas approuver le projet d'oléoduc Northern Gateway tant que d'importantes questions scientifiques demeureront sans réponse.

LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, je suis très fière de présenter une pétition signée par près de 18 000 des résidents de l'ensemble du pays. Les députés se demandent peut-être quelle est la question qui suscite une telle ferveur chez les Canadiens. Ces gens veulent que les lois en matière de protection des animaux soient renforcées. Ces pétitions visent à appuyer deux projets de loi qui renforceraient les lois canadiennes contre la cruauté envers les animaux.

Les animaux ne sont pas seulement des biens ou des bêtes qui sont à notre service. Les animaux sont des êtres sensibles capables de réfléchir et de ressentir la douleur. Ils ne devraient pas être traités comme des biens, et ils devraient être mieux protégés par les lois canadiennes en matière de cruauté envers les animaux. Nous devons imposer des peines importantes et faire en sorte que les délinquants soient plus susceptibles d'être déclarés coupables.

Je présente ces pétitions au nom des quelque 18 000 signataires, et des nombreux autres Canadiens qui veulent que l'on assure le bien-être des animaux de compagnie et des autres animaux au Canada. J'exhorte mes collègues des deux côtés de la Chambre à appuyer nos projets de loi visant à renforcer les lois canadiennes en matière de cruauté envers les animaux.

• (1010)

LE FALUN GONG

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour présenter une pétition au nom de nombreux Albertains, qui demandent au gouvernement de prendre des mesures afin de mettre fin à la persécution des adeptes du Falun Gong en Chine.

POSTES CANADA

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je veux parler d'une question qui touche de nombreux Canadiens partout au pays.

La pétition que je présente est l'une des dizaines de pétitions déposées par le NPD, l'opposition officielle, qui dénoncent les compressions imposées à Postes Canada par le gouvernement conservateur.

Les petites localités rurales du Canada comptent sur les services de leur bureau de poste. Par conséquent, les habitants de Smithers, de Houston, de Telkwa et des environs demandent au gouvernement d'annuler ses compressions draconiennes dans le service postal canadien, de rétablir l'ancien ordre des choses et même d'étendre le service pour permettre à Postes Canada de demeurer viable et solide à l'avenir.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA CROISSANCE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 16 juin, de la motion portant que le projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Glenn Thibeault (Sudbury, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.

Initiatives ministérielles

Je suis certain qu'il y en a beaucoup, à la Chambre, qui sont perplexes et se demandent ce que le député de Sudbury, une ville de mines et de roches, peut bien avoir à dire sur ce projet de loi. Les agriculteurs sont nombreux, dans ma circonscription, et l'agriculture y est importante. Il est nécessaire que nous débattions de ce projet de loi à la Chambre, et je suis heureux de m'exprimer à ce sujet. Je remercie mon collègue de Welland, notre excellent porte-parole en matière d'agriculture, qui a beaucoup travaillé à ce dossier.

Je dois préciser que nous appuyons ce projet de loi. Nous voulons qu'il soit renvoyé au comité, mais nous avons tout de même certaines préoccupations. Il s'agit, encore une fois, d'un projet de loi omnibus de la part des conservateurs. J'imagine que je pourrais fusionner les deux mots « omnibus » et « conservateurs » pour n'en former qu'un seul: « consermnibus », qui serait tout à fait approprié en l'occurrence.

Cette mesure législative modifiera neuf lois. Comme ce fut le cas pour les projets de loi omnibus précédents, nous appuyons certaines mesures contenues dans le projet de loi C-18, mais d'autres sont fort inquiétantes pour le secteur agricole.

Bon nombre des modifications que divers intervenants ont proposées méritent un débat et un examen approfondis. Comme je l'ai mentionné, nous appuyons le renvoi du projet de loi au comité, mais il se pourrait que nous ne l'appuyons pas aux étapes suivantes. Nous espérons pouvoir apporter certains amendements et pouvoir parler de certaines modifications exigées par les intervenants ainsi que de certaines de leurs préoccupations.

En ce qui concerne la protection des obtentions végétales, les néo-démocrates croient que nous devons adopter une approche équilibrée. C'est essentiel. Nous voulons protéger les agriculteurs ainsi que les chercheurs publics canadiens actifs dans ce domaine. Nous comprenons le rôle des droits de propriété intellectuelle et qu'il est important d'encourager l'innovation. Nous voulons que les Canadiens aient accès à notre patrimoine agricole et en bénéficient. Nous devons étudier le projet de loi plus en profondeur afin de déterminer quelles répercussions certaines des modifications proposées auraient sur les producteurs.

Certains s'inquiètent des contrôles de sécurité des semences, des plantes et des animaux. L'ACIA aurait probablement besoin de ressources additionnelles. Les compressions budgétaires imposées à l'ACIA par le gouvernement conservateur dans le passé soulèvent des inquiétudes. Nous voulons régler ce problème et nous assurer qu'il n'y aura plus de lacunes en matière d'application de la loi, surtout lorsque des mesures de sécurité sont en jeu.

Nous sommes tous d'accord que les agriculteurs sont l'épine dorsale du système alimentaire du Canada. En fin de compte, ce n'est pas la couleur de notre cravate — celle que je porte aujourd'hui est orange — qui détermine comment nous percevons nos agriculteurs. Les députés de tous les partis veulent que nos agriculteurs gagnent décemment leur vie et produisent des aliments de qualité pour les familles canadiennes.

Dans ma circonscription, Sudbury, nous avons un organisme extraordinaire appelé Mangeons local. Entre 30 et 40 producteurs locaux approvisionnent l'organisme en aliments. Permettez-moi de parler de certains d'entre eux.

Les jardins Blondin se spécialisent dans les légumes, les radis et divers produits cultivés écologiquement. Rowantree Farms, Heart and Soil Gardens, Piebird and Soggy Creek Seed, Ouelette et Fils, et Mountain Lake Bison Range sont d'autres producteurs qui approvisionnent l'organisme Mangeons local en aliments. Beaucoup de ces organismes extraordinaires dans ma circonscription font un

travail extraordinaire pour nous approvisionner en produits locaux. Il est important pour nous de faire en sorte que les agriculteurs et les entreprises, comme celles dans ma circonscription que j'ai mentionnées et celles partout au Canada, continuent de prospérer.

Beaucoup d'agriculteurs que j'ai rencontrés chez Mangeons local font de l'agriculture moderne. En tant que parlementaires, nous devons veiller à ce qu'ils aient accès à des recherches et à des technologies de pointe. Les Canadiens méritent que nous adoptions des politiques pratiques capables d'assurer la croissance de nos économies rurales et de promouvoir le développement de collectivités agricoles durables.

Comme je l'ai dit plus tôt, lorsqu'il s'agit de la protection des obtentions végétales, l'opposition croit qu'un équilibre est essentiel.

● (1015)

Toutefois, nous avons certaines inquiétudes en ce qui concerne la recherche financée par les fonds publics. Nous voulons que les incroyables contributions du secteur de l'agriculture demeurent concurrentielles et bénéficient à tous les Canadiens. Il est donc essentiel que le gouvernement fédéral finance la recherche, en particulier dans l'intérêt des agriculteurs.

Je vais maintenant parler de certains aspects précis du projet de loi. Le projet de loi C-18 vise à préserver le droit des chercheurs d'utiliser du matériel breveté à des fins non commerciales. Or, puisque le gouvernement a cessé de financer la recherche au profit de partenariats de financement public-privé et de la commercialisation des résultats de recherche, nous croyons, de ce côté-ci de la Chambre, que les dispositions, telles qu'elles sont libellées, ne protégeraient pas explicitement la recherche. Comme la recherche sur les plantes financée par les deniers publics apporte de nombreuses contributions au milieu agricole canadien, il est, selon nous, essentiel d'en maintenir le financement. Nous tenons donc à ce que le gouvernement continue de l'appuyer et à ce que le projet de loi n'y fasse pas obstacle.

Le Canada s'apprête à ratifier la loi-type de 1991 de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales, ou UPOV 91, qui étend les droits accordés aux titulaires de certificats d'obtention aux variétés qu'ils mettent au point et accroît le nombre de points dans la chaîne de valeur où les obtenteurs pourront recevoir des redevances. Le projet de loi C-18 propose aussi les nouveaux droits exclusifs suivants pour les titulaires de certificats d'obtention: reproduction, conditionnement, vente, exportation et importation, emploi répété nécessaire à la production commerciale d'une autre variété végétale et stockage en vue d'exercer les autres droits exclusifs, quels qu'ils soient. La période de validité d'un certificat d'obtention a été prolongée, passant de 18 à 20 ans, et à 25 ans dans le cas d'un arbre, d'une vigne ou de toute autre catégorie précisée par règlement. Une disposition a aussi été ajoutée pour accorder aux agriculteurs le privilège de conserver des semences et de les conditionner aux fins de production et de reproduction sur leur exploitation. À notre avis, c'est important. Ce privilège ne s'étend pas au stockage de semences ni à la vente du produit de la récolte d'une variété issu de semences protégées.

Le projet de loi C-18 donnerait à l'ACIA la capacité de modifier, par voie de règlement, les circonstances et les catégories d'agriculteurs et de variétés qui ne sont pas visées par le privilège accordé aux agriculteurs. Il protégerait aussi les droits des chercheurs d'utiliser du matériel breveté pour mettre au point une nouvelle variété ou pour mener d'autres recherches tout en facilitant l'accès public au registre des variétés végétales, ce qui tranche nettement avec la loi précédente.

Initiatives ministérielles

Parmi les principaux avantages du projet de loi pour les agriculteurs, mentionnons le fait que leur accorder le privilège de conserver et de conditionner des semences pour les utiliser dans leur propre exploitation agricole leur permettrait concrètement de jouir d'un accès accru aux résultats des travaux de recherche privés en matière d'obtention végétale réalisés au Canada et à l'étranger au moyen de droits de propriété intellectuelle plus efficaces.

Tous les députés et tous les partis devraient intervenir lorsqu'il est question d'un projet de loi d'une telle importance pour l'ensemble des Canadiens. Beaucoup de gens rattachent la circonscription que je représente à l'industrie minière, mais elle compte aussi d'excellents agriculteurs. Je lève d'ailleurs mon chapeau à Mangeons local Sudbury, un organisme qui fait une promotion hors pair des fruits et légumes ainsi que des autres aliments produits dans la région et qui veille à ce que, si cela s'avérait un jour nécessaire, nous puissions survivre grâce à ce qu'on fait pousser dans le Nord de l'Ontario.

Je serai heureux de répondre aux questions et aux observations.

• (1020)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je reviens d'entrée de jeu sur l'intéressant néologisme qu'a employé le député: conservibus. C'est un mot qu'on pourrait appliquer à divers projets de loi. Il est tout à fait approprié, compte tenu du nombre de lois que cet unique projet de loi modifierait. En effet, le projet de loi C-18 apporterait des changements à neuf textes juridiques distincts en matière d'agriculture, à savoir les lois sur la protection des obtentions végétales, les aliments du bétail, les semences, les engrais, la santé des animaux, la protection des végétaux, les sanctions pécuniaires, les programmes de commercialisation agricole et la médiation en matière d'endettement agricole. On constate donc qu'il touche un peu à tout.

Les intervenants qui m'ont précédé ont déjà souligné le rôle capital que jouent les agriculteurs canadiens. D'ailleurs, je trouve personnellement qu'on minimise l'importance de leur travail inestimable. Dans ce contexte, il m'aurait semblé plus judicieux de présenter plusieurs projets de loi distincts, de manière à laisser aux agriculteurs et aux autres intervenants le loisir de réagir plus directement aux éléments de l'actuelle mesure législative qui sont absolument essentiels pour les Canadiens.

Le député a-t-il quelque chose à ajouter à ce sujet?

M. Glenn Thibeault: Monsieur le Président, en m'empêtrant dans mes mots, j'ai créé un nouveau terme qui pourra peut-être nous servir.

Nous voyons d'un mauvais oeil les projets de loi omnibus. Toute l'opposition conviendrait, je crois, qu'il est important de débattre des projets de loi présentés et d'entendre le point de vue des intervenants pendant l'examen en comité.

Nous sommes d'accord pour que cette mesure soit renvoyée au comité. Il se peut toutefois que notre appui n'aille pas plus loin, car nous tenons à défendre les intérêts des agriculteurs. Je lève mon chapeau au député de Welland, qui fait un travail fantastique auprès des agriculteurs des Prairies et de Sudbury. Il a rencontré des gens de la coopérative Mangeons local de Sudbury. Nous devons faire en sorte d'aider le député dans ce travail, grâce à de nouvelles technologies et à de nouvelles recherches. Le projet de loi contient quelques dispositions en ce sens. Nous devons toutefois voir à ce que les améliorations puissent demeurer après l'examen en comité.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je remercie le député de Sudbury de son discours.

Il faut regarder les grandes tendances dans lesquelles s'inscrit le projet de loi C-18. Une des tendances qui m'apparaît troublante, c'est qu'on note, sous le gouvernement actuel, une réduction du financement public consacré à la recherche sur les nouvelles variétés de semences. C'est pourtant grâce à ces recherches que nous avons le canola et les lentilles Laird. À l'époque, tout le monde avait accès aux nouvelles variétés de semences créées grâce aux investissements du secteur public. Maintenant, les investissements se concentrent de plus en plus sur les obtenteurs privés, c'est-à-dire sur Monsanto plutôt que sur Agriculture Canada.

Les conservateurs ont baptisé cette mesure « Loi sur la croissance dans le secteur agricole ». Ils devraient plutôt l'appeler la Loi sur la concentration de l'agriculture dans les mains des grandes entreprises. Les détails du projet de loi m'inquiètent. Je sais qu'il sera renvoyé au comité, puisque les conservateurs peuvent voter en ce sens. Il faut toutefois noter que cette mesure ne fait pas l'unanimité dans la communauté agricole. Il serait donc préférable, pour notre bien à tous, d'examiner cette question de façon plus globale.

On constate, depuis le budget de 2012, une baisse du financement public consacré à la recherche de meilleures variétés de semences. Par ailleurs, on constate que le projet de loi C-18 donne aux Monsanto de ce monde la chance de percevoir des redevances continues, sans que les agriculteurs aient leur mot à dire sur l'utilisation de ces fonds.

Cette mesure ne favorise pas la croissance dans le secteur agricole: elle restreint les droits des agriculteurs.

• (1025)

M. Glenn Thibeault: Monsieur le Président, ma collègue a frappé dans le mille lorsqu'elle a parlé des détails du projet de loi. Cette mesure législative comporte bien quelques aspects positifs et valables, mais bien d'autres nous inquiètent.

Je veux maintenant parler des agriculteurs de ma circonscription, qui fournissent des fruits, des légumes et d'autres denrées alimentaires à la coopérative Eat Local à Sudbury. Il faut nous assurer que leurs exploitations agricoles puissent continuer de croître et de prospérer. On fait fausse route si cette mesure entraîne l'élimination progressive des ressources dont disposent les agriculteurs, au profit des grandes sociétés agricoles.

Je compte sur d'excellents députés comme mon collègue de Welland, qui s'occupe de ce dossier, pour veiller à ce qu'on prenne les mesures qui s'imposent.

[Français]

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NP): Monsieur le Président, je ne suis pas la porte-parole de mon parti à ce sujet, mais j'ai quand même un intérêt à l'égard de ce projet de loi puisque que le grand comté d'Algoma—Manitoulin—Kapusking compte beaucoup de fermiers. Je pense qu'il serait important de passer en revue le projet de loi et de regarder les lois sur lesquelles il aurait un impact.

Le projet de loi propose des modifications aux lois que l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'ACIA, est chargée d'appliquer. Les lois touchées seront la Loi sur la protection des obtentions végétales, la Loi relative aux aliments du bétail, la Loi sur les engrais, la Loi sur les semences, la Loi sur la santé des animaux, la Loi sur la protection des végétaux, la Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, la Loi sur le programme de commercialisation agricole ainsi que la Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole.

Comme mon collègue l'a mentionné, on voit donc que le gouvernement présente encore une fois un projet de loi omnibus et que son approche n'est pas équilibrée. Quand on a des projets de loi omnibus et qu'on essaie de limiter le débat, on peut souvent oublier des choses très importantes qui vont avoir un impact négatif non seulement pour les fermiers et les agriculteurs, mais aussi pour le gouvernement. À cause de cela, on se retrouve souvent devant les cours de justice. On a vu à plusieurs reprises que ce gouvernement est allé en cour et qu'il a perdu ses causes à propos de mesures qu'il avait mises en place. Cela a un impact négatif sur les fonds mis à sa disposition en vertu de nos impôts.

Quand le gouvernement veut présenter des mesures législatives, au lieu de gaspiller l'argent des contribuables, il doit s'assurer que ses lois seront prises en considération et faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire en sorte que ce seront de bonnes lois.

• (1030)

[Traduction]

Comme je viens de le dire, le projet de loi modifierait neuf lois différentes. L'une d'entre elles est la Loi sur la protection des obtentions végétales. Le projet de loi améliorerait certaines choses, mais il faut parfois se demander si les avantages l'emportent sur les inconvénients, et tenir compte de l'ensemble des répercussions.

Les dispositions modifiant la Loi sur la protection des obtentions végétales permettraient à de multiples exploitants de rentabiliser leurs investissements dans la recherche dans le domaine des obtentions végétales. Elles créeraient ainsi des mesures incitatives dans un secteur important de l'industrie agroalimentaire canadienne. Ces dispositions permettraient aussi aux agriculteurs de conserver et de conditionner des semences pour pouvoir les utiliser dans leur exploitation agricole, et d'avoir un meilleur accès, par le moyen d'un régime de propriété intellectuelle efficace, aux résultats des recherches effectuées par le secteur privé, au Canada ou ailleurs, dans le domaine des obtentions végétales.

Elles auraient aussi d'autres avantages: elles protégeraient les chercheurs contre toute atteinte à la protection des obtentions végétales. Elles donneraient au public un meilleur accès aux données sur les obtentions végétales, ce qui améliorerait la transparence dans ce domaine. Elles maintiendraient enfin le système de licence obligatoire, qui garantit, dans une certaine mesure, que les variétés sont disponibles à des prix raisonnables, qu'elles sont largement distribuées et qu'elles conservent leur grande qualité.

Cependant, lorsque nous nous penchons sur les inquiétudes exprimées par les agriculteurs, nous devons le faire sérieusement, et voilà pourquoi cela nous préoccupe. Nous voulons bien entendu renvoyer le projet de loi au comité et nous voulons avoir un débat pertinent sur la question à la Chambre en vue de nous assurer que ce sera un projet de loi adéquat. Par contre, un grand doute plane sur le renvoi de projets de loi à des comités. Nous ne savons pas si le gouvernement sera prêt ou non à accepter des amendements qui renforceront le projet de loi, parce que nous voyons sans cesse le gouvernement faire adopter des projets de loi sans tenir compte de ce qui est proposé — des suggestions, des modifications et des amendements très pertinents.

Voici les réserves quant à la Loi sur la protection des obtentions végétales. Certains s'inquiètent du projet de loi et de ce secteur en particulier, et ce, même dans ma circonscription, Algoma—Manitoulin—Kapuskasung. J'en entends parler sur l'île Manitoulin et le long du corridor de l'autoroute 17, y compris les gens du secteur agricole de Thessalon.

Initiatives ministérielles

Voici certaines de ces préoccupations. Il y a notamment de grandes inquiétudes concernant les dispositions sur le privilège accordé aux agriculteurs. Ce privilège n'inclut pas l'entreposage de matériel de multiplication à toutes les fins. Même si des agriculteurs sont en mesure de conserver des semences aux fins de reproduction, le projet de loi semble prévoir qu'ils devront payer pour les entreposer, ce qui aurait comme effet d'annuler le privilège.

Le privilège accordé aux agriculteurs ne comprend pas la vente du produit de la récolte. Cela signifie que les agriculteurs devront vraisemblablement continuer de payer pour vendre leurs récoltes provenant de semences gardées à la ferme. Cela signifie également que les obtenteurs pourraient tirer des revenus de l'ensemble de la récolte des agriculteurs et pas seulement des semences achetées. Cela pourrait avoir de graves conséquences sur la marge de profit des agriculteurs.

Les agriculteurs n'ont déjà pas la vie facile, en particulier lorsqu'ils ne connaissent pas une bonne saison. L'ajout d'un autre risque leur serait très néfaste.

Le projet de loi C-18 prévoit également des modifications qui permettraient à l'ACIA d'apporter des changements au privilège des agriculteurs par voie réglementaire plutôt que par voie législative. Cela signifie que le gouvernement pourrait restreindre considérablement leurs droits, à tout moment, sans surveillance parlementaire. Or, nous savons quel est le bilan du gouvernement conservateur en matière de surveillance parlementaire. De toute évidence, il n'est pas très bon. C'est un facteur que nous devons prendre en compte.

Permettre de garder les semences à la ferme est une exception facultative, et celle-ci est prévue par la convention de l'UPOV de 1991, ce qui signifie que le Canada pourrait continuer de respecter ses obligations internationales même s'il interdisait aux agriculteurs de conserver les semences.

D'autres préoccupations ont été exprimées dans cette enceinte à propos du fardeau juridique que cela pourrait représenter pour les producteurs. La Fédération canadienne de l'agriculture a demandé que l'on protège les producteurs contre les allégations d'infractions relatives à des brevets dans les cas où du matériel phytogénétique breveté se propagerait naturellement ou accidentellement, mais on ne trouve aucune disposition à cet égard dans le projet de loi C-18.

Étant donné que le projet de loi C-18 prévoit l'extension des droits des obtenteurs, il est probable que les agriculteurs devront composer avec un nombre accru de litiges coûteux. Comme je l'ai déjà mentionné, bon nombre d'agriculteurs éprouvent déjà des difficultés. Si nous voulons encourager les jeunes à devenir agriculteurs, nous devons éliminer ces obstacles ou les limiter le plus possible.

Même s'il est fort probable que les producteurs n'ont pas du tout les mêmes moyens financiers que les obtenteurs, le projet de loi C-18 ne comprend aucune disposition garantissant que les frais juridiques n'empêcheront pas les agriculteurs de se défendre dans de telles situations.

Initiatives ministérielles

Comme je l'ai mentionné, ce projet de loi prévoit d'autres changements, notamment des modifications à la Loi sur les programmes de commercialisation agricole et au Programme de paiement anticipé. Je le répète, il y a certains avantages, mais nous devons aussi tenir compte des préoccupations qui ont été exprimées. La Fédération canadienne de l'agriculture a réclamé une augmentation du montant maximal des paiements anticipés pour tenir compte de la hausse des dépenses des agriculteurs. Malheureusement, aucune augmentation n'est prévue dans le projet de loi C-18. C'est exactement pour cette raison que le gouvernement doit être disposé à accepter des amendements.

Lorsqu'on examine les modifications apportées à la Loi relative aux aliments du bétail, à la Loi sur les engrais, à la Loi sur les semences, à la Loi sur la santé des animaux et à la Loi sur la protection des végétaux, l'une des principales préoccupations est liée aux modifications visant la Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole, qui pourraient exiger des ressources supplémentaires de la part d'Agriculture Canada, étant donné que le ministre participera maintenant à la médiation. Le gouvernement n'a pas encore déterminé s'il dispose en ce moment des ressources nécessaires pour s'acquitter de cette nouvelle tâche.

Aux termes du projet de loi C-18, le ministre ne sera pas tenu d'examiner la Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole aussi souvent qu'avant. Puisque les changements proposés à la Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole élargissent le rôle du ministre dans le processus de médiation, cette période d'examen ne devrait pas être prolongée.

Encore une fois, nous ne pouvons faire abstraction des préoccupations importantes que suscitent les dispositions du projet de loi. Pour conclure, je crois qu'il est important de reconnaître le rôle primordial des agriculteurs dans nos collectivités et le système alimentaire du Canada.

• (1035)

Les néo-démocrates estiment que les agriculteurs doivent être en mesure de gagner décemment leur vie en produisant des aliments de qualité pour les Canadiens. C'est pourquoi, au moment de présenter une mesure législative, le gouvernement doit prendre le temps d'écouter les agriculteurs, les partis de l'opposition et les professionnels, qu'ils soient chercheurs ou agriculteurs, pour que nous ayons la certitude d'être sur la bonne voie.

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Monsieur le Président, je dois dire que le projet de loi C-18 est l'une des mesures législatives les plus demandées dans le milieu agricole. Je viens de la ferme. Je vis dans une circonscription agricole, qui est très diversifiée. On y trouve des éleveurs de bétail, des producteurs de céréales et d'oléagineux, des horticulteurs et des producteurs de serres, et je n'ai pas encore rencontré un seul agriculteur qui n'attend pas avec impatience que ce projet de loi soit renvoyé au comité. C'est dire que les agriculteurs y tiennent beaucoup.

Il ne faut pas oublier que 45 % des demandes de certificat d'obtentions végétales sont déposées par des obtenteurs publics. Le reste des intervenants se mobilisent parce que cela procure un avantage incroyable. Nous avons pu accroître le niveau de production et la qualité de nos produits. Non seulement les obtenteurs sont publics, mais ceux-ci favorisent des partenariats publics-privés. C'est pourquoi le milieu agricole s'intéresse tant à ce projet de loi, qui leur permettra de jouir de la souplesse des paiements anticipés et de conserver des semences, ce qui n'était pas possible auparavant. Nous voulons nous assurer que cette possibilité existe encore.

J'aimerais savoir si la députée serait disposée à encourager tout le monde à renvoyer ce projet de loi au comité. Est-elle favorable à cette idée?

Mme Carol Hughes: Monsieur le Président, de toute évidence, le député ne portait pas attention. J'ai dit que les néo-démocrates sont prêts à renvoyer le projet de loi en comité. Cependant, il faudra y tenir un débat en bonne et due forme.

Les Canadiens nous ont élus pour parler en leur nom. Durant l'étude du projet de loi, nous devons nous soucier de la protection des agriculteurs canadiens et des chercheurs du secteur public. Bien que nous comprenions l'importance des droits de propriété intellectuelle et que nous soyons favorables à l'innovation, nous devons aussi faire en sorte que tous les Canadiens profitent de notre patrimoine agricole et y aient accès.

Nous savons que le gouvernement a déposé de nombreux projets de loi problématiques qui ont été contestés en cour. Les conservateurs ont-ils l'intention de nous laisser tenir un débat adéquat, d'inviter des témoins à comparaître sans bousculer le processus, et d'apporter les amendements nécessaires, peu importe qui les proposent, car il s'agit souvent de brillantes idées de l'opposition?

• (1040)

M. Frank Valeriote (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à remercier la députée de ses remarques très instructives. Dans sa dernière intervention, elle a posé des questions sur les intentions du gouvernement. En tant qu'ancien membre du comité de l'agriculture, je suis en mesure de confirmer que la recherche dans le secteur public a subi des coupures de l'ordre de centaines de millions de dollars, particulièrement dans le domaine de la sélection des semences. La situation est des plus alarmantes, selon moi.

La députée de Saanich—Gulf Islands a souligné le fait que les travaux de recherche menés antérieurement par le secteur public sont maintenant effectués dans le secteur privé. Il ne fait aucun doute que le gouvernement cherche à privatiser ce genre d'activités, ce que favorisent certaines dispositions du projet de loi limitant les droits des agriculteurs à conserver les semences qu'ils achètent.

Abstraction faite des belles paroles du gouvernement, je me demande si la députée trouve ce projet de loi aussi alarmant que moi.

Mme Carol Hughes: Monsieur le Président, encore une fois, je conviens que le gouvernement fait probablement fausse route. Voilà pourquoi le projet de loi doit être renvoyé au comité. Toutefois, les conservateurs devront faire montre d'ouverture d'esprit, ce qui, malheureusement, a été rarement le cas jusqu'à présent.

Les conservateurs voient l'été arriver à grands pas et tentent de faire progresser les projets de loi le plus possible, mais à quel prix? Il est nécessaire de débattre adéquatement de ce projet de loi, parce qu'il inquiète le public.

[Français]

Selon Dominique Bernier, des AmiEs de la Terre de Québec, ce projet de loi affaiblit considérablement les droits ancestraux des agriculteurs en les obligeant à verser des indemnités aux géants de l'agro-industrie sur la totalité de leurs récoltes. Pourtant, la mise en marché de nouvelles variétés par les grands semenciers repose sur un patrimoine de l'humanité: la patiente sélection, sur des milliers d'années, d'espèces végétales par des générations d'agriculteurs.

Initiatives ministérielles

On reçoit beaucoup de témoignages sur les changements nécessaires à apporter à ce projet de loi, et lorsque celui-ci sera étudié en comité, j'espère que les conservateurs seront disposés à entendre les préoccupations des gens en vue d'apporter les améliorations nécessaires au projet de loi.

M. François Lapointe (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, NPD): Monsieur le Président, chez moi, dans Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, il y a une très longue tradition qui s'étend sur plusieurs générations de gens qui ont travaillé la terre.

L'Institut de technologie agroalimentaire, entre autres, enseigne depuis des générations les technologies de pointe à des jeunes qui deviennent agriculteurs. Biopterre, le Centre de développement des bioproduits, qui est extrêmement performant et innovant, appuie des entreprises en matière d'innovation et de développement des produits issus de l'agriculture et de...

Le vice-président: À l'ordre. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien a la parole.

[Traduction]

M. Mark Strahl: Monsieur le Président, je crois que le Règlement précise bien qu'un député doit porter une cravate s'il veut prendre la parole à la Chambre.

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire a bien sûr raison.

[Français]

Nous allons attendre quelques secondes pour que le député puisse mettre sa cravate.

L'honorable député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup a maintenant la parole.

• (1045)

M. François Lapointe: Monsieur le Président, le Centre de développement des bioproduits appuie les entreprises en matière d'innovation et de développement des bioproduits issus de l'agriculture et de l'agroforesterie. Nous sommes encore en train de débattre d'un projet de loi du gouvernement, mais nous sommes mieux cravatés cette fois-ci. Nous nous sommes encore vu imposer un bâillon. La raison pour laquelle j'ai dû courir à la Chambre pour débattre du projet de loi, c'est qu'il n'y a pas d'orateurs qui veulent prendre la parole du côté du parti gouvernemental. Les seuls orateurs du gouvernement qui sont présents à la Chambre invoquent le Règlement à propos de points assez secondaires par rapport à l'importance du projet de loi qui est devant nous.

De ce côté-ci de la Chambre, nous débattons du projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire. Il s'agit encore fois d'un projet de loi qui pourrait être qualifié d'omnibus puisqu'il vise à modifier neuf lois associées à l'agriculture. Ce matin, on a entendu une nouvelle relativement bonne, à savoir que les neuf lois qui sont modifiées par le projet de loi ont toutes trait à l'agriculture. C'est un pas dans une direction plus raisonnable de la part du gouvernement. D'anciens projets de loi omnibus qui s'attaquaient à des éléments de ce projet de loi étaient encore plus larges et débordaient sur d'autres éléments que l'agriculture.

Entre autres, on touche à la question de la protection des obtenteurs végétaux et à la consolidation des mécanismes frontaliers. On parle aussi de l'élargissement de l'accès au Programme de paiement anticipé. Je n'aurai pas le temps de parler des neuf lois qui sont modifiées par le projet de loi. Je vais plutôt me concentrer sur deux d'entre elles.

Je parlerai des modifications à la Loi sur la protection des obtentions végétales. C'est peut-être le grand dossier touché par ce projet de loi. De nouveaux droits exclusifs pour les obtenteurs seront confirmés si le projet de loi est adopté. Nous appuierons le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. J'aimerais ici expliquer quelque chose aux gens qui nous écoutent sur CPAC pour qu'ils comprennent bien le processus législatif. En appuyant le projet de loi à cette étape-ci, on n'en fait pas une loi. On l'envoie plutôt devant le comité concerné par cette question, soit le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Mes collègues qui siègent en permanence à ce comité pourront poser des questions aux témoins au sujet du projet de loi et ils pourront présenter les grandes préoccupations de plusieurs associations de fermiers du pays. À l'étape de la troisième lecture, soit l'étape de l'appui final, nous verrons si nous appuyons le projet de loi. On est prêts à se plier à l'exercice du comité à l'étape de la deuxième lecture pour voir s'il y a moyen de sortir quelque chose de tout à fait convenable pour les agriculteurs du pays en fonction de ce qui est présenté dans le projet de loi C-18.

On parle des nouveaux droits exclusifs suivants pour les obtenteurs dans le dossier de la protection des obtentions végétales. Il s'agit du droit de reproduction, de conditionnement et de vente, d'exportation et d'importation, d'emploi répété pour produire commercialement une autre variété végétale si l'emploi répété est nécessaire à la production et du stockage en vue d'exercer d'autres droits exclusifs.

La période de validité d'un certificat d'obtention a été portée de 18 à 20 ans. Il s'agit de 20 ans dans le cas des arbres, des vignes ou de toute catégorie précisée par règlement.

Je m'engage à consulter les gens de ma circonscription à ce sujet. Il y a là aussi une organisation appelée l'UPA de la Côte-du-Sud, qui connaît les modifications et qui, elle aussi, est centenaire. Je vais m'assurer de voir comment la loi est perçue par ces gens et par les gens de Biopterre, qui pourraient trouver des avantages au fait que le brevet soit un peu plus fort et solide, et ce, avant que nous passions à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-18.

Il y a une chose qui me paraît intéressante. Une nouvelle disposition accorde un privilège aux agriculteurs, de sorte que ces derniers peuvent conserver les semences et les conditionner afin de produire et de reproduire des végétaux sur leurs fermes. Si cela est bien présenté, cela peut être intéressant. Le métier de sélectionneur de semences est millénaire, mais il est reconnu comme étant un métier. Quelqu'un qui encourage naturellement la génétique d'un plant de blé ou d'orge pour l'améliorer est un métier reconnu depuis le XIX^e siècle. Il y a donc une longue histoire, et ce, bien avant que l'on commence à parler de droits intellectuels et de droits sur les produits vivants. Cela existe depuis très longtemps. Il faudra se pencher en détail et avec attention sur les conséquences possibles de cette loi sur des milliers d'années de tradition et de droits acquis pour les producteurs qui ne doivent pas être affectés par nos décisions.

• (1050)

Ce point peut paraître intéressant. C'est une disposition qui accorde un privilège aux agriculteurs, de sorte que ces derniers pourront conserver des semences et les conditionner afin de produire et de reproduire des végétaux. Elle leur accorde des droits afin qu'ils puissent continuer cette tradition.

On va protéger les droits qu'ont les chercheurs d'utiliser des matériaux brevetés pour mettre au point de nouvelles variétés ou faire d'autres types de recherche. On tombe ici dans les cordes de Biopterre. C'est peut-être quelque chose d'intéressant pour les gens de chez moi et pour l'industrie en général.

Initiatives ministérielles

L'accroissement de l'accès du public au registre des variétés végétales est un grand changement par rapport à ce qui était suggéré précédemment. Il s'agit de s'assurer qu'avec tous ces changements, l'accès à ces grandes innovations soit encore facile. Il ne faudrait pas se retrouver avec des industries monstres hyper-réglémentées, car les détenteurs de ces droits rendraient la production agricole extrêmement difficile et lourde.

Tel qu'il est rédigé actuellement, le projet de loi présente tout de même quelques avantages sur cet aspect. Il vise à s'assurer que les responsables de la mise au point de variétés rentabilisent leur investissement dans la recherche. Ici encore, je pense à Biopterre. C'est un élément encourageant pour un secteur important de l'agroalimentaire au Canada qui fait de l'innovation et de la recherche. Il vise aussi à maintenir un système de licences obligatoires qui garantit, dans une certaine mesure, que les variétés sont disponibles à des prix raisonnables, qu'elles sont largement distribuées et qu'elles conservent leur grande qualité.

Il y a un point plus loin qui concerne la notion de grande qualité. Il ne faudrait pas non plus que, indirectement, on puisse prétendre avoir créé une nouvelle catégorie ou une nouvelle espèce alors celle-ci est en tout point semblable à ce qui existe déjà. Cela permettrait de poursuivre un producteur pour l'utilisation d'une espèce qui existe déjà. Il faudra analyser cet élément comme il se doit afin d'éviter qu'un tel scénario catastrophique se produise.

Il faut qu'il y ait un accès facile aux innovations, mais pas au point qu'il soit possible de les utiliser de façon détournée afin d'imposer des droits sur des espèces et des variétés existantes. Il y a là un équilibre extrêmement fragile et auquel il faut faire très attention.

Il y a des préoccupations. Ce privilège ne porte pas sur l'entreposage de matériel de multiplication à quelque fin que ce soit. Même si les agriculteurs peuvent conserver des semences pour la reproduction, ils pourraient devoir payer pour leur entreposage. Le projet de loi ne règle pas cet aspect. Une personne peut entreposer et se servir des mêmes semences l'année suivante et même contribuer à en faire une certaine sélection naturelle pour améliorer la variété. Cependant, l'obteneur de cette variété pourra-t-il facturer cette personne parce qu'elle aura conservé des semences en sa possession? C'est une autre question qu'il faudra approfondir.

Je dois absolument parler d'un autre des neuf volets qui sont touchés par les changements de ce projet de loi. C'est un volet qui est très important pour les gens de ma région.

Il y aura des modifications à la Loi sur les programmes de commercialisation agricole et au Programme de paiements anticipés, ou PPA. Ce dernier est un programme de garantie d'emprunt qui permet aux producteurs d'avoir accès plus facilement au crédit au moyen d'avances de fonds.

Je remets en question cet aspect du projet. Les producteurs de porc de ma région ont eu énormément de difficultés. L'industrie du porc au Québec a connu des années extrêmement difficiles. Le PPA était l'un des programmes qui soutenaient les producteurs de porc. Les modalités imposées aux producteurs en vertu de ce programme ont été très rigides, quand est venu le temps de régler les nombreuses faillites. Si je comprends bien le raisonnement de ce projet de loi, non seulement l'accès au PPA serait facilité, mais les modalités de paiement seraient aussi assouplies. Si c'est le cas, c'est une excellente idée. Ce serait très important pour des entreprises qui sont parfois en difficulté, comme l'ont été les producteurs de porc de ma région pendant trop d'années.

[Traduction]

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Monsieur le Président, ma circonscription, Lambton—Kent—Middlesex, est une circonscription rurale. J'ai rencontré des gens de ma circonscription, et j'ai dévoilé une partie des mesures prévues dans le projet de loi C-18 quand celui-ci a été déposé. J'ai eu l'occasion de parler à des gens travaillant dans les secteurs des produits agricoles, des engrais et de l'élevage en raison de leur contribution à la partie du projet de loi qui porte sur le Programme de paiement anticipé. Un seul organisme agricole n'a pas encore donné son accord.

Nous savons que l'industrie agricole en Ontario a subi quelques soubresauts, dans les secteurs du boeuf et du porc, mais nous ne devrions jamais oublier l'importance de cette industrie pour notre économie.

Le député a-t-il beaucoup parlé aux agriculteurs, aux travailleurs du secteur des produits agricoles, ainsi qu'aux organisations dans sa circonscription afin que nous puissions adopter une attitude positive et renvoyer ce projet de loi au comité?

• (1055)

[Français]

M. François Lapointe: Monsieur le Président, chez moi, dans les dernières années, on a été extrêmement occupés par nos communications et nos échanges avec les différents groupes que sont l'UPA et Biopterre, qui sont directement concernés par l'industrie de la production agricole.

Les volets urgents portaient sur ce qui se passait dans les discussions avec l'Union européenne et les échanges bilatéraux.

Il y avait beaucoup d'inquiétude du côté des producteurs, des transformateurs de lait et des producteurs de fromages fins. Le gros de notre travail et de la réaction populaire, chez moi, portait sur des dossiers comme ceux-là et sur la PPA dont je parlais.

Comme je l'ai expliqué dans mon discours, je peux percevoir autant d'inquiétudes chez certains producteurs de l'UPA. Effectivement, j'aurai d'autres rencontres avec eux pour voir si on peut amener, à l'intérieur des discussions prochaines entre la deuxième et la troisième lecture, des points constructifs. Ce serait avec plaisir.

Je veux aussi souligner que des gens comme ceux de Biopterre et du centre d'innovation seront sûrement intéressés par le projet de loi. Je ferai donc le tour de ces gens et on tentera d'adopter une approche constructive.

Mme Ruth Ellen Brosseau (Berthier—Maskinongé, NPD): Monsieur le Président, je veux d'abord féliciter mon collègue pour son beau discours.

Ce projet de loi est extrêmement important pour le Canada et le Québec. En tant que porte-parole adjointe en la matière, j'ai commencé, avec le député de Welland, à faire plusieurs consultations sur le projet de loi C-18. Or on n'entend que des inquiétudes. Plusieurs députés ont déposé des pétitions à la Chambre sur des questions concernant le projet de loi C-18. C'est vraiment important d'envoyer ce projet de loi en comité.

J'aimerais que mon collègue me parle un peu plus de l'importance d'avoir une vision à long terme pour l'agriculture et du fait que le NPD est le seul parti ayant une plateforme pour l'agriculture pancanadienne et une approche plus équilibrée en matière d'agriculture. On sait qu'un emploi sur huit est créé grâce à l'agriculture.

M. François Lapointe: Monsieur le Président, je remercie ma collègue, qui travaille très fort au dossier de l'agriculture et qui est très appréciée de l'industrie.

Initiatives ministérielles

La Fédération canadienne des agriculteurs avait demandé que soient prises les dispositions qui mettront les contrevenants innocents à l'abri des poursuites pour violation de brevet, lorsqu'il y a dissémination accidentelle de graines brevetées. Cet exemple rejoint ce que ma collègue disait. Ce sont des dossiers extrêmement pointilleux qui peuvent entraîner de graves conséquences s'ils ne sont pas réglés et si on ne pense pas à long terme. Dans certains cas, de grands producteurs de semences ont poursuivi des gens qui avaient partiellement et involontairement des pousses de la semence protégée dans leur champ.

On peut voir le bourbier épouvantable dans lequel pourraient tomber les producteurs si ces questions ne sont pas démêlées et si les producteurs, et non seulement les détenteurs de droit, ne sont pas bien protégés par les décisions qu'on va prendre.

• (1100)

[Traduction]

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi C-18, le tout dernier projet de loi omnibus des conservateurs. Cela devient une manie chez eux, de préparer des projets de loi qui englobent un nombre considérable de mesures législatives et qui sont de véritables fourre-tout. Quand ils étaient dans l'opposition, ils avaient encore un certain sens de la démocratie et de la responsabilité parlementaires, et je me souviens qu'ils n'hésitaient pas à pourfendre les libéraux lorsque ces derniers faisaient la même chose.

Ce projet de loi omnibus n'est pas le pire, car il ne modifie à lui seul que neuf lois canadiennes. D'aucuns diront que c'est déjà beaucoup, mais quand on le compare aux énormes pavés que les conservateurs nous ont présentés et qui modifiaient d'un seul coup jusqu'à 50 ou 60 lois canadiennes différentes, on se dit qu'il y a eu pire.

C'est particulièrement difficile pour ceux qui ne connaissent pas très bien la procédure parlementaire, et pourquoi la connaîtraient-ils? C'est très technique et très compliqué. Ce qui est difficile, pour les parlementaires de tous les partis, c'est que notre responsabilité primordiale, dans cette enceinte, est d'analyser et de disséquer les projets de loi, afin de bien comprendre les propositions qui sont présentées et l'incidence qu'elles risquent d'avoir.

On ne peut jamais savoir exactement quelle sera l'incidence réelle d'un projet de loi, car une fois que les fonctionnaires et l'industrie s'en emparent, il y a des échanges et des accommodements. Quoi qu'il en soit, en qualité de parlementaires, nous essayons de faire du mieux que nous pouvons pour anticiper cette incidence, en écoutant les avis des témoins et des spécialistes qui connaissent mieux le secteur de l'agriculture, par exemple, que la plupart des députés. Nous pouvons écouter ce qu'ils ont à dire avant d'adopter le projet de loi et le mettre en œuvre.

Le problème que nous avons avec le gouvernement actuel se situe à deux niveaux. Premièrement, les conservateurs ont pris l'habitude de recourir à la technique qu'ils utilisent encore une fois aujourd'hui, c'est-à-dire la présentation d'un projet de loi omnibus qui modifie à lui seul un grand nombre de lois en vigueur. Dans ce cas, il s'agit de neuf lois différentes, qu'il est incroyablement difficile de séparer.

Le deuxième problème vient du fait que les conservateurs sont devenus accros à une technique qu'on appelle l'attribution de temps. Cela signifie que, plutôt que de négocier avec l'opposition le nombre de jours de débat qu'il faudrait pour discuter d'un projet de loi donné, le gouvernement invoque et impose le bâillon, au moment même où le projet de loi est présenté.

C'est la dernière nouveauté des conservateurs. Ils présentent un projet de loi, et, avant même que quiconque ait pu en prendre connaissance, à part le ministre, ils s'empressent de faire adopter une motion d'attribution de temps, ce qui se traduit par la clôture du débat.

Les conservateurs ne se contentent pas d'empêcher le débat à une étape seulement. Nous savons tous que l'adoption d'un projet de loi comporte plusieurs étapes, et les conservateurs limitent le débat à chacune de ces étapes. Autrement dit, ils n'ont cessé de limiter les discussions.

Cette tactique a deux conséquences pour nous, parlementaires. Premièrement, elle limite le nombre de députés qui peuvent prendre la parole au sujet d'un projet de loi, parce qu'ils veulent mieux comprendre les dispositions qu'il contient. J'ai constaté, comme tous mes collègues d'ailleurs, que l'une des meilleures façons de bien comprendre un projet de loi est de préparer un discours de 10 ou 20 minutes sur ce qui est proposé, ou bien de l'étudier en comité. Nous écoutons ce qu'ont à nous dire les électeurs de notre circonscription, ainsi que les avis des spécialistes, pour nous former une opinion.

Deuxièmement, cette tactique entretient une suspicion naturelle, que les conservateurs ressentaient d'ailleurs lorsque les libéraux faisaient la même chose. Lorsque les libéraux imposaient des motions d'attribution de temps et la clôture des débats, les conservateurs disaient que c'est parce qu'ils présentaient de mauvais projets de loi et qu'ils ne voulaient pas que le public s'en rende compte.

Depuis les dernières élections, je crois que les conservateurs ont utilisé cette tactique plus de 70 fois, ce qui est un record dans toute l'histoire canadienne. Ils l'utilisent même pour des projets de loi comme celui-ci, alors que l'opposition officielle a dit en seconde lecture qu'elle y était favorable. Dans tous les gouvernements de l'histoire canadienne, lorsque l'opposition assurait le gouvernement de son appui, celui-ci lui proposait ensuite tout naturellement de négocier. Une fois qu'ils ont su que l'opposition était prête à adopter le projet de loi en seconde lecture et à l'envoyer en comité, les conservateurs auraient dû lui demander combien de députés voulaient prendre la parole au sujet du projet de loi. En effet, chaque parti a un certain nombre de députés qui représentent des circonscriptions agricoles et qui, sur ce projet de loi en particulier, désirent prendre la parole. C'est une procédure tout à fait normale, qui tombe sous le sens.

Mais les conservateurs se sont empressés d'imposer une motion d'attribution de temps. Ça suscite la suspicion des néo-démocrates et d'autres, tout comme ça suscitait la suspicion des conservateurs quand ils étaient dans l'opposition. Ils savent donc parfaitement ce que nous ressentons, mais ils le font quand même.

Parlons maintenant des qualités et des défauts du projet de loi.

Le projet de loi C-18 essaie de trouver un difficile équilibre au sujet de la protection des obtentions végétales. Les phytogénéticiens découvrent et mettent au point de nouvelles semences, de nouvelles technologies et de nouvelles approches agronomiques, agricoles et alimentaires au Canada. Ils jouent un rôle extrêmement important, car l'innovation a toujours été l'essence même de l'agriculture. Au Canada, nous avons réalisé des succès et des innovations incroyables, non seulement dans la reproduction du bétail mais aussi dans la mise au point de variétés de cultures qui sont plus résistantes aux intempéries et qui exigent moins d'eau et moins d'engrais. Tout ça est extraordinairement important.

Initiatives ministérielles

•(1105)

La protection des droits de propriété intellectuelle est importante pour nous, néo-démocrates, car elle met à l'abri ceux qui innoveront, les protégeant pour qu'ils puissent profiter de leurs innovations. De nombreux régimes dans le monde ont des normes très peu exigeantes de protection de la propriété intellectuelle. La Chine est sans cesse aux prises avec ce problème, et l'Inde également. S'il y a très peu de protection, les innovateurs ne sont pas encouragés. S'ils ne le sont pas, ils ne produisent pas, car il est souvent très coûteux pour les innovateurs de vérifier et contre-vérifier le produit jusqu'à ce qu'il puisse avoir du succès sur le marché.

De l'autre côté, nous avons les droits des agriculteurs, d'une incroyable importance également. Les agriculteurs font entendre des préoccupations légitimes, et j'espère que mes collègues conservateurs d'en face reconnaissent la légitimité de ces préoccupations. Si on insiste trop sur le régime de protection de la propriété intellectuelle, si on privilégie trop ceux qui innoveront, et que, par conséquent, les agriculteurs paient de plus en plus cher, au point que leur rentabilité soit menacée, c'est un sujet d'inquiétude important et valable. Si les agriculteurs doivent payer pour entreposer des semences ou semer des semences qu'ils ont conservées de la récolte précédente, c'est une préoccupation légitime.

Comme nous le savons, le milieu agricole n'est pas monolithique. Il y a bien des catégories différentes de gens qui travaillent en agriculture, cultivant différents types de produits, élevant du bétail et d'autres animaux. Pourtant, il y a de grands clivages dans le milieu agricole sur le plan de la prospérité. Certains agriculteurs ont des exploitations géantes qui sont très rentables, tant dans l'élevage que dans les cultures, comme les grains, les légumineuses, etc. D'autres agriculteurs vivent à la marge et essaient simplement de s'en tirer. Ils sont sur des marchés de créneau, avec de petites exploitations qui servent une économie urbaine à proximité. Ces exploitations risquent d'être touchées de façon disproportionnée par le projet de loi.

Par conséquent, les néo-démocrates cherchent un juste équilibre. En appuyant le projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, nous disons que nous avons certaines inquiétudes au sujet des nouveaux pouvoirs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments concernant la réglementation et les licences. Bien que ces nouveaux pouvoirs puissent être tout à fait nécessaires pour l'agriculture innovatrice dont nous souhaitons le développement, aucune ressource n'est prévue à cet égard. L'ACIA a subi des coupes sombres au cours de l'année. C'est un organisme qui a été soumis à plusieurs séries de coupes qui ont touché sa capacité d'offrir des services aux agriculteurs et aux Canadiens. Le gouvernement va lui conférer de nouveaux pouvoirs et de nouvelles responsabilités. L'une des questions légitimes que nous posons au gouvernement est la suivante: compte tenu des nouveaux pouvoirs et des nouvelles tâches qu'il va confier à l'organisme, le gouvernement lui accordera-t-il plus de ressources ou plus de personnel pour faire le travail?

Nous ne voulons pas donner ces nouveaux pouvoirs et amener les agriculteurs à espérer tel ou tel programme, alors qu'il n'y aura personne à l'agence qui y sera affecté. C'est un faux espoir, et il est arrivé trop souvent que le gouvernement actuel donne de faux espoirs.

Je parle du projet de loi à titre de représentant d'une circonscription du Nord-Ouest de la Colombie-Britannique, Skeena—Bulkley Valley, qui se caractérise par une grande variété de gens dans le secteur agricole. Il ne s'y trouve pas de mégaentreprises agricoles comme on en trouve dans d'autres circonscriptions, mais il y a tout de même de très grandes exploitations, par exemple pour la

production de légumineuses et de semences, ainsi qu'un groupe à la fois important et diversifié d'agriculteurs qui élèvent des bovins, des porcs, des moutons, et cetera, et qui participent à cet échange de façons complètement différentes.

Nous avons dans le Nord-Ouest un système de marchés agricoles locaux important et en croissance, ce qui est crucial, car les régions comme la mienne sont très éloignées des autres régions à forte production. Par conséquent, la sécurité alimentaire est un problème énorme pour nous à cause des longues distances, des impacts des changements climatiques et de la nécessité de transporter les denrées plus loin vers les consommateurs. Nous savons que le boisseau moyen de produit doit parcourir une plus grande distance. Cela soulève de graves problèmes de sécurité alimentaire, puisque nous avons un système de livraison juste à temps. Beaucoup de nos détaillants comptent sur des denrées qui doivent être prêtes et livrées juste à temps pour que le consommateur les achète. Cela crée malheureusement une certaine insécurité alimentaire.

Le secteur agricole est énorme au Canada. Sa contribution au PIB dépasse les 100 milliards de dollars. Un travailleur sur huit qui va au travail ce matin est dans le secteur agricole. Par comparaison, il est beaucoup plus imposant que bien d'autres secteurs qui mobilisent une grande attention. Il est donc bon que le gouvernement accorde au secteur agricole autant d'attention.

Il y a d'autres éléments du projet de loi auxquels nous sommes très favorables. Nous soulevons des préoccupations parce que c'est notre rôle et parce que nous sommes convaincus que c'est ce que les Canadiens attendent de nous. Dans un secteur aussi important, trouver le juste milieu pour permettre aux innovateurs de créer et aux agriculteurs de gagner leur vie, car ils nourrissent plus de 35 millions de Canadiens, nous semble une cause valable, un travail qu'il vaut la peine de faire.

•(1110)

Nous avons hâte au débat à l'étape du comité. Nous espérons que, pour une fois, le gouvernement sera ouvert aux amendements fondés sur des faits et sur les témoignages des experts que nous entendrons. Ce serait réconfortant, car le gouvernement rejette souvent toutes les données scientifiques et tous les faits qui nous sont présentés. Nous pensons que cette ouverture est possible, puisque l'espérance est toujours tenace. Nous croyons qu'il est possible d'améliorer le projet de loi, d'en faire une mesure qu'un nombre encore plus grand de Canadiens et d'agriculteurs canadiens pourront appuyer.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, j'ai beaucoup apprécié les propos réfléchis du député. Il a absolument raison: le présent gouvernement n'a pris que des décisions irresponsables, surtout dans le domaine agricole. Nous savons maintenant que les changements apportés à la Commission canadienne du blé ont occasionné un manque à gagner de 5 milliards de dollars sur les ventes et que la part que tirent les agriculteurs des exportations a considérablement baissé à cause des profits excessifs des sociétés céréalières. La nouvelle commission contrôlée par le gouvernement était censée déclarer sa situation financière le 31 mars, mais elle ne l'a pas encore fait. Nous devons nous interroger sur ce que le gouvernement essaie de cacher.

Nous savons que les conservateurs ont coupé presque de moitié le budget d'Agri-stabilité et ont réduit l'investissement que les producteurs pouvaient placer dans Agri-investissement. Ils ont énormément diminué la recherche publique. La liste est très longue.

Le député a parlé de trouver l'équilibre. Je dirais qu'au chapitre du préjudice causé à la communauté agricole, le présent gouvernement peut se vanter d'avoir été le pire de l'histoire du Canada. Compte tenu de ses antécédents, comment pouvons-nous croire qu'il ne fera pas pencher la balance du côté des sociétés et qu'il ne leur donnera pas les droits de reproduction des semences en n'offrant aux agriculteurs que le privilège? Les agriculteurs ont besoin du droit de garder et de reproduire les semences.

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, je trouve intéressant que le nouveau Parti libéral se montre soudain méfiant à l'égard du secteur canadien des sociétés. C'est une bonne discussion à engager.

Je suppose que je me souviens de ce que j'ai appris à l'école du dimanche, quand on m'a appris à détester le péché mais non les pêcheurs. Même si nous sommes très troublés par la façon dont les conservateurs ont fait adopter par la Chambre une série de projets de loi sans se soucier de l'avis des experts, nous voyons dans ce projet de loi quelques initiatives que les agriculteurs appuient énergiquement. Je n'ai pas eu l'occasion de mentionner le Programme de paiements anticipés dans mon discours. Nous savons que l'expansion de ce programme aiderait les agriculteurs. Elle permettrait à plus de catégories d'agriculteurs de se prévaloir des paiements anticipés. Dans ma région, ceux qu'on appelle les agriculteurs à temps partiel, parce qu'ils sont obligés de gagner un revenu hors de leur exploitation, seront maintenant encouragés s'ils peuvent profiter de ce programme. Ils auraient ainsi un peu plus des liquidités dont ils ont besoin au cours de l'année.

Quant à la question précise concernant l'équilibre à établir entre les droits des agriculteurs et ceux des sociétés qui développent des semences et innovent, nous ne croyons pas que le projet de loi réalise l'équilibre que nous recherchons.

De toute évidence, nous ne faisons pas confiance au gouvernement. Je ne crois pas que quiconque doute de la détermination des néo-démocrates à lui tenir tête. Le problème, lorsque nous avons affaire à des projets de loi omnibus, est que nous ne pouvons pas choisir. Tout ce que nous pouvons faire, c'est encourager les bonnes initiatives, décourager les mauvaises et essayer de les faire modifier au comité. Si les conservateurs rejettent nos amendements, s'ils sont déterminés à faire abstraction de l'avis de tous les témoins et experts que nous entendons, comme ils le font si souvent, nous devons reconsidérer notre position au terme des audiences du comité, lorsque nous entreprendrons la troisième lecture.

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question assez simple à poser à mon collègue, qui se souvient probablement de l'histoire de l'agriculture.

On sait que la question des semences est très délicate. Depuis que l'agriculture est une activité humaine, il existe un droit historique voulant que les producteurs puissent conserver leurs semences.

Nous désirons fortement que ce projet de loi soit étudié à l'étape de la deuxième lecture. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que les producteurs agricoles pourraient être tenus responsables de la contamination produite dans leur champ, en raison de l'enregistrement des semences dont la propriété intellectuelle appartiendrait à une compagnie. En réalité, ils n'en sont pas personnellement responsables, mais ils pourraient ultimement le devenir de façon légale.

Il faut se reporter au cas de Percy Schmeiser, entre autres, accusé par Monsanto. Le procès s'était rendu jusqu'en Cour suprême et M. Schmeiser avait dû dédommager Monsanto de la contamination

qui s'était produite dans son champ, même s'il n'avait pas semé ces graines.

J'aimerais entendre les commentaires du député sur cette situation ainsi que sur l'étendue du projet de loi et ses conséquences possibles sur une situation similaire.

• (1115)

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, il est essentiel que les agriculteurs conservent leur droit historique aux semences.

Le problème qui se pose présentement entre les agriculteurs et les personnes qui innovent et créent de nouvelles semences en est une de droit. Le gouvernement confère des droits aux compagnies, mais quels sont ceux des agriculteurs? Ce n'est pas équivalent du tout.

Nous allons garder et protéger les droits de nos agriculteurs. En même temps, nous allons essayer de garder les portions du projet de loi qui améliorent la vie des agriculteurs canadiens.

Le vice-président: À l'ordre. Comme il est 11 h 17, conformément à l'ordre adopté le mercredi 4 juin 2014, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

[Traduction]

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

Le vice-président: La motion est adoptée avec dissidence. Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

(Le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

LOI VISANT LA PROTECTION DES MERS ET CIELS CANADIENS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 8 mai, de la motion portant que le projet de loi C-3, Loi édictant la Loi sur l'indemnisation de l'industrie aérienne et modifiant la Loi sur l'aéronautique, la Loi maritime du Canada, la Loi sur la responsabilité en matière maritime, la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada et d'autres lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le vice-président: Nous reprenons le débat. Il restait cinq minutes au député de Surrey-Nord pour des questions et des observations.

Nous passons aux questions et observations. La députée d'Algoma—Manitoulin—Kapusking a la parole.

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD): Monsieur le Président, on voit bien qu'il y a encore des choses qui clochent dans le projet de loi. Ce projet de loi est certainement un pas dans la bonne direction. Toutefois, comme notre dernier débat à son sujet remonte à un certain temps, mon collègue pourrait peut-être nous rappeler certains des points que nous trouvons préoccupants dans cette mesure législative.

Initiatives ministérielles

M. Jasbir Sandhu (Surrey-Nord, NPD): Monsieur le Président, le projet de loi apporterait de très modestes améliorations à la situation de la sécurité maritime, ce qui est particulièrement important pour la Colombie-Britannique. Au large de la côte Ouest de la Colombie-Britannique, nous avons des eaux cristallines qui procurent beaucoup d'emplois dans les localités sur toute la côte. Nous avons aussi un vaste secteur touristique qui dépend de la navigation sur ces eaux dans le Nord de la Colombie-Britannique et le long de la côte dans le Sud de la province.

Si le gouvernement voulait vraiment améliorer la sécurité du trafic maritime en Colombie-Britannique, il envisagerait des améliorations dans des domaines où, justement, les conservateurs ont fait des compressions, par exemple, la Garde côtière à Kitsilano, la réglementation environnementale et les programmes d'intervention d'urgence, non seulement en Colombie-Britannique, mais aussi sur la côte Est du Canada.

Donc, les conservateurs ont beau prétendre que le projet de loi améliorera la protection de la vie marine au large de la côte, il reste qu'il ne va pas assez loin.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur ce que le député a dit à propos des modestes améliorations apportées par le projet de loi. Ce dernier donnerait force de loi à des modifications qui sont attendues depuis longtemps et qui découlent d'accords internationaux relatifs à la responsabilité en matière d'incidents maritimes.

Cependant, l'un des éléments du projet de loi que je trouve les plus amusants est le titre, qui laisse entendre qu'il protégerait notre ciel. Peut-être que le député peut revenir sur le projet de loi, mais, si ma mémoire est bonne, la seule chose qui concerne le ciel dans le projet de loi C-3 sont les modifications à la Loi sur l'aéronautique. Ces modifications sont strictement procédurales, n'ont absolument rien à voir avec l'environnement et la pollution ou avec quoi que ce soit qui pourrait faire penser à la protection du ciel. C'est une exagération déguisée en titre législatif.

• (1120)

M. Jasbir Sandhu: Monsieur le Président, je dois accorder une chose aux conservateurs. Ils créent de superbes titres de projets de loi qui n'ont rien à voir avec la mesure législative en soi. Je tiens à souligner l'œil vigilant de la députée de Saanich—Gulf Islands en ce qui concerne le titre du projet de loi.

Ce projet de loi me dérange. Je vais raconter une anecdote à propos de mes enfants. Mon fils a 7 ans et ma fille a 18 ans. Mon fils met tout en désordre dans le salon, mais il veut que ce soit sa soeur qui range tout. Sa soeur dit à leur mère qu'elle ne rangera rien: c'est la pagaille de son frère et c'est à lui de ranger. Après quelques discussions, Jaron, qui a 7 ans, accepte de tout ranger.

Le problème avec ce projet de loi, c'est que les conservateurs pensent qu'en cas de déversement de pétrole ou de substance dangereuse, la responsabilité qui y est associée ne suffit pas. Il pensent que ce sont les contribuables qui doivent s'occuper du nettoyage. Or, ce sont les responsables du dégât qui devraient le nettoyer. Un enfant de sept ans comprend cela, mais pas les conservateurs. Ils ont vidé les règlements environnementaux de leur substance et, manifestement, ils veulent que nous nous chargions du nettoyage. Je peux garantir aux députés que c'est ce que nous ferons en 2015.

Mme Rathika Sitsabaiesan (Scarborough—Rouge River, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi C-3. Je vais partager mon

temps, ce matin, avec l'excellente députée de Parkdale—High Park. Elle mérite tous nos applaudissements.

Le projet de loi vise à modifier la Loi sur l'indemnisation de l'industrie aérienne et à modifier de nombreuses lois en vigueur, comme la Loi sur l'aéronautique, la Loi maritime du Canada, la Loi sur la responsabilité en matière maritime, et la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada.

Aujourd'hui, nous débattons du projet de loi C-3 à l'étape de la troisième lecture. Je tiens à dire d'emblée que le NPD a l'intention d'appuyer ce projet de loi en troisième lecture car, comme l'a indiqué mon collègue en réponse à des questions, il va permettre d'apporter des améliorations marginales à la situation actuelle.

Pour autant, je me dois de faire remarquer que, pendant l'examen de ce projet de loi en comité, des amendements ont été proposés à la suite de suggestions faites par des témoins qui ont comparu devant le comité. Le NPD a proposé sept amendements, et le Parti vert, trois. La totalité de ces 10 amendements, qui s'inspiraient pourtant de témoignages de spécialistes, ont été rejetés par la majorité conservatrice au comité. Même si le projet de loi C-3 améliore modestement la situation, il aurait pu l'améliorer encore plus si les députés conservateurs n'avaient pas décidé de rejeter en bloc tous les amendements.

J'aimerais dire quelques mots des amendements que nous avons proposés.

L'un d'entre eux obligeait le ministre de la Défense nationale à publier tous les rapports des études effectuées à la suite de catastrophes, plutôt que de les garder à l'interne.

Un autre amendement proposait d'élargir l'application de la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires à d'autres déversements non pétroliers susceptibles de polluer nos eaux. Les députés conservateurs ont décidé de rejeter cet amendement.

Le projet de loi C-3 est le successeur de l'ancien projet de loi C-57, qui avait été déposé en mars 2013 et qui était mort au *Feuilleton*, lorsque cette session parlementaire a été prorogée.

Le projet de loi C-3 semble participer d'un effort concerté de la part des conservateurs de remédier à leur manque de crédibilité dans le domaine de la sécurité des transports, surtout en ce qui concerne le trafic de pétroliers le long de la côte Ouest, vu l'opposition grandissante, dans tout le pays, à l'égard du projet d'oléoduc Northern Gateway, depuis qu'il a été annoncé en 2006.

Si le gouvernement a enfin décidé d'intervenir dans ce domaine, c'est, je crois, parce que le projet de loi met en œuvre la Convention internationale de 2010 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses, dont le Canada est signataire. La convention n'a pas encore été mise en œuvre, et c'est ce que va permettre ce projet de loi.

Les néo-démocrates estiment que les Canadiens ne devraient pas être tenus responsables des coûts de nettoyage et des dommages causés par le déversement de substances dangereuses et nocives. En conséquence, nous avons proposé que les coûts des dommages résultant du déversement d'une substance dangereuse et nocive et représentant une responsabilité civile supérieure à 500 millions de dollars ne soient pas assumés par les contribuables. Nous proposons qu'ils soient couverts par la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures causée par les navires. En cas de déversement pétrolier, ce sont les pollueurs qui devraient être les payeurs, pas les contribuables canadiens.

Initiatives ministérielles

La partie II du projet de loi donne aux militaires, en l'occurrence au directeur des enquêtes sur la navigabilité, les pouvoirs d'enquête traditionnels du Bureau de la sécurité des transports, en cas d'accident d'avion impliquant le secteur militaire.

● (1125)

Par exemple, si les militaires ont la responsabilité exclusive de faire enquête sur un accident militaro-civil, le Bureau de la sécurité des transports n'a plus de rôle à jouer. Et l'enquêteur militaire soumet son rapport uniquement au ministre de la Défense nationale. Les Canadiens ne sont informés ni du contenu du rapport, ni de l'enquête, ni des recommandations proposées dans ce rapport. Les néo-démocrates estiment que nos opérations doivent être beaucoup plus transparentes. L'un des amendements que nous avons proposés consiste à rendre ces rapports publics, plutôt que de les remettre uniquement au ministre de la Défense nationale. Les Canadiens doivent être informés du contenu de ces rapports.

Les néo-démocrates ont proposé plusieurs autres modifications pour mieux protéger les eaux canadiennes, à savoir l'annulation des mesures suivantes: les fermetures de postes de la Garde côtière; la réduction des services, à la suite de la fermeture du poste de la Garde côtière de Kitsilano; la fermeture du bureau régional de la Colombie-Britannique pour les interventions d'urgence en cas de déversement pétrolier; les compressions dans le budget du Centre de recherche sur le pétrole, le gaz et autres sources d'énergie extracôtières; et les compressions relatives aux programmes clés pour les interventions environnementales d'urgence, y compris en cas de déversement pétrolier à Terre-Neuve-et-Labrador et en Colombie-Britannique. Nous avons également proposé beaucoup d'autres amendements pour annuler les compressions budgétaires décidées par le gouvernement conservateur qui compromettent la sécurité de notre littoral et des eaux canadiennes. Bon nombre de ces amendements n'ont pas été acceptés par les conservateurs qui siégeaient au comité des transports, de l'infrastructure et des collectivités.

Nous nous retrouvons avec le projet de loi C-3 qui, comme je l'ai dit au début, est une amélioration marginale, mais certainement pas la solution idéale. Nous avons néanmoins décidé d'appuyer ce texte en troisième lecture.

Le premier des deux amendements sur lesquels nous avons beaucoup insisté en comité consistait à éviter aux contribuables canadiens de devoir assumer les coûts d'un déversement important d'une substance dangereuse et nocive. Nous estimons que ce ne sont pas à eux de payer, mais aux pollueurs. Le deuxième amendement visait à accroître la transparence en ce qui concerne les enquêtes et les rapports qui en résultent. Nous savons tous ce que les conservateurs pensent de la transparence et de la responsabilité, alors je ne m'attarderai pas sur le fait que le gouvernement préfère garder tout cela secret et cacher aux Canadiens la vérité.

Le projet de loi C-3 porte avant tout sur l'organisation administrative, et moins sur la protection de l'environnement. Selon Ben West, de ForestEthics Advocacy, si nous continuons à faire des compressions dans les dispositifs de sécurité et à fermer des postes d'intervention d'urgence, « nous allons manifestement droit dans le mur ». Je suis inquiète, car cela fait partie de la sécurité des forêts et du littoral de la Colombie-Britannique, où le trafic des pétroliers atteint un niveau très important.

Ma circonscription, Scarborough—Rouge River, abrite le parc de la Rouge. Le gouvernement vient de présenter un projet de loi pour en faire le premier parc national urbain. Or, le gouvernement ne cesse de prendre des mesures qui compromettent la sécurité des forêts et qui entravent leur pérennité. Le parc de la Rouge est une

magnifique forêt qui a été créée par des militants communautaires, dont je faisais partie. Au printemps, nous plantons des arbres et des arbustes, et à l'automne, nous enlevons toutes les espèces envahissantes, afin que notre parc, le parc de toute la communauté, puisse s'épanouir en un superbe parc.

Je me réjouis que les conservateurs aient enfin décidé de faire de ce parc un parc national, 35 ans après que des militants locaux ont commencé à le mettre en valeur. Mais nous devons nous assurer que le parc national va être entretenu de façon durable, conformément aux lois en vigueur et aux mesures de protection de la ceinture de verdure. Nous devons également consulter les communautés locales des Premières Nations qui y ont des lieux de sépulture ainsi qu'un village. Nous devons aussi consulter les militants locaux, qui travaillent sur le terrain.

● (1130)

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing, NPD): Monsieur le Président, j'ai beaucoup aimé l'allocation de ma collègue sur cette question très importante. Le projet de loi modifierait cinq lois. Ma collègue aimerait-elle parler de ce qui survient lorsque nous avons des projets de loi omnibus comme celui-ci?

J'aimerais également qu'elle se prononce sur la réaction des groupes environnementaux, comme les Premières Nations qui font part des inquiétudes que suscite le projet de loi chez eux. Des organisations de pêcheurs, des organisations communautaires et même des membres de l'industrie touristique se montrent préoccupés. Or, un grand nombre de ces gens ont beaucoup de connaissances et ont fait beaucoup de recherches sur le sujet.

Nous entendons souvent le gouvernement dire qu'il veut travailler avec des partenaires bien disposés. Eh bien, ce sont des partenaires bien disposés, même s'ils diffèrent parfois d'opinion avec lui. Toutefois, tout le monde veut un bon projet de loi et un projet de loi qui ne profitera pas seulement à l'industrie mais qui assurera également la sécurité de l'ensemble des Canadiens.

La députée a mentionné ceux qui feront les frais de ces changements dans certains secteurs. Estime-t-elle que le projet de loi C-3 répond aux besoins et aux préoccupations des communautés dont j'ai parlé, tout particulièrement des Premières Nations, des pêcheurs et de l'industrie touristique?

Mme Rathika Sitsabaiesan: Monsieur le Président, l'une des questions de la députée portait sur le recours continu du gouvernement aux projets de loi omnibus. Comme elle l'a dit, le projet de loi C-3 propose des changements à plusieurs lois. Voilà comment se comporte constamment le gouvernement. Il aime entasser de nombreux changements, parfois sans lien les uns avec les autres, dans un même projet de loi. Les gens ne voient pas nécessairement tous les changements apportés parce qu'ils sont trop nombreux.

Je n'avais que 10 minutes pour parler de ces choses. Il me faudrait au moins trois heures pour parler de tous les changements qu'apporterait le projet de loi. Nous le savons très bien, nous n'avons pas ce temps. Des questions importantes ne sont donc pas prises en considération parce que nous ne pouvons parler que des questions jugées prioritaires.

Initiatives ministérielles

En ce qui concerne sa deuxième question, tout particulièrement les Premières Nations et les pêcheurs, j'ai parlé du fait qu'il est important de préserver un mode de vie et de préserver également les forêts. Il y a un cimetière sacré de la Première Nation de Mississauga Huron-Wendat dans ma circonscription, Scarborough—Rouge River. Je veux protéger cet endroit et le mode de vie des gens, qu'ils pratiquent la pêche, la chasse ou de quoi que ce soit d'autre.

• (1135)

M. John Carmichael (Don Valley-Ouest, PCC): Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre les députés du NPD parler des projets de loi omnibus. Les députés de l'opposition adorent aborder ce sujet. Le fait est que lois auxquelles ils font allusion ont été adoptées pour la première fois en 2001. Lorsqu'un nouveau projet de loi de ce genre est présenté, un gouvernement efficace et responsable ne peut qu'y intégrer d'autres mesures législatives pour s'assurer que tout est actualisé.

Ma collègue pourrait-elle aborder quelques-uns des enjeux qui ont été exposés dans le nouveau projet de loi et parler précisément d'un certain nombre d'éléments? Je pense notamment à la hausse du nombre d'inspections des pétroliers, un nombre qui a été mis à jour; à l'extension des patrouilles aériennes de nos côtes; à l'accroissement de notre protection par satellite; au soutien de la Garde côtière canadienne en vue de l'aider à adopter un système de commandement en cas d'incident reconnu internationalement; et à la conduite de recherches de pointe. La députée pourrait-elle formuler des observations à propos de quelques-uns des éléments qui font du projet de loi une solide initiative présentée par le gouvernement?

Mme Rathika Sitsabaiesan: Monsieur le Président, oui, certains aspects du projet de loi sont constructifs. C'est la raison pour laquelle nous appuyerons le projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Il apporte des améliorations marginales. Toutefois, il faut que nous annulions les compressions budgétaires dont font l'objet le poste de la Garde côtière de Kitsilano, le Centre de recherche sur le pétrole, le gaz et autres sources d'énergies extracôtières du Canada et le Programme des urgences environnementales. Il faut que nous annulions la fermeture du bureau régional de la Colombie-Britannique pour les interventions d'urgence en cas de déversement pétrolier. Il faut que nous annulions...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous reprenons le débat. La députée de Parkdale—High Park a la parole.

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, remercier mon extraordinaire collègue de Scarborough—Rouge River pour ses observations et sa façon de représenter les gens de sa circonscription.

Je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi C-3, Loi édictant la Loi sur l'indemnisation de l'industrie aérienne et modifiant la Loi sur l'aéronautique, la Loi maritime du Canada, la Loi sur la responsabilité en matière maritime, la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada et d'autres lois en conséquence.

Comme on peut bien l'imaginer, cette mesure vise à modifier un certain nombre de lois. Comme ma collègue l'a dit, le NPD appuiera ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture parce qu'il apporte une modeste amélioration à la législation actuelle, même si le gouvernement a malheureusement rejeté les amendements que nous avions proposés pour renforcer très sensiblement le projet de loi.

Je voudrais expliquer brièvement l'objet de cette mesure législative.

La partie 1 édicte la Loi sur l'indemnisation de l'industrie aérienne afin d'indemniser cette industrie des pertes subies à cause d'événements tels que des conflits armés, une attaque ou une crise

quelconque qui ne s'inscriraient normalement pas dans le fonctionnement normal de l'industrie aérienne.

La partie 2 modifie la Loi sur l'aéronautique afin de conférer au directeur des enquêtes sur la navigabilité le pouvoir d'enquêter sur les accidents et incidents mettant en cause des civils, des aéronefs ou des installations exploités par ou pour le ministère de la Défense nationale, les Forces canadiennes ou une force étrangère présente au Canada.

La partie 3 modifie la Loi maritime du Canada en ce qui a trait à la date de prise d'effet des nominations des administrateurs d'administrations portuaires.

La partie 4 modifie la Loi sur la responsabilité en matière maritime afin de mettre en œuvre, au Canada, la Convention internationale de 2010 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses. Cette convention de 2010 établit essentiellement un régime de responsabilité destiné à indemniser les victimes en cas de déversement d'une substance nocive ou potentiellement dangereuse. Elle fixe une limite à cette responsabilité, qui est précisée dans le projet de loi.

La partie 5 impose de nouvelles exigences aux exploitants d'installations de manutention d'hydrocarbures, telles que la notification au ministre de leurs activités et la présentation de plans au ministre.

Le NPD appuie ce projet de loi, mais nous estimons que la responsabilité ne devrait pas être limitée. Nous croyons que les Canadiens ne devraient pas être tenus de payer pour les opérations de nettoyage et les dommages découlant du déversement de substances nocives ou potentiellement dangereuses.

Les conservateurs ont rejeté les amendements qui auraient augmenté la limite de responsabilité. Les Canadiens devront en définitive payer si les dommages dépassent la limite établie.

En fait, les néo-démocrates sont déterminés à prévenir tout déversement le long de nos côtes. Nous voulons nous assurer d'avoir une Garde côtière efficace et de prendre les précautions environnementales nécessaires afin de protéger notre littoral. Nous nous opposons au gouvernement lorsqu'il prend des mesures telles que la fermeture du Centre d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures de la Colombie-Britannique. Si nous voulons rendre nos côtes plus sûres, pourquoi voudrions-nous fermer un tel centre? La fermeture de la station de la Garde côtière de Kitsilano et la réduction radicale du budget des programmes d'intervention environnementale d'urgence sont loin de témoigner pas de la volonté du gouvernement de veiller en priorité à la sécurité des Canadiens.

• (1140)

Toutefois, comme je l'ai dit, le projet de loi comporte des éléments positifs. Le pilotage et la surveillance accrue qui sont exigés constituent un pas dans la bonne direction, mais la portée du projet de loi est très limitée. Les néo-démocrates croient que le gouvernement doit, pour être vraiment efficace, inverser les effets des réductions radicales imposées dans le budget de l'année dernière sur la sécurité des pétroliers.

Initiatives ministérielles

En parlant de sécurité des pétroliers, considérons certaines des statistiques les plus récentes. Le trafic de pétroliers a considérablement augmenté, ce qui accroît le risque d'un déversement d'hydrocarbures dans les eaux canadiennes. Le gouvernement fédéral a réduit le nombre des centres des Services de communication et de trafic maritimes ainsi que le budget des programmes environnementaux d'urgence, en dépit des statistiques qui révèlent que le trafic de pétroliers a triplé entre 2005 et 2010 et devrait à nouveau tripler d'ici 2016. Nous sommes donc témoins d'une augmentation considérable du trafic qui nécessiterait des mesures plus énergiques de la part du gouvernement.

Les projets envisagés d'expansion des oléoducs feraient passer les livraisons de brut de 300 000 à 700 000 barils par jour. Comme nous assistons à une augmentation extraordinaire du trafic, nous nous attendons à la mise en place de mesures de précaution aussi fortes que possible. L'une de ces mesures consisterait à adopter le principe du pollueur-payeur pour qu'en cas de déversement ou d'autres difficultés – nous espérons bien qu'il n'y en aura pas parce qu'il est possible de les prévenir –, le pollueur aurait l'obligation de payer les dommages qu'il aurait causés.

Nous connaissons les antécédents du gouvernement au chapitre de la protection de l'environnement. Nous avons vu, dans les projets de loi omnibus successifs, l'étendue des compressions imposées, l'importance des protections environnementales supprimées et les modifications apportées à la Loi sur la protection des eaux navigables. Un important cours d'eau patrimonial, la rivière Humber, passe dans la circonscription de Parkdale—High Park. C'est vraiment un trésor national, ce qui explique qu'elle ait reçu la désignation patrimoniale. À l'exception de son embouchure, elle a été retirée de la liste des cours d'eau protégés en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables. Cela inquiète beaucoup les écologistes, les biologistes et l'ensemble de la collectivité. Les néo-démocrates essaient de rétablir cette rivière et beaucoup d'autres dans la liste des cours d'eau protégés.

Le gouvernement apporte également des changements dans le domaine de la sécurité aérienne, qui est l'un des sujets abordés dans le projet de loi. Dans ma circonscription, Parkdale—High Park, j'ai beaucoup de travailleurs de l'industrie aéronautique, pilotes, agents de bord, etc. Ils s'inquiètent au sujet du nombre d'agents de bord dans les aéronefs. Du moins à Toronto, nous nous souvenons tous de l'écrasement en 2005 du vol Air France 358 à l'aéroport international Pearson de Toronto. L'accident a été horrible. Lorsque les gens ont vu le feu et la fumée qui se dégageaient de l'appareil, ils ont pensé que personne ne survivrait. Toutefois, avec un équipage complet, il a été possible de faire sortir tous les passagers de l'appareil en feu en moins de 90 secondes. On peut vraiment parler dans ce cas de professionnalisme et de dévouement. Ces gens ont été exemplaires.

Nous savons d'après l'historique des accidents aériens que plus il y a d'agents de bord devant les issues de secours, plus les passagers ont de chances de sortir vivants de l'appareil. Nous avons vu que le gouvernement avait essayé antérieurement de réduire le nombre des agents de bord dans les aéronefs. À l'heure actuelle, le rapport est de 1 pour 40, mais le gouvernement cherche à le réduire de 25 % pour le ramener à 1 pour 50. Je crois qu'une telle mesure serait fondamentalement mauvaise et comporterait un grand danger pour le public voyageur.

Même si les néo-démocrates appuient ce projet de loi, nous avons beaucoup d'autres préoccupations au sujet de la sécurité publique et de la protection de l'environnement. En toute franchise, les modifications prévues dans cette mesure ont une portée très limitée.

●(1145)

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai parlé de ce projet de loi à une étape antérieure. Il est clair qu'à de nombreux égards, le projet de loi traduit une conception décousue, ou on pourrait même dire incohérente, de la politique de sécurité dans les transports au Canada.

Au comité des transports, dont je suis le vice-président, nous sommes saisis actuellement, par exemple, de toute la question des systèmes de gestion de la sécurité, de la sécurité ferroviaire et d'autres questions de fond importantes. Nous pourrions qualifier ce projet de loi de mesure qui apporte des modifications de forme, étant donné qu'il modifierait tant de lois.

À la base de tout cela, si nous regardons les comptes publics, c'est l'argent que les Canadiens doivent garder en tête, parce que les Canadiens sont intelligents et conscients qu'il leur faut surveiller l'utilisation qu'on en fait. Or, la sécurité dans les transports au Canada est tributaire de l'argent qu'on y investit et les derniers comptes publics qui ont été publiés montrent que des coupes ont été faites partout, sauf dans le secteur de la sécurité ferroviaire, qui a connu en fait des investissements un peu plus importants. Ainsi, la sécurité routière, la sécurité maritime et la sécurité aérienne ont toutes fait l'objet de coupes financières.

La députée pourrait-elle nous aider à comprendre comment le gouvernement peut franchement avoir l'audace de dire que ce projet de loi est une mesure visant la protection des mers et ciel canadiens alors qu'il est en train de couper les fonds destinés aux vérifications, à l'inspection, à l'application de la loi et au suivi partout, sauf dans le cas de la sécurité ferroviaire?

Mme Peggy Nash: Monsieur le Président, je conviens qu'il faut surveiller l'utilisation que l'on fait de l'argent.

Il est évident pour ceux de nous qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre que le gouvernement s'emploie d'abord et avant tout à réduire la taille du gouvernement. Or, lorsqu'il s'agit de la sécurité publique, cela n'est pas une bonne chose. Il est certain qu'une des responsabilités fondamentales du gouvernement est de protéger la sécurité publique. Qu'il s'agisse de nos routes, de notre espace aérien, de nos mers ou de nos chemins de fer, c'est une responsabilité fondamentale du gouvernement.

Ma collègue a parlé des systèmes de gestion de la sécurité. Ce jargon occulte le fait que le gouvernement s'emploie fondamentalement à couper des postes d'inspecteur, les postes de ces gens qui se rendent sur les lieux de travail et vérifient les camions qui roulent sur nos routes et les trains qui circulent sur nos voies ferrées. Il délègue une grande partie de la responsabilité de la sécurité aux employeurs. Toutefois, nous vivons dans une économie compétitive et les entrepreneurs veulent à l'évidence faire de l'argent et brasser des affaires. Ils veulent réduire leurs coûts. Il est donc contradictoire de confier la responsabilité de la sécurité aux entreprises. Ce qu'il nous faut, ce sont des inspections indépendantes faites par le gouvernement.

Initiatives ministérielles

J'ajouterai une dernière chose. Dans ma collectivité, Parkdale—High Park, nous sommes entourés de voies ferrées et nous voyons des centaines de wagons-citernes DOT-111 traverser nos quartiers. Les gens ne savent pas ce qu'il y a dans ces wagons. Ils ne connaissent pas les précautions qui sont appliquées. Ils ne savent pas que des inspections ont été faites. Ils sont gardés dans l'ignorance. Il est à peu près temps de leur donner certaines informations et d'accroître la sécurité publique; pour cela, nous devons permettre aux Canadiens de savoir ce qu'il y a dans ces wagons-citernes et nous devons les rassurer sur le fait que des inspecteurs du gouvernement se rendent sur les lieux et mènent des inspections dans un souci absolu de sécurité publique.

● (1150)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, c'est avec un certain plaisir que je prends part au débat sur le projet de loi C-3 aujourd'hui. Je précise « aujourd'hui », parce que c'est également aujourd'hui, cet après-midi, que le gouvernement fédéral va faire une annonce attendue depuis longtemps sur le projet Northern Gateway d'Enbridge.

C'est là une décision et un fardeau que le gouvernement conservateur s'est donné. En droit canadien, auparavant, les décisions de cette portée et de cette ampleur étaient entièrement confiées à l'Office national de l'énergie, entité qui devait être indépendante du gouvernement et qui était chargée de promouvoir l'exportation de produits énergétiques. D'aucuns diraient qu'il peut y avoir là un défi ou un conflit d'intérêts, parfois, car ce groupe est chargé de promouvoir les exportations et de les favoriser, mais il joue aussi un rôle de chien de garde pour protéger les intérêts publics. Parfois, comme dans le cas qui nous intéresse, la tâche est difficile.

Aujourd'hui, avant minuit, le gouvernement doit rendre sa décision sur le projet Northern Gateway d'Enbridge. La population a beaucoup perdu confiance envers le gouvernement lorsqu'il s'agit de déversements de pétrole et du bon état de l'industrie pétrolière. Mes collègues conservateurs peuvent bien ricaner, mais ce qu'il y a de regrettable, c'est qu'ils ont droit à leurs opinions, mais non à leurs propres faits. Les faits montrent que le soutien de l'opinion canadienne au transport du pétrole par pipeline et par rail a beaucoup fléchi depuis que le gouvernement a pris le pouvoir.

On peut se demander pourquoi. Je suppose que les conservateurs, adoptant une ligne de pensée politique particulièrement cynique, ont estimé qu'ils pouvaient bernier le public, qui ne remarquerait rien tandis qu'eux, les conservateurs, dès qu'ils ont pris le pouvoir, sapaient et avilissaient les lois sur la protection de l'environnement au Canada, et supprimaient systématiquement les principaux éléments de protection dont les Canadiens jouissaient depuis de longues années, au lieu de les renforcer.

Ces dernières semaines, les conservateurs ont lancé une offensive de charme pour faire accepter les pipelines et les superpétroliers sur les deux côtes, et plus particulièrement sur la côte Ouest, où les ministres conservateurs se succèdent pour montrer à la population que, tout à coup, ils sont très préoccupés par les déversements pétroliers et la protection des Canadiens. Je dirai qu'on reconnaît chacun à ses œuvres, et il est important d'appliquer ce principe au gouvernement. Si nous jugions les conservateurs en fonction de ce qu'ils ont vraiment fait, nous arriverions à une opinion claire et concise sur ce qui est vraiment important à leurs yeux.

Je peux dire que le lobby pétrolier est particulièrement fébrile, mais les Canadiens, surtout ceux qui habitent le long du parcours ou qui subiront la menace d'un trafic nouveau et accru de pétroliers,

savent que les conservateurs ne sont pas de leur côté. C'est leur gouvernement qui a fermé des bases de la Garde côtière, des bases comme celle de Kitsilano, l'une des plus occupées de tout le Canada, puisqu'elle s'occupait d'une circulation maritime énorme.

Ce gouvernement a sacrifié la Loi sur la protection des eaux navigables, qui existait depuis près d'un siècle au Canada. Excusez-moi, je me suis trompé: les conservateurs ont maintenu l'application de la Loi sur la protection des eaux navigables pour certaines rivières et certains lacs, mais ce sont les lacs des régions de villégiature du Nord de l'Ontario. Voilà les lacs et les rivières que les conservateurs ont jugés dignes de protection. Tout le reste n'a aucune importance.

Les néo-démocrates sont intervenus à la Chambre jour après jour, tentant de rétablir la protection des autres lacs et rivières, de leur donner une certaine protection. C'est ce que les Canadiens souhaitent parce qu'ils sont attachés à leurs rivières et à leurs lacs. Nous sommes le pays des grands espaces et de l'imagination. Nous croyons à cette idée que le Canada est un pays habité, mais sauvage, un lieu où on peut faire l'expérience des vastes espaces magnifiques, que nous avons aussi la responsabilité de protéger.

Le gouvernement a vidé de sa substance la Loi sur l'évaluation environnementale. D'après le vérificateur général du Canada, il y avait au Canada entre 3 000 et 5 000 évaluations par année. Ce sont donc de 3 000 à 5 000 projets par année, comme des mines, des pipelines, etc., qui étaient soumis à cet examen environnemental. Ceux d'entre nous qui y ont déjà participé savent qu'il s'agit d'une audience publique où le promoteur doit présenter des faits et témoigner, et où le public peut poser des questions.

Les conservateurs ont pris ces 3 000 à 5 000 évaluations par année et les ont ramenées, d'après les estimations du vérificateur général, à 12 ou 15 par année. Tous les autres projets, des centaines et des milliers de projets, des milliers de mines et de pipelines, ne feront l'objet d'aucun examen environnemental.

● (1155)

Pour les quelques projets qui sont soumis à un examen, les conservateurs, comme nous l'avons vu dans les nouveaux textes législatifs et réglementaires, limitent la capacité du public de participer aux audiences et d'interroger les promoteurs, les pétrolières et les minières.

Les conservateurs ont défini de façon si étroite ceux qui peuvent intervenir que ces textes sont contestés devant les tribunaux, comme tant de lois des conservateurs. Ils les élaborent si mal, et si souvent au mépris de la Charte des droits et libertés, que les Canadiens sont contraints de faire appel aux tribunaux pour protéger la Charte. Les conservateurs dépensent des millions de dollars de l'argent des contribuables pour saper la Charte au moyen de lois draconiennes qui privent les Canadiens de certaines valeurs et de certains droits, et ils perdent constamment leur cause devant les tribunaux.

Initiatives ministérielles

On en est au point où les conservateurs ne peuvent même pas nommer un juge à la Cour suprême sans violer quelque élément fondamental de la Constitution. Ils font preuve d'un orgueil démesuré. Pourtant, cela se comprend chez un gouvernement qui est au pouvoir depuis trop longtemps. Il gagne en arrogance. Il croit de plus en plus que tout lui est dû. Nous avons déjà vu cela au Canada. C'est lamentable. Les conservateurs sont arrivés comme le chevalier blanc de la reddition des comptes, épousant la cause, la grande idée d'un gouvernement plus ouvert et transparent. Pourtant, selon le commissaire à l'éthique, le commissaire à la protection de la vie privée et le directeur parlementaire du budget, tous des mandataires du Parlement, le gouvernement est devenu et demeure le plus cachottier de l'histoire du Canada. Il bafoue le droit fondamental des Canadiens à l'information qui est protégé par la Constitution. Voilà ce que les conservateurs sont devenus.

Ce sont encore les conservateurs qui ont vidé de toute sa substance la Loi sur les pêches, l'un des éléments les plus fondamentaux de la protection des pêches au Canada, qui a été un élément historique et important de notre industrie et de notre société. Ils ont dit que, désormais, les entreprises pouvaient saccager l'habitat des poissons et les frayères en toute impunité, sans qu'il y ait la moindre évaluation, la moindre audience publique.

Selon la vision du monde des conservateurs, c'est tout à fait acceptable. C'est le secteur privé qui domine tout. La responsabilité qui lui incombe est limitée dans toute une série de secteurs. Qu'est-ce que la responsabilité limitée? C'est lorsque le gouvernement établit une règle en vue de subventionner et d'appuyer certaines industries. C'est lui qui choisit les gagnants et les perdants. Certaines industries ne jouissent pas de ce favoritisme de la part du gouvernement. Toutefois, le secteur pétrolier bénéficie amplement d'un tel traitement de faveur. Les conservateurs imposent une limite de responsabilité au titre des dégâts qui pourraient survenir en cas d'incident grave, entraînant des coûts très élevés. Ces coûts sont liés aux travaux de nettoyage et à la réparation des dégâts causés aux personnes qui perdent leur entreprise ou leur maison. Selon la vision du monde des conservateurs, l'entreprise qui est à l'origine de la pollution ou d'un déversement d'un oléoduc ou d'un pétrolier n'est pas tenue d'assumer les coûts des dommages. Les conservateurs utilisent des expressions comme le « principe du pollueur-payeur ». Toutefois, ils les mettent rarement en pratique, jusqu'à un certain montant maximum. C'est cela, la vision du monde des conservateurs.

La responsabilité limitée, qui réduit le risque encouru par certains intervenants de l'industrie, engendre toutes sortes de conséquences. Il ne s'agit pas simplement du fait que le public doit payer les dépenses qui excèdent un certain montant. Par exemple, en vertu de certaines de ces lois, le plafond est fixé à 500 millions de dollars pour les déversements de pétrole. Les gens se disent que 500 millions de dollars, c'est beaucoup d'argent, et que c'est peut-être suffisant. Cependant, le déversement de l'*Exxon Valdez*, qui s'est produit tout juste au nord de ma circonscription, dans le Nord-Ouest de la Colombie-Britannique, a coûté 3,5 milliards de dollars. En vertu du projet de loi conservateur, qui devrait assumer le reste du montant, soit au moins 3 milliards de dollars? Les contribuables canadiens.

Dans le cas du déversement causé par Enbridge à Kalamazoo, au Michigan, il y a à peine quelques années, la facture s'élève à 1,1 milliard de dollars, et ce n'est pas terminé. Les travaux de nettoyage sont en cours depuis trois ans. L'entreprise a dragué le lit de la rivière et elle continue de payer. En vertu de la vision du monde des conservateurs, c'est la population qui devrait payer la facture attribuable à l'incompétence de cette société pétrolière.

On ne peut pas dire que les pétrolières ne disposent pas des ressources nécessaires pour payer ces montants. Je n'ai pas vérifié le prix du baril de pétrole aujourd'hui, mais il se situe sûrement autour de 100 \$. Les pétrolières engrangent des profits records; elles peuvent donc payer les travaux de nettoyage lorsqu'elles causent des dégâts.

La deuxième conséquence, mis à part que ce sont les contribuables qui payent, est qu'on encourage des comportements très mauvais et risqués lorsqu'une industrie sait, comme le savait le secteur de l'investissement aux États-Unis, qu'elle bénéficie d'une certaine protection et que certaines banques sont « trop grosses pour faire faillite ». Essentiellement, tous les investisseurs savaient qu'ils ne payeraient pas la note même si la situation tournait complètement au vinaigre.

Imaginez que vous vous rendez au casino ou à l'hippodrome et que le gouvernement dit: « Quoi qu'il arrive, vous ne perdrez pas d'argent aujourd'hui; nous allons limiter les pertes à 50 \$. » La plupart des Canadiens choisiraient de parier à 100 contre un. Pourquoi pas? Ils miseraient 100 \$ sur le premier cheval et davantage sur le suivant, car il serait impossible de perdre. Le seul bon côté serait de pouvoir faire des paris audacieux, ce qui encouragerait les comportements à risque.

● (1200)

Les sociétés ne l'admettront pas, mais c'est dans la nature humaine. À moins qu'on ait changé d'une certaine façon le code génétique des humains au sein des pétrolières pour qu'ils deviennent ce qu'ils ne sont pas, ils finiront par prendre des risques si on encourage ce genre de comportement. Au bout du compte, nous allons apprendre en écoutant un matin les nouvelles de Radio-Canada qu'un accident tragique qui s'est produit la nuit passée a entraîné un déversement de pétrole, comme cela arrive. Dans le cas d'Enbridge, c'est arrivé 900 fois au cours des dix dernières années seulement. C'est lamentable. Les propriétaires de maison sont en colère, les éleveurs sont préoccupés, et les pêcheurs perdent leur gagne-pain. L'enquête nous apprendra que c'est encore une fois attribuable à une erreur humaine. Qui payera la note? Les sociétés assumeront une petite partie des coûts, jusqu'à un certain point. Tout le reste devra être payé par les contribuables canadiens.

Si nous pensons à toutes les industries de la planète que nous aimerions subventionner, l'industrie pétrolière ne figure pas en tête de liste. Elle réalise un profit démesuré. À l'heure actuelle, le prix de l'essence au Canada est de 1,30 \$ à 1,40 \$ le litre. Certains disent qu'elle fait de trop bonnes affaires. Chose certaine, ses affaires sont suffisamment bonnes.

C'est le gouvernement conservateur qui a aboli l'équipe de réglementation et d'intervention en cas de déversement de pétrole en Colombie-Britannique. Les conservateurs ont dissout l'équipe et ont congédié tous les responsables des déversements d'hydrocarbures sur la côte Ouest. Ils se demandent pourquoi leurs décisions éveillent des soupçons au sein de la population. À l'instar des gouvernements libéraux précédents, le gouvernement actuel dispose d'un fonds, auquel les expéditeurs ont dû cotiser à un moment donné. Ce fonds s'élève à 400 millions de dollars, puisqu'on y contribue depuis 1976. Le gouvernement en est satisfait et croit que ce sera suffisant pour gérer tous les accidents et déversements de pétrole au pays, et pas seulement un. Comme je l'ai dit, certains de ces déversements peuvent coûter terriblement cher.

Dans le projet de loi C-3, le gouvernement prend des mesures modestes pour améliorer la situation en cas de catastrophe.

Initiatives ministérielles

Lorsque les gens tentent de se racheter pour ce qu'ils ont fait, nous voulons encourager les mesures qu'ils prennent, aussi modestes soient-elles. Par conséquent, au comité, les néo-démocrates ont applaudi le gouvernement pour les petites mesures qu'il prend et ont proposé des amendements à partir des témoignages que nous avons entendus. Je sais que c'est radical et va peut-être à l'encontre de la vision du monde des conservateurs, mais nous écoutons les témoins qui comparaissent au comité car ils en savent plus sur les enjeux que les députés. Nous tenons compte de leurs conseils et présentons des amendements bien formulés, que les conservateurs rejettent invariablement. On pourrait penser qu'au comité, les conservateurs offriraient des solutions de rechange ou expliqueraient pourquoi ils rejettent les amendements et fourniraient des preuves pour démontrer qu'ils ont pris leurs décisions en connaissance de cause, mais ils ne le font pas.

Tous les députés de l'opposition en ont déjà été témoins. Nous avons tous déjà vécu une situation où, après avoir proposé une motion, nous levons les yeux vers le visage impassible de cinq députés conservateurs. Et où, lorsque vient le temps de se prononcer, nous expliquons notre démarche en précisant que notre amendement tire sa source de tel ou tel témoignage, qu'il va améliorer le projet de loi de telle ou telle façon et qu'il va aider et protéger le public canadien de telle ou telle manière. Les conservateurs se contentent alors de nous observer, le regard fixe, puis votent contre notre motion. On ne compte plus le nombre de fois où c'est arrivé.

Si ce n'est rien d'autre qu'un jeu politique, ainsi soit-il. Les gens peuvent choisir d'avoir l'air ignorants. C'est un choix qu'ils font. Le problème, c'est que leur comportement, de par l'incertitude qu'il crée, a des répercussions sur la vie de nos concitoyens et sur l'industrie canadienne. Même si une telle affirmation semble aller à l'encontre de la logique, je prétends depuis un certain temps déjà que, pour des raisons d'acceptation sociale et de perception auprès du public, les conservateurs ne se sont pas faits les amis de l'industrie pétrolière. Nous en avons d'ailleurs eu un exemple encore récemment.

Le principal lobby du pétrole du pays, l'Association canadienne des producteurs pétroliers, a pris ses distances de la position adoptée par les conservateurs dans une foule de dossiers, et plus particulièrement des publicités qu'ils ont diffusées. Or, quand le lobby du pétrole dit qu'il ne veut pas être associé au gouvernement et lui tourne le dos, on sait que le gouvernement a un problème.

Les conservateurs aiment bien parler des radicaux. C'est précisément ce à quoi ça ressemble, des radicaux en action. Le public est tellement convaincu que le gouvernement est incapable de protéger nos intérêts généraux et collectifs qu'il refuse désormais de lui faire confiance et de prêter foi à ses projets.

Quand les conservateurs feront leur annonce, cet après-midi, et donneront le feu vert, tambour battant, au projet de pipeline Northern Gateway, nous sommes convaincus que les Canadiens ne se laisseront pas émuvoir, parce que les conservateurs ont complètement perdu leur confiance. Le gouvernement semble avoir oublié un principe fondamental de la vie parlementaire: s'il a le pouvoir d'octroyer tous les permis qu'il veut, son permis à lui, c'est le peuple qui le lui donne. Le gouvernement semble avoir oublié cette leçon, et c'est ce qui explique l'attitude arrogante et intimidatrice qui est devenue sa marque de commerce.

Les gens ont dénoncé le tracé prévu du pipeline Northern Gateway, qui devrait traverser le Nord de la Colombie-Britannique, c'est-à-dire la région où j'habite et où habitent les gens que je représente. Quant au gouvernement, il a aussitôt taxé de radicaux

financés par des groupes étrangers ceux qui ont fait valoir leurs doléances. C'est ce que le ministre lui-même a dit dans une lettre provenant du Cabinet du premier ministre. Selon lui, ce sont probablement des ennemis de l'État. C'est ainsi, chers amis, qu'il nous a qualifiés, moi et les gens de mon coin de pays, sous prétexte que nous avons osé poser des questions sur un pipeline qui menace rien de moins que de compromettre notre mode de vie.

● (1205)

Je ne crois pas que ce soit anticanadien. Il est très canadien de poser des questions; de faire entendre notre voix; de nous tenir les coudes — Autochtones et non-Autochtones, tous les Canadiens, quoi —; de faire valoir nos points de vue dans le dialogue canadien; de refuser d'être marginalisés et intimidés par quelque gouvernement que ce soit, peu importe son allégeance.

Les conservateurs devraient le savoir. Ils dénonçaient à l'époque les tactiques musclées d'Ottawa en matière de politique énergétique. Certains s'en souviendront. On se demandait comment Ottawa pouvait savoir ce qu'il convient de faire dans l'Ouest. Je m'en souviens. Les arrogants gouvernements libéraux ont imposé des plans dont l'Ouest ne voulait pas, et les Canadiens qui y habitent ont réagi.

Aujourd'hui, la situation est inversée: au moins 66 % des Canadiens de la côte Ouest, de Colombie-Britannique, ne veulent pas du pipeline. Plus de 130 Premières Nations ont dit au gouvernement de ne pas construire cette infrastructure. L'Union des municipalités de la Colombie-Britannique et le gouvernement britanno-colombien ont dit « non » au gouvernement et lui ont demandé: « Qu'est-ce que le gouvernement ne comprend pas? Non, c'est non. »

Le gouvernement s'apprête, dans quelques heures, à faire fi de cette opposition et à dire que ces gens doivent être des radicaux, qu'ils doivent être des ennemis du Canada. Tous ces gens, les deux tiers des habitants de la Colombie-Britannique, le gouvernement de la province, plus de 130 Premières Nations, l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique et les maires et conseillers des villes de la province doivent tous être des ennemis de la nation. Les conservateurs sont tellement attachés à ce mauvais projet de pipeline que c'est là l'image qu'ils se font du monde. Ils sont devenus tellement arrogants sous la direction de l'actuel premier ministre qu'ils ne peuvent même pas envisager de reculer. Impossible pour eux de prendre une pause et de réaliser qu'il y a d'autres choses qui comptent.

Voici un autre sujet d'inquiétude, comme si ce n'était pas assez. J'ai parlé le week-end dernier et encore hier soir avec des chefs de Premières Nations de la Colombie-Britannique. Ils m'ont dit que, si les conservateurs imposaient ce projet aux Britanno-Colombiens en dépit des droits et des titres des Premières Nations de cette province, non seulement le pipeline ne sera jamais construit, mais, en outre, cette décision empoisonnera à un tel point la relation déjà fragile entre les Premières Nations et le gouvernement du Canada que d'autres projets, d'autres industries, seront aussi menacés. La capacité de conclure des ententes entre les industries et les Premières Nations dans cette province sera compromise.

Initiatives ministérielles

Pour un mauvais pipeline, le gouvernement est prêt à mettre en péril la relation entre l'État fédéral et un endroit important comme la Colombie-Britannique. Il est prêt à compromettre des perspectives de développement industriel dans le gaz naturel liquéfié, dans les mines et dans d'autres secteurs où des projets pourraient être réalisés. C'est l'équation que le premier ministre essaiera de résoudre cet après-midi. C'est le test qu'il doit réussir cet après-midi, en tant que premier dirigeant du pays.

Mais je crains fort qu'il échoue à ce test de sa capacité à diriger parce qu'il est incapable de voir la forêt cachée par l'arbre qu'il contemple. Il est incapable de délaissier un instant son obstination et son intransigeance. Il fera fi de toutes les objections. Il pense que nous finirons par reculer. Il pense que les Premières Nations, dont les droits sont protégés par la Constitution du Canada, renonceront tout à coup à ces droits. Il pense que les Britanno-Colombiens qui ont voté aux deux tiers contre ce projet ne se rendront pas urnes en 2015 pour congédier les députés conservateurs ayant pris parti contre eux dans ce dossier. Ils pensent que l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique et le gouvernement de cette province cesseront comme par enchantement de s'opposer à ce pipeline qui met en danger l'essence même de ce qu'ils sont.

La réaction est viscéralement canadienne. Lorsque les Canadiens sentent que leurs valeurs fondamentales sont menacées, lorsqu'on veut les empêcher d'élever leurs enfants dans un environnement sain et lorsqu'on cherche à étouffer leurs aspirations, ils réagissent avec vigueur. Ils résistent. C'est une réaction viscéralement canadienne de tenir tête à un gouvernement qui a atteint un degré sans précédent d'arrogance, qui se complaît dans ses privilèges et dont les ministres sont tellement habitués à leurs limousines qu'ils sont incapables de trouver une façon de...

Des voix: Oh, oh!

M. Nathan Cullen: Ils peuvent chahuter, monsieur le Président. Ils le font pour essayer d'enterrer les voix des vrais Britanno-Colombiens qui savent défendre les électeurs, plutôt que de capituler devant des pétrolières comme les députés d'en face le font si volontiers. Les députés de la Colombie-Britannique savent distinguer le bien du mal. Ils savent ce que signifie le débat de cet après-midi. Ce sera un tournant décisif. Nous sommes à la croisée des chemins. Le Canada a l'intention maintenant de faire connaître le genre d'avenir auquel il aspire.

Les efforts des néo-démocrates s'inscriront dans le sens d'un avenir meilleur. Nous voulons la prospérité, un environnement sain et un développement durable, et non un gouvernement tellement enivré par le pouvoir qu'il s'égare et devient incapable de penser à autre chose qu'aux sacro-saints bénéfiques des pétrolières.

• (1210)

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, je pense que la passion que mon collègue a exprimée dans son discours a irrité certains députés du gouvernement conservateur. Ceux-ci auront soit à prendre une décision, soit à assumer une décision qui sera prise, parce qu'elle aura des incidences majeures sur l'avenir de ce pays, en particulier sur celui de la côte Ouest.

J'aimerais poser une question qui ne porte pas nécessairement sur le transport du pétrole en tant que tel, mais réellement sur les décisions antérieures qui ont été prises par le gouvernement conservateur en ce qui a trait à l'élimination ou aux compressions des ressources qui ont eu lieu à la Garde côtière, dans les centres de

recherche et de sauvetage et dans les centres de supervision des déversements pétroliers.

Toutes ces compressions vont avoir des incidences majeures sur les décisions futures, notamment sur celle qui va être prise cet après-midi sur Northern Gateway, ainsi que sur l'avenir du transport maritime de pétrole.

J'aimerais avoir l'opinion de mon collègue sur les répercussions qu'auront non seulement ces décisions, puisqu'il en a parlé largement, mais également les compressions qui ont été effectuées dans des organismes dédiés à la surveillance des désastres maritimes et à la protection de nos côtes et des populations qui s'y trouvent.

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, c'est incroyable. J'ai déjà dit qu'il était plus important de tenir compte des gestes que des paroles d'un gouvernement comme celui-ci. Les compressions dans la Garde côtière sont des gestes qui relèvent de l'intention d'un gouvernement qui n'est pas préoccupé par les compagnies pétrolières. Comme mon collègue l'a dit, entre 2005 et 2010, la quantité de pétrole transporté par les pétroliers a triplé, et elle triplera encore dans les cinq prochaines années.

Face à cette réalité, le gouvernement a plutôt coupé dans les ressources nécessaires au nettoyage, qui est effectivement impossible, avec le bitume. C'est le voeu des conservateurs.

Je remarque que plusieurs conservateurs sont présents, mais qu'ils ne posent pas de questions. Il est intéressant qu'ils soient silencieux, alors qu'on a l'occasion de discuter de l'avenir du pétrole et de la côte Ouest. C'est le choix qu'ils font.

[Traduction]

M. Mark Strahl (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le discours du député de Skeena—Bulkley Valley. J'aimerais connaître son opinion.

Mike Harcourt, ancien premier ministre néo-démocrate de la Colombie-Britannique, a quitté les rangs du NPD parce que le parti s'est éloigné de ses origines ouvrières; c'est devenu le parti des élites métropolitaines et il a cessé de représenter les travailleurs. C'est Mike Harcourt qui a dit ça. Il a dit que le parti ne reconnaît plus d'où viennent nos ressources et ce qu'elles financent.

Dan Miller, ancien premier ministre néo-démocrate par intérim, a rédigé un article dans lequel il se demande d'où les néo-démocrates pensent que viennent les ressources qui financent nos écoles, nos hôpitaux, notre infrastructure. M. Miller souligne que les ressources ne tombent pas du ciel, qu'elles viennent de l'intérieur de la Colombie-Britannique, du GNL entre autres, et de toutes les initiatives auxquelles s'oppose le NPD.

Adrian Dix avait 20 points d'avance lors de la campagne électorale provinciale, mais il a gaffé en prenant une position trop radicale, s'opposant à tout projet de développement des ressources naturelles. Le député peut bien rire, mais il sait que le NPD a perdu contact avec les Britanno-Colombiens. C'est pour cette raison que les néo-démocrates continuent de perdre lors de toutes les élections dans cette province. Pourquoi le député ne se porte-t-il pas à la défense de la classe ouvrière, des gens de métier qui veulent que les projets aillent de l'avant de façon sécuritaire et responsable?

Initiatives ministérielles

●(1215)

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, je suis impressionné par l'ardente amitié qui se noue entre le député et Christy Clark. Les députés conservateurs ne semblaient pourtant pas l'appuyer durant la campagne. J'ai le net souvenir qu'ils s'étaient tenus à l'écart et n'avaient manifesté aucun appui pour Christy Clark qui, soit dit en passant, s'oppose au projet Northern Gateway.

Si les conservateurs appuyaient vraiment le gouvernement de la Colombie-Britannique, ils auraient clairement manifesté cet appui. Le gouvernement provincial a fait connaître au gouvernement fédéral ses cinq conditions, que l'on a pas respecté, comme la première ministre l'a dit il y a deux jours. J'aurais cru que les conservateurs en Colombie-Britannique reconnaîtraient que leur première ministre a dit qu'il y a des problèmes. Comme mon collègue l'a dit, même la droite doit reconnaître qu'il y a un autre côté à la médaille.

Nous sommes voisins. Nous venons du Nord de la Colombie-Britannique. C'est une région riche en ressources naturelles. Hier, j'ai accueilli dans mon bureau les représentants de deux entreprises du secteur des ressources naturelles; ils faisaient valoir que le public est très favorable à leurs activités minières, et nous les avons guidés à travers le processus.

Fait intéressant, ce qui a changé au cours de la dernière décennie, depuis que je siège ici et que je représente le nord-ouest de la Colombie-Britannique, c'est que les entreprises comprennent qu'elles ont besoin du soutien des Premières Nations. Au lieu de faire venir des travailleurs étrangers temporaires, comme l'ont fait les conservateurs dans le cas de la société HD Mining, il est primordial de créer des emplois locaux. Mon collègue doit bien avoir une opinion à ce sujet. Le gouvernement conservateur a permis, grâce à une faille qu'il a lui-même créée, que 200 travailleurs chinois viennent occuper des emplois qui auraient dû être occupés par des Canadiens.

Voilà comment le gouvernement défend les intérêts de la Colombie-Britannique, les intérêts du secteur des ressources naturelles ainsi que les emplois. Les conservateurs n'étaient que trop heureux de donner ces emplois. Actuellement, 350 000 travailleurs étrangers temporaires travaillent au Canada, dont beaucoup dans le secteur des ressources, alors que des Canadiens dans le nord-est et le nord-ouest de la Colombie-Britannique cherchent toujours du travail.

Si un débat sur les ressources naturelles intéresse réellement le gouvernement conservateur, parlons des exportations de bitume brut dont il fait la promotion dans le monde entier. Les conservateurs demandent aux États-Unis d'appuyer le projet de pipeline Keystone parce qu'il créerait 40 000 emplois aux États-Unis. Si les Américains arrivent à créer des emplois, pourquoi n'y arrivons-nous pas chez nous? Qu'est-il advenu du courage, de la vision et de l'idée que les ressources canadiennes permettent de créer des emplois? Qu'est-il advenu de ces valeurs conservatrices?

M. Glenn Thibeault (Sudbury, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de son discours très passionné et important.

Le projet de loi contient beaucoup de mesures, mais aujourd'hui, à la veille de la décision que le gouvernement conservateur prendra au sujet de l'oléoduc Northern Gateway, il est primordial que nous ayons cette discussion à la Chambre. Nous ne pouvons vraiment pas compter sur le gouvernement pour avoir cette discussion ailleurs. Je pense aux amendements que nous avons voulu présenter au comité et que les conservateurs ont, comme d'habitude, rejetés.

J'ai eu la chance de vivre en Colombie-Britannique pendant sept ans. Je pense que beaucoup de résidents de ma belle circonscription, Sudbury, diraient comme moi que c'est l'un des plus beaux endroits du monde et que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour le protéger. Malheureusement, aucune disposition de ce projet de loi ne porte sur les déversements de pétrole.

Un des points importants qu'a soulevés mon collègue et qui m'a vraiment interpellé, c'est que le gouvernement a le droit d'accorder des permis, mais ce sont les gens qui accordent la permission. Or, la population, les Premières Nations et les collectivités de la Colombie-Britannique que représente le député n'accordent pas cette permission.

J'aimerais que le député précise un peu plus ses pensées, car il est important que les gens, d'un océan à l'autre, comprennent ce qu'est l'approbation sociale.

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, j'ai sillonné la Colombie-Britannique au cours des derniers mois. Je suis notamment allé sur l'île de Vancouver, dans la région côtière appelée Sunshine Coast et dans les terres intérieures jusqu'à Prince George, car il m'apparaissait important de le faire. Les dirigeants des localités que je représente m'ont demandé d'engager un dialogue avec les Britanno-Colombiens sur un dossier qui nous concerne tous, et pas seulement les résidents du Nord-Ouest de la province, à l'épicentre de l'oléoduc projeté et là où 11 000 superpétroliers devraient naviguer dans des eaux plutôt dangereuses. Si on comprenait le moins le moins la côte Nord de la Colombie-Britannique, on saurait que la région est pleine de périls. Même Enbridge estime que le risque que survienne un déversement de pétrole catastrophique se situe entre 10 et 14 % au moins.

L'ampleur de l'assistance dans des localités comme Kamloops, Penticton, Prince George et Powell River m'a frappé. Après tout, beaucoup d'entre elles sont représentées par un député conservateur. Le plus étonnant, c'était la présence de membres des chambres de commerce et des associations d'entreprises situées en milieu urbain.

À Nanaimo, sur l'île de Vancouver et à Victoria, l'une de nos premières questions visait souvent à déterminer pourquoi les gens habitent dans la région, dans le but de déboulonner le mythe selon lequel ce débat oppose les villes et les régions rurales. Le débat ne met pas du tout les villes et les régions rurales en opposition. Lorsqu'on posait la même question dans des localités comme Courtenay, Comox, Campbell River ou Powell River, les réponses revenaient toujours à la qualité de vie. Ce sont en effet des endroits parmi les plus exceptionnels au Canada et peut-être même sur Terre. Des efforts incroyables ont été déployés en Colombie-Britannique afin que l'exploitation des ressources naturelles au profit des collectivités et à des fins de subsistance se fasse en harmonie avec une nature d'une beauté époustouflante. Voilà l'équilibre dont les conservateurs ont complètement fait abstraction.

Les chasseurs et les pêcheurs se manifestent. Les groupes de protection de la faune et de la flore se manifestent également. Ces électeurs sur lesquels comptent depuis toujours les conservateurs et qu'ils tiennent peut-être pour acquis, se serrent maintenant les coudes avec les Premières Nations et avec les écologistes. On en déduit que les conservateurs font fausse route et qu'ils sont complètement déconnectés.

Pour déterminer si un député souhaite vraiment débattre ou s'il a quelque chose à dire à la Chambre, il suffit de voir s'il prend la parole au lieu de se contenter de chahuter depuis les banquettes arrière.

Initiatives ministérielles

Les néo-démocrates savent qu'ils sont du bon côté de ce débat. Nous soumettrons le dossier aux Britanno-Colombiens. Nous verrons bien ce qu'ils en pensent.

• (1220)

M. Glenn Thibeault (Sudbury, NPD): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec le député de Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques.

Je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-3. J'aimerais prendre un peu de recul et aborder certains aspects particuliers.

Nous avons décidé d'appuyer le C-3 à l'étape de la troisième lecture en raison des modestes améliorations qu'il apporte à la sécurité maritime. Cependant, il importe de préciser que, comme d'habitude, nous avons essayé de proposer des amendements au comité, pour améliorer le projet de loi. C'est notre rôle; nous sommes censés améliorer les mesures législatives du pays, dans l'intérêt des Canadiens. Or, comme d'habitude, les conservateurs ont rejeté toutes nos propositions d'amendement. C'est vraiment déplorable. Ces amendements ne venaient pas uniquement du NPD; ils étaient inspirés par des témoins et des membres du public.

Il faudrait vraiment que le gouvernement commence à nous écouter. Notre collègue nous a dit, il y a quelques minutes, qu'il n'écoute pas les Premières Nations de la Colombie-Britannique. Qu'il n'écoute pas non plus le gouvernement de la Colombie-Britannique, qui s'oppose au projet Northern Gateway. Qu'il n'écoute pas non plus les 67 % des gens qui s'opposent au Northern Gateway.

Nous voulions nous assurer que le projet de loi C-3 aurait une portée plus vaste. Nous avons demandé qu'il soit renvoyé au comité avant la seconde lecture, pour avoir l'occasion de l'étudier et de l'améliorer, dans le but de protéger le littoral vierge de la Colombie-Britannique. Malheureusement, nous n'en avons pas eu l'occasion.

Avant de poursuivre, j'aimerais donner à mes collègues des données et des chiffres précis. On nous a dit que l'augmentation du trafic pétrolier augmentait les risques d'un déversement pétrolier dans les eaux canadiennes, mais cela n'a pas empêché le gouvernement de faire des compressions dans les budgets des centres de communication et de trafic maritimes et dans le Programme des urgences environnementales. Et pourtant, les prévisions indiquent que le trafic pétrolier a triplé entre 2005 et 2010, qu'il va tripler à nouveau d'ici à 2016, et que les projets d'expansion de pipelines feront passer les quantités de pétrole transportées de 300 000 à 700 000 barils par jour.

Nous devons prendre les mesures nécessaires pour protéger notre littoral, mais encore une fois, le projet de loi ne fait rien à ce sujet.

J'aimerais dire quelques mots sur les amendements que nous avons présentés. Nous voulions nous assurer que les contribuables canadiens ne soient pas tenus responsables des coûts de nettoyage et des dommages résultant du déversement d'une substance dangereuse et nocive. Nous voulions garantir la transparence des rapports d'enquête sur des accidents aériens ou des incidents militaro-civils. Ces amendements tout à fait raisonnables n'ont jamais franchi l'étape du comité.

Avant de discuter du projet de loi C-3, l'ancien projet de loi C-57 qui en était à l'étape de la seconde lecture avant la prorogation, si je ne m'abuse, nous avons demandé que la portée du projet de loi soit élargie en le renvoyant au comité avant l'étape de la deuxième lecture, pour qu'on puisse prévoir des mesures de protection plus globales du littoral Canadien. Nous voulions également annuler un grand nombre des compressions qui ont été décidées par le

gouvernement conservateur et des fermetures de postes d'intervention qui sont cruciaux pour la sécurité maritime et environnementale. Je pense que c'est en avril 2013 que nous avons envoyé une lettre au ministre des Transports pour lui faire cette demande.

Le projet de loi C-3 modifie cinq lois. Je vais en parler brièvement. La partie 1 édicte la Loi sur l'indemnisation de l'industrie aérienne, qui autorise le ministre des Transports à s'engager à indemniser certains participants de l'industrie aérienne des pertes ou des dommages qu'ils subissent ou dont ils sont responsables, qui sont causés par des événements communément appelés « risques de guerre ».

La partie 2 modifie la Loi sur l'aéronautique pour accorder au directeur des enquêtes sur la navigabilité les pouvoirs nécessaires pour qu'il puisse procéder à des enquêtes sur tout accident ou incident mettant en cause un civil et un aéronef ou une installation utilisée à des fins aéronautiques et exploitée par ou pour le ministère de la Défense nationale, les Forces canadiennes ou une force étrangère présente au Canada.

• (1225)

La partie 3 modifie la Loi maritime du Canada en ce qui a trait à la date de prise d'effet des nominations des administrateurs d'administration portuaire en ce sens que la municipalité ou l'administration portuaire doit aviser le port le plus rapidement possible.

La partie 4 modifie la Loi sur la responsabilité en matière maritime, afin de mettre en œuvre la Convention internationale de 2010 sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses.

Le régime de responsabilité civile qui été mis en place limitait la responsabilité des propriétaires de navires à 230 millions de dollars. Au-delà de cette somme, c'est la caisse internationale qui payait, jusqu'à concurrence de 500 millions de dollars.

Dans la partie 4, la Caisse d'indemnisation des dommages dus à la pollution exclurait les déversements visés par la Convention sur les substances nocives et potentiellement dangereuses. Nous voulions nous assurer, en comité, que la portée serait élargie.

La partie 5 modifie la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada. Elle impose de nouvelles exigences aux exploitants d'installations de manutention d'hydrocarbures, telles que la notification au ministre de leurs activités et la présentation de plans à ce dernier. Elle porte également sur d'autres éléments.

Comme je l'ai dit à propos du dernier amendement, nous estimons important de dire que les contribuables canadiens ne devraient pas payer les coûts de nettoyage et les dommages résultant du déversement de substances dangereuses nocives.

Or, le gouvernement refuse des amendements raisonnables qui pourraient faire en sorte que les contribuables canadiens n'aient pas à assumer la responsabilité des dommages excédents 500 millions de dollars.

Nous tenons à signaler que le NPD a à coeur qu'aucun déversement de pétrole ne se produise au large de nos côtes, contrairement aux conservateurs, dont le bilan est éloquent. En effet, le gouvernement a fermé le centre d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures de la Colombie-Britannique et le poste de la Garde côtière de Kitsilano et il a réduit les programmes d'intervention d'urgence environnementale. Il est de plus en plus difficile pour nous, et même pour les Canadiens, de croire que le gouvernement prend vraiment au sérieux leurs préoccupations.

Initiatives ministérielles

Parmi les mesures que le NPD voulait voir dans un projet de loi visant à protéger les mers du Canada, mentionnons celles-ci. Nous souhaitons que le gouvernement annule les compressions et la réduction des services à la Garde côtière. Nous voulions qu'il revienne sur sa décision de fermer les centres de services de communications et de trafic maritimes, notamment dans les terminaux de communications pour le contrôle du trafic maritime de Vancouver, et de St. John's, à Terre-Neuve, ainsi que le bureau régional des intervenants d'urgence en cas de déversement d'hydrocarbures de la Colombie-Britannique. Nous souhaitons par ailleurs qu'il annule les réductions au Centre de recherche sur le pétrole, le gaz et autres sources d'énergie extracôtières.

Ce ne sont là qu'un certain nombre de mesures que nous aurions aimé voir dans ce projet de loi, mais, malheureusement, elles n'y figurent pas.

Juste avant d'annoncer le projet Northern Gateway, le gouvernement fait fi des préoccupations et des inquiétudes des Canadiens. Comme on l'a dit plus tôt, 67 % de la population de la Colombie-Britannique s'oppose à ce projet, mais le gouvernement le nie. Les Premières Nations ne veulent pas de ce projet et disent vouloir être consultées. J'aimerais que le gouvernement écoute les Premières Nations et discute de son plan avec elles. Malheureusement, il ne les écoute pas.

Pour mettre les choses en perspective, je signale qu'un oléoduc d'une longueur d'environ 1 100 kilomètres pompant du pétrole brut traversera la forêt vierge et les rivières du Nord de la Colombie-Britannique. Cet oléoduc produira environ 525 000 barils de pétrole brut par jour. Or, le bilan d'Enbridge en ce qui concerne la sécurité des oléoducs est épeurant. De 1999 à 2010, l'entreprise a été responsable d'environ 800 déversements, soit l'équivalent de plus de 16 000 barils de pétrole dans l'environnement.

Personne ne veut qu'une telle chose se passe dans le Nord de la Colombie-Britannique. Nous ne devons ménager aucun effort pour protéger le Nord de la Colombie-Britannique.

● (1230)

M. Mark Strahl (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'apprendre que le député a vécu sept ans en Colombie-Britannique. Je suis sûr que ces années ont été pour lui les meilleures de sa vie.

Il a brièvement parlé dans sa dernière intervention d'approbation sociale. C'est certainement un concept qui gagne en popularité. Il est difficile de dire comment on peut l'obtenir. Le député vient de Sudbury, qui dépend évidemment du secteur minier. Je crois savoir que ce secteur est moins important qu'auparavant, mais il a permis de bâtir la circonscription qu'il représente, de même que le chemin de fer transcontinental qui passe par là.

Si on avait appliqué à l'époque les théories ou les pratiques liées à l'approbation sociale, y aurait-il une seule mine dans sa circonscription? Sudbury serait-elle aussi prospère actuellement? Le chemin de fer transcontinental passerait-il par la ville? Ne devrions-nous pas parler des moyens les plus sûrs de transporter les produits pétrochimiques plutôt que de dire, comme le NPD a tendance à le faire, que nous devrions mettre fin aux activités d'importants secteurs de notre économie?

M. Glenn Thibeault: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de sa question. Je confirme que j'ai vécu sept ans à Vancouver-Nord. Oui, c'est un endroit enchanteur. Parfois, au milieu de l'hiver, quand il fait -40 degrés et que je dois déneiger mon entrée à Sudbury, je me demande pourquoi je suis rentré dans

mon coin. Mais je dois dire que j'ai trouvé bon de rentrer et de devenir le représentant de Sudbury.

Pour ce qui est de la question que le député a posée, il est remonté dans le temps d'une centaine d'années en parlant du secteur minier. Parlons plutôt de la réécologisation de Sudbury grâce aux sociétés minières et à leurs réalisations. Elles ont gagné à cet égard des prix des Nations Unies à cause des mesures de protection de l'environnement qu'elles ont prises. La population de Sudbury veut être sûre de respirer un air propre, de nager dans une eau pure et même de pouvoir aller à la pêche dans le centre-ville. Toutefois, ce que nous n'avons pas, comme il l'a dit, c'est l'approbation sociale de construire des pipelines quand les gens ont choisi de dire non et ont voté non.

C'est ce qui se passe dans le nord et dans toutes les régions de la Colombie-Britannique. Les gens se lèvent pour dire non. À Sudbury, nous avons un dialogue. Les sociétés minières parlent aux Premières Nations et collaborent avec elles. Le présent gouvernement a décidé de ne pas le faire.

● (1235)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, quand je songe au projet Northern Gateway, l'une des choses qui me vient à l'esprit est le risque. Il faut reconnaître les risques pour l'environnement et pour l'économie. Il est indéniable que ce projet présente un niveau de risque inacceptable pour la région, et les conséquences potentielles sur l'économie et l'environnement en disent long.

Le député pourrait-il parler des risques, du niveau de risque inacceptable auquel nous exposerions la région en donnant le feu vert au projet Northern Gateway, et du fait que cela risque de coûter très cher?

M. Glenn Thibeault: Monsieur le Président, le risque est d'une importance primordiale dans cette discussion, ce débat et ce projet. Nous connaissons le passé d'Enbridge. De 1999 à 2010, 800 déversements ont libéré plus de 16 000 barils de pétrole dans l'environnement. Des superpétroliers transporteraient quotidiennement 525 000 barils de bitume brut le long de la côte de la Colombie-Britannique. Le risque d'un seul incident et les effets que cela aurait sur l'environnement sont catastrophiques.

N'oublions pas les risques pour l'économie. Selon les statistiques, un déversement pourrait causer la perte de 45 000 emplois, du tourisme à la foresterie. C'est un risque énorme. Alors quand on sait que 1 100 kilomètres d'oléoduc traverseraient le Nord de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, je crois que les mérites du projet ne font pas le poids par rapport aux risques.

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Sudbury de m'accorder ces quelques minutes pour parler du projet de loi C-3 qui porte sur un sujet qui me tient à coeur. On parle de la sécurité et des modifications à des questions portant sur la Loi maritime du Canada, la Loi sur la responsabilité en matière maritime et la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada.

Initiatives ministérielles

Cela me préoccupe et me touche personnellement parce qu'on a un grand débat sur cela présentement. On a entendu notre collègue de Skeena—Bulkley Valley et quelques autres intervenants parler, entre autres, de la question de l'oléoduc Northern Gateway. Cependant, TransCanada a un projet qui s'appelle Énergie Est. On veut construire un oléoduc à partir des sables bitumineux de l'Alberta jusqu'à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, en passant, entre autres, par ma circonscription, Témiscouata, et par le Bas-Saint-Laurent. On installerait un port pétrolier à Cacouna qui n'est pas dans ma circonscription, mais qui se trouve tout près. Cacouna se trouve à quelque 45 minutes de route de Rimouski.

C'est important parce que certains éléments du projet de loi toucheraient, si jamais il devait se concrétiser, la construction de ce port pétrolier qui est pour l'instant un port marchand.

De plus, la Partie V de ce projet de loi modifie la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada. Elle comprend de nouvelles exigences pour les exploitants d'installations de manutention d'hydrocarbures, ce qui serait le cas dans un port pétrolier, y compris l'obligation d'informer le ministre de leurs opérations et de soumettre des plans au ministre.

Je n'irai pas nécessairement dans les détails parce que mon temps est limité, mais je me demande pourquoi cela n'a pas toujours été le cas. C'est symptomatique de ce projet de loi, dans le sens où cela semble être une réponse rapide de la part du gouvernement conservateur afin de pouvoir mettre en place des mesures pour rassurer l'opinion publique, particulièrement en ce qui a trait au projet Northern Gateway, sur la carte depuis bien longtemps.

J'avais brièvement travaillé dans le dossier des oléoducs et du transport pétrolier avant l'élection, en Colombie-Britannique. J'ai pu constater les préoccupations des gens par rapport aux mesures de sécurité ainsi que par rapport aux problèmes de navigation et aux dangers que cela pourrait causer au littoral de la Colombie-Britannique. Ce projet de loi semble vouloir rassurer ces gens, sans nécessairement le faire complètement.

Nous allons voter en faveur du projet de loi parce qu'il s'agit d'une amélioration par rapport à la situation actuelle. Toutefois, je doute fort que le projet de loi ait répondu aux préoccupations.

La raison est que les gestes du gouvernement par le passé, non seulement dans ce projet de loi, mais aussi par rapport à des décisions, et particulièrement depuis 2011, n'ont pas réellement répondu à des impératifs de protection supplémentaire. Sur le plan environnemental, ces gestes n'ont pas veillé à ce que le travail soit fait pour protéger la population et leur gagne-pain.

Les gens du littoral de la Colombie-Britannique ont encore en mémoire un événement qui s'est produit il y a déjà 40 ans, c'était le naufrage de l'*Exxon Valdez*. Ils ont été touchés et ils veulent maintenant s'assurer que le littoral, particulièrement celui des îles de la Colombie-Britannique, soit bien protégé.

Qu'ont fait les conservateurs depuis 2011, avant que nous ne discussions du projet de loi? Ils ont provoqué des réductions de services à la Garde côtière, incluant la fermeture de la station de la Garde côtière à Kitsilano.

Ils ont effectué des compressions aux centres des services de communication et de trafic maritimes, incluant ceux de Vancouver et de Saint-Jean de Terre-Neuve. Ils ont fermé le bureau régional de la Colombie-Britannique pour les intervenants d'urgence en cas de déversement de pétrole. Pourquoi cela a-t-il été fait? Pourquoi les conservateurs n'annulent-ils pas ces fermetures?

Il y a eu des réductions au Centre de recherche sur le pétrole, le gaz et autres sources d'énergie extracôtières, ainsi que pour les principaux programmes d'urgence environnementale, y compris en cas de déversement de pétrole à Terre-Neuve-et-Labrador et en Colombie-Britannique.

Toutes les décisions prises en ce sens, avant qu'on discute de ce projet de loi, ont été faites à l'encontre des impératifs de protection supplémentaire que requiert ce projet de loi. En ce sens, on ne sait pas trop où le gouvernement conservateur s'en va.

Comme économiste, je suis très sensible aux questions d'externalité et liées au principe que nous défendons, c'est-à-dire celui du pollueur-payeur. Dans ce projet de loi, on peut voir des éléments qui ne vont pas dans ce sens.

Prenons la Partie IV qui porte sur la responsabilité en cas de déversement de substances nocives et potentiellement dangereuses ou encore d'hydrocarbures.

● (1240)

En comité, notamment à l'étape de la deuxième lecture, où j'ai eu l'occasion de m'exprimer, nous avons proposé que les fonds publics ne soient pas utilisés dans le cas d'un désastre provoqué par une compagnie privée. Le projet de loi limite ce dédommagement à 500 millions de dollars. Alors, au-delà de 500 millions de dollars, le contribuable pourrait se voir forcé, par l'intermédiaire du gouvernement, de payer les coûts de nettoyage et de dédommager les gens qui perdraient leur gagne-pain ou leur source d'activité économique. Cela n'a pas de sens.

Si on veut que cette responsabilité soit assumée, c'est la compagnie qui devrait l'assumer. En vertu des effets externes, si elle porte une plus grande responsabilité, voire la responsabilité entière des frais encourus par un déversement pétrolier ou un déversement de substances nocives et potentiellement dangereuses, elle prendra les mesures pour assurer sa propre survie.

Actuellement, les compagnies pétrolières ont une marge bénéficiaire de dizaines de millions de dollars pour chaque transport de pétrole. Si leur responsabilité en cas de déversement est limitée, il n'y a rien qui les incite à prendre les mesures de protection qu'elles devraient prendre. Leur principal incitatif est leur réputation, ainsi que leur capacité d'entretenir de bonnes relations publiques pour amenuiser les atteintes à leur réputation.

En ce sens, cet incitatif n'est pas suffisant. Une plus grande part de la responsabilité de dédommagement devrait être assumée par les sociétés privées qui s'occupent du transport de pétrole et de substances nocives et potentiellement dangereuses.

Ce projet de loi ne va donc pas assez loin. Nous avons annoncé des amendements à l'étape de la deuxième lecture et nous les avons avancés à l'étape du rapport. L'opposition était appuyée par bien des témoins. D'ailleurs, c'est ce qui pose de grandes difficultés aux conservateurs, en cette journée où la décision concernant le projet de l'oléoduc Northern Gateway sera annoncée.

Initiatives ministérielles

Bien des gens de la Colombie-Britannique leur parlent, et ce ne sont pas seulement des citoyens et des membres des Premières Nations. On sait que les conservateurs n'ont pas l'habitude de négocier avec les Premières Nations ni de prendre acte de leurs préoccupations sur ces questions. Même des témoins qui travaillent dans les installations portuaires et d'autres qui travaillent dans le domaine leur ont dit exactement ce qu'il fallait. D'ailleurs, ces commentaires allaient bien souvent dans le même sens que ceux de l'opposition officielle. Pourtant, ces demandes sont restées lettre morte. Aucun amendement n'a été accepté. Le projet de loi actuel est le même qui avait été proposé à l'étape de la deuxième lecture.

Un gouvernement responsable qui voudrait faire preuve de bonne gouvernance réaliserait qu'il ne détient pas la vérité absolue et que le projet de loi comporte des faiblesses qu'il faut corriger afin qu'il aille dans le sens de ses objectifs. Au contraire, le gouvernement se bouche les oreilles. Il refuse d'écouter et de réagir favorablement à des commentaires très pertinents qui répondent aux préoccupations soulevées, tant sur le plan de l'environnement que sur le plan de la responsabilité, en ce qui concerne le transport de matières nocives ou dangereuses qui peuvent porter préjudice à l'activité économique d'un grand pan de la communauté touchée.

Il est difficile pour nous de comprendre pourquoi le gouvernement fait preuve non seulement de mutisme, mais aussi d'immobilisme. J'ose croire que nous avons tous été élus ici par nos concitoyens, en ce qui me concerne, par les gens de la très belle circonscription de Rimouski—Neigette—Témiscouata—Les Basques. Nous avons le devoir de débattre et de faire jaillir des améliorations aux projets de loi.

Or on assiste à un mutisme de la part des députés du gouvernement sur ce projet de loi. Personne ne se lève pour en débattre et pour justifier les mesures proposées. Nous avons soulevé des faiblesses de ce projet de loi et nous allons continuer de le faire.

● (1245)

Comme je l'ai mentionné, cela ne nous empêchera pas de voter en faveur du projet de loi en troisième lecture parce qu'il s'agit malgré tout d'une amélioration par rapport à la situation actuelle. Toutefois, j'ai mentionné le fait que je ne comprends pas pourquoi les mesures qui sont proposées dans la cinquième partie ne sont pas déjà appliquées. Elles me paraissent pourtant très sensées.

En somme, nous allons appuyer le projet de loi. Nous sommes cependant extrêmement déçus du mutisme et du refus d'écouter de la part du gouvernement conservateur, et ce, à toutes les étapes du projet de loi, y compris l'étude en comité.

Si je peux avoir une question à cet égard de la part des conservateurs, cela me fera plaisir d'y répondre.

[Traduction]

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, le député est l'un des députés d'en face que j'ai appris à respecter au cours des trois dernières années. Il est très poli et extrêmement cordial, des qualités que j'apprécie chez lui. Et c'est sans compter qu'il est économiste.

Nous avons entendu de nombreux commentaires aujourd'hui au sujet de l'exploitation des matières premières et des ressources au Canada, surtout en Colombie-Britannique. Or, les députés néo-démocrates se contentent de nous dire ce qu'ils ne feraient pas. J'avais demandé au chef de l'opposition, il y a quelques années, ce que les néo-démocrates feraient en plus d'exploiter les ressources. Les raffinerait-ils en Colombie-Britannique? Que feraient-ils d'autre?

J'aimerais que le député pragmatique d'en face me dise ce qu'ils feraient au lieu de construire des pipelines et d'exploiter les ressources en vue de les exporter dans les régions du monde où elles sont en demande?

[Français]

M. Guy Caron: Monsieur le Président, je remercie le député de ses commentaires.

Le respect est également mutuel. J'ai eu le plaisir de travailler et d'échanger régulièrement avec lui et, en ce sens, il me fait plaisir de pouvoir également lui retourner le compliment.

Effectivement, de ce côté-ci de la Chambre et en ce qui a trait à notre chef, le chef de l'opposition officielle, il est clair que malgré ce qui est dit et souvent répété, ce n'est pas l'abolition des sables bitumineux ou leur exploitation que l'on vise. Ce qu'on vise est quelque chose qui va vers un développement qui soit durable dans le vrai sens du mot. Souvent, le sens des mots « développement durable » est escamoté, mais on veut réellement assurer un développement durable, tant pour l'exploitation elle-même sur le plan économique que pour ce qui est de la question environnementale.

Bien souvent, on a tendance à constater que l'aspect environnemental est escamoté. Certains oublient entre autres la question du principe du pollueur-payeur. C'est la question des facteurs externes, soit celui des coûts que l'ensemble de la communauté albertaine ou encore canadienne peuvent devoir assumer. L'exemple de l'oléoduc et du projet Énergie Est de TransCanada, qui passerait dans ma circonscription, en est un exemple probant.

Le projet de port pétrolier est un projet qu'une partie de la population accueille favorablement parce qu'elle y voit les retombées économiques potentielles. Cela met toutefois à risque l'industrie touristique et bien des opposants ou des gens qui se posent des questions à ce sujet mettent cela de l'avant. L'observation des bélugas amène des retombées touristiques et économiques très importantes. Certains les qualifient de plus importantes encore, de façon absolue, que le port pétrolier et ce qu'il pourrait apporter comme retombées.

C'est donc un sujet qui est très complexe et il faut toujours faire une évaluation des coûts et des avantages de chaque projet. C'est en ce sens qu'on veut un développement qui soit responsable en ce qui a trait aux sables bitumineux.

● (1250)

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, il vaut la peine de signaler que le Cabinet du premier ministre doit rendre une décision finale concernant le projet Northern Gateway aujourd'hui. Il faut souligner que le premier ministre a l'occasion de prendre la bonne décision dans ce dossier. Nous devons tenir compte des risques et des répercussions néfastes que le projet pourrait avoir sur l'économie et l'environnement du Canada, et prendre en considération les Premières Nations, les personnes d'origine autochtone et les diverses collectivités qui seront touchées par l'oléoduc. Toutes ont fait connaître leurs préoccupations et leur opposition au projet.

Le député pourrait-il parler de l'importance, pour le premier ministre du Canada, d'écouter ce que les habitants de la Colombie-Britannique ont à dire à ce sujet parce que, de toute évidence, les députés du Parti conservateur qui représentent cette province n'expriment pas les préoccupations dont leur font assurément part bon nombre des électeurs de leur circonscription.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Guy Caron: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Il me donne l'occasion de toucher à un élément que je n'avais pas encore abordé dans mon discours.

Il s'agit de la question des facteurs externes, du principe du pollueur-payeur et du développement responsable de nos ressources naturelles. Il faut également parler de la question de l'acceptabilité sociale. Pour tout projet qui passe dans une communauté, qui met à risque l'activité économique des gens qui y vivent qui n'est pas nécessairement liée aux pipelines ou au transport en général de matières dangereuses ou de produits pétroliers, il faut s'assurer d'avoir l'assentiment de la population et également de la population des Premières Nations.

Lorsqu'on entend dire que 67 % de la population de la Colombie-Britannique et pratiquement toutes les Premières Nations de la province s'opposent au projet, on peut voir que le travail pour obtenir cette acceptabilité sociale n'a pas été fait. C'est quelque chose qui semble avoir été escamoté ou avoir échappé au réflexe que devrait avoir tout bon gouvernement, soit celui d'aller consulter la population et de répondre à ses préoccupations. Présentement, en vertu du peu d'appui que le projet peut obtenir, on peut voir que ce travail n'a pas été fait.

[Traduction]

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de parler aujourd'hui du projet de loi C-3, un autre projet de loi omnibus qui ne touche que cinq lois cette fois-ci. Nous devrions nous estimer chanceux. En finances, nous avons eu une loi d'exécution du budget qui modifiait quelque 60 lois, alors, seulement cinq lois modifiées, c'est un peu du luxe.

Ce n'est pas tant du processus dont je veux parler aujourd'hui, mais de la substance. Nous pouvons présenter un projet de loi bien meilleur que celui-ci, que nous appuierons à cette étape-ci.

Je désire vous informer, Monsieur le Président, que je vais partager mon temps avec la députée de Churchill.

Il est intéressant et quelque peu ironique de nous trouver ici aujourd'hui juste avant le moment où, croyons-nous, le gouvernement prendra une décision sur l'oléoduc Northern Gateway d'Enbridge. J'ai eu la chance de me présenter lors d'une élection partielle à Victoria et à Oak Bay, une municipalité côtière, en Colombie-Britannique en novembre 2012. Comme on peut s'y attendre, et je suis sûr que tous les députés des deux côtés de la Chambre l'ont fait, j'ai frappé à beaucoup de portes et rencontré beaucoup de gens d'horizons variés, jeunes et vieux. Or, je n'ai rencontré personne qui appuyait la proposition relative à l'oléoduc Northern Gateway, pas une seule personne.

J'ai le devoir, et c'est pour moi un honneur, de représenter ma collectivité côtière, et je le ferai du mieux que je pourrai. Toutefois, je crois que ce projet de loi est un peu de la poudre aux yeux, qui pave la voie au projet d'oléoduc qui, les conservateurs doivent le savoir, a suscité une vive opposition en Colombie-Britannique. L'aspect le plus poignant de cette opposition tient peut-être à ce qu'elle a uni les Britanno-Colombiens comme je ne l'avais jamais vu de ma vie. Je n'avais jamais vu des Autochtones protester de la sorte et en si grand nombre. Je n'avais jamais vu des enseignants à la retraite et des chauffeurs d'autobus, des gens très jeunes et d'autres à la fin de leur carrière et, en fait, à la fin de leur vie, tous unis dans leur opposition à ce que le gouvernement entend faire, bien que je ne demande qu'à me tromper.

Les sondages révèlent que les deux tiers de la population s'opposent au projet d'oléoduc. Toutefois, si nous poussons les recherches un peu plus loin, nous ne trouverons pas grand monde qui croit que cela a du bon sens de transporter dans des pétroliers de la taille de la tour Eiffel sur certains des cours d'eau les plus dangereux de la planète, et dans le détroit d'Hécate, du bitume dilué, un produit dont nous ne savons pas réellement grand-chose. Nous ne savons même pas, au comité d'examen mixte, si le produit coulerait au fond de l'eau ou resterait à la surface. Tel est le niveau de connaissance que nous avons sur le sujet.

J'ai enseigné le droit environnemental pendant plus d'une douzaine d'années. Des gens qui ont comparu devant le comité, des confrères avocats qui ont fait des contre-interrogatoires, ont déclaré qu'ils n'avaient jamais vu une telle discordance entre ce qu'un comité a entendu dans un témoignage et les conclusions auxquelles il en est venu dans ses recommandations. C'était deux réalités différentes. En outre, il est très choquant pour les gens de la Colombie-Britannique d'entendre parler d'une analyse coûts-avantages qui permettrait de dire qu'il n'y a rien de mal à faire fuir peut-être un troupeau de caribous, une espèce menacée, parce que l'intérêt national est en jeu, et ce, sans preuve à l'appui. Il est très choquant également de penser que nous jouerions à la roulette russe avec des rivières pleines d'espèces en danger, comme certaines populations de saumons qui ne reviendraient jamais dans nos eaux s'il y avait un déversement.

Il ne s'agit pas de pétrole lourd, mais de bitume dilué et il ne faut pas confondre la chose avec ce qui s'est passé lorsque l'*Exxon Valdez* s'est échoué, ce qui était suffisamment dramatique, comme je l'expliquerai. Il est franchement choquant pour moi que le projet puisse être approuvé par le gouvernement du Canada malgré une opposition féroce de Canadiens jeunes et moins jeunes, d'Autochtones et de non Autochtones, de collectivités côtières et non côtières. Je désire seulement affirmer de nouveau que je ferai tout ce que je pourrai, au nom des gens de ma collectivité, pour que cette décision malavisée ne soit jamais pleinement mise en œuvre dans ma province et dans notre pays.

Le projet de loi porte sur un certain nombre de questions qui se rapportent quelque peu à ce dont je viens de vous parler. La Loi maritime du Canada, la Loi sur la responsabilité en matière maritime et la Loi sur la marine marchande du Canada seraient modifiées. Certains des changements prévus sont souhaitables et, pour cette raison, le projet de loi recevra entièrement notre appui.

● (1255)

Pour ce qui est de l'oléoduc Northern Gateway, le gouvernement a remis à l'industrie un cadeau empoisonné. Comme un leader de l'industrie l'a si bien dit: « Nous aurons peut-être la permission du gouvernement, mais pas celle de la population. »

L'expression « acceptabilité sociale » a été utilisée tout au long de ce débat, et je sais exactement ce que le leader de l'industrie a dit: « Même si le gouvernement nous donne le document, cela ne nous donnera pas la légitimité d'aller de l'avant parce que les gens sont profondément convaincus que le processus est vicié. Ils savent que le processus a été mené de façon inéquitable et qu'une décision prise à la suite d'un processus aussi mauvais ne devrait jamais être mise en œuvre. »

Initiatives ministérielles

C'est vraiment un cadeau empoisonné, et il est intéressant de voir des organismes environnementaux, des Premières Nations et des gens de l'industrie convenir de ce phénomène, et reconnaître que l'industrie recevra effectivement un cadeau empoisonné si le gouvernement devait aller de l'avant en dépit de l'opposition féroce qu'on observe.

Lors du débat à l'étape de la deuxième lecture, la ministre des Transports a dit un certain nombre de choses sur le projet de loi concernant les modifications proposées pour la Loi sur la marine marchande du Canada. Elle a parlé des modifications qui protégeraient mieux le milieu marin en renforçant les dispositions relatives à la prévention de la pollution et aux mesures à prendre au besoin. Elle a affirmé que les modifications viseraient à renforcer les exigences pour la prévention des déversements et la préparation aux situations d'urgence des installations de manutention des hydrocarbures en obligeant les responsables de certaines installations à soumettre des plans de prévention et d'intervention en cas d'urgence à la ministre des Transports, ce à quoi, je dis: « Bravo ».

Par contre, lorsqu'il n'y a pas de fonctionnaires pour veiller à l'application de ces lois et lorsque ces derniers n'ont pas le budget nécessaire pour exiger le respect des exigences, soit dit avec le plus grand respect, ce que la loi prévoit n'a aucune importance. Le gouvernement n'a pas cessé de faire des compressions dans les programmes et les bureaux qui auraient pu s'occuper de ces questions. La mesure législative a beau comprendre de jolis mots, cela ne veut rien dire. Comme disait Shakespeare, même si elle est pleine de bruit et de fureur, elle ne signifie rien.

Comme bon nombre d'autres initiatives des conservateurs, cette mesure législative semble valable à première vue, mais s'il n'y a pas d'employés parce qu'ils ont tous fait les frais des compressions, s'il n'y a pas de scientifiques parce qu'ils ont tous été renvoyés, et s'il n'y a plus de bureau — je pense par exemple au bureau de la Garde côtière de Kitsilano — ou encore de bureau responsable de la prévention des déversements, à quoi sert-elle?

Les gens ne sont pas dupes. Ils savent qu'il ne sert à rien d'adopter de bien belles lois si nous n'avons pas le personnel nécessaire pour veiller à leur application et si nous n'avons pas non plus la volonté politique de les faire respecter. Voilà ce qui est frustrant. Les conservateurs proposent cette mesure législative avec plein de bruit et de fureur, mais elle ne signifie rien.

Pour ce qui est de l'amendement, que se produira-t-il si, par exemple, les gens ne présentent pas ces plans? La ministre nous dit que le gouvernement impose une amende. Il s'agit d'une amende de 250 \$ et pouvant parfois aller jusqu'à 25 000 \$, qui est imposée dans les cas de non-conformité. Nous devons, d'une part, imposer cette amende et tenter une poursuite et, d'autre part, percevoir cette amende.

Puisque j'ai déjà eu la responsabilité de veiller au respect de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et que j'ai alors eu la chance de conseiller le réviseur-chef au sujet de cette loi de 1999, je puis affirmer que ces amendes et ces régimes administratifs sont excellents. Cela dit, si personne n'est disposé à les mettre en application, leur libellé et les montants prévus n'ont aucune importance. Le montant des amendes les plus élevées peut sembler considérable, mais je le répète, sans volonté, aucune amende n'est imposée et aucune mesure n'est prise, point. Ce n'est que du bruit et de la fureur et ça ne veut rien dire.

Je n'invente rien lorsque j'affirme que le gouvernement n'a rien proposé de bien nouveau quand il a annoncé la fermeture du poste de la Garde côtière de Kitsilano et du centre d'intervention d'urgence en

cas de déversement d'hydrocarbures de la Colombie-Britannique et a vidé de sa substance le programme d'intervention d'urgence. Est-ce que les Britanno-Colombiens et les Canadiens font confiance au gouvernement pour protéger leur précieux environnement, alors qu'il ne présente que des changements cosmétiques? Je pense que non, et je crois que les députés d'en face, 21 d'entre eux, s'attireront les foudres des Britanno-Colombiens si jamais — et j'espère avoir tort — le gouvernement décide d'aller de l'avance avec le projet monstrueux d'Enbridge, le projet Northern Gateway.

• (1300)

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD): Monsieur le Président, je comprends le point de vue de mon collègue. Il vient de la Colombie-Britannique et, de surcroît, il comprend le dossier. Je pense que nous sommes tous plus préoccupés à cause de ce qui s'est passé à Lac-Mégantic il n'y a pas très longtemps.

Nous avons un gouvernement qui choisit de fermer les yeux quand vient le temps d'appliquer la loi. Le gouvernement peut bien adopter des tas de lois et modifier toutes les mesures législatives qu'il veut pour affirmer qu'il protège la population, mais si, en fin de compte, il n'applique pas les lois, les Canadiens ne sont pas en sécurité. Ce sont les collectivités et les contribuables qui devront assumer le gros des coûts occasionnés par le nettoyage et la reconstruction.

Il n'y a pas très longtemps, à propos de ce projet de loi, justement, le ministre des Ressources naturelles a déclaré que, parmi les « mesures de protection de l'environnement [...] les pétroliers devront avoir une double coque ». Or, une entente internationale qui date de 1993 oblige tous les pétroliers à avoir une double coque.

Le député a parlé de berner la population. Pourrait-il nous en dire un peu plus sur cette histoire de « se faire tromper une fois »? Le gouvernement que nous avons semble vouloir embobiner les Canadiens, mais ceux-ci ne se laisseront pas avoir.

M. Murray Rankin: Monsieur le Président, la mesure législative devrait reposer sur le principe du pollueur-payeur, mais il semble que la population se fera demander de payer un certain montant pour le nettoyage d'un déversement de pétrole. Combien coûte un nettoyage? Cher, semble-t-il. Comme mon collègue de Skeena—Bulkley Valley l'a souligné, ce pourrait être de l'ordre de centaines de millions de dollars.

Rashid Sumaila, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique et membre du centre de recherche sur l'économie des pêches, a demandé qui allait payer. Nous avons un mécanisme permettant de couvrir 1,35 milliard de dollars, mais pensons à l'incident de l'*Exxon Valdez*, où le nettoyage a coûté 6,5 milliards de dollars. Le golfe du Mexique était beaucoup plus grand. Pour l'oléoduc Northern Gateway, le nettoyage et les pertes pourraient coûter jusqu'à 9,6 milliards de dollars.

Si les dirigeants n'ont pas la volonté politique nécessaire pour faire respecter la loi et si le gouvernement n'est pas déterminé à appliquer le principe du pollueur-payeur, ce seront tous les Canadiens qui devront payer la note, ce qui est inacceptable.

Initiatives ministérielles

• (1305)

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son éloquent discours. Il a beaucoup parlé de l'imputabilité qui, je pense, est importante. Il a mentionné de façon assez éloquente que le projet de loi sera là pour les apparences et pour donner confiance aux gens, mais sans le mordant nécessaire et sans que le gouvernement ait la volonté politique de le faire respecter. Cela ne s'applique pas qu'à ce cas précis, d'ailleurs, mais également à un large éventail d'activités gouvernementales en ce qui a trait à la surveillance.

J'aimerais poser une question à mon collègue sur le parallèle que l'on peut établir avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, où il y a des normes à faire respecter. Si on n'a pas les effectifs derrière ou qu'on ne leur donne pas le pouvoir de faire appliquer les règlements, on se retrouve devant des problèmes comme ceux que l'on a vécus. J'aimerais qu'il compare ce qui a cours à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et les changements à la réglementation prévus dans le projet de loi.

[Traduction]

M. Murray Rankin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de la question au sujet des activités de surveillance et de l'incapacité à mettre en place des surveillants. Il a donné un exemple qui illustre parfaitement la situation en parlant de l'éclosion de listériose, et du fait que l'ACIA est essentiellement aux prises avec un manque de personnel.

Il s'agit là d'un autre projet de loi à caractère réglementaire. Comme l'a dit mon autre collègue, que la réglementation porte sur l'environnement, la santé et la sécurité, la sécurité au travail, l'inspection des aliments ou la sécurité ferroviaire, les attentes demeurent les mêmes. Pour tous ces régimes de réglementation, nous nous attendons à ce que des gens soient là pour les appliquer. Si des gens enfreignent ces règles, on s'attend à ce qu'il y ait une volonté politique pour punir les coupables.

Deux de ces trois principes ne sont pas respectés. Il y a de moins en moins de personnes pour faire le travail, et presque aucune volonté politique pour appliquer les normes réglementaires.

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie de prendre la parole au sujet du projet de loi C-3, Loi édictant la Loi sur l'indemnisation de l'industrie aérienne et modifiant la Loi sur l'aéronautique, la Loi maritime du Canada, la Loi sur la responsabilité en matière maritime, la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada et d'autres lois en conséquence.

Je joins ma voix à celle de mes collègues, dont bon nombre ont pris la parole avant moi pour énoncer clairement la position des néo-démocrates à l'égard de ce projet de loi. Nous reconnaissons les améliorations modestes qui ont été apportées en matière de sécurité maritime, mais nous avons également exprimé certaines préoccupations à propos des amendements que nous avons proposés et qui n'ont pas été adoptés par le gouvernement.

Nous avons dit très clairement que nous sommes préoccupés par le fait que, malgré ces lois, les Canadiens savent que nous sommes dans une situation où les règlements — du moins les rares qui sont en place — ne peuvent être appliqués convenablement en raison des compressions imposées aux scientifiques, à la Garde côtière et aux inspecteurs, qui sont chargés de veiller à l'application des lois et des règlements.

Quand on m'a demandé d'intervenir au sujet de ce projet de loi, j'ai vu le lien avec le projet d'oléoduc d'Enbridge, qui suscite une forte

opposition en Colombie-Britannique et partout au pays. Beaucoup de gens s'y opposent parce qu'ils sont conscients des risques environnementaux de ce projet et des dommages qu'il pourrait causer. Dans les faits, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne peuvent rien faire pour éliminer le risque d'un déversement de pétrole. Cet aspect me préoccupe, moi aussi.

Je suis fier d'être membre d'un parti qui s'oppose à l'oléoduc d'Enbridge aux côtés des Britanno-Colombiens et des Canadiens de partout au pays. J'aimerais aussi parler des préoccupations des gens de ma circonscription, qui risquent d'essuyer des pertes parce que le gouvernement ne voit pas au respect de la réglementation et de la législation destinées à assurer la sécurité des voies navigables et des voies ferrées.

Je pense en particulier à la proposition qui vise à faire transiter du pétrole par Churchill. Ceux qui n'y sont jamais allés ignorent que Churchill est connue comme un joyau du Manitoba, ma province, et du Canada. C'est une petite communauté installée le long de la baie d'Hudson, quelque 1 200 kilomètres au nord de Winnipeg. Elle doit sa renommée aux ours polaires, puisque c'est l'endroit au monde où il est le plus facile de voir des ours polaires. En effet, de nombreux ours polaires ont leurs petits dans le parc national Wapusk, un trésor national.

L'industrie touristique a beaucoup d'importance pour la communauté de Churchill, dans le Nord du Manitoba, puisque les gens viennent dans notre région pour voir les ours polaires. L'économie de Churchill dépend aussi de la recherche environnementale menée au Centre d'études nordiques de Churchill. Des chercheurs et des scientifiques du monde entier y mènent des recherches sur les changements climatiques et leur effet sur la faune, notamment sur les ours polaires. Enfin, Churchill dépend aussi du transport ferroviaire et du commerce, particulièrement du commerce international.

Churchill traverse une période difficile qui se prolongera sûrement, puisque le gouvernement a éliminé son principal client, la Commission canadienne du blé. Avec la disparition de la Commission canadienne du blé, Churchill a perdu un partenaire commercial important, avec lequel la ville entretenait depuis longtemps une excellente relation.

• (1310)

Puisqu'il a aboli une organisation dirigée par les agriculteurs et administrée dans l'intérêt des agriculteurs, et en dépit du fait qu'il soutient que le marché réussira en quelque sorte à redresser la situation, le gouvernement a décidé d'offrir une importante subvention financée par les contribuables à certaines des plus grandes sociétés céréalières du monde pour faire une chose qui avait déjà été faite sous le régime de la Commission canadienne du blé, c'est-à-dire expédier le grain en passant par Churchill. Malheureusement, cette décision n'a pas donné les mêmes résultats que lorsqu'elle avait été prise sous l'égide de la Commission canadienne du blé. Les habitants de Churchill et du Nord du Manitoba s'inquiètent au sujet de l'avenir du port, des échanges commerciaux par le port et des revenus et des investissements que ces échanges représentent pour le port et le chemin de fer existants.

Initiatives ministérielles

Alors qu'elle traversait une situation difficile et stressante, l'entreprise propriétaire de la voie ferrée et du port a soudainement déclaré, il y a un peu moins d'un an, qu'elle aimerait expédier le pétrole brut des champs pétrolifères de Bakken en passant par la ligne de la baie jusqu'à Churchill, pour ensuite le transporter par navire dans l'océan Arctique.

Tout le monde sait sans doute que les gens ont été pris de court par cette proposition. La principale préoccupation, c'est la sécurité. Cette proposition a été mise de l'avant à peine quelques semaines après la tragédie de Lac-Mégantic. Nous savons que les wagons qui ont explosé et tué de nombreux membres de cette collectivité transportaient un type de pétrole brut très similaire.

Les gens ont vu les images de cette catastrophe et ont pris conscience des conséquences possibles de ce projet pour notre région. Les gens, inquiets pour leur sécurité, ont cherché avec qui ils pourraient collaborer pour assurer leur protection. Malheureusement, lorsqu'ils se sont tournés vers le gouvernement fédéral, ils ont vu un gouvernement qui a mis en place une réglementation ciblée, plus particulièrement en matière environnementale, qui a réduit les inspections dans une foule de secteurs et qui a renoncé à faire preuve de leadership en matière de sécurité.

Pour ce qui est de la sécurité ferroviaire, je tiens à souligner que, au cours des derniers mois, on a proposé des mesures qui sont importantes pour les Canadiens, et surtout pour mes concitoyens. Toutefois, nous nous inquiétons particulièrement des risques d'un déversement si les navires qui transportent le pétrole circulent dans la baie d'Hudson et l'océan Arctique. Un éventuel déversement aurait des conséquences dévastatrices.

Nous ne possédons pas la technologie ou le savoir-faire nécessaires pour faire face à des déversements de pétrole dans l'Arctique. Ce problème a été soulevé lorsqu'il a été question de forage dans l'Arctique, mais il n'est même pas nécessaire d'aller si loin. Nous ne savons même pas comment on parviendra à transporter dans l'Arctique le volume de pétrole brut qu'envisage l'entreprise.

Par contre, nous savons que s'il y avait un déversement de pétrole dans la baie d'Hudson, le pétrole y resterait très longtemps puisqu'il s'agit d'une baie. Par surcroît, cela polluerait les affluents qui prennent leur source dans cette baie. Le pétrole remonterait les affluents, dans le sens du courant, et aboutirait dans la baie James, qu'il polluerait. Puis, il remonterait en ligne droite vers l'océan Arctique et polluerait les côtes du Nunavut. Un tel déversement aurait des effets dévastateurs sur la faune, y compris les bélugas. La population de bélugas de la baie d'Hudson est unique parce qu'elle a résisté à beaucoup de conditions adverses et a fait preuve d'une résistance qu'on ne voit pas chez les autres populations de bélugas. Tout cela pour dire que nous ne pouvons pas saisir toute la réalité d'un déversement de pétrole.

En tant que députée de Churchill et en tant que fière habitante du Nord, qui est tout aussi fière de la façon dont les membres des Premières Nations, les Métis et les gens du Nord protègent notre environnement, du moins d'où je viens, je suis troublée par le fait que le gouvernement fédéral n'agisse pas comme un partenaire à part entière à l'égard de la protection de nos voies navigables, de nos océans et des Canadiens.

● (1315)

Je suis fière de pouvoir faire part de nos préoccupations réelles au sujet de ce projet de loi et de continuer la lutte pour que le gouvernement fédéral resserre les mesures de protection et exerce un leadership essentiel parce que les Canadiens méritent mieux.

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, comme bien des Canadiens, je ne savais pas qu'il y avait un océan au Manitoba. J'ai participé à une rencontre avec le Consortium canadien des universités de la recherche océanographique et je me suis entretenu avec plusieurs de ses membres, dont un remarquable professeur de l'Université du Manitoba. Après lui avoir fait observer que les océans bordent les régions côtières, je lui ai demandé pourquoi il participait à cette rencontre. Il m'a répondu, comme l'a si bien dit la députée de Churchill, que la baie d'Hudson se jette dans l'océan Arctique.

Ma collègue a parlé de l'avenir du port de Churchill et des craintes de la population concernant les déversements de pétrole et la sécurité. Pourrait-elle nous exposer les craintes des gens relativement au port de Churchill, que ce soit sur le plan économique ou environnemental, et nous dire dans quelle mesure le projet de loi éliminerait ces craintes, si tant est que ce soit le cas?

Mme Niki Ashton: Monsieur le Président, je remercie le député de son anecdote, qui montre l'ampleur de son étonnement devant la diversité du Canada. Je l'invite à venir voir notre océan de ses propres yeux.

Je remercie aussi le député d'avoir parlé des recherches de pointe qui se font dans ma province sur les plans d'eau.

Les gens ont des craintes en ce qui concerne l'économie et l'environnement, et ces deux aspects sont étroitement liés. La pollution a des répercussions sur tout: l'économie, le secteur du tourisme, la chasse, le piégeage et l'agriculture artisanale. Quelle que soit la région, la pollution de l'environnement a des répercussions sur tout, y compris sur nos moyens de subsistance.

Il est inconcevable que le gouvernement fédéral ne protège pas l'environnement comme il en a la responsabilité et qu'il ne fasse pas preuve de leadership dans ce dossier. Autrefois déterminé à lutter contre les changements climatiques, le Canada privilégie aujourd'hui les mesures d'obstruction. Le gouvernement fédéral semble inciter les autres à ne pas prendre de mesures et à ne pas faire preuve de leadership dans ce dossier. De plus, il dénigre ceux qui agissent.

C'est peu rassurant pour les gens de mon coin de pays, qui sont fiers de leur environnement naturel. Ils savent que leur gagne-pain repose sur la gestion durable de l'environnement. Ils constatent que le gouvernement fédéral ne fait absolument rien pour protéger l'environnement.

● (1320)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je ne veux pas rater l'occasion de parler de Churchill et de son incidence considérable sur l'économie manitobaine. Je songe au golden boy perché au sommet du palais législatif du Manitoba, pointant vers le Nord, là où se trouve la prospérité future de la province.

Bien souvent, Churchill évoque pour les Manitobains des images de bélugas, d'ours polaires et de nature sauvage. Il faut protéger cet écosystème.

Initiatives ministérielles

En matière de transport de pétrole, il faut collaborer avec les collectivités et les parties intéressées, et les écouter, notamment le Manitoba et ses municipalités, ce que le gouvernement fédéral a omis de faire dans le cas du projet d'oléoduc Northern Gateway. Pour prendre de bonnes décisions, il faut parler aux gens, y compris les habitants de différentes municipalités manitobaines, comme Churchill. Il est important que le gouvernement s'y prenne de cette façon pour que Churchill prospère.

Mme Niki Ashton: Monsieur le Président, je répondrai qu'il est absolument essentiel que les collectivités aient voix au chapitre. Dès les premières étapes, il est crucial qu'elles participent à l'orientation de leur développement économique.

Le gouvernement fédéral se borne à nous dire qu'il est nécessaire d'instaurer un cadre législatif et d'appliquer le principe du pollueur payeur. Ces conditions constituent un minimum. Il faut que le gouvernement fédéral établisse des partenariats avec les collectivités et les provinces, afin de prendre les meilleures décisions possibles. À cet égard, je tiens à dire combien je suis fière du fait que le gouvernement provincial s'oppose au projet de transport du pétrole brut par Churchill. Malheureusement, nous devons composer avec l'héritage du gouvernement libéral précédent, qui a privatisé le chemin de fer que nous mettons à présent tant d'efforts à soutenir et à protéger.

Que faut-il en conclure? Les gouvernements fédéraux ont un rôle essentiel à jouer dans toutes les collectivités du pays et doivent collaborer avec les Canadiens pour que ceux-ci orientent l'avenir de leur région.

M. Malcolm Allen (Welland, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat avec mes collègues sur le projet de loi C-3.

Lorsque nous examinons ce que ce projet de loi essaie d'accomplir, on constate que c'est en partie un mécanisme de production de rapports et en partie une mesure d'atténuation des risques. Je crois que nous pouvons tous convenir qu'il y a toujours des risques dans la vie. Sortir du lit le matin présente des risques. Les gens s'exposent ainsi aux aléas de la vie. Ils peuvent traverser la rue et se faire happer par un autobus. J'espère que cela ne se produira pas, mais les gens tirent certaines leçons et atténuent les risques de la vie courante. Ils pourraient rester à tout jamais au lit, décider de ne plus se lever et mourir de faim et de déshydratation. C'est un risque auquel s'exposeraient les gens s'ils décidaient d'agir ainsi. Nous tirons manifestement des leçons de notre expérience. Nous repensons à ce que nous avons vécu et nous demandons comment nous pouvons atténuer les risques éventuels, en vue de bien gérer le tout.

Les propriétaires d'entreprises et bon nombre de mes collègues du Parti conservateur et des autres partis qui ont des entreprises atténuent les risques. Ils déterminent comment gérer les risques. Ils trouvent des manières de s'assurer de limiter, s'ils ne peuvent pas gérer certains risques, les effets que peuvent avoir ces risques sur leur entreprise. Lorsqu'il est question de la manutention de substances nocives et potentiellement dangereuses, cela présente des risques, et ces risques peuvent être de grande envergure, parce qu'un accident aurait d'énormes répercussions sur la population, l'environnement, les installations d'aquaculture marine et la faune. Les risques sont multiples. La question est de déterminer ce qu'il faut faire pour en atténuer les risques.

Le gouvernement a notamment déjà dit que les navires doivent être dotés d'une double coque. Personne ne peut prétendre que c'est une idée nouvelle, parce que ce ne l'est pas. Les navires sont dotés

d'une double coque depuis longtemps. Il s'agit d'une recommandation qui a été faite il y a des années. En fait, cette proposition a été émise il y a des décennies, mais ces navires n'ont pas été construits, parce qu'ils coûtaient cher.

Ma famille a toujours oeuvré dans le domaine de la construction navale. Mon père, son grand-père et son arrière-grand-père ont tous travaillé dans ce secteur. Ils ont construit des bateaux qui, à l'époque, étaient considérés comme étant d'énormes navires. Or, de nos jours, ils ne semblent plus aussi gros qu'à l'époque. Ces bateaux ressemblent littéralement à des remorqueurs, comparativement aux navires qui sont construits aujourd'hui. Toutefois, à l'époque, ils étaient perçus comme des géants de l'industrie maritime. Ils étaient construits pour résister à certaines épreuves. Possédant une longue expérience dans le secteur de la construction navale, mon père m'a enseigné toutes sortes de choses, dont le fait qu'un navire est toujours à la merci de la mer et de son capitaine. Lorsqu'il est à la merci de la mer, il ne fait aucun doute qu'il lui arrivera un jour un incident, car la mer est impitoyable. La mer est sans pitié. Par conséquent, il faut tenter d'éviter les risques et de les atténuer lorsque survient un incident.

Dans le cas des capitaines, il leur arrive parfois de prendre de mauvaises décisions, qui font en sorte que leur navire s'échoue, chavire ou entre en collision avec un autre navire. Il est déjà arrivé que des capitaines soient inculpés de crimes commis en mer parce qu'ils avaient été des maîtres incompetents de leur navire.

Ce projet de loi dit que ces situations peuvent malheureusement se produire. Par conséquent, il faut prendre quelques mesures et apporter quelques correctifs ici et là. On ne parle plus ici des navires construits par mon père dans les années 1950, 1960 et 1970. À cette époque, il était possible d'endiguer les déversements. Les autorités connaissaient la teneur des substances, et les navires transportaient alors dans le monde de plus petites cargaisons de matières dangereuses et nocives qu'aujourd'hui. Les incidents qui se produisaient à cette époque étaient relativement mineurs.

De nos jours, la portée et la taille des incidents sont énormes. On dit maintenant que les navires sont de très grande taille, à défaut d'une expression plus juste. Leur longueur équivaut à plusieurs terrains de football. Ils sont tout simplement gigantesques. Il leur arrive de transporter des substances nocives ou du pétrole. Dans la plupart des cas, il s'agit de pétroliers. En cas d'incident majeur attribuable à une rupture, il peut se produire un déversement. Je ne parle pas ici de 1 000 ou de 10 000 litres, mais plutôt de millions de litres. Voilà l'ampleur des problèmes avec lesquels nous devons désormais composer.

● (1325)

Malheureusement, elles ont beau constituer un pas dans la bonne direction, les mesures contenues dans le projet de loi C-3 ne tiennent pas compte de l'ampleur ou de l'importance des déversements aujourd'hui, qui peuvent être énormes. Les conséquences d'un déversement comme celui qui s'est produit dans le golfe lorsque le dispositif anti-refoulement du puits a échoué sont évidentes. En gros, la tête de puits s'est détachée et du pétrole s'est déversé pendant des semaines. Bien qu'on ait pu constater l'ampleur du déversement lui-même, qui s'étendait sur des milliers de kilomètres, les ravages causés au plancher de l'océan et aux écosystèmes sont toujours inconnus, car ils n'ont pas été évalués. On a évalué la côte de la Louisiane et du golfe, au large de la Floride, jusqu'au Mexique et ailleurs, mais il faut encore déterminer le tort qu'on a causé à l'aquaculture marine. Il va peut-être falloir attendre des décennies pour le savoir.

Initiatives ministérielles

Le littoral de la Colombie-Britannique est un des plus longs littoraux, voire le plus long, de tout pays du monde. Il est pertinent d'en parler, puisque tout le monde est préoccupé par la question du projet Northern Gateway aujourd'hui, même le gouvernement. Le gouvernement devrait annoncer sa décision tout de suite. Il pourrait ainsi se libérer du fardeau qui doit peser sur lui. Comme le disent les évangélistes, repenst-toi et tu connaîtras la voie, la lumière et la vérité; je l'encourage à nous révéler sa décision tout de suite.

Ma collègue de Churchill a parlé de cette énorme voie navigable intérieure qu'est la baie d'Hudson. Beaucoup de gens oublient cette immense étendue d'eau qui se déverse dans l'océan Arctique. On a beau la voir sur les cartes, mais on oublie souvent qu'elle existe. Je tiens donc à remercier ma collègue de Churchill de nous avoir donné l'occasion de nous y attarder. Curieusement, bien des députés, si ce n'est la totalité d'entre eux, vivent le long d'une côte ou dans les environs. Pour ceux d'entre nous qui vivent dans le centre du Canada, cette pensée peut paraître étrange. J'habite, moi aussi, sur la côte, mais j'ai le choix entre deux étendues d'eau: le lac Érié et le lac Ontario. Les gens de Toronto, dont ma bonne amie, la députée de Parkdale—High Park, vivent sur la rive Nord du lac Ontario. La députée habite, elle aussi, le long d'une côte. Les Canadiens sont nombreux à vivre tout près d'un cours d'eau, comme c'est le cas de nos collègues du Parti conservateur. On a souvent un cours d'eau à un ou deux coins de rue de chez soi.

Ce genre de déversements ont des conséquences catastrophiques, car les substances n'atteignent pas seulement le fleuve Saint-Laurent et d'autres cours d'eau, dont le lac Érié, le lac Ontario et le lac Supérieur, mais, comme la députée de Churchill l'a dit, ces substances finissent par se déverser dans la baie d'Hudson. En fait, les plans d'eau d'un bout à l'autre du pays sont exposés à ce risque.

Il est intéressant d'examiner les côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Je ne vais pas parler du Nord pour l'instant, mais si on regarde les côtes Est et Ouest et qu'on parle aux marins de l'idée de traverser l'Atlantique Nord pour se diriger vers Terre-Neuve, on apprend que, selon la période de l'année, on y trouve parfois certaines des eaux les plus dangereuses à naviguer. J'ai déjà visité les côtes Est et Ouest, mais je n'ai pas encore eu l'occasion d'aller en Arctique. Quand on regarde l'Atlantique Nord, on se rend compte des dangers inhérents à la navigation dans ces eaux. Les marins savent très bien de quoi il s'agit.

J'ai grandi sur une île et il était naturel pour nous de nous retrouver en mer. L'Écosse étant une île, on y est toujours à proximité de la côte. Les terres ne sont pas profondes. Il n'y a que la côte, partout, et, à un moment ou à un autre, nous prenons tous la mer. Que nous soyons pêcheurs ou travaillions dans un autre secteur, nous semblons toujours nous retrouver en mer. Les marins connaissent intimement les dangers de la mer. C'est l'une des professions les plus dangereuses du monde.

• (1330)

Si j'en parle, c'est parce qu'ils connaissent les dangers inhérents. Ils savent que, plus ils passent de temps en mer, plus grande est la probabilité que survienne un incident. Très peu de marins, de matelots, ne vivent jamais d'incident en mer durant leur carrière. Cela fait partie des dangers qu'il y a à se trouver sur un navire. Indépendamment de la compétence du capitaine ou de la conception du navire, les incidents arrivent, parfois à cause d'une négligence, parfois par la faute du capitaine et parfois simplement en raison des intempéries. Nous avons entendu parler de navires réputés insubmersibles qui ont simplement sombré, à la surprise générale. Lorsqu'un navire prend la mer en dépit des bourrasques ou de la houle, il peut couler. Que les navires soient modernes, gigantesques,

à la fine pointe, équipés d'un radar, d'un sonar et d'une kyrielle d'instruments de navigation, lorsque la mer se déchaîne, elle a toujours le dernier mot. Quant à nous, nous devons composer avec les dégâts.

On se demande alors qui doit payer, car, en fin de compte, nous en revenons au risque. Les gens qui choisissent comme secteur d'activité le transport de substances nocives, de pétrole ou de matières dangereuses en connaissent les risques.

Comment se fait-il que ces exploitants, qui transportent ce genre de produits, aient trouvé le moyen de nous refiler ce risque? C'est ce qu'ils ont fait. Ils ont maintenant décidé d'acheminer ces produits dans d'immenses navires de transport en vrac dont la taille dépasse littéralement l'imagination, à moins qu'on en ait vraiment vu un dans un port. Quelle est la taille de ces navires? Ils sont gigantesques. Si un déversement se produit, il est plus probable que les coûts dépassent les fonds que les exploitants auront mis de côté pour respecter la limite de responsabilité, et les sociétés qui transportent ces produits l'ont compris. Elles ont compris comment refiler le risque à la population canadienne.

Aucun autre secteur ne peut faire cela. Aucun autre secteur ne peut refiler le risque qu'il encoure à la population en général et dire que, s'il en coûte 1 ou 4 milliards de dollars, il paiera les premiers millions de dollars, peut-être même jusqu'à 500 millions de dollars par exemple, puis que d'autres se chargeront du reste.

C'est tout à fait inacceptable. Nous ne parlons même pas du fait que c'est injuste; c'est tout simplement inacceptable. Aucun autre secteur ne peut faire cela. Aucun autre secteur ne peut dire tout simplement aux Canadiens: « Vous assumez les risques et moi je continue de faire de l'argent. »

Ces sociétés sont la raison pour laquelle nous estimons qu'elles doivent être tenues responsables des frais encourus. Certaines diront effectivement que nous allons les acculer à la faillite. C'est le risque qu'elles ont pris quand elles ont compris qu'elles pouvaient faire beaucoup d'argent dans ce secteur d'activités. Cependant, si un déversement catastrophique se produit et qu'elles doivent assumer les frais du nettoyage, elles courent le risque de disparaître. Ces sociétés engrangent d'énormes profits compte tenu de l'argent qu'il y a à faire dans ce secteur et, à notre avis, c'est un risque qu'elles doivent accepter.

Le revers de la médaille, c'est que ces sociétés mènent leurs activités aussi bien qu'elles le devraient. Si elles sont malchanceuses, que la mer a le dernier mot et qu'un déversement catastrophique se produit et souille les côtes immaculées de mes grands amis de la Colombie-Britannique, on ne pourra probablement pas réparer les dommages du vivant de tous ceux qui siègent à la Chambre, dont certains vivront encore de nombreuses décennies. C'est évidemment un peu moins dans mon cas parce que je suis un peu vieux, mais de nombreux députés sont beaucoup plus jeunes et vivront encore des dizaines d'années. Ce sera comme le déversement de l'*Exxon Valdez*, qui n'a pas encore été nettoyé, d'après ce que m'ont dit mes amis de la Colombie-Britannique, car le pétrole est encore là des dizaines d'années plus tard.

Initiatives ministérielles

Nous parlons maintenant d'un nouveau produit qui sera acheminé par l'oléoduc Northern Gateway. Mes collègues d'en face ne m'ont d'ailleurs toujours pas dit ce qu'ils allaient faire dans ce dossier — pour une raison quelconque, je ne pense pas que c'est pour bientôt. Bien entendu, le Président est peut-être au courant et il pourrait nous en parler quand il prendra la parole.

Ce type de produit, de pétrole, qui est maintenant mélangé à autre chose, tombe manifestement dans une autre catégorie. Lors du déversement dans la rivière Kalmazoo, au Michigan, les organismes environnementaux américains ne savaient pas comment nettoyer le type de pétrole déversé parce qu'il a coulé au fond de la rivière.

● (1335)

Normalement, le pétrole flotte, et l'essence flotte et s'évapore, ce qui ne signifie pas que c'est une bonne chose qu'un de ces deux produits se retrouve dans l'eau. Le pétrole lourd coule toutefois au fond, ce qui crée un nouveau problème quant à la façon d'intervenir, que se soit en mer ou, dans ce cas-ci, sur une rivière. Pour l'instant, il est probablement impossible de définir le coût du nettoyage, et pourtant, nous avons fixé un plafond.

Je pense que c'est mon collègue de Victoria qui a dit plus tôt que, bien qu'il soit bon d'imposer des amendes, si personne ne s'occupe de les percevoir, nous n'obtiendrons rien. Si seulement les contraventions fonctionnaient comme cela. Si on nous donnait des contraventions pour excès de vitesse, mais que personne ne veillait à percevoir les amendes, nous continuerions tous à commettre des excès de vitesse. Le fait de recevoir une contravention pour excès de vitesse nous incite habituellement à la prudence, parce que nous savons que nous devons payer l'amende pour être en mesure de renouveler notre permis de conduite. On ne peut pas nier la relation de cause à effet qui existe. J'ai conduit trop rapidement, et je me suis fait prendre. Un châtement m'a été infligé sous forme de contravention. Je sais que je devrai payer l'amende, parce que quelqu'un cherchera à la percevoir. Malheureusement, dans le cas du présent règlement, quelqu'un donnera la contravention, mais personne ne percevra l'amende. Les gens pourront se contenter de les épingler à un mur et de dire « Génial!, c'est ma 48^e contravention et, si j'en obtiens deux autres, j'en aurai 50 au total », sans les payer. Que vaudront ces sanctions si on ne peut pas vraiment les faire appliquer?

Pourquoi nous donner la peine d'adopter un règlement si nous ne le mettons pas en application? Nous examinons certains de ces règlements, et nous constatons qu'ils ne correspondent pas à ce que nous souhaiterions qu'ils soient, en ce sens que nous aimerions les rendre plus rigoureux, mais, au moins, ils existent. Et peut-être que le gouvernement nous écouterait et qu'il trouverait un moyen de les mettre en application afin qu'ils remplissent leur rôle.

Je trouve entre autres tout à fait incroyable que le projet de loi traite de la réglementation, de la façon dont nous devons faire ceci et cela, en jetant les assises qui nous permettront de faire comme si nous allions être en sécurité afin que, lorsque le gouvernement approuvera le projet Northern Gateway cet après-midi — ce qu'il fera, j'en suis sûr —, il puisse affirmer avoir mis en place tous les règlements de sécurité requis. Il y a le projet de loi C-3 et d'autres mesures que le gouvernement a prises, comme les pétroliers à double coque, les inspections et toutes ces bonnes idées dont il parle. Cependant, les budgets du gouvernement ont littéralement causé la fermeture de centres de la Garde côtière situés sur les deux côtes du Canada. Le centre de Kitsilano en est un excellent exemple. D'après les commentaires de mes collègues de la Colombie-Britannique, je crois comprendre que c'est le centre qui effectue le plus de sauvetages et qui dessert le port le plus achalandé du Canada.

Toutefois, le gouvernement a fermé le centre parce qu'il ne le croyait pas important.

Le gouvernement souhaite en fait augmenter le nombre de navires qui empruntent le détroit de Juan de Fuca et la voie navigable entre l'île de Vancouver et le continent, mais il estime qu'il n'est pas vraiment nécessaire d'embaucher davantage d'agents de la Garde côtière. C'est comme si un feu de circulation ne fonctionnait pas, mais que, puisqu'il n'y a seulement que deux automobiles qui empruntent cette route, il n'est pas nécessaire qu'un policier fasse la circulation, puis encore refuser d'y poster un policier lorsque 2 000 véhicules finissent par emprunter cette intersection. Eh bien, ça prend un policier. Si le nombre de pétroliers qui naviguent dans ces eaux troubles — et il s'agit en fait d'eaux dangereuses — doit augmenter, il faut de la surveillance. La Garde côtière ne fait pas que gérer le trafic, elle sauve des vies, elle intervient en cas d'urgence.

C'est la même chose sur la côte Est où des bureaux ont été fermés. J'ai entendu mes collègues du Québec parler de la fermeture du bureau de la Garde côtière à Québec, qui offrait des services en français. Si j'ai tort, quelqu'un saura bien me reprendre lorsqu'on me posera des questions. Il y a beaucoup de marins en mer. On ne peut se passer de pareil service essentiel.

Imaginez si un marin se retrouvait en difficulté en mer et qu'il était incapable de dire à l'intervenant où il se trouve parce qu'ils ne parlent pas la même langue, parce que le marin est francophone et ne comprend pas l'anglais. Il est perdu en mer, se faisant balloter par les flots jusqu'à ce que son embarcation chavire et qu'il se retrouve dans les eaux de l'Atlantique Nord, où il peut espérer survivre environ 18 minutes, tout ça, parce qu'on ne lui a pas fourni un service dans sa langue.

● (1340)

Que peut-on dire à ses proches? Comment peut-on s'excuser auprès d'eux de ne pas avoir offert un service dans la bonne langue?

Il est temps que les conservateurs revoient leurs compressions. Ces postes sont essentiels pour les marins, pour nos côtes, pour notre environnement et pour les Canadiens.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement propose dans l'une des modifications de changer nos administrations portuaires. Nous avons environ 18 administrations portuaires au Canada, et celles-ci jouent un rôle très important dans l'économie de nos villes.

On s'attend à ce que les autorités portuaires exercent un leadership. L'un des changements porte sur les nominations et la prise d'effet des nominations. Ce n'est pas un changement radical. Toutefois, si j'en parle, c'est parce que le projet de loi contient certains changements mineurs et lorsque nous avons la possibilité de nous prononcer sur certains de ces changements mineurs, cela m'amène à réfléchir à la situation d'ensemble ainsi qu'à l'importance des administrations portuaires et aux rôles qu'elles jouent. Je me demande si le député aimerait profiter de l'occasion pour parler du rôle important qu'exercent les administrations portuaires au Canada.

● (1345)

M. Malcolm Allen: Monsieur le Président, le député de Winnipeg-Nord a raison. Les administrations portuaires sont importantes. Elles constituent des éléments cruciaux de l'infrastructure du fait qu'elles prennent des décisions sur le mode de fonctionnement des ports et déterminent s'ils sont sûrs ou non et s'il convient de prendre certains types de règlements.

Initiatives ministérielles

Il me semble que nous devons examiner certaines choses s'il est vrai que nous allons faire des nominations pour les administrations portuaires. Nous devons être transparents à ce sujet. Nous devons évaluer des gens. Si les deux dernières personnes nommées ont fait l'objet d'une évaluation, j'aimerais connaître l'identité de ceux qui les ont évaluées parce qu'il est temps pour eux de trouver quelque chose d'autre à faire. Ces gens doivent être compétents. À quoi sert-il d'avoir des gens qui ne savent pas vraiment ce qu'il faut faire dans une administration portuaire?

Je peux m'imaginer capitaine d'un bateau qui entre dans un port et qui se dit: « Je me demande si le président de l'administration portuaire se dit réellement qu'il ne devrait peut-être pas y avoir une jetée à cet endroit, parce que cette jetée m'empêche d'entrer dans le port. Pourquoi ont-ils construit cette jetée là? » C'est parce que la personne qui a autorisé cela ne connaissait rien aux ports. Il ou elle a déclaré: « Eh bien, nous avons besoin d'un peu plus de place pour accoster des bateaux, nous accosterons un autre navire ici. » La personne n'a pas pensé au superpétrolier qui ne pourrait pas entrer dans cette petite allée.

Le fait que les écluses du canal Welland ne peuvent pas accueillir des navires d'une certaine taille cause de grandes pertes pour nous, dans le centre du Canada et dans la région des Grands Lacs. Les écluses peuvent accueillir les gros navires, mais pas les immenses navires d'aujourd'hui. En conséquence, dans une localité comme Port Weller, dans la ville de St. Catharines, les chantiers maritimes ne peuvent pas servir à construire des navires de cette taille. Ce n'est pas parce que les gens n'en sont pas capables; ils en sont très capables, c'est parce qu'ils ne pourraient pas mettre ces navires à l'eau. Ces navires ne pourraient pas circuler sur le canal, et il serait donc impossible de les acheminer dans l'Atlantique Nord. Tel est l'inconvénient de l'emplacement géographique de Port Weller: les constructeurs de navires ne pourraient pas faire circuler sur le canal des navires d'une aussi grande taille qu'ils auraient produits.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Welland d'avoir soulevé certaines préoccupations, qui tombent à point nommé pour notre étude du soi-disant projet de loi visant la protection des mers et ciel canadiens. Comme je l'ai déjà dit, il s'agit d'un amalgame de dispositions concernant l'analyse judiciaire des catastrophes aériennes et les nominations à un bureau des transports aériens, qu'on ose qualifier de « protection du ciel canadien » et auquel on joint des dispositions pour mettre en application une convention à l'égard des produits dangereux pour l'environnement marin. Ces éléments n'ont aucun lien logique entre eux et le titre est purement un coup de relations publiques.

Cela dit, puisque le député mentionne la taille des pétroliers, j'aimerais préciser une chose concernant les superpétroliers proposés pour le port de Kitimat — et nous saurons plus tard aujourd'hui quelle sera la décision à cet égard —; si l'on couchait l'Empire State Building à l'horizontale à côté du pétrolier, le pétrolier serait légèrement plus long que l'édifice.

Un pétrolier contient deux millions de barils, et il ne s'agirait pas de brut lourd, mais plutôt du bitume dilué. On exporterait de la matière première parce que nous ne semblons pas vouloir les emplois du raffinage au Canada. Le bitume est mélangé à d'autres substances toxiques appelées diluant. Des pétroliers viendraient livrer du diluant toxique au port de Kitimat et d'autres pétroliers viendraient y chercher le bitume dilué, qui est également toxique. Aucune étude n'a encore déterminé comment le bitume dilué réagira dans les conditions réelles d'un milieu marin. Mon collègue de

Welland ne convient-il pas qu'il s'agit d'un plan hautement irresponsable?

M. Malcolm Allen: Monsieur le Président, la députée a tout à fait raison. En ce qui concerne la taille, j'aime bien l'idée de comparer les pétroliers à l'Empire State Building, parce qu'ils sont énormes.

J'ignore si quelqu'un ici a déjà visité un port au moment où un de ces pétroliers était à quai. J'en ai eu l'occasion. Il s'agit de structures gigantesques. Je ne sais pas comment les décrire autrement. On se sent tout petit devant leur immensité. Ils représentent un incroyable chef-d'oeuvre d'ingénierie.

Je pense que le déversement à Kalamazoo, au Michigan, a montré à quel point nous ne comprenons pas cette nouvelle substance. Ce n'est pas une nouvelle matière au sens propre du terme, car nous savons que cette substance provient du sol sous forme de bitume, mais quand nous l'utilisons dans des mélanges, nous ne savons pas vraiment comment elle réagit. Chose certaine, nous savons qu'il y a des effets négatifs. Personne de ce côté-ci ne dirait qu'un déversement est une chose positive. Tout le monde dirait que c'est négatif.

Reste à savoir comment gérer la situation. Que faire avec cette substance? Nous avons besoin de données scientifiques pour savoir comment gérer la situation en cas de déversement, parce que cela va arriver. Ce n'est pas quelque chose d'impossible; cela va se produire. Il y aura un déversement. La question est de savoir quand cela aura lieu et comment nous y ferons face, parce que nous ne connaissons pas les propriétés de cette substance, faute de données scientifiques. En Ontario, nous avons accès aux fiches du SIMDUT; il s'agit de fiches d'information sur les matières dangereuses, qui décrivent quoi faire pour se protéger en cas de déversement d'une substance dangereuse. Toutefois, il n'y a aucune fiche sur cette substance particulière, ce qui est fort déplorable.

[Français]

M. Alain Giguère (Marc-Aurèle-Fortin, NPD): Monsieur le Président, ma question touche effectivement à un problème au chapitre de la sécurité du transport maritime, à savoir que la Garde côtière canadienne n'est pas équipée de super-remorqueurs.

Si jamais l'un de ces super-pétroliers se trouvant dans les eaux canadiennes devait avoir une panne de moteur, ce n'est pas avec un canot-moteur qu'on va pouvoir le remorquer. Ce n'est pas non plus une garde côtière auxiliaire, qui est bienveillante et qui est bien souvent équipée de bateaux de pêche, qui va pouvoir sauver la situation.

Par ailleurs, il est extrêmement problématique que les mêmes compagnies qui ont fait des ravages écologiques et des marées noires en Alaska, dans le golfe de Guinée et dans le golfe du Mexique, soient les mêmes qui sont au Canada et qui nous demandent de leur faire confiance.

Mon distingué confrère pourrait-il nous expliquer à quel point ces éléments viennent ajouter aux risques?

• (1350)

[Traduction]

M. Malcolm Allen: Monsieur le Président, nous parlions tout à l'heure de la taille des cargos par rapport à la taille des bateaux-remorqueurs. De nos jours, il n'y a plus aucune comparaison qui tienne. Les bateaux-remorqueurs étaient bâtis selon des normes différentes, pour des navires différents.

Je suis sûr qu'il y a des députés, ici dans la salle, ou des gens dans leur entourage, qui connaissent bien l'industrie maritime. Ils savent de quoi je parle quand je dis que c'est une autre paire de manches que de remorquer un navire de nos jours.

Dernièrement, une de nos frégates est tombée en panne, et elle a dû être remorquée jusqu'au port. Il a fallu un temps fou pour fixer le treuil, qui a fini par se rompre. Il a fallu tout recommencer. Pareille manoeuvre, quand elle est effectuée en mer, est déjà difficile, imaginons ce qu'il en est quand le navire remorqué est inutilisable et doit absolument être poussé ou tiré pour bouger. Les câbles cassent. Ce n'est pas comme remorquer une voiture, où il suffit de s'arrêter, d'installer les chaînes et hop, c'est parti. Pour un navire, cette opération peut s'étendre sur plusieurs jours, ce qui peut s'avérer assez long pour qu'il aille s'échouer quelque part. Dans le détroit entre l'île de Vancouver et le continent, ce serait droit sur les rochers. Tout est une question de temps; voilà le problème.

Sur l'eau, quand on essaie de remorquer ou de tirer un navire, les lois de la physique jouent contre soi. Je ne pourrais pas expliquer exactement pourquoi — je ne suis pas assez ferré en physique —, tout ce que je sais, c'est que c'est extrêmement difficile. Quiconque s'y connaît pourrait nous confirmer que c'est effectivement très ardu, et qu'en cas de pépin, c'est encore plus difficile de reprendre la situation en main.

S'il fallait qu'un vent latéral souffle et que le câble servant à remorquer un superpétrolier se rompe vis-à-vis la poupe, le bâtiment se retrouverait carrément sur le côté, puis partirait à l'envers. Il flotterait littéralement à l'envers. Et s'il fallait en plus qu'il ait perdu l'usage de son gouvernail ou d'un de ses moteurs, bref qu'il soit incapable de se mouvoir par lui-même, il deviendrait alors impossible de le diriger, et les autres câbles ne suffiraient jamais à rectifier sa trajectoire. Avec un peu de chance, ils pourraient peut-être réussir à le retenir, mais si jamais l'équipage était incapable de rattacher tous les câbles, c'est droit dans les rochers pour notre pétrolier.

Nous nous retrouverions alors avec une catastrophe d'une ampleur comme nous n'en avons encore jamais vue — et comme nous ne voulons jamais en voir non plus. C'est là tout le dilemme. C'est ce que nous essayons de faire valoir auprès des conservateurs, parce qu'ils n'en ont jamais tenu compte.

Si le projet Northern Gateway est approuvé cet après-midi — et je parie qu'il le sera —, les conservateurs n'ont pas le choix de corriger les défauts du projet de loi C-3. Il leur faudra alors se tourner vers le Sénat, puisqu'il aura été adopté par la Chambre à l'étape de la troisième lecture.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi.

Pour commencer, il importe de dire que, malheureusement, le gouvernement a choisi de considérer au cas par cas les éléments d'un dossier très important pour l'ensemble des Canadiens.

Le projet de loi C-3 traite d'une série de sujets allant du transport maritime au transport ferroviaire, en passant par la sécurité des passagers et l'industrie du transport aérien. Au lieu de nous présenter un projet de loi exhaustif, aux effets plus tangibles, le gouvernement a choisi de traiter divers problèmes de manière très décousue.

Nous sommes d'avis qu'il est vraiment dommage que le gouvernement ait choisi cette façon de procéder alors qu'il avait l'occasion d'intervenir beaucoup plus efficacement auprès des industries dont il est question aujourd'hui.

L'orientation choisie par le gouvernement est particulièrement visible dans la décision qu'on s'attend à ce qu'il prenne concernant le projet Northern Gateway. Dans les questions posées non seulement aujourd'hui, mais également dans le passé par le chef du Parti libéral ou par les porte-parole de notre caucus, nous avons essayé d'amener

Initiatives ministérielles

le gouvernement à comprendre l'importance des enjeux relatifs au projet Northern Gateway.

Nos efforts pour aider le gouvernement à comprendre consistent en bonne partie à attirer son attention sur les divers acteurs du dossier. Il y a lieu de s'interroger sur l'efficacité des députés conservateurs qui demeurent les bras croisés au lieu d'attirer l'attention sur ce qui devrait être fait dans un dossier très important.

Le dossier du pipeline Northern Gateway est très important pour les Canadiens. Et il faut bien souligner aujourd'hui que le gouvernement l'a vraiment mal géré. Tout tourne autour des facteurs de risque. On n'a qu'à songer aux répercussions économiques et environnementales. Le gouvernement expose les Canadiens à ces facteurs de risque économiques et environnementaux, en particulier les gens de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement n'a pas pris le temps de bien cerner l'importance de cette question. Le projet Northern Gateway présente un degré de risques environnementaux et économiques inacceptable pour la Colombie-Britannique et la région côtière. L'Université de la Colombie-Britannique a réalisé en 2012 une étude qui a révélé qu'un déversement de pétrole issu du pipeline Northern Gateway pourrait coûter plus de 300 millions de dollars. Et ce n'est que la dimension économique de l'affaire. Ce calcul ne comprend pas les répercussions environnementales à long terme.

On pourrait penser que le premier ministre voudrait travailler avec les divers intervenants et écouter ce que les gens de la Colombie-Britannique ont à dire au sujet des pipelines, surtout en ce qui a trait au projet Northern Gateway, mais le gouvernement n'a rien fait de tel. Il n'a pas écouté nos Premières Nations, les personnes d'ascendance autochtone ou les diverses collectivités qui ont exprimé des préoccupations légitimes et sincères. Le gouvernement semble avoir pris une décision qui ne sert pas les intérêts de la région ni des Canadiens.

Nous parlons du projet Northern Gateway depuis des mois. La réponse du gouvernement laisse à désirer. Il ne reconnaît pas l'importance de transporter nos produits des Prairies vers les côtes. Il n'a pas su reconnaître l'importance d'un contrat social ni de la collaboration avec les collectivités pour faire avancer les choses.

• (1355)

Le gouvernement n'a pas su démontrer que le projet Northern Gateway était le projet de l'avenir. En fait, il n'a pas su démontrer qu'il s'agissait de la meilleure option. Par conséquent, les divers intervenants et collectivités s'inquiètent de la décision probable. On se demande pourquoi le gouvernement n'a pas écouté ce qu'avait à dire la population sur le projet...

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre. La période réservée aux initiatives ministérielles est terminée. Le député de Winnipeg-Nord disposera de 14 minutes pour terminer son exposé lorsque la Chambre reprendra le débat sur cette question.

Nous passons aux déclarations de députés. La députée d'Ahuntsic a la parole.

Déclarations de députés

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

●(1400)

[Français]

L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC

Mme Maria Mourani (Ahuntsic, Ind.): Monsieur le Président, en 1963 était fondé ce qui allait devenir l'Union des familles d'Ahuntsic. À l'image de bien des institutions collectives du Québec, l'Union des familles d'Ahuntsic est née à l'ombre d'un clocher, celui de la paroisse Saint-André-Apôtre. Dans les années 1970, Loisir Saint-André-Apôtre est devenu l'Union des familles d'Ahuntsic.

Je tiens à saluer ces femmes et ces hommes qui ont contribué à offrir des loisirs de qualité accessibles pour tous, femmes, hommes, jeunes et moins jeunes.

Camps de jour, sports, danse, sculpture sur bois, art du vitrail, broderie japonaise, musique et chant, voilà un échantillon de ce qu'on peut vivre à l'UFA. Au cours de toutes ces années, un grand nombre d'Ahuntsicoises et d'Ahuntsicois ont développé leurs talents dans un climat empreint de respect et d'ouverture.

En mon nom personnel et celui de mes concitoyennes et concitoyens, je tiens à leur dire merci et à leur souhaiter longue vie.

* * *

[Traduction]

LA FIN DES ÉTUDES SECONDAIRES

M. Erin O'Toole (Durham, PCC): Monsieur le Président, c'est la fin des études secondaires dans les écoles secondaires partout au Canada, et je tiens à prendre la parole pour souligner ce jalon important dans la vie de nos jeunes.

Premièrement, j'aimerais remercier nos enseignants de Durham, de Clarington, de Scugog et d'Uxbridge de leur dévouement envers nos jeunes et de leur encadrement.

J'aimerais féliciter les diplômés de leur réussite et leur souhaiter du succès dans la poursuite de leurs études au collège et à l'université ou sur le marché du travail.

J'aimerais parler de trois jeunes leaders exceptionnels de Durham: Mitchell Wootton de la Holy Trinity Catholic School à Courtice, qui est le lauréat de la Bourse d'études TD pour le leadership communautaire et de la Schulich Leadership Scholarship, un excellent élève et un leader auprès de ses pairs qui étudiera en ingénierie à l'Université Queen's; Callen Hageman de l'Uxbridge Secondary School, qui est le lauréat de la prestigieuse Loran Scholarship pour ses résultats scolaires et ses aptitudes de leader et qui étudiera également en ingénierie à l'Université Queen's; et Keira Royle de la Clarington Central Secondary School, qui mérite nos félicitations pour ses résultats scolaires et ses efforts en vue de sensibiliser les jeunes à la santé mentale et qui poursuivra ses études à l'Université de Windsor.

Félicitations pour votre réussite et continuez de viser l'excellence.

* * *

[Français]

LES SPORTS À CBC/RADIO-CANADA

M. Matthew Dubé (Chambly—Borduas, NPD): Monsieur le Président, alors que nos athlètes ont fait la fierté de tous les Canadiens et Canadiennes durant les derniers Jeux olympiques d'hiver à Sotchi, les compressions des conservateurs risquent de gêner la couverture médiatique des performances de nos grands

sportifs amateurs en forçant Radio-Canada à réduire pratiquement à néant son service de sports.

Rappelons au ministre que la participation sportive chez les jeunes canadiens est à son plus bas et qu'une façon de lutter contre le fléau de l'obésité et de l'inactivité physique chez les jeunes est de leur permettre de s'inspirer de nos plus grands sportifs amateurs. En réduisant cette couverture médiatique, on empêche les jeunes canadiens de s'identifier à nos athlètes amateurs, des modèles à suivre en matière de vie active et de participation sportive.

[Traduction]

Les réductions imposées à CBC/Radio-Canada mettront en péril des émissions comme *Sports Weekend*, ce qui pourrait avoir des effets considérables sur la couverture du sport amateur au Canada. Le milieu du sport amateur canadien a raison de s'en inquiéter, et bon nombre de nos athlètes olympiques ont signé une pétition pour exhorter les conservateurs à arrêter leurs attaques contre notre radiodiffuseur public.

Après tout ce que nos athlètes ont fait en vue de représenter fièrement le Canada, le moins que nous pouvons faire, c'est de leur accorder la couverture qu'ils méritent.

* * *

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui à rendre hommage à une personnalité infatigable qui a marqué la ville d'Edmonton.

Norm Aldi connaît tout le monde dans la 118^e Avenue, aussi appelée l'avenue Alberta. Il a grandement contribué à revitaliser cette avenue et à transformer cette artère assez terne en un paysage architectural et urbain composé de boutiques et de restaurants multiculturels. Il fait ainsi la joie de tous ceux qui veulent découvrir la diversité culturelle d'Edmonton.

Grand Albertain et fier résident d'Edmonton-Est, Norm a participé activement à l'organisation du festival d'été annuel Eastwoodfest. Il a été directeur de l'association des gens d'affaires de l'avenue Alberta et président de l'Eastwood Community League. Qu'il s'agisse de l'organisation du fameux festival culinaire Taste of 118th ou de la création d'un parc où les chiens peuvent courir librement, on peut être certain que Norm sera de la partie.

Je remercie donc mon ami Norm Aldi, qui a déjà reçu la Médaille du jubilé de diamant de la reine pour ses nombreuses années de services communautaires.

* * *

JACK MACANDREW

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, je rends hommage au regretté Jack MacAndrew et je demande à la Chambre de souligner sa remarquable contribution au journalisme et aux affaires publiques.

Né au Nouveau-Brunswick, il a déménagé à huit ans à l'Île-du-Prince-Édouard, à laquelle il était très attaché et où il se sentait vraiment chez lui. Jack a fait sa marque à la radio et à la télévision, dans la presse et au théâtre. Ayant fait ses débuts comme officier radio pour l'aviation, il est vite passé aux relations publiques et au marketing à CBC Maritimes. Comme journaliste, il a couvert le désastre à la mine Springhill. Ses reportages étaient alors diffusés dans le monde entier.

Il a écrit, produit et animé plusieurs émissions de télévision canadiennes et a contribué à la production d'*Anne... la maison aux pignons verts* et de *Johnny Belinda*. Son entreprise, Jack MacAndrew Productions, basée à Toronto et à Los Angeles, en a créé de nombreuses autres.

Cet homme aux opinions tranchées rédigeait une chronique bien connue, « The View From Here », qu'on pourrait traduire par « Notre point de vue ». Jack disait les choses en toute franchise et, avec lui, les politiciens et personnalités publiques savaient à quoi s'en tenir. Il défendait toujours ce qu'il estimait juste. Il écrivait sans peur et osait dire la vérité aux détenteurs du pouvoir.

À l'épouse de Jack, Barbara, et à ses fils, Shaun et Randy, je tiens à exprimer notre reconnaissance et à offrir nos condoléances. C'est notre point de vue.

* * *

• (1405)

LES PRIX FEMMES DE MÉRITE

Mme Wai Young (Vancouver-Sud, PCC): Monsieur le Président, le 3 juin, des centaines de Vancouverois se sont réunis pour célébrer le leadership et les contributions des femmes au sein de la collectivité dans le cadre de la cérémonie de remise des prix Femmes de mérite du YWCA de 2014.

Depuis 30 ans, ces prix soulignent la contribution de femmes et de milieux de travail exceptionnels. Depuis 1984, cet honneur a été décerné à plus de 250 lauréates sur plus de 1 450 finalistes. En plus de reconnaître le travail des candidates, cet événement est une occasion de faire de la sensibilisation et de recueillir des fonds pour les programmes et services qui, chaque année, permettent d'améliorer le sort de plus de 55 000 citoyens du Grand Vancouver.

Cette année, j'ai eu l'honneur de me joindre à 59 autres femmes extraordinaires en lice pour ce prix prestigieux. La cérémonie de remise des prix Femmes de mérite offre à la collectivité l'occasion idéale de souligner les contributions de ces personnes exceptionnelles. Sans le dévouement de ces femmes inspirantes et motivées, la ville de Vancouver ne serait pas aussi magnifique.

Je félicite les lauréates et toutes les finalistes. J'espère continuer de travailler avec elles pour bâtir une ville de Vancouver et un Canada plus forts.

* * *

LE PRIX DU JEUNE DU MOIS

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, dans ma circonscription, il y a des enfants qui font des choses extraordinaires. Ce sont des modèles non seulement pour leurs pairs, mais également pour nous tous. Afin de souligner ce qu'ils font, de les encourager et d'inciter d'autres jeunes à suivre leur exemple, j'ai créé, il y a quelque temps, le prix du jeune du mois de Beaches—East York.

Pour le mois de juin, le prix est attribué aux jeunes de l'école d'arts martiaux DeSantos, qui ont participé cette année à la marche de 140 kilomètres entre Toronto et Niagara Falls. Cette activité, qui leur a permis de se découvrir, avait pour but d'amasser des fonds pour des programmes locaux et étrangers de petits-déjeuners dans les écoles. Nous savons tous qu'il y a toutes sortes d'expériences personnelles, mais les plus enrichissantes sont celles qui nous conduisent vers ceux qui ont besoin d'aide.

Je tiens à féliciter tout spécialement Marisol, Ayoka, Allison, Tristan et Victor, qui ont parcouru cette année toute la distance en

Déclarations de députés

quatre longues journées. Je remercie Kwan Jan Nim De Santos, Ma'am Toni et tous les entraîneurs de l'école d'apprendre aux jeunes qu'une ceinture noire, c'est simplement une ceinture blanche qui n'a jamais abandonné.

* * *

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE CALGARY

M. Devinder Shory (Calgary-Nord-Est, PCC): Monsieur le Président, l'aéroport international de Calgary, qui est situé dans ma circonscription, est le troisième aéroport du pays au chapitre de l'achalandage et sa contribution à l'économie s'élève à 6 milliards de dollars.

La fin de semaine dernière, je me suis joint à 12 000 habitants de Calgary pour célébrer l'ouverture de la plus longue piste commerciale au Canada. C'est la seule piste au pays qui dispose d'un système d'éclairage écologique entièrement à DEL. Il économisera 60 000 kilowatts-heures par année, ce qui correspond à 41,3 tonnes métriques de dioxyde de carbone annuellement.

L'aéroport de Calgary est un moteur économique pour l'Ouest du Canada et je félicite l'administration aéroportuaire de Calgary de cette réalisation historique.

Avant de conclure, j'aimerais remercier les députés qui ont appuyé l'adoption du projet de loi C-24, Loi renforçant la citoyenneté canadienne, hier, et surtout notre infatigable ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, qui y a inclus des dispositions qui se trouvaient dans mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-425.

* * *

CHRISTOPHER STANLEY

M. Jay Aspin (Nipissing—Timiskaming, PCC): Monsieur le Président, North Bay est en deuil. Le week-end dernier, Christopher Stanley, un jeune homme âgé de 17 ans, a perdu la vie dans un accident de bateau qui est survenu le jour de la fête des Pères.

Chris était un jeune homme travaillant et passionné par les activités de plein air et le football, qu'il pratiquait en tant que membre de l'équipe des Wildcat de Widdifield. Il venait de terminer une expédition de cinq jours en canoë. Il allait obtenir son diplôme cette année et célébrer son 18^e anniversaire de naissance vendredi.

Une jeune vie pleine de promesses a pris fin au cours d'un événement tragique et très douloureux. Chris manquera beaucoup à sa famille, à ses camarades de classe et à sa collectivité.

J'ai été ému par l'appui que la famille de Chris a reçu et par l'intense sentiment de perte que les gens éprouvent à son égard. Bien que son temps en ce monde ait été bref, Chris a clairement enrichi la vie de nombreuses personnes qui l'entouraient.

Je demande aux députés de la Chambre de se joindre à moi pour offrir nos plus sincères condoléances à la famille de Chris. Nous n'oublierons jamais sa vie et son esprit. Que Dieu bénisse Christopher Stanley.

Déclarations de députés

● (1410)

[Français]

L'EMPLOI

M. Dany Morin (Chicoutimi—Le Fjord, NPD): Monsieur le Président, on se souviendra de la réforme de l'assurance-emploi des conservateurs. En matière de politique rétrograde, on pourrait difficilement faire pire. Cette malheureuse réforme a fragilisé l'économie du Québec, des Maritimes et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ma région qui peine à s'en remettre.

Or cela ne s'arrête pas là. Les conservateurs, qui s'autoproclament les champions de l'emploi, attaquent quotidiennement les droits et acquis des travailleurs canadiens. Ils s'en prennent aux syndicats, aux fonds des travailleurs, à la fonction publique et aux services de proximité.

Donnons un exemple. Les projets de loi C-377 et C-525 ont été de tristes tentatives de réformer les relations de travail au pays.

Le projet de loi C-4 sur la mise en oeuvre du budget a été une autre occasion pour les conservateurs de torpiller sournoisement des décennies de luttes pour des conditions de travail décentes et de bons emplois.

Les coupes à Postes Canada vont contribuer à gruger un peu plus les services de proximité et à supprimer des emplois de qualité pour les Canadiennes et Canadiens.

Dans ma circonscription, les travailleurs et les syndicats disent clairement que l'été sera chaud et que la guerre que mes collègues d'en face leur ont déclarée ne restera pas sans réponse.

2015, ça commence maintenant.

* * *

[Traduction]

JAGAT UPPAL

M. Andrew Saxton (North Vancouver, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à un membre important de la communauté sikhe de la Colombie-Britannique, qui est malheureusement décédé.

Jagat Uppal, que l'on appelait Jack, est arrivé au Canada en 1926, lors de la première vague d'immigration des sikhs dans la province. Après la mort de son père, alors qu'il avait 13 ans, Jack a quitté l'école pour aider à subvenir aux besoins de sa famille et a passé la majeure partie de son temps dans les scieries; il est par la suite devenu propriétaire et leader de l'industrie.

Il s'est servi de son expérience pour aider ses concitoyens sikhs à refaire leur vie en Colombie-Britannique et a adopté une politique de la porte ouverte pour tous ceux qui avaient besoin d'aide.

Non seulement était-il un patron, un ami, un père et un mari généreux, mais il a aussi lutté sans relâche pour l'égalité. Jack a pris les devants dans les années 1940 pour qu'on octroie le droit de vote aux premiers habitants indiens du Canada, qui a été accordé en 1947.

C'est tout particulièrement émouvant cette année, puisque nous soulignons le 100^e anniversaire de l'incident du Komagata Maru, pour lequel notre premier ministre a été le premier leader à présenter des excuses officielles au nom du gouvernement du Canada.

Au nom de tous les Britanno-Colombiens, je tiens à offrir mes plus sincères condoléances à la famille Uppal et à remercier Jack d'avoir été un modèle et une source d'inspiration pour tous.

[Français]

L'ÉTÉ DANS COMPTON—STANSTEAD

M. Jean Rousseau (Compton—Stanstead, NPD): Monsieur le Président, cet été, une multitude d'activités attendent les gens qui visiteront mon comté, le plus beau de l'Estrie, du Québec et du Canada.

Avec ses rivières, ses montagnes, ses lacs, ses gîtes touristiques, mais surtout les gens qui y habitent, les visiteurs auront l'occasion d'apprécier et de goûter Compton—Stanstead, que ce soit avec les activités entourant le 150^e anniversaire de Coaticook, qui accueillera les gens avec son fromage et avec sa célèbre crème glacée, ou encore, avec l'Expo Vallée de la Coaticook du mois d'août; que ce soit avec les délectables Comptonales, rendez-vous agroalimentaire de septembre dans la pittoresque région de Compton, là où les merveilleuses fraises Donabelle sont déjà prêtes à être dégustées; ou que ce soit avec le Raid de Jean-D'Avignon à East Hereford en juillet, qui attire autant de cyclistes que de citoyens l'habitent, soit 350. C'est incroyable!

Il y a aussi l'observation des perséides du Mont-Mégantic, le Sentier Poétique de Saint-Venant-de-Paquette, un véritable joyau culturel, et les expositions agricoles de Cookshire-Eaton et Ayer's Cliff.

Enfin, il ne faut pas hésiter à visiter le Québec cet été, car on y découvrira toute la vérité sur son caractère distinct.

* * *

[Traduction]

LE CHEF DU PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Scott Armstrong (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, le chef du Parti libéral en remet, cette fois-ci avec l'un de ses principaux partisans, Marc Emery, un criminel et trafiquant de drogue reconnu.

Bien sûr, M. Emery et ses acolytes appuient la campagne irresponsable que mène encore présentement le chef libéral en vue de faciliter l'accès à la marijuana pour les enfants.

Le gouvernement conservateur veut aider à éviter que les enfants consomment de la drogue. Le plan irresponsable des libéraux, qui consiste à légaliser et à normaliser la marijuana, et dans le cadre duquel le chef libéral fume de cette drogue pendant l'exercice de son mandat, représente une menace pour la santé et le bien-être des Canadiens, surtout des jeunes enfants.

Le chef libéral doit revenir sur terre. Pour ce faire, il pourrait commencer par cesser d'écouter les conseils de criminels et de trafiquants de drogue reconnus coupables.

* * *

LA FÊTE WORLDPRIDE

Mme Christia Freeland (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le Président, ce mois-ci, Toronto a l'honneur d'être l'hôte de la fête WorldPride. Ma circonscription, Toronto-Centre, sera au coeur des festivités.

Nous pouvons être fiers que cette fête historique ait lieu près de neuf ans après la légalisation du mariage homosexuel partout au Canada.

Questions orales

Quel meilleur symbole pour souligner notre décennie d'égalité que notre victorieuse première ministre, Kathleen Wynne, la première chef de gouvernement ouvertement gaie du Commonwealth.

WorldPride est l'occasion pour nous de redoubler nos efforts visant à soutenir les droits des LGBT. Ici, chez nous, il faut accorder une attention particulière aux jeunes LGBT, qui sont trop souvent victimes d'intimidation et dont un nombre disproportionné se retrouvent sans-abri ou au chômage.

WorldPride est également un moment tout indiqué pour parler des droits des LGBT dans le monde entier. Beaucoup trop de pays, de la Russie à l'Ouganda, font marche arrière.

Les droits des LGBT sont des droits de la personne. Le Canada doit être un chef de file sur la scène internationale et un refuge mondial dans ce dossier d'une importance capitale.

* * *

• (1415)

LES ARTS ET LA CULTURE

M. Parm Gill (Brampton—Springdale, PCC): Monsieur le Président, le 1^{er} juillet entrera en vigueur l'accord de coproduction audiovisuelle entre les gouvernements canadien et indien. Grâce à cet accord, les producteurs et les créateurs pourront unir leurs ressources et leur expertise pour concevoir des projets de coproduction audiovisuelle qui contribuent à l'économie de leur pays respectif.

Le Canada est fier d'être un chef de file en matière de traités de coproduction audiovisuelle. Au cours de 50 dernières années, le Canada a conclu de telles ententes avec 53 pays différents.

Au cours des 10 dernières années, le Canada a participé à près de 681 coproductions audiovisuelles, dont le budget total de production se chiffre à 5 milliards de dollars.

En 2012-2013, le secteur de l'audiovisuel a généré presque 6 milliards de dollars et créé environ 130 000 emplois au Canada.

Comme toujours, le gouvernement travaille à favoriser la création d'emplois, la croissance économique et la prospérité à long terme. Les néo-démocrates ne peuvent en dire autant, avec leur attitude anticommerce et leur proposition de taxe sur le carbone qui déçoivent Canadiens.

* * *

[Français]

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

Mme Alexandrine Latendresse (Louis-Saint-Laurent, NPD): Monsieur le Président, le principe de Peter statue que, dans une hiérarchie, chaque individu gravit les échelons jusqu'à atteindre son niveau d'incompétence.

Le ministre de la Justice en est un exemple parfait. Après des années au poste de ministre de la Défense, où sa gestion désastreuse du dossier des F-35 a forcé le premier ministre à lui confisquer le carnet de chèques du ministère, il s'est fait catapulté au ministère de la Justice.

Dans son nouveau rôle, il a créé une nouvelle crise en nommant Marc Nadon juge à la Cour suprême, avant d'être forcé par celle-ci à reculer. Hier, à la Chambre, on a eu l'illustration parfaite de la confusion qui règne dans l'esprit du ministre. Laissant dépasser son jupon, il a commencé par souligner à quel point les talents du juge Mainville seront appréciés à la Cour suprême. Sauf que le juge

Mainville a été nommé à la Cour d'appel du Québec. Se sentant coincé, il a essayé d'expliquer que la Cour supérieure est un peu comme la Cour suprême du Québec, ce qui a l'avantage d'être à peu près aussi cohérent que les propos du chef du Parti libéral lors d'une bonne journée. Quand on se compare, on se console.

Un ministre de la Justice qui ne comprend même pas le système des cours canadiennes, ça fait dur en « ti-péché ». Si c'est ça le meilleur conservateur dans le secteur de la justice, cela explique pourquoi leurs lois sont sans cesse rabrouées par les tribunaux.

* * *

[Traduction]

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE

L'hon. Laurie Hawn (Edmonton-Centre, PCC): Monsieur le Président, des milliers d'anciens combattants se sont réunis cette semaine à l'occasion du 45^e congrès national de la Légion royale canadienne. Fidèle à ses habitudes, la ville d'Edmonton les a accueillis à bras ouverts. J'ai eu le plaisir d'y assister.

J'ai été particulièrement ravi que le ministre des Anciens Combattants y soit présent et ait annoncé que le gouvernement fera passer de 120 000 \$ à 240 000 \$ le financement qu'il octroie à la Légion royale canadienne pour son initiative de sensibilisation et de visite des anciens combattants.

Grâce à cet argent, la légion pourra consacrer plus de temps aux anciens combattants qui vivent dans des établissements de soins de longue durée. Ces fonds supplémentaires nous permettront d'améliorer les soins que nous offrons aux anciens combattants et d'appuyer davantage le travail important que la légion accomplit quotidiennement.

Depuis qu'elle a été constituée par une loi spéciale du Parlement en 1926, la Légion royale canadienne est un centre de coordination par l'entremise duquel les anciens combattants canadiens peuvent améliorer la vie de leurs camarades et promouvoir la commémoration partout au Canada.

J'aimerais féliciter la Légion royale canadienne pour le congrès couronné de succès qu'elle a tenu et lui exprimé notre reconnaissance pour ce qu'elle fait afin de venir en aide aux anciens combattants canadiens et leur famille. J'ai hâte de collaborer avec la légion dans les décennies à venir.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LA JUSTICE

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, à l'article 98 de la Loi constitutionnelle de 1867, on peut lire:

Les juges des cours du Québec seront choisis parmi les membres du barreau de cette province.

Dans l'affaire Nadon, la Cour suprême a été très claire sur ce que cela veut dire. C'est une question de respect de la Constitution et de la primauté du droit.

Le premier ministre a déjà promis à la Chambre qu'il allait respecter non seulement la lettre, mais aussi l'esprit de la décision de la Cour suprême dans l'affaire Nadon.

Pourquoi le premier ministre ne respecte-t-il pas sa parole?

Questions orales

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, on ne parle pas ici de la Cour suprême du Canada. On parle d'un juge qui a cherché un transfert à la Cour supérieure du Québec. C'est un juge avec un bilan important, et il est un avocat dans la province depuis longtemps. Je suis certain qu'il fera un bon travail.

• (1420)

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a fait un lapsus plutôt révélateur hier quand il a dit que les connaissances juridiques du juge Mainville seraient bien accueillies à la Cour suprême, au lieu de parler de la Cour d'appel du Québec.

En fait, ce n'est pas une question de connaissances juridiques non contestées de M. Mainville. C'est une question d'admissibilité.

Le premier ministre peut-il dire si, oui ou non, il a l'intention de nommer M. Mainville à la Cour suprême du Canada?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, en ce moment, il n'y a pas de postes vacants à la Cour suprême du Canada, et il n'y a pas de processus pour choisir un remplacement pour un poste vacant éventuel.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, on va respecter la lettre et l'esprit du jugement de la Cour suprême.

[Traduction]

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, il refuse encore de répondre.

D'abord le premier ministre a ignoré les avertissements de la juge en chef concernant la nomination d'un juge de la Cour fédérale pour représenter le Québec à la Cour suprême. Ensuite, le premier ministre s'en est publiquement pris à la juge en chef. C'est du jamais vu dans l'histoire du Canada. Il vient de faire une autre nomination qui viole une règle presque identique et, ce faisant, il met encore une fois au défi la Cour suprême de rejeter cette nomination.

Pourquoi le premier ministre part-il en guerre contre la Cour suprême? Qu'espère-t-il accomplir?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, évidemment, je rejette catégoriquement ces propos. Avant que le chef du NPD n'échafaude une nouvelle théorie du complot, je vais faire le point. Il n'y a actuellement aucun siège vacant à la Cour suprême du Canada et aucun processus n'est en cours pour trouver un remplaçant qui occupera un éventuel siège vacant à la Cour suprême du Canada. J'ai dit à maintes reprises que, même si nous ne sommes pas d'accord avec la décision de la Cour suprême, nous en respecterons la lettre et l'esprit lorsque viendra le temps de combler un siège vacant.

* * *

[Français]

LES RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, pendant trois ans, le premier ministre a défendu corps et âme le projet d'oléoduc Northern Gateway.

Toutefois, il a été incapable d'obtenir l'appui des Premières Nations, des communautés locales et des citoyens de la Colombie-Britannique qui disent non à ce projet d'oléoduc.

On va bientôt savoir si le premier ministre a à coeur l'intérêt de ces Canadiens ou des lobbyistes des pétrolières.

Le premier ministre va-t-il écouter les citoyens de la Colombie-Britannique et rejeter ce projet dangereux et risqué, ou est-ce que, comme d'habitude avec lui, les dés sont pipés d'avance?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je sais très bien que le NPD est contre n'importe quel projet de développement des ressources.

Toutefois, en ce qui concerne les évaluations environnementales, notre gouvernement établit des panels d'experts indépendants, examine leurs conclusions et prend des décisions sécuritaires pour les Canadiens, pour l'environnement et dans l'intérêt supérieur de notre population.

[Traduction]

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, les municipalités de Kitimat, de Terrace, de Prince Rupert et de Smithers ont toutes dit non. Plus de 130 Premières Nations de la Colombie-Britannique ont dit non. Trois cents scientifiques ont dit non. Or, le premier ministre a publiquement appuyé ce projet de pipeline il y a trois ans. Peu importe les données scientifiques, peu importe combien de gens jettent les hauts cris et s'opposent au projet, le premier ministre s'entête à aller de l'avant.

Comment le premier ministre peut-il nier qu'il s'agit d'un processus bidon et que tout était joué d'avance?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, le chef de l'opposition a une curieuse façon d'essayer de brouiller les pistes. Nous savons tous que le NPD s'oppose pour des raisons idéologiques à toute exploitation des ressources naturelles, ce que le NPD a déjà comparé à une maladie pour l'économie canadienne.

Voici ce que le gouvernement fait lorsqu'il faut mener des évaluations environnementales. Nous créons un comité d'experts indépendants qui mène des travaux scientifiques, et ce, dans le cadre d'un processus public. Nous avons d'ailleurs reçu un rapport, et nous prendrons bientôt une décision qui sera, bien entendu, fondée sur les faits.

• (1425)

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, les chercheurs de l'Université de la Colombie-Britannique affirment que le moindre déversement de pétrole aurait des conséquences catastrophiques sur la côte vierge de la province ainsi que sur son économie. Un déversement important coûterait 10 milliards de dollars à nettoyer et ferait disparaître 4 000 emplois à temps plein en Colombie-Britannique.

Le premier ministre fera-t-il ce qui s'impose en refusant de donner son aval au projet d'oléoduc Northern Gateway?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, nous connaissons tous la position du chef du Parti libéral et l'hostilité marquée de son parti à l'endroit du secteur énergétique.

Quoiqu'il en soit, dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets importants comme celui-ci, nous constituons un groupe d'experts indépendants et de scientifiques qui examinent les faits. À la lumière des constatations des experts, le gouvernement a approuvé certains projets, en a rejeté d'autres et en a approuvé certains sous condition.

Nous étudions actuellement le rapport. Nous prendrons sous peu une décision en tenant compte des faits et des conseils des experts.

Questions orales

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, les habitants qui vivent le long de la côte Nord de la Colombie-Britannique vivent de la mer. Leur économie repose sur l'océan, et ce, depuis bien avant l'arrivée des Européens.

Le premier ministre protégera-t-il l'économie de la province en refusant de donner son aval au projet d'oléoduc Northern Gateway?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, je répète que nous prenons toutes nos décisions — qu'il s'agisse d'approuver, de rejeter ou d'approuver sous condition — à la lumière des constatations de groupes d'experts indépendants.

Nous n'approuvons aucun projet à moins de pouvoir nous assurer qu'il ne présente aucun danger pour l'environnement ou pour les Canadiens.

[Français]

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, il est minuit moins une pour le projet d'oléoduc Northern Gateway, et le premier ministre doit maintenant assumer ses responsabilités.

Il n'y a toujours pas de réponse aux questions relatives aux conséquences environnementales, et les communautés autochtones n'ont pas été consultées adéquatement.

Ce premier ministre va-t-il prendre la bonne décision aujourd'hui et rejeter ce projet?

Le très hon. Stephen Harper (premier ministre, PCC): Monsieur le Président, l'approche responsable est une approche tout à fait différente de celle du Parti libéral. On ne doit pas prendre de décision avant de connaître les faits. On a établi un groupe d'experts indépendants pour examiner ce projet, comme on l'a fait pour les autres projets.

Évidemment, dans un proche avenir, nous prendrons notre décision selon les faits et l'expertise que nous avons reçue.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le projet d'oléoduc Northern Gateway est dangereux pour l'environnement. Les risques de déversement sont élevés et la navigation des pétroliers dans cette région sera laborieuse.

Tout ce que cet oléoduc va faire, c'est exporter des milliers d'emplois, en plus de se mettre à dos les populations autochtones. Les Canadiens savent que Northern Gateway est néfaste sur tous les points.

Pourquoi les conservateurs veulent-ils détruire le magnifique mais fragile écosystème de la côte Nord de la Colombie-Britannique?

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, nous examinons attentivement ce rapport et une décision sera prise sous peu. Les projets ne sont approuvés que s'ils sont sûrs pour les Canadiens et pour l'environnement.

Puisqu'on parle de rapports, parlons du rapport du Bureau de régie interne, qui n'a qu'une recommandation: que le NPD rembourse les 1,17 million de dollars qu'il a pris aux contribuables. Il est temps que le NPD les rembourse.

[Traduction]

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, comme une petite brute de cour d'école, le premier ministre cible ses opposants, s'efforce de diviser les populations et muselle quiconque ose s'opposer au projet Northern Gateway, d'Enbridge.

Les Premières Nations de la Colombie-Britannique ne se laisseront pas intimider par le premier ministre. Les collectivités sont plus unies que jamais. Les conservateurs n'arriveront pas à museler les Britanno-Colombiens.

Parmi les 21 députés conservateurs de la Colombie-Britannique, y en aura-t-il au moins un qui aura le courage de tenir tête au premier ministre et au lobby pétrolier? Y en aura-t-il un qui sera solidaire de la Colombie-Britannique et qui dénoncera ce mauvais projet de pipeline?

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, nous examinons soigneusement ce rapport, et une décision sera prise bientôt. Les projets ne seront approuvés que s'ils sont sans danger pour les Canadiens et pour l'environnement.

Mais puisqu'il est question de rapports, parlons de celui du Bureau de régie interne, qui contient une recommandation: que le NPD rembourse la somme de 1,17 million de dollars qu'il a prise aux contribuables. Il est temps que le NPD rembourse cet argent.

• (1430)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, pas un seul député conservateur n'est prêt à répondre aux Britanno-Colombiens. Voilà qui en dit long sur leurs convictions et leur courage.

Les conservateurs se préparent à approuver ce projet les yeux fermés en quelques heures seulement. Les Premières Nations préparent leur défense devant les tribunaux avec leurs alliés.

À qui le gouvernement conservateur doit-il imputer la responsabilité de cette levée de boucliers? Selon l'envoyé spécial du gouvernement conservateur du Canada, ce serait le gouvernement lui-même. Pendant des années, les conservateurs se sont employés à admonester leurs opposants et à insulter les Premières Nations. Savent-ils seulement quelle est la meilleure façon de se montrer respectueux envers les Premières Nations? La meilleure façon est de rejeter ce mauvais projet de pipeline.

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, les Premières Nations sont des partenaires à part entière pour ce qui est de l'exploitation des ressources naturelles du pays. Leur apport est très important et continuera de l'être. En fait, le secteur des ressources naturelles est globalement le plus gros employeur pour les Premières Nations au Canada. La réussite de ce secteur dépend de leur pleine participation, qu'il s'agisse de la gestion de l'environnement ou des retombées économiques de l'exploitation responsable des ressources.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Linda Duncan (Edmonton—Strathcona, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs manquent sans cesse de respect envers les Premières Nations. Maintenant, quatre Nations de l'Alberta ont intenté des poursuites contre le gouvernement parce qu'il n'a pas assuré leur accès à de l'eau potable. Elles soutiennent que le gouvernement n'a pas respecté les droits issus de traités, la Constitution et le droit international.

Beaucoup trop de Premières Nations subissent encore les effets de l'eau contaminée. Pourtant, le gouvernement s'est contenté d'adopter une loi transférant la responsabilité aux Premières Nations.

Questions orales

Combien d'autres enfants seront privés d'eau potable avant que le gouvernement intervienne?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement prend des mesures afin que les Premières Nations du Canada aient de l'eau potable de même qualité que le reste des Canadiens. C'est pourquoi, depuis 2006, nous avons investi environ 3 milliards de dollars dans les réseaux d'aqueduc et d'égout des Premières Nations et dans des activités connexes de santé publique.

En fait, dans le Plan d'action économique de 2014, nous avons investi 323 millions de dollars, et la députée et son parti ont voté contre ce plan.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, nous avons voté contre les budgets conservateurs qui laissaient tomber les Premières Nations.

Nous avons déjà entendu à maintes reprises les excuses du ministre et de nombreux autres ministres. La piètre qualité de l'eau potable dans les réserves des Premières Nations a été passée sous silence depuis trop longtemps par beaucoup trop de gouvernements. Les parents là-bas ont peur de laver leurs enfants parce que l'eau n'est pas saine. Cette situation doit changer.

Le ministre cessera-t-il de tergiverser et s'assurera-t-il que les collectivités des Premières Nations ont les fonds nécessaires pour garantir que toutes les personnes ont accès à de l'eau potable?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, il est vrai que la situation doit changer. C'est pourquoi nous avons adopté la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations, qui, pour la première fois, fournira aux collectivités des Premières Nations des normes relatives à l'eau potable et aux eaux usées comparables à celles dont bénéficient les autres communautés canadiennes. L'opposition a également voté contre cette loi.

[Français]

M. Jonathan Genest-Jourdain (Manicouagan, NPD): Monsieur le Président, le ministre ne semble pas prendre la situation au sérieux. Je me demande comment il réagirait si c'était son domicile qui n'avait pas accès à l'eau potable.

Le problème de l'eau potable dans les réserves touche des centaines de personnes. En ne respectant pas leur engagement sur l'allocation des ressources pour assurer l'eau potable dans les réserves, les conservateurs laissent les communautés exposées à des pénuries d'eau ou pire, à des contaminations.

On ne veut pas savoir quelles sont les excuses, mais plutôt comment le ministre a fait pour laisser cette situation empirer et ce qu'il va faire pour corriger la situation.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, PCC): Monsieur le Président, on va poursuivre exactement dans la même direction qu'on a empruntée, c'est-à-dire continuer à investir dans les communautés autochtones. Depuis 2006, on a investi près de 3 milliards de dollars dans les infrastructures, les aqueducs et les égouts dans les communautés autochtones partout au pays.

En fait, le budget de 2014 propose de continuer à mettre en place notre plan d'action sur les réseaux d'aqueducs et d'égouts avec un investissement de 323,4 millions de dollars. Ce sont des ressources importantes et significatives.

● (1435)

LES TRAVAUX PUBLICS ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Mme Élane Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Monsieur le Président, selon le calendrier du ministère de la Défense, le contrat pour le remplacement des CF-18 ne sera pas finalisé avant 2018. Ça, c'est le scénario le plus optimiste. En effet, le ministère envisage la possibilité que le contrat ne soit émis qu'en 2020. Cela laisse amplement le temps au ministère de procéder à un appel d'offres afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix et de s'assurer de maximiser les retombées pour les travailleurs de l'industrie aérospatiale.

Pourquoi le gouvernement conservateur veut-il donner des milliards de dollars à Lockheed Martin sans même lancer un appel d'offres pour le remplacement des CF-18?

L'hon. Diane Finley (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, aucune décision n'a été prise concernant le remplacement de la flotte de CF-18. Nous avons reçu des rapports des forces aériennes, qui ont été examinés par un groupe d'experts de l'extérieur du gouvernement. Ces experts ont dit que l'analyse était tout à fait rigoureuse et impartiale. Nous allons prendre une décision en fonction de ces rapports, laquelle sera dans le meilleur intérêt des forces qui ont besoin de cet équipement.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Élane Michaud (Portneuf—Jacques-Cartier, NPD): Monsieur le Président, après Bill Graham et David Pratt, deux anciens ministres libéraux qui n'ont jamais caché leur enthousiasme pour le bouclier antimissile américain, voilà qu'un comité composé de sénateurs libéraux et conservateurs recommande que le Canada se joigne au système de défense antimissile.

Pendant que les non-élus prennent position et que le chef libéral esquive les questions, le premier ministre, lui, laisse planer le doute sur ses intentions. Soit les conservateurs veulent participer, soit ils ne le veulent pas. On ne peut pas être à moitié en faveur du projet.

Alors qu'ils sabrent dans les services aux citoyens, les conservateurs sont-ils vraiment prêts à dépenser des milliards de dollars pour ce projet douteux?

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, je remercie le Sénat de ce rapport. Je souligne qu'il était unanime. Les conservateurs et les libéraux indépendants, ou les indépendants libéraux — je ne sais plus trop comment les appeler — partageaient tous le même point de vue dans ce dossier. Nous allons examiner ce rapport très attentivement.

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Monsieur le Président, le premier ministre et les membres de son Cabinet ont déjà lancé quelques ballons d'essai au sujet du projet de bouclier antimissile, mais la réponse des Canadiens sera toujours « non » à ce système très coûteux et inefficace.

Le rapport rendu public hier par des sénateurs libéraux et conservateurs non élus et n'ayant aucun compte à rendre demande au gouvernement conservateur de participer au projet de bouclier antimissile. Le gouvernement va-t-il adhérer à ce projet aussi futile que coûteux?

*Questions orales***LE TOURISME**

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, comme il se doit, nous allons examiner minutieusement les recommandations et continuer de suivre la situation à l'échelle internationale. Nous allons toujours mettre l'accent sur la sécurité des familles canadiennes.

* * *

LA JUSTICE

M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de la Justice a étalé son jeu, hier, en admettant ouvertement que le transfert du juge Mainville de la Cour fédérale à la Cour d'appel du Québec vise à pouvoir le nommer à la Cour suprême du Canada.

De toute évidence, le ministre a le devoir de respecter à la fois la lettre et l'esprit de la décision sur le juge Nadon. Puisqu'il estime agir en conformité avec la Constitution, entend-il divulguer l'avis du ministère qui valide sa décision de transférer le juge Mainville de la Cour fédérale à la Cour d'appel du Québec?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, le député se perd en circonlocutions et tient des propos qui relèvent de la théorie du complot.

Comme vient clairement de le dire le premier ministre, ce transfert n'a rien à voir avec la Cour suprême du Canada. Il s'agit d'une simple nomination à la Cour d'appel du Québec. Je l'ai déjà dit hier: le juge Mainville est un juriste québécois parmi les plus éminents. Aux termes de l'article 3 de la Loi sur les juges, il a toutes les qualités requises pour être admis à siéger à la Cour d'appel du Québec. Nous n'avons pas encore défini de processus en vue de remplacer le juge qui quittera la Cour suprême en décembre.

[Français]

L'hon. Stéphane Dion (Saint-Laurent—Cartierville, Lib.): Monsieur le Président, pourquoi faut-il que le gouvernement conservateur gâte tout ce qu'il touche, y compris la nomination des juges?

Hier, le ministre a laissé entendre, bien qu'il s'en défende aujourd'hui, qu'il voulait que le juge Mainville soit nommé à la Cour suprême. Le ministre se rend-il compte qu'une telle nomination, qui survient quelques semaines après le passage de la Cour fédérale à la Cour d'appel, serait un contournement flagrant de la décision de la cour et entraînerait une autre saga judiciaire, privant de nouveau les Canadiens d'un neuvième juge pendant de nombreux mois?

•(1440)

[Traduction]

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, je m'étonne que le député se permette d'accuser quiconque de gâter tout ce qu'il touche, lui qui fut l'architecte de l'accord de Kyoto et d'une impressionnante victoire électorale du Parti libéral.

Comme nous l'avons déjà expliqué, mes propos d'hier n'avaient rien à voir avec la Cour suprême du Canada. Ils concernaient strictement le transfert récent d'un juge, à sa demande, de la Cour fédérale à la Cour d'appel du Québec. Rien de plus. En ce qui concerne le remplacement du juge LeBel à la Cour suprême, en décembre prochain, aucun processus n'a encore été défini.

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, chaque dollar investi dans le secteur des voyages et du tourisme rapporte 56 \$. Voilà un argument mathématique très simple, même pour de piètres économistes.

Les voyages internationaux sont à la hausse, mais les compressions des conservateurs ont fait passer le Canada du 7^e au 16^e rang pour ce qui est des destinations touristiques. Le Canada est ainsi l'un des cinq seuls pays à avoir connu une baisse de visiteurs. Au lieu d'en faire la promotion touristique, les conservateurs préfèrent brader notre pays en réduisant de plus de 20 % le financement accordé à la Commission canadienne du tourisme.

Quand les conservateurs commenceront-ils à faire la promotion du Canada au lieu de se mettre eux-mêmes en valeur?

[Français]

L'hon. Maxime Bernier (ministre d'État (Petite Entreprise et Tourisme, et Agriculture), PCC): Monsieur le Président, je crois que ma collègue n'était pas à Vancouver il y a quelques semaines, parce qu'il s'y tenait l'événement Rendez-vous Canada, le rendez-vous de l'industrie touristique au Canada. Je peux dire que l'événement a été un grand succès. L'ensemble de l'industrie touristique était présente, de même que des acheteurs internationaux.

Cette conférence de tourisme a été la plus grande au Canada depuis plusieurs années. Qu'a-t-on célébré? On a célébré le succès de l'industrie touristique canadienne.

* * *

[Traduction]

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NDP): Monsieur le Président, l'incapacité du gouvernement conservateur de présenter des mesures législatives raisonnables qui respectent la Constitution et le droit à la vie privée frise le ridicule. Les conservateurs ne tiennent pas compte de l'avis des juristes, ils rejettent les amendements proposés et se heurtent finalement aux décisions de la Cour suprême, comme celle de vendredi dernier, qui leur a rappelé qu'il est illégal d'espionner les Canadiens sans mandat. Quelle surprise!

C'est ce qui m'amène à parler du projet de loi sur la cyberintimidation. Pourquoi le ministre n'écoute-t-il pas les spécialistes? Pourquoi ne scinde-t-il pas le projet de loi pour que nous puissions en adopter certaines dispositions et modifier les parties nettement inconstitutionnelles qui permettraient aux conservateurs de mettre le nez dans la vie privée des Canadiens?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, la Cour suprême a rendu sa décision dans l'affaire Spencer il y a deux jours ouvrables, mais je dois dire une chose au député. En fait, la décision de la Cour suprême confirme ce que le gouvernement a toujours dit, à savoir que les dispositions sur la divulgation volontaire qui sont proposées dans le projet de loi C-13 ne donnent pas le pouvoir de consulter des renseignements personnels sans mandat.

La confirmation, par la Cour suprême, de la condamnation de M. Spencer pour possession de pornographie juvénile renforce en fait la position que défend depuis longtemps le gouvernement, à savoir que les enfants, et tous les Canadiens, doivent être protégés contre les fléaux que sont la cyberintimidation, la cybercriminalité et, bien sûr, l'exploitation sexuelle.

Questions orales

[Français]

Mme Charmaine Borg (Terrebonne—Blainville, NPD): Monsieur le Président, vendredi dernier, la Cour suprême a réitéré que les policiers devaient passer chez le juge afin d'obtenir un mandat pour obtenir l'adresse IP d'un client.

Cette décision met sérieusement en doute la constitutionnalité du projet de loi C-13 sur la cyberintimidation.

À la lumière de ce jugement du plus haut tribunal, le gouvernement va-t-il finalement accepter la demande du NPD de scinder le projet de loi C-13, afin de lutter contre la cyberintimidation tout en évitant que la loi ne soit invalidée en raison du non-respect de la vie privée?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, c'est la même réponse. Nous sommes en train de revoir cette décision qui a été rendue vendredi.

La lettre de la Cour suprême confirme ce que notre gouvernement a dit auparavant, c'est-à-dire que les dispositions du projet de loi C-13 au sujet de la divulgation volontaire ne permettent pas d'obtenir l'autorité juridique pour accéder à ces informations. C'est absolument nécessaire de revoir cette décision de la Cour suprême et de procéder à l'adoption de ce projet de loi.

* * *

LA JUSTICE

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, justement, il serait prudent d'attendre avant d'aller de l'avant avec le projet de loi C-13 et d'en faire une analyse pour voir où cela s'arrime et où cela ne s'arrime pas.

Sous les conservateurs, et particulièrement sous ce ministre de la Justice, le processus de nomination à la Cour suprême est devenu une vraie farce, et j'irais même plus loin. Le premier ministre n'en fait qu'à sa tête, et ce, au mépris de la Constitution et des tribunaux.

Le ministre de la Justice, qui devrait se tenir debout pour protéger notre système judiciaire et notre Constitution, n'est même pas capable de faire la différence entre la Cour supérieure du Québec et la Cour suprême.

Pourquoi le ministre de la Justice cherche-t-il à contourner la décision de la Cour suprême dans l'affaire Nadon?

● (1445)

[Traduction]

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, il est bien certain que nous ne faisons rien de tel, comme le premier ministre l'a déjà dit et comme je l'ai répété hier. Cela n'avait rien à voir avec la Cour suprême du Canada. Il s'agissait de la Cour d'appel du Québec. C'est ce que j'ai dit à la Chambre. C'est ce que j'ai dit à l'extérieur de la Chambre.

Le juge Mainville est un éminent juriste. Il a toutes les compétences voulues et répond aux conditions nécessaires pour exercer les fonctions de juge d'une cour d'appel au Québec, la province de la députée.

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, j'imagine qu'en plus de ne pas répondre aux appels de la juge en chef, le premier ministre n'ouvre pas les lettres que celle-ci lui envoie, parce qu'elle l'a déjà informé que le juge LeBel serait parti d'ici novembre. MM. Mainville et Nadon sont peut-être d'excellents juristes, mais cela ne veut pas dire qu'ils satisfont aux critères d'admissibilité pour siéger à la Cour suprême.

Le tribunal a clairement expliqué que les juges de la Cour fédérale ne peuvent pas être nommés à la Cour suprême. Envoyer un juge à la Cour d'appel du Québec pendant quelques mois, ce n'est respecter ni l'esprit, ni la lettre de la loi. Il y a des lois. Le ministre de la Justice respectera-t-il la loi ou...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le ministre de la Justice a la parole.

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu clairement à cette question, tout comme le premier ministre. Le juge Mainville a été nommé à la Cour d'appel du Québec. Cela n'a rien à voir avec la Cour suprême du Canada.

Je dois reconnaître, toutefois, que la porte-parole québécoise du NPD en matière de justice semble se ranger du côté d'un avocat torontois qui cherche manifestement à limiter le bassin de juristes pouvant être nommés à des cours supérieures au Québec.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT DU NORD

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Monsieur le Président, plusieurs îles de l'archipel Arctique sont séparées les unes des autres et de la partie continentale du Canada par une suite de voies navigables qui forment ce qu'on appelle le passage du Nord-Ouest canadien. Cependant, des questions demeurent quant à la souveraineté du Canada dans cette région.

Le Nord canadien fait partie intégrante de notre identité nationale et il est vital pour notre avenir. La ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et présidente du Conseil de l'Arctique peut-elle dire à la Chambre si le Canada dispose de quelques preuves que ce soit de sa souveraineté sur ce territoire?

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique, PCC): Monsieur le Président, un nouvel atlas de l'Arctique, qui a été publié la semaine dernière, indique que les Inuits ont découvert le passage du Nord-Ouest bien avant que nous envisagions son existence. Les Inuits fréquentent encore aujourd'hui des sentiers et des lieux dont le nom remonte à des centaines d'années. Cela prouve que le passage du Nord-Ouest fait bel et bien partie de l'histoire canadienne. Nous continuerons de revendiquer ce territoire et de veiller à ce que les habitants du Nord continuent d'y vivre, aujourd'hui et dans l'avenir.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Andrew Cash (Davenport, NPD): Monsieur le Président, étant donné les événements tragiques survenus en Irak, la crise des réfugiés syriens s'aggrave et nous avons du mal à obtenir des réponses directes du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, alors nous allons remettre la situation en contexte.

La Suède compte plus de 14 000 réfugiés syriens; l'Allemagne en compte 19 000 et le gouvernement canadien a promis d'en aider 200, mais ne peut toujours pas nous dire combien de réfugiés se trouvent au pays.

Ma question à l'intention du ministre est simple: combien y a-t-il de réfugiés syriens parrainés par le gouvernement au Canada aujourd'hui?

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, une fois de plus, le député donne de mauvais renseignements à la Chambre; sa question est complètement erronée.

Questions orales

J'ai rencontré un haut fonctionnaire allemand aujourd'hui, qui nous a confirmé que la majeure partie des Syriens étaient accueillis en Allemagne de façon temporaire. Le Canada a accepté 1 150 réfugiés syriens depuis le début de la crise. Ils sont tous ici au Canada, et nous sommes prêts à en faire beaucoup plus, en misant sur nos forces à titre de quatrième donateur en importance dans l'intervention humanitaire face à la crise syrienne et en tant que pays que choisissent les réfugiés du monde entier pour se réinstaller, un sur dix...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La députée de Pierrefonds—Dollard a la parole.

[Français]

Mme Lysane Blanchette-Lamothe (Pierrefonds—Dollard, NPD): Monsieur le Président, le ministre peut faire semblant qu'il ne comprend pas la question et nous lancer de beaux grands chiffres comme cela, hors contexte, mais cela ne fait pas en sorte qu'on connait plus le nombre de réfugiés.

C'est simple. Le Conseil canadien des Syriens nous dit qu'en fait, le gouvernement n'atteindra probablement pas ses cibles. On veut voir des preuves que ces 200 réfugiés que le gouvernement avait promis de parrainer vont être ici, si ce n'est pas hier, aujourd'hui ou demain. Est-ce que le ministre peut nous dire combien des 200 réfugiés qu'il s'était engagé à parrainer sont ici au Canada en ce moment même?

•(1450)

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, pourquoi nos honorables collègues insistent-ils pour parler d'un si petit nombre alors qu'il y a déjà 1 150 réfugiés Syriens établis au Canada? Pourquoi l'opposition ne parle-t-elle pas des plus de 18 000 Irakiens, presque 20 000, en fait, déjà établis au Canada à la suite du conflit en Irak qui date de 2003? Plusieurs milliers de ces personnes se sont d'abord réfugiées en Syrie et sont maintenant au Canada.

Des pays comme la Suède, l'Allemagne et nos partenaires européens et des Nations-Unies comprennent que le Canada est un leader mondial dans ce domaine.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Sadia Groguhé (Saint-Lambert, NPD): Monsieur le Président, en raison des changements des conservateurs au Tribunal de la sécurité sociale, les délais d'attente pour les appels concernant l'assurance-emploi ont quadruplé. Les chômeurs qui ont à faire face au nouveau tribunal doivent attendre en moyenne huit mois sans prestations. C'est inadmissible. Paradoxalement, les conservateurs ont éliminé l'ancien système en disant qu'il était lent et inefficace.

Est-ce qu'ils réalisent qu'ils ont implanté un système qui est encore plus lent et encore plus inefficace et que ce sont les chômeurs qui paient encore une fois le prix de leur mauvaise gestion?

[Traduction]

L'hon. Candice Bergen (ministre d'État (Développement social), PCC): Monsieur le Président, le Tribunal de la sécurité sociale a hérité d'un grand nombre de dossiers de l'ancien tribunal. Cela étant dit, il a établi un plan pour les traiter rapidement, et nous allons l'appuyer à cet égard.

Toutefois, la députée induit la population en erreur au sujet des temps d'attente. Ils ne sont pas aussi extrêmes qu'elle le prétend, et il est décevant qu'elle agisse ainsi.

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, il n'y avait que les conservateurs pour croire que c'était une bonne idée de remplacer 1 000 arbitres par un tribunal comptant 39 membres. Nous voici, un an plus tard, avec des temps d'attente qui ont quadruplé pour ceux qui font appel d'une décision de l'assurance-emploi. On parle pourtant de chômeurs canadiens qui ont cotisé toute leur vie à l'assurance-emploi. Or, le jour où ils auraient besoin de l'aide de leur gouvernement, celui-ci les abandonne à leur sort.

Pourquoi les conservateurs ont-ils détruit le régime d'appels de la sécurité sociale?

L'hon. Candice Bergen (ministre d'État (Développement social), PCC): Encore une fois, monsieur le Président, la députée déforme la vérité, et c'est décevant.

Même si le Tribunal de la sécurité sociale doit se pencher sur un nombre élevé de cas, il s'est doté d'un plan. Je rappelle qu'il s'agit d'un tribunal indépendant. Au lieu de trouver des façons de contourner les règles relatives aux bureaux, la députée devrait transmettre les doléances des électeurs de sa circonscription, si elle en a, directement au Tribunal de la sécurité sociale.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

M. David McGuinty (Ottawa-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement continue de faire comme si les énormes problèmes structurels qui plombent l'économie canadienne n'existaient pas. Le déclin de notre compétitivité a nui à nos exportations. Endettés comme ils le sont, les ménages ne peuvent plus dépenser autant qu'avant. David Dodge nous dit qu'il faut investir davantage dans les infrastructures afin de stimuler la demande et d'accroître notre compétitivité, surtout que les taux d'intérêt peu élevés rendent plus intéressants que jamais les investissements dans les infrastructures.

Au lieu de couper de 90 % les investissements dans les infrastructures, pourquoi le gouvernement ne passe-t-il pas à l'action?

[Français]

L'hon. Denis Lebel (ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, encore une fois, ce député induit la Chambre en erreur. Il ne parle pas du programme total de Fonds Chantiers Canada et du Plan Chantiers Canada. Nous avons signé des ententes avec presque toutes les provinces pour le renouvellement de la taxe d'accise sur l'essence. La semaine dernière, vendredi passé, la ministre des Pêches et des Océans l'a signé à l'Île-du-Prince-Édouard avec le ministre Vessey.

Partout au pays, il y a des investissements et nous allons poursuivre le plus long et le plus important Plan Chantiers Canada de l'histoire du pays.

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, selon David Dodge, le moment ne saurait être mieux choisi pour effectuer les investissements dans les infrastructures dont nous avons tant besoin, puisque les taux d'intérêt sont actuellement peu élevés et qu'il y a des surplus de main-d'oeuvre. Mais non, le gouvernement préfère couper les dépenses en infrastructures de près de 90 % pour l'exercice en cours. Les électeurs de Trinity—Spadina et de Scarborough—Agincourt se demandent pourquoi le gouvernement fait fi de leurs besoins dans les domaines du logement abordable et des transports en communs et refuse de créer des emplois en effectuant des investissements essentiels.

Le ministre des Finances va-t-il écouter ce que disent les spécialistes et s'engagera-t-il sans plus tarder à effectuer les investissements qui vont stimuler notre économie et créer des emplois?

L'hon. Denis Lebel (ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, le Plan Chantiers Canada compte plusieurs volets, ce que ma collègue préfère oublier. Il y a d'abord le Fonds d'amélioration des collectivités de 32 milliards de dollars, qui comprend le Fonds de la taxe sur l'essence et le remboursement pour la TPS. Il y a aussi le Fonds Chantiers Canada, qui prévoit 4 milliards de dollars pour appuyer les projets nationaux et qui réserve 10 milliards de dollars pour les provinces et les territoires. Nous n'avons pas de leçon à recevoir des députés d'en face.

* * *

●(1455)

[Français]

LE LOGEMENT

Mme Ruth Ellen Brosseau (Berthier—Maskinongé, NPD): Monsieur le Président, samedi dernier, 600 victimes de la pyrrhotite étaient réunies à Trois-Rivières pour discuter des suites du jugement de la Cour supérieure. Ce dernier était sans équivoque et donnait raison aux victimes sur toute la ligne. Le juge s'est appuyé sur le consensus des experts et appelle à un changement de la réglementation. Les normes sont de compétence fédérale. Le gouvernement fédéral doit donc cesser de renvoyer le problème à Québec.

Quand le gouvernement va-t-il lire le jugement et revoir la réglementation pour protéger la population?

[Traduction]

L'hon. Candice Bergen (ministre d'État (Développement social), PCC): Monsieur le Président, en fait, la décision qui a été rendue récemment au Québec affirme le contraire. Le juge a déterminé que l'industrie est responsable de ce problème. Il ne s'agit pas d'une question de compétence fédérale.

Nous espérons que cette décision règlera d'une certaine façon les problèmes de ces propriétaires de maison.

* * *

L'AMIANTE

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis conscient que les députés savent très bien que l'amiante est le produit industriel le plus meurtrier que le monde ait connu. En fait, l'amiante tue plus de Canadiens que toutes les maladies profession-

nelles confondues. Malgré cela, le gouvernement continue d'affirmer que l'amiante peut encore être utilisé de façon sécuritaire dans certaines circonstances et refuse d'interdire l'amiante sous toutes ses formes.

J'aimerais poser une question à la ministre du Travail à titre de professionnelle de la santé et médecin. Comment peut-elle défendre en toute bonne conscience la politique répréhensible du gouvernement en ce qui concerne l'amiante?

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement ne s'opposera pas à ce que l'amiante chrysotile soit inscrit dans la Convention de Rotterdam. Le Plan d'action économique de 2013 appuie les efforts de diversification économique à Thetford Mines et à Asbestos. C'est la province qui est responsable de la gestion des ressources.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC): Monsieur le Président, des impôts peu élevés renforcent l'économie et contribuent à la création d'emplois intéressants et durables pour les Canadiens. C'est pourquoi le gouvernement réduit les impôts des entreprises qui créent des emplois. Ainsi, les entrepreneurs et les entreprises ont plus d'argent dans leurs poches, et ils peuvent embaucher davantage de Canadiens et étendre leurs activités.

KPMG a publié aujourd'hui une étude sur la compétitivité fiscale de plusieurs pays, dont les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Le ministre des Finances pourrait-il nous dire comment le Canada s'est classé dans cette étude?

L'hon. Joe Oliver (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, les conclusions de KPMG montrent que la fiscalité du Canada est la plus concurrentielle de tous les pays examinés dans l'étude, l'impôt total payable au Canada étant de 46 % inférieur à celui des États-Unis. Un nombre croissant d'entreprises choisissent d'investir au Canada pour profiter de notre plan d'allègement fiscal. Il s'est créé plus d'un million d'emplois depuis la récession.

Pour sa part, l'opposition voudrait augmenter l'impôt des entreprises, un changement qui affaiblirait l'économie canadienne, éliminerait des emplois et nuirait à la compétitivité du pays.

* * *

LA SANTÉ

M. Francis Scarpaleggia (Lac-Saint-Louis, Lib.): Monsieur le Président, le comité de la santé, qui examine actuellement la loi contre les drogues dangereuses, a appris la semaine dernière que 28 % des hôpitaux canadiens réutilisent des instruments et des appareils médicaux conçus pour un usage unique. Nous avons aussi appris que le gouvernement fédéral ne réglementait aucunement la réutilisation des instruments et des appareils mono-usage, alors qu'aux États-Unis la FDA joue un rôle de premier plan dans ce domaine.

Le gouvernement réglemente l'industrie des instruments médicaux. Pourquoi n'exerce-t-il pas son droit de réglementer la réutilisation des instruments et des appareils médicaux usagés?

Questions orales

L'hon. Rona Ambrose (ministre de la Santé, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse qu'on me pose cette question. Elle me donne l'occasion de parler de la Loi de Vanessa qui, je le souligne avec plaisir, a été adoptée hier par la Chambre des communes. Je tiens à remercier le député d'Oakville pour cette mesure qui permettra de repérer les médicaments potentiellement dangereux et d'en assurer le retrait rapide du marché. Elle exige aussi le signalement de réactions indésirables graves aux médicaments lorsque des risques sont connus.

Lorsqu'il s'agit d'instruments médicaux et de médicaments, nous travaillons de près avec les provinces, les territoires et les établissements de santé afin d'être en mesure d'agir.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs abandonnent encore les langues officielles et la Francophonie.

Plusieurs programmes de la Feuille de route pour les langues officielles, lancée il y a plus d'un an, n'ont même pas démarré et plusieurs organismes attendent leur financement. Certains vivent même de leur marge de crédit. C'est inacceptable de pénaliser des communautés en situation minoritaire.

La ministre du Patrimoine canadien peut-elle nous dire ce qu'elle va faire pour corriger la situation, et quand les organismes recevront leur argent? En attendant, ils sont en train de crever.

● (1500)

L'hon. Shelly Glover (ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, PCC): Monsieur le Président, la nouvelle Feuille de route pour les langues officielles est l'investissement le plus complet, ici, au Canada. C'est un financement de 1,1 milliard de dollars. On en est bien fiers. C'est incontestable.

Mes collègues ont eux aussi à cœur le sort des communautés en situation minoritaire et ils font tout en leur pouvoir pour que l'argent de la Feuille de route soit dépensé tel qu'annoncé.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Wladyslaw Lizon (Mississauga-Est—Cooksville, PCC): Monsieur le Président, cette semaine c'est la Semaine canadienne de sensibilisation au sarcome. Le sarcome est un type de cancer qui s'attaque aux tissus conjonctifs, formant souvent des tumeurs dans les muscles, les os, les nerfs, les tissus adipeux et les vaisseaux sanguins. Il touche particulièrement les enfants et les jeunes adultes. En fait, Terry Fox avait une forme de sarcome qui a entraîné sa mort.

Chaque année, près de 1 200 Canadiens reçoivent un diagnostic de sarcome, et environ 500 d'entre eux succombent malheureusement à l'un des 50 types de sarcome recensés.

La ministre pourrait-elle nous dire les mesures que le gouvernement prend pour s'attaquer à cet important problème de santé?

L'hon. Rona Ambrose (ministre de la Santé, PCC): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur aujourd'hui de donner le coup d'envoi à la Semaine de sensibilisation au sarcome. Plus tôt aujourd'hui, je me suis rendue à l'Hôpital d'Ottawa pour rencontrer les chercheurs et annoncer un investissement de 1,2 million de dollars pour la réalisation d'un projet de recherche spécialisé sur le sarcome. Depuis

que nous formons le gouvernement, nous avons investi plus de 1,1 milliard de dollars dans la recherche sur le cancer.

J'aimerais souligner l'excellent travail de la Sarcoma Cancer Foundation of Canada en vue de sensibiliser les gens à ce cancer. J'encourage tous les Canadiens à en apprendre davantage sur le sarcome en se rendant à sarcomacancer.ca.

* * *

LE DROIT D'AUTEUR

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, plus de 90 % des publications ne sont pas accessibles aux Canadiens aveugles ou ayant une déficience visuelle. Le Traité de Marrakech sur le droit d'auteur cherche à corriger cette situation. Jusqu'à présent, 67 pays ont signé le traité, dont les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Inde et la Chine, mais pas le Canada.

Les conservateurs n'avaient pas inclus de mesure à cet effet dans les modifications qu'ils avaient proposé d'apporter à la Loi sur le droit d'auteur. La date limite pour signer le traité est le 27 juin. Les conservateurs ont-ils l'intention de prendre la bonne décision et de signer cette entente pour que nous puissions améliorer l'accès aux publications pour les Canadiens ayant une déficience visuelle?

L'hon. James Moore (ministre de l'Industrie, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a bien sûr fait preuve d'initiative lorsqu'il a adopté sa Loi sur la modernisation du droit d'auteur. En fait, aujourd'hui même, nous avons mis en oeuvre le régime d'avis et avis qui permettra de moderniser encore davantage le régime de droit d'auteur du Canada.

En ce qui a trait aux personnes ayant une déficience perceptuelle, la députée devrait savoir que lorsque nous avons élaboré la Loi sur la modernisation du droit d'auteur, nous avons collaboré avec l'Institut national canadien pour les aveugles et d'autres organismes du genre. Nous sommes bien sûr plus que disposés à examiner des façons d'améliorer la législation sur le droit d'auteur afin que le droit canadien reconnaisse les besoins de tous les citoyens.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, PV): Monsieur le Président, les Canadiens ne veulent pas que nous expédions à la Chine communiste — au moyen de l'oléoduc Gateway — notre pétrole que nous lui aurons vendu à rabais, surtout compte tenu du fait que l'Est du Canada doit importer du pétrole à fort prix. Si nous construisons un oléoduc...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le ministre des Ressources naturelles a la parole.

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr d'avoir entendu une question, mais je comprends l'argument que le député a cherché à faire valoir concernant la possibilité d'expédier dans l'Est du Canada le pétrole de l'Ouest canadien. Nous laisserons à l'organisme indépendant qu'est l'Office national de l'énergie le soin de réaliser un examen scientifique rigoureux concernant ce projet. Nous allons fonder nos décisions relatives aux infrastructures énergétiques sur les données scientifiques et les faits, plutôt que sur l'idéologie. C'est pourquoi nous allons attendre l'issue du processus d'examen ouvert et transparent au lieu de sauter aux conclusions.

Initiatives ministérielles

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1505)

[Traduction]

LOI INTERDISANT LES ARMES À SOUS-MUNITIONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 16 juin, du projet de loi C-6, Loi de mise en oeuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions, dont le comité a fait rapport avec une proposition d'amendement, ainsi que du groupe de motions n° 1.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 27 mai 2014, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur les motions à l'étape du rapport du projet de loi C-6.

Convoquez les députés.

Avant le vote:

Le Président: Le député de Thunder Bay—Superior-Nord invoque-t-il le Règlement?

M. Bruce Hyer: Monsieur le Président, je comprends que vous étiez distrait, mais je n'ai pas pu poser ma question parce qu'il y avait trop de chahut en face. J'ai donc regagné mon siège et je n'ai jamais réussi à poser ma question.

Puis-je poser ma question?

Le Président: J'ai déjà indiqué que la période des questions avait pris fin et que nous passions au vote. La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime pour revenir à la période des questions?

Des voix: Non.

Le Président: Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

Le député d'Ottawa-Sud demande la parole.

M. David McGuinty: Monsieur le Président, je demande le consentement unanime cet après-midi pour déposer trois documents.

Le premier est le document budgétaire de l'Australie, intitulé « Building Australia's Infrastructure »...

Des voix: Non.

Le Président: J'entends des voix contre la motion avant même que le député ait fini de la lire.

J'ai l'impression que la Chambre souhaite passer aux votes par appel nominal différés. Des documents ont été déposés plus tôt aujourd'hui. Nous pourrions peut-être procéder au vote, et si le député veut ensuite demander le consentement unanime de la Chambre, la Chambre pourrait être dans de meilleures dispositions et prête à lui accorder.

Nous allons maintenant passer au vote.

Le vote porte sur la motion n° 1. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également à la motion n° 3.

Pendant le vote:

● (1510)

Le Président: À l'ordre. Je crois que les députés sont bien prêts de brandir un accessoire, et je ne pense pas que ce soit tout à fait convenable à la Chambre. Je rappelle les députés à l'ordre, et nous allons reprendre le vote.

[Français]

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 213)

POUR

Députés

| | |
|--|-------------------------------------|
| Allen (Welland) | Andrews |
| Angus | Ashton |
| Atamanenko | Aubin |
| Bélanger | Bellavance |
| Bennett | Benskin |
| Bevington | Blanchette |
| Blanchette-Lamothe | Boivin |
| Borg | Boulerice |
| Boutin-Sweet | Brahmi |
| Brison | Brosseau |
| Byrne | Caron |
| Casey | Cash |
| Chicoine | Choquette |
| Christopherson | Cleary |
| Comartin | Côté |
| Crowder | Cullen |
| Cuzner | Davies (Vancouver East) |
| Day | Dewar |
| Dion | Dionne Labelle |
| Donnelly | Doré Lefebvre |
| Dubé | Dubourg |
| Duncan (Etobicoke North) | Duncan (Edmonton—Strathcona) |
| Dusseault | Easter |
| Eyking | Foote |
| Fortin | Freeland |
| Freeman | Garrison |
| Genest | Genest-Jourdain |
| Giguère | Godin |
| Goodale | Gravelle |
| Groguhé | Harris (Scarborough Southwest) |
| Harris (St. John's East) | Hsu |
| Hughes | Hyer |
| Jones | Julian |
| Kellway | Lamoureux |
| Lapointe | Larose |
| Latendresse | Laverdière |
| LeBlanc (Beauséjour) | Leslie |
| Liu | MacAulay |
| Mai | Marston |
| Martin | Masse |
| Mathysen | May |
| McCallum | McGuinty |
| McKay (Scarborough—Guildwood) | Michaud |
| Morin (Chicoutimi—Le Fjord) | Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine) |
| Morin (Laurentides—Labelle) | Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot) |
| Mourani | Mulcair |
| Murray | Nantel |
| Nash | Nicholls |
| Nunez-Melo | Pacetti |
| Papillon | Patry |
| Péclet | Pilon |
| Plamondon | Quach |
| Rafferty | Rankin |
| Ravignat | Raynault |
| Regan | Rousseau |
| Saganash | Sandhu |
| Scarpaleggia | Scott |
| Sellah | Sgro |
| Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor) | |
| Sims (Newton—North Delta) | |
| Sitsabaiesan | St-Denis |
| Stewart | Sullivan |
| Thibeault | Tremblay |
| Trudeau | Turmel |
| Valeriote — 127 | |

CONTRE

Députés

| | |
|----------|----------|
| Ablonczy | Adams |
| Adler | Aglukkaq |

Initiatives ministérielles

(Vote n° 214)

POUR

Députés

| | | | |
|---|--|--|-------------------------------------|
| Albas | Albrecht | Allen (Welland) | Andrews |
| Alexander | Allen (Tobique—Mactaquac) | Angus | Ashton |
| Allison | Ambler | Atamanenko | Aubin |
| Ambrose | Anders | Bélangier | Bellavance |
| Anderson | Armstrong | Bennett | Benskin |
| Ashfield | Aspin | Bevington | Blanchette |
| Baird | Bateman | Blanchette-Lamothe | Boivin |
| Benoit | Bergen | Borg | Boulerice |
| Bernier | Bezan | Boutin-Sweet | Brahmi |
| Block | Boughen | Brison | Brosseau |
| Braid | Breitkreuz | Byrne | Caron |
| Brown (Leeds—Grenville) | Brown (Newmarket—Aurora) | Casey | Cash |
| Brown (Barrie) | Bruinooze | Chicoine | Choquette |
| Butt | Calandra | Christopherson | Cleary |
| Calkins | Cannan | Comartin | Côté |
| Carmichael | Carrie | Crowder | Cullen |
| Chisu | Chong | Cuzner | Davies (Vancouver East) |
| Clarke | Clement | Day | Dewar |
| Crockatt | Daniel | Dion | Dionne Labelle |
| Davidson | Dechert | Donnelly | Doré Lefebvre |
| Devolin | Dreeschen | Dubé | Dubourg |
| Duncan (Vancouver Island North) | Dykstra | Duncan (Etobicoke North) | Duncan (Edmonton—Strathcona) |
| Falk | Fantino | Dusseault | Easter |
| Fast | Findlay (Delta—Richmond East) | Eyking | Foote |
| Finlay (Haldimand—Norfolk) | Fletcher | Fortin | Freeland |
| Galipeau | Gallant | Freeman | Garrison |
| Gill | Glover | Genest | Genest-Jourdain |
| Goguen | Goldring | Giguère | Godin |
| Goodyear | Gosal | Goodale | Gravelle |
| Gourde | Grewal | Grogulé | Harris (Scarborough Southwest) |
| Harper | Harris (Cariboo—Prince George) | Harris (St. John's East) | Hsu |
| Hawn | Hayes | Hughes | Hyer |
| Hiebert | Hillyer | Jones | Julian |
| Hoback | Holder | Kellway | Lamoureux |
| James | Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission) | Lapointe | Larose |
| Keddy (South Shore—St. Margaret's) | Kerr | Latendresse | Laverdière |
| Komarnicki | Kramp (Prince Edward—Hastings) | LeBlanc (Beauséjour) | Leslie |
| Lake | Lauzon | Liu | MacAulay |
| Lebel | Leef | Mai | Marston |
| Leitch | Lemieux | Martin | Masse |
| Leung | Lizon | Mathysen | May |
| Lobb | Lukiwski | McCallum | McGuinty |
| Lunney | MacKay (Central Nova) | McKay (Scarborough—Guildwood) | Michaud |
| Maguire | McColeman | Morin (Chicoutimi—Le Fjord) | Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine) |
| McLeod | Menegakis | Morin (Laurentides—Labelle) | Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot) |
| Miller | Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) | Mourani | Mulcair |
| Moore (Fundy Royal) | Nicholson | Murray | Nantel |
| Norlock | O'Connor | Nash | Nicholls |
| Oliver | O'Neill Gordon | Nunez-Melo | Pacetti |
| Opitz | O'Toole | Papillon | Patry |
| Paradis | Payne | Péclet | Pilon |
| Poillievre | Preston | Plamondon | Quach |
| Raitt | Rajotte | Rafferty | Rankin |
| Reid | Rempel | Ravignat | Raynault |
| Richards | Rickford | Regan | Rousseau |
| Saxton | Schellenberger | Saganash | Sandhu |
| Seeback | Shea | Scarpaleggia | Scott |
| Shipley | Shory | Sellah | Sgro |
| Smith | Sopuck | Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor) | |
| Sorenson | Stanton | Sims (Newton—North Delta) | |
| Strahl | Sweet | Sitsabaiesan | St-Denis |
| Tilson | Toet | Stewart | Sullivan |
| Trost | Trottier | Thibeault | Tremblay |
| Truppe | Valcourt | Trudeau | Turmel |
| Van Kesteren | Van Loan | Valeriote— 127 | |
| Wallace | Warawa | | |
| Warkentin | Watson | | |
| Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country) | | | |
| Weston (Saint John) | | | |
| Wilks | Williamson | | |
| Wong | Woodworth | | |
| Yelich | Young (Oakville) | | |
| Young (Vancouver South) | Zimmer— 148 | | |

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 1 rejetée. En conséquence, je déclare la motion n° 3 rejetée également.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion n° 2.

● (1520)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

CONTRE

Députés

| | |
|----------|----------|
| Ablonczy | Adams |
| Adler | Aglukkaq |

Initiatives ministérielles

| | |
|---|--|
| Albas | Albrecht |
| Alexander | Allen (Tobique—Mactaquac) |
| Allison | Ambler |
| Ambrose | Anders |
| Anderson | Armstrong |
| Ashfield | Aspin |
| Baird | Bateman |
| Benoit | Bergen |
| Bernier | Bezan |
| Block | Boughen |
| Braid | Breitkreuz |
| Brown (Leeds—Grenville) | Brown (Newmarket—Aurora) |
| Brown (Barrie) | Bruinooge |
| Butt | Calandra |
| Calkins | Cannan |
| Carmichael | Carrie |
| Chisu | Chong |
| Clarke | Clement |
| Crockatt | Daniel |
| Davidson | Dechert |
| Devolin | Dreeshen |
| Duncan (Vancouver Island North) | Dykstra |
| Falk | Fantino |
| Fast | Findlay (Delta—Richmond East) |
| Finley (Haldimand—Norfolk) | Fletcher |
| Galipeau | Gallant |
| Gill | Glover |
| Goguen | Goldring |
| Goodyear | Gosal |
| Gourde | Grewal |
| Harper | Harris (Cariboo—Prince George) |
| Hawn | Hayes |
| Hiebert | Hillyer |
| Hoback | Holder |
| James | Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission) |
| Keddy (South Shore—St. Margaret's) | Kerr |
| Komarnicki | Kramp (Prince Edward—Hastings) |
| Lake | Lauzon |
| Lebel | Leaf |
| Leitch | Lemieux |
| Leung | Lizon |
| Lobb | Lukowski |
| Lunney | MacKay (Central Nova) |
| Maguire | McColeman |
| McLeod | Menegakis |
| Miller | Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) |
| Moore (Fundy Royal) | Nicholson |
| Norlock | O'Connor |
| Oliver | O'Neill Gordon |
| Opitz | O'Toole |
| Paradis | Payne |
| Poillievre | Preston |
| Raitt | Rajotte |
| Reid | Rempel |
| Richards | Rickford |
| Saxton | Schellenberger |
| Seeback | Shea |
| Shipley | Shory |
| Smith | Sopuck |
| Sorenson | Stanton |
| Strahl | Sweet |
| Tilson | Toet |
| Trost | Trottier |
| Truppe | Valcourt |
| Van Kesteren | Van Loan |
| Wallace | Warawa |
| Warkentin | Watson |
| Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country) | |
| Weston (Saint John) | |
| Wilks | Williamson |
| Wong | Woodworth |
| Yelich | Young (Oakville) |
| Young (Vancouver South) | Zimmer — 148 |

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion n° 2 rejetée.**L'hon. John Baird (ministre des Affaires étrangères, PCC)** propose que le projet de loi, modifié, soit agréé.**Le Président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?**Des voix:** D'accord.**Des voix:** Non.**Le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.**Des voix:** Oui.**Le Président:** Que tous ceux qui s'y oppose veuillent bien dire non.**Des voix:** Non.**Le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.*Et cinq députés ou plus s'étant levés:*

● (1525)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 215)

POUR

Députés

| | |
|--|------------------------------------|
| Ablonczy | Adams |
| Adler | Aglukkaq |
| Albas | Albrecht |
| Alexander | Allen (Tobique—Mactaquac) |
| Allison | Ambler |
| Ambrose | Anderson |
| Armstrong | Ashfield |
| Aspin | Baird |
| Bateman | Benoit |
| Bergen | Bernier |
| Bezan | Block |
| Boughen | Braid |
| Breitkreuz | Brown (Leeds—Grenville) |
| Brown (Newmarket—Aurora) | Brown (Barrie) |
| Bruinooge | Butt |
| Calandra | Calkins |
| Cannan | Carmichael |
| Carrie | Chisu |
| Chong | Clarke |
| Clement | Crockatt |
| Daniel | Davidson |
| Dechert | Devolin |
| Dreeshen | Duncan (Vancouver Island North) |
| Dykstra | Falk |
| Fantino | Fast |
| Findlay (Delta—Richmond East) | Finley (Haldimand—Norfolk) |
| Fletcher | Galipeau |
| Gallant | Gill |
| Glover | Goguen |
| Goldring | Goodyear |
| Gosal | Gourde |
| Grewal | Harper |
| Harris (Cariboo—Prince George) | Hawn |
| Hayes | Hiebert |
| Hillyer | Hoback |
| Holder | James |
| Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission) | Keddy (South Shore—St. Margaret's) |
| Kerr | Komarnicki |
| Kramp (Prince Edward—Hastings) | Lake |
| Lauzon | Lebel |
| Leaf | Leitch |
| Lemieux | Leung |
| Lizon | Lobb |
| Lukowski | Lunney |
| MacKay (Central Nova) | Maguire |
| McColeman | McLeod |
| Menegakis | Miller |
| Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) | |
| Moore (Fundy Royal) | |
| Nicholson | Norlock |
| O'Connor | Oliver |

Initiatives ministérielles

O'Neill Gordon
O'Toole
Payne
Preston
Rajotte
Rempel
Rickford
Schellenberger
Shea
Shory
Sopuck
Stanton
Sweet
Toet
Trottier
Valcourt
Van Loan
Warawa
Watson
Sky Country)
Weston (Saint John)
Williamson
Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer— 147

Opitz
Paradis
Poilievre
Raitt
Reid
Richards
Saxton
Seeback
Shipley
Smith
Sorenson
Strahl
Tilson
Trost
Truppe
Van Kesteren
Wallace
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Wilks
Wong
Yelich
Young (Vancouver South)

Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)
Sims (Newton—North Delta)
Sitsabaiesan
Stewart
Thibeault
Trudeau
Valeriote— 127
St-Denis
Sullivan
Tremblay
Turmel
Aucun

PAIRÉS

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

CONTRE

Députés

Allen (Welland)
Angus
Atamanenko
Bélanger
Bennett
Bevington
Blanchette-Lamothe
Borg
Boutin-Sweet
Brisson
Byrne
Casey
Chicoine
Christopherson
Comartin
Crowder
Cuzner
Day
Dion
Donnelly
Dubé
Duncan (Etobicoke North)
Dusseault
Eyking
Fortin
Freeman
Genest
Giguère
Goodale
Groguché
Harris (St. John's East)
Hughes
Jones
Kellway
Lapointe
Latendresse
LeBlanc (Beauséjour)
Liu
Mai
Martin
Mathysen
McCallum
McKay (Scarborough—Guildwood)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Laurentides—Labelle)
Mourani
Murray
Nash
Nunez-Melo
Papillon
Péclet
Plamondon
Rafferty
Ravignat
Regan
Saganash
Scarpaleggia
Sellah

Andrews
Ashton
Aubin
Bellavance
Benskin
Blanchette
Boivin
Boulerice
Brahmi
Brosseau
Caron
Cash
Choquette
Cleary
Côté
Cullen
Davies (Vancouver East)
Dewar
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Dubourg
Duncan (Edmonton—Strathcona)
Easter
Foote
Freeland
Garrison
Genest-Jourdain
Godin
Gravelle
Harris (Scarborough Southwest)
Hsu
Hyer
Julian
Lamoureux
Larose
Laverdière
Leslie
MacAulay
Marston
Masse
May
McGuinty
Michaud
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Mulcair
Nantel
Nicholls
Pacetti
Patry
Pilon
Quach
Rankin
Raynault
Rousseau
Sandhu
Scott
Sgro

LOI SUR LE RESPECT DES COLLECTIVITÉS

PROJET DE LOI C-2 — MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC) propose:

Que, relativement au projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, au plus cinq heures supplémentaires soient accordées aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi;

qu'à l'expiration des cinq heures prévues pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu aux fins de cet ordre, et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de cette étape soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

Le Président: Il y aura maintenant une période de questions de 30 minutes. Je donne la parole à la députée de Vancouver-Est.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, il est intéressant de voir à quel point le leader du gouvernement fait preuve de désinvolture et de mépris pendant qu'il lit la motion. Son attitude n'a rien d'étonnant puisque, depuis 2011, le gouvernement impose pour la 74^e fois une motion de clôture à l'égard d'une mesure législative dont la Chambre est saisie. C'est donc dire que le gouvernement a fait adopter la plupart de ses mesures législatives à toute vapeur, et par la contrainte en imposant la clôture, parce qu'il ne tolère pas que les députés de toute allégeance aient un débat approfondi à la Chambre des communes sur les initiatives ministérielles. Il tient absolument à faire adopter ses mesures législatives de façon précipitée.

Le projet de loi C-2, qui vise à modifier la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, est particulièrement important puisqu'il fait suite à un jugement rendu par la Cour suprême du Canada visant à accroître la sécurité dans les centres d'injection supervisée. Comme nous en avons été témoins dans le cas d'autres mesures législatives, le projet de loi C-36, qui fait lui aussi suite à un récent jugement de la Cour suprême du Canada sur les dispositions encadrant la prostitution dans notre pays, ne répond pas lui non plus aux exigences énoncées dans la décision de la Cour suprême.

Initiatives ministérielles

Je demande au ministre pourquoi le gouvernement a décrété que le projet de loi ne sera pas renvoyé au comité de la santé comme il le devrait, mais plutôt au comité de la sécurité publique? Après tout, il s'agit d'une question liée à la santé et au bien-être de Canadiens très à risque qui ont été marginalisés. Cette décision montre que, aux yeux du gouvernement il s'agit d'une autre mesure législative sur la loi et l'ordre, plutôt que d'un projet de loi sur la santé des gens. Pourquoi n'y a-t-il pas eu une consultation appropriée, notamment des travailleurs sociaux de première ligne, afin de bénéficier de leur expertise au moment de débattre du projet de loi? Pourquoi cette mesure sera-t-elle renvoyée au comité de la sécurité publique plutôt qu'au comité qui devrait en faire un examen approfondi, c'est-à-dire le Comité permanent de la santé?

• (1530)

L'hon. Rob Nicholson (ministre de la Défense nationale, PCC): Monsieur le Président, je voudrais d'abord traiter du processus et des débats liés à ce projet de loi. Cette mesure législative a fait l'objet de très longs débats à la Chambre des communes, puisque 97 députés ont pris la parole. Au total, il y a eu plus de 18 heures de débats. Je doute que la Grande Charte ait fait l'objet d'un débat de 18 heures. Quoiqu'il en soit, il y a eu 18 heures de débat.

Aux yeux des néo-démocrates, un débat de 18 jours, ou peut-être même de 18 ans, ne serait pas assez long dans le cas des projets de loi qu'ils n'aiment pas, ce qui est le cas ici.

Je suis heureux que le leader à la Chambre aille de l'avant avec cette mesure législative. Renvoyons le projet de loi au comité. Si les députés veulent entendre un débat, laissons les Canadiens, les groupes et les particuliers, venir s'exprimer devant le comité. C'est ce qu'il convient de faire. Le fait que les néo-démocrates veulent débattre du projet de loi éternellement à la Chambre n'est pas suffisant. Il faut aussi écouter les Canadiens qui ont des choses à dire au sujet des sites d'injection de drogues illégales. Incluons les particuliers et les groupes canadiens dans le processus. Voilà ce que nous devons faire.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre, s'il vous plaît. Avant de passer aux questions, je rappelle aux députés que, compte tenu de la période de questions de 30 minutes, les interventions de part et d'autre devraient être de l'ordre d'une minute, afin de permettre au plus grand nombre d'intervenants possible de s'exprimer.

Le député de Winnipeg-Nord a la parole.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, il convient de reconnaître que nous assistons à une rupture dans la tradition observée auparavant pour adopter les mesures législatives à la Chambre des communes. Normalement, nous devrions voir le gouvernement collaborer avec les partis de l'opposition pour élaborer un certain programme législatif qui permettrait de tenir pendant un nombre d'heures juste et approprié un débat sur les mesures législatives controversées, et qui ferait en sorte que les mesures législatives simples qui jouissent de l'appui de tous les partis soient adoptées rapidement.

Depuis qu'il est majoritaire, le gouvernement conservateur a eu recours à l'attribution de temps plus que tout autre gouvernement qui l'a précédé à la Chambre des communes. Notre collègue a raison de dire que c'est une honte.

Les dispositions législatives pour lesquelles le gouvernement limite le débat ont une portée considérable. Je demanderais au leader du gouvernement à la Chambre de nous dire pourquoi le gouvernement a manqué à son devoir envers les Canadiens en ne permettant pas que toutes les mesures législatives soient adoptées à

la suite de négociations au lieu de recourir à la règle de la majorité à l'intérieur de la Chambre, une procédure qui n'est pas saine pour la démocratie au Canada.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, je suis en total désaccord avec le député. Dans les faits, 97 députés ont eu la possibilité de prendre la parole au sujet de ce projet de loi. En fait, je suis étonné que le leader à la Chambre ait été aussi patient. C'est un projet de loi important. Nous voulons qu'il soit adopté. Toutefois, il appert que 97 députés se sont prononcés, et ils avaient le droit de le faire. Je suis préoccupé et étonné que le député ne soit pas plus préoccupé; je veux que le projet de loi soit renvoyé à un comité. Laissons la parole à des citoyens et à des groupes de Canadiens. Qu'y a-t-il de mal à cela? C'est ce qui se passera au comité. C'est un projet de loi important; faisons-le avancer dans le processus. Voyons, avançons.

• (1535)

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale fait montre d'une compréhension douteuse de la démocratie parlementaire: premièrement, en mentionnant la Grande Charte, qui, naturellement, a précédé la mise en place du Parlement et, deuxièmement, en déterminant la durée du débat. Il a une mauvaise compréhension de la démocratie représentative. L'idée que les gens représentent ici les électeurs de leur circonscription semble totalement étrangère aux députés d'en face.

Lorsque vient le temps de renvoyer un projet de loi à un comité, c'est là que je suis le plus préoccupé. Je siége au comité de la sécurité publique et je serai heureux d'y discuter de ce projet de loi, mais, comme nous l'avons vu dernièrement, l'étude du projet de loi est confiée au mauvais comité, parce que c'est de santé qu'il est question. Toutefois, j'espère que la situation suivante ne se produira pas, et je vais poser ma question. Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il n'essaiera pas, au comité, de limiter le débat sur ce projet de loi aux seules questions de sécurité publique, de sorte que le comité de la sécurité publique puisse procéder à un examen complet des questions relatives à la santé?

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, en ce qui concerne la fin de l'observation du député, cette décision appartient bien entendu au comité de la sécurité publique. Je ne commencerai pas dire à dire au comité comment mener ses travaux. Le député a parlé de démocratie parlementaire. Il revient aux membres du comité de décider combien d'intervenants et de témoins ils souhaitent entendre, et c'est très bien ainsi.

Toutefois, nous devrions toujours nous mettre d'accord sur ce sur quoi nous nous entendons. Nous avons débattu de cette mesure législative pendant 18 heures, mais, pour le NPD, 18 ans ne suffiraient pas. Nous pouvons à tout le moins convenir que, peu importe le nombre d'heures de débat que nous tiendrions, il serait impossible de satisfaire les attentes du NPD. Le député doit tout de même admettre que cela fait partie du processus démocratique. Il faut permettre aux Canadiens et aux groupes de s'exprimer et de faire des observations sur cette mesure législative. C'est tout à fait normal.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je suis heureuse que le ministre qui prend la parole aujourd'hui ait déjà pratiqué le droit. Je suis en train de faire des recherches et j'envisage de présenter une question de privilège, parce que l'utilisation que le gouvernement fait des motions d'attribution de temps n'est pas conforme à la procédure parlementaire, c'est du jamais vu.

Initiatives ministérielles

J'ai consulté un arrêt de la Cour suprême du Canada concernant un ancien Président, Gib Parent, Satnam Vaid et la Commission canadienne des droits de la personne. La Cour suprême a fait des observations très intéressantes sur la nature du privilège. Voici en résumé ce que la Cour suprême a conclu: dans le cadre de nos travaux — et il s'agit là d'une question de privilège — l'assemblée ou son membre doit agir en tant:

[...] [qu]'assemblée législative et délibérante, y compris [...] [leur] tâche [...] de demander des comptes au gouvernement, qu'une intervention externe saperait l'autonomie dont l'assemblée ou son membre ont besoin pour accomplir leur travail dignement et efficacement.

Je soumetts au ministre que 74 motions visant à limiter le débat dans une seule et même législature ce n'est rien d'anodin, c'est du jamais vu depuis la Confédération. Le ministre ne convient-il pas avec moi qu'il s'agit d'une atteinte à la démocratie qui viole les privilèges des députés, car le gouvernement les empêche ainsi de travailler au nom de leurs électeurs?

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, nous devons respecter le jugement de la cour, qui a établi un certain nombre de conditions relativement aux sites d'injection où des gens consomment des substances illicites. Elle a fixé des conditions, et nous voulons nous assurer qu'elles sont prévues et mises en oeuvre dans les lois de notre pays. La ministre va encore plus loin. Elle a ajouté 10 autres considérations qui devraient figurer dans le projet de loi. Toutes les précautions sont prises pour veiller à ce que nous fassions les choses correctement.

Je suis étonné que les députés de l'opposition ne veulent pas en saisir le comité. Les audiences du comité constituent également un élément vital de notre système parlementaire. C'est la seule chose que j'exhorterais la députée à faire. Il y a eu un débat exhaustif sur le sujet. Si son parti se range du côté de ceux qui disent qu'on ne débattera jamais assez de cette question, je comprends, mais c'est la raison pour laquelle le gouvernement doit prendre des décisions. Je dirais cependant ceci à la députée. Allons de l'avant. Donnons aux Canadiens la chance de se prononcer sur cette importante mesure législative.

[Français]

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, puisqu'il s'agit de la 74^e motion d'attribution de temps du gouvernement, la question que je vais poser pourra sembler sarcastique, mais je commence très sérieusement à me la poser.

Est-ce que les conservateurs n'ont pas dans leurs cartons l'idée de déposer un projet de loi qui ferait des règles usuelles et courantes de la Chambre l'exception, puisque l'exception est devenue la règle?

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, je veux discuter de ce point avec le leader du gouvernement à la Chambre. De ce que j'ai vu, j'estime que le député a fait preuve de beaucoup de patience envers les dizaines et les dizaines de députés qui ont pris la parole. Nous voulons tenir un débat approfondie, ce qu'il convient de faire à l'étape de la deuxième lecture, mais ce n'est qu'une seule partie du processus parlementaire.

Je dirai au leader du gouvernement à la Chambre qu'il s'est montré très patient, car pour lui, comme pour bon nombre d'entre nous, il s'agit là d'une mesure législative très importante. Ce projet de loi a été élaboré à la suite d'une décision de la Cour suprême du Canada dans laquelle elle a établi plusieurs conditions, et il est très important que nous y donnions suite. Je dois lui dire qu'il a visiblement fait preuve de beaucoup de patience, et c'est une qualité remarquable dans le système parlementaire, mais je prétends également signaler

que ce n'est qu'une partie du processus. Faisons passer le projet de loi à la prochaine étape et renvoyons-le au comité.

• (1540)

L'hon. Gary Goodyear (ministre d'État (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario), PCC): Monsieur le Président, je vais poser une question à mon collègue concernant les centres d'injection et les dispositions connexes proposées dans ce projet de loi.

Je sais qu'il y a eu de vastes consultations dans les collectivités et que, comme l'a mentionné le ministre, nous en avons longuement débattu à la Chambre. Quelque 97 députés ont pris la parole pour exprimer leurs opinions à ce sujet. Je suis donc d'accord avec lui que les députés d'en face répètent presque toujours le même discours lors des débats. Peu importe la durée du débat, même si celui-ci ne dure qu'une heure, nous entendons trois ou quatre fois le même discours. Même si j'aime écouter mes collègues d'en face, nous avons l'obligation envers les Canadiens d'adopter les mesures qui amélioreront la sécurité de leur collectivité et de ces centres d'injection qui distribuent en fait des drogues illicites.

Je me demande si le ministre pourrait parler des consultations tenues dans les collectivités et des répercussions positives que ce projet de loi aurait sur ma circonscription, notamment à Cambridge et à North Dumfries. Je sais que le NPD veut ouvrir un centre d'injection à Cambridge. Je ne pense pas que cette idée réjouit les résidents. Le député pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, le ministre a soulevé beaucoup de points. Il a déclaré que les néo-démocrates ont prononcé des dizaines de discours dans lesquels ils répétaient toujours la même chose. Ce n'est pas vraiment une critique, car c'est leur droit. En tant que ministre de la Justice, j'ai entendu des centaines de discours dans lesquels ils répétaient toujours la même chose, à savoir qu'ils s'opposent à nos mesures de répression contre la criminalité. C'est leur affaire. S'ils veulent tous s'opposer à ces mesures, soit, cela ne me pose aucun problème particulier. Leur position est très claire.

En toute honnêteté, même en ma qualité de ministre de la Justice, j'ai entendu à maintes reprises des gens indiquer qu'ils veulent avoir leur mot à dire au sujet de ce projet de loi dont nous sommes actuellement saisis. Je suis heureux que lorsque la ministre reçoit une demande, elle accorde 90 jours aux Canadiens pour lui transmettre leurs commentaires. C'est la voie à suivre.

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, fait extrêmement troublant, le gouvernement a imposé l'attribution de temps à 74 reprises. Comme vous le savez, c'est une façon de limiter les débats à la Chambre. Toutefois, ce qui est encore plus troublant que les 74 fois où le gouvernement a imposé le bâillon, c'est le fait qu'il tente maintenant de modifier l'interprétation que l'on faisait d'un jour de séance supplémentaire. Pour lui, cette expression équivaut dorénavant à cinq heures de débat. Il s'agit d'un précédent dangereux à la Chambre.

Le député ne convient-il pas avec moi que cette nouvelle interprétation de l'expression « un jour de séance supplémentaire » constitue le comble du cynisme et que cette manœuvre alimentera aussi le cynisme des Canadiens qui souhaitent que nous fassions fonctionner le Parlement? Ne convient-il pas qu'il s'agit d'un précédent dangereux, qui ne manquera pas de causer du tort à cette institution et à notre travail en tant que parlementaires?

Initiatives ministérielles

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, le député se préoccupe du nombre d'heures de débat. Comme je l'ai déjà signalé, je crois que le leader du gouvernement à la Chambre est très généreux et conciliant à cet égard.

Le député doit rendre des comptes à la population canadienne, qui souhaite faire connaître son point de vue. Si quelqu'un cherche à ouvrir un de ces centres près d'un quartier où résident des familles avec de jeunes enfants ou devant une école, que devrions-nous dire? Devrions-nous dire que le NPD n'est pas content de la situation et qu'il souhaite débattre de cette question à l'infini? Les gens répondraient qu'ils souhaitent plutôt que nous nous conformions au jugement des tribunaux, que nous établissions les conditions pertinentes et que nous donnions aux Canadiens la possibilité d'avoir leur mot à dire quant à l'endroit où ces centres seront implantés et aux circonstances dans lesquelles cela pourra se faire.

Je le répète: il existe un processus qui permet à la ministre d'examiner ces facteurs. Je suis très impressionné. La Cour suprême du Canada a énoncé cinq conditions, et la ministre en a ajouté 10 au projet de loi pour veiller à ce que tout soit bien clair. Ces conditions seront très utiles à quiconque souhaite mettre en place un de ces centres.

• (1545)

M. Jasbir Sandhu (Surrey-Nord, NPD): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale ne cesse de répéter qu'il faudrait permettre aux Canadiens de se prononcer à propos du projet de loi, alors pourquoi ne pas commencer par laisser s'exprimer les députés, ceux-là mêmes que les Canadiens ont élus pour les représenter à la Chambre des communes?

Je sais que les conservateurs ne sont pas très forts en mathématiques. Le ministre affirme que 97 députés sont intervenus, ce qui représente environ 30 % de tous les députés. Mais qu'en est-il des autres 70 %? Ils ne se sont pas exprimés. Je suis convaincu que même les députés conservateurs voudraient pouvoir prendre la parole afin de représenter les résidents de leur circonscription. C'est la base même de la démocratie.

Pourquoi le ministre de la Défense nationale cherche-t-il à clore le débat? Il n'y a d'ailleurs pas qu'à la Chambre: je suis absolument convaincu que les conservateurs couperont aussi court au débat à l'étape de l'étude en comité, celle qui nous permet d'écouter toutes sortes d'analystes de la recherche et d'experts du domaine en vue de proposer des amendements.

Le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il n'y aura pas d'attribution de temps à l'étape de l'étude en comité, de manière à nous laisser le loisir d'écouter les experts qui travaillent sur le terrain et qui nous aideront à améliorer le projet de loi?

L'hon. Rob Nicholson: Comme le souligne le député, monsieur le Président, près du tiers des députés se sont déjà exprimés à propos du projet de loi. Pourtant, nous n'en sommes qu'à l'étape de la deuxième lecture.

Je répète que, si le projet de loi est renvoyé au comité, les députés d'en face pourront, s'ils le désirent, faire de l'obstruction et poser encore et toujours les mêmes questions. J'ai dit au député que, même à l'étape de la troisième lecture, si des dizaines de députés néo-démocrates veulent intervenir, ressasser les mêmes arguments et prononcer sans cesse le même discours, ils ont le droit de le faire. Il n'en reste pas moins que nous sommes saisis d'un projet de loi de première importance auquel les Canadiens s'intéressent vivement.

Lorsque j'étais ministre de la Justice, beaucoup de gens ont soulevé le même sujet. C'était la même chose en Colombie-

Britannique. Tout ce que je dis, c'est que si nous réussissons à renvoyer le projet de loi au comité, les Canadiens, y compris les groupes et les organismes, auront l'occasion de se prononcer sur le projet de loi. Qu'y a-t-il à redire à cela?

J'ai beaucoup de plaisir à écouter les députés d'en face discourir interminablement et faire obstacle à toutes nos tentatives pour réprimer la criminalité, entre autres. Ça dure depuis des années. Ils peuvent continuer sur cette lancée, mais qu'ils laissent au moins les Canadiens s'exprimer. Nous n'en demandons pas plus.

[Français]

M. Denis Blanchette (Louis-Hébert, NPD): Monsieur le Président, que veut dire un 74^e bâillon? Cela signifie qu'on a une demi-heure pour jaser comme on le fait là — ce qui ne donne rien —, une demi-heure en attente de la sonnerie et le vote lui-même. Cela signifie que près de 90 heures de débats n'ont pas eu lieu à la Chambre.

Combien de projets de loi, où tout le monde aurait pu s'exprimer, auraient abouti, si l'on avait utilisé ces 90 heures à bon escient?

La question que je pose au ministre est la suivante. À l'étape de l'étude en comité et à l'étape de la troisième lecture, s'engage-t-il à ne pas utiliser de bâillon?

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, le député n'arrive pas à prendre l'engagement de faire passer le projet de loi de la Chambre des communes au comité. Les députés néo-démocrates font de l'obstruction à chaque étape du processus, même si on a tenu un débat exhaustif, auquel on a consacré beaucoup de temps dans le cadre de notre système parlementaire.

Toutefois, ces députés se montrent intransigeants. Si c'est la position qu'ils veulent adopter, grand bien leur en fasse. Par contre, je les invite à s'expliquer auprès des Canadiens qui s'inquiètent de cette question. Les gens craignent, par exemple, qu'on demande la construction d'un centre à côté de leur résidence ou en face d'une école.

Les députés néo-démocrates doivent admettre que non seulement toutes les protections et conditions énoncées par la Cour suprême du Canada se trouvent dans le projet de loi, mais que la ministre de la Santé est allée beaucoup plus loin en ajoutant 10 autres mesures pour s'assurer que ces centres seront bien administrés, que la sécurité des gens sera prise en considération et que le tout se déroulera conformément aux bonnes procédures en matière de santé.

Le projet de loi devrait, me semble-t-il, jouir de l'appui des députés néo-démocrates. Au lieu de s'y opposer à toutes les étapes du processus, ils devraient se demander comment s'y prendre pour faire adopter le projet de loi. Nous savons que les Canadiens le réclament. C'est important pour le Canada, et c'est ce que j'invite les néo-démocrates à faire.

• (1550)

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, malheureusement, le ministre n'a pas répondu à quelques questions fondamentales.

Je ferais remarquer, et je suis certaine qu'il le sait, que le projet a été débattu pour la dernière fois à la Chambre à la fin du mois de janvier. Cela fait déjà cinq mois. Je suis curieuse de savoir pourquoi, à la onzième heure, le gouvernement impose la clôture. Nous aurions pu débattre du projet de loi en février, en mars, en avril ou en mai. Je crains que les réponses du ministre ne suffisent pas.

Initiatives ministérielles

L'autre question à laquelle il n'a pas su répondre est la suivante: pourquoi le projet de loi, qui est manifestement une mesure de santé, n'est-il pas renvoyé au comité de la santé? Il vise une intervention en santé pour sauver des vies, et la décision de la Cour suprême du Canada l'établit clairement. Pourquoi est-il renvoyé au comité de la sécurité publique?

C'est une question très fondamentale au sujet de l'attitude du gouvernement concernant cette question et le projet de loi. Pourquoi le projet de loi est-il renvoyé au comité de la sécurité publique et non au comité de la santé?

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, pour être juste envers la députée, même si nous avons débattu du projet de loi en janvier, en juin ou dans six ans, ces députés s'y opposeraient, et ils ont certainement le droit de le faire.

Je n'accepte toutefois pas la description de la situation faite par la députée. La Cour suprême du Canada a dit que l'incidence d'une telle installation sur les taux de criminalité était une condition. Elle fait partie des cinq conditions établies par la Cour suprême du Canada.

Je suis heureux que dans le cadre de la rédaction de ce projet de loi, la ministre ait désigné comme l'une des 10 conditions l'incidence possible du site proposé sur la sécurité publique, ce qui comprend les statistiques sur l'application de la loi, s'il y a lieu, en ce qui a trait aux questions comme la criminalité, la nuisance publique et la consommation en public de substances illicites.

C'est très complet, et très impressionnant. Cela va au-delà des conditions établies par la Cour suprême du Canada.

Je demande à la députée si les néo-démocrates auraient préféré débattre du projet de loi en février, mais soyons réalistes et honnêtes: ils s'y seraient opposés en janvier, en février, en mars ou dans 10 ans, et c'est leur droit.

Cependant, j'aimerais que nous étudions le projet de loi au comité afin que les Canadiens puissent donner leur avis sur la question.

[Français]

M. Alain Giguère (Marc-Aurèle-Fortin, NPD): Monsieur le Président, pour améliorer leur rentabilité, certains narcotrafiquants de Montréal sont extrêmement rapaces et vendent des drogues de mauvaise qualité. Cela a provoqué une hausse massive des décès liés à la consommation de cette mauvaise drogue.

En ce qui a trait à la répression, je suis heureux de soutenir le gouvernement en ce qui a trait à sa détermination de mettre tous ces narcotrafiquants en prison, et particulièrement ceux-là. Toutefois, le projet de loi C-2 relève également de la santé publique.

Le ministre a dit qu'il était fier qu'on ait adopté 10 autres recommandations de la Cour suprême, mais c'est cela qui pose problème: il transforme une question de santé publique en une question de répression.

Au NPD, nous voulions combattre cet aspect dangereux de la consommation de drogues illicites en faisant de cette question un enjeu de santé publique. Or, en tuant le débat de cette façon, on maintient cette confusion entre la santé publique et la répression de la criminalité.

Pourquoi est-ce si important de transformer une question de santé publique en une question de répression?

[Traduction]

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, le député peut être contre cette mesure. Il a donné l'exemple de Montréal, ou de sa circonscription, où qu'elle soit située. Si un groupe ouvrait l'un de ces centres de consommation de drogue à côté de chez lui, le député

croirait-il si déraisonnable que le ministre veuille vérifier le casier judiciaire de ces personnes? Cela lui semble-t-il si déraisonnable?

J'ai l'impression que, si les députés d'en face apprenaient que des gens allaient ouvrir un centre de ce genre en face de l'école que fréquentent leurs enfants ou à côté de chez eux, ils pourraient trouver plutôt raisonnable que le ministre vérifie le casier judiciaire de ces personnes.

Par ailleurs, le député a dit qu'il s'agissait d'une question de santé publique. Or, nous proposons de mettre en place une description des traitements de la toxicomanie offerts dans ces centres. Certaines dispositions relatives aux soins de santé prévoient la définition des traitements de la toxicomanie offerts. C'est plutôt raisonnable.

Je me serais attendu à ce que les députés appuient de telles mesures. Le député peut ne pas être d'accord pour qu'on vérifie le casier judiciaire du personnel. Cela fait peut-être partie de la liste des mauvaises mesures. Cependant, qu'en est-il des dispositions sur les traitements de la toxicomanie? C'est plutôt raisonnable. J'aurais espéré que le député les approuve.

• (1555)

L'hon. Gary Goodyear: Monsieur le Président, j'entends les députés se plaindre que nous limitons le débat alors qu'en réalité nous n'avons imposé aucune limite, ce qui me rend de plus en plus perplexé.

Bien sûr, je suis ici pour représenter la circonscription de Cambridge-North Dumfries. Peut-être que dans les circonscriptions de mes collègues, il est acceptable d'installer un centre d'injection près d'une école, sans que l'on procède à des vérifications de casiers judiciaires et sans prévoir des programmes de désintoxication en bonne et due forme. Toutefois, je peux affirmer aux députés que personne à Cambridge n'est prêt à ouvrir à courte distance d'une école un centre d'injection pour toxicomanes. C'est une question de simple bon sens.

Nous sommes au Canada. Il faut que le projet de loi à l'étude soit adopté. Dix-huit heures de débat ont eu lieu et 97 députés sont intervenus. Il convient maintenant de le renvoyer au comité pour que celui-ci entende le témoignage de Canadiens et connaisse l'opinion de la population.

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, il me sera difficile de faire mieux que mon collègue. Quelle excellente intervention. Merci.

Le député fait valoir un très bon argument. Qu'y a-t-il de mal à inviter les Canadiens à s'exprimer? Ils ont sans doute des opinions très tranchées sur la question.

Lors de mes voyages au pays — à titre de ministre de la Justice d'abord et en tant que ministre de la Défense maintenant — les gens ne m'ont pas dit qu'ils souhaitaient voir de tels centres se multiplier dans leur quartier. Ils ne m'ont pas dit non plus qu'ils ne voulaient pas voir de conditions imposées aux clients de ces centres. Les Canadiens ne m'ont jamais dit cela et j'ai l'impression que c'est le genre de choses qui les inquiètent. Ils se préoccupent du fait que des groupes se manifesteront pour demander que l'on réglemente ce genre de situation; ils veulent avoir voix au chapitre lorsque l'on envisage l'installation d'un centre d'injection près d'une école. Ils veulent que les antécédents criminels de ces gens soient vérifiés.

Selon moi, une fois que les Canadiens auront pris connaissance du projet de loi, ils nous diront qu'ils le considèrent comme très raisonnable et que le gouvernement devrait s'engager dans cette voie. Certes, il est conforme aux ordonnances judiciaires.

Initiatives ministérielles

M. Randall Garrison: Monsieur le Président, nous constatons en ce moment que le ministre invoque en quelque sorte des prétextes lorsqu'il parle de ce qui pourrait se produire si ces centres se trouvaient à proximité des écoles ou dans nos quartiers. L'expérience du centre d'injection supervisée de Vancouver-Est montre que le taux de criminalité diminue. Le nombre de seringues trouvées dans les ruelles diminue. Toute la collectivité est plus en sécurité. La collectivité appuie sans réserve le seul centre d'injection supervisée au pays, celui de Vancouver-Est. Les députés d'en face veulent en quelque sorte semer la peur.

Je le répète, j'aimerais revenir sur la question du comité. Nous allons renvoyer le projet de loi au comité de la sécurité publique. Nous savons que, en raison de l'étude sur la marijuana qui a été commandée, le gouvernement a dit qu'au comité que nous ne pouvons parler que des torts causés, et non d'autres aspects.

J'aimerais que les conservateurs nous garantissent qu'ils n'utiliseront pas leur majorité au comité de la sécurité publique pour limiter la portée des débats afin d'exclure toute discussion sur les bienfaits pour la santé, car c'est d'abord et avant pour cette raison que la Cour suprême a rendu cette décision. Pouvons-nous avoir la garantie que le gouvernement n'utilisera pas sa majorité pour éviter que l'on discute des bienfaits des centres d'injection supervisée pour la santé?

L'hon. Rob Nicholson: Monsieur le Président, si les centres d'injection supervisée réduisent bel et bien la criminalité, comme le député l'a mentionné, et s'ils constituent réellement un atout pour un quartier, comme le pense le NPD, il n'est pas déraisonnable, comme le prévoit le projet de loi, de demander l'avis des principaux intervenants, y compris les ministres provinciaux responsables de la santé et de la sécurité publique, les administrations municipales, les chefs de police et les professionnels de la santé qui jouent un rôle de premier plan au sein de la province. Le NPD leur demande de témoigner au comité simplement pour confirmer que tout irait bien, que le taux de criminalité diminuerait et que ces centres constitueraient un atout pour nos quartiers.

Lorsque les Canadiens examineront la mesure législative, ils penseront que tout cela est fort raisonnable. C'est tout ce que nous avons à dire à ce sujet. La ministre de la Santé a adopté une approche très équilibrée en la matière. Je le répète, c'est tout ce que je demande à l'opposition.

Le projet de loi sera renvoyé à la Chambre pour la troisième lecture. Il ne fait aucun doute que de nombreux députés du NPD s'y opposeront. Ils ont le droit de le faire, mais parallèlement, il faut aussi écouter ce que les Canadiens ont à dire. Je crois qu'ils auront des opinions fort tranchées à ce sujet.

[Français]

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

• (1600)

[Traduction]

Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Convoquez les députés.

• (1635)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 216)

POUR

Députés

| | |
|---|------------------------------------|
| Ablonczy | Adler |
| Aglukkaq | Albas |
| Albrecht | Alexander |
| Allen (Tobique—Mactaquac) | Allison |
| Ambler | Ambrose |
| Anders | Anderson |
| Armstrong | Ashfield |
| Aspin | Baird |
| Bateman | Benoit |
| Bergen | Bernier |
| Bezan | Block |
| Boughen | Braid |
| Breitkreuz | Brown (Leeds—Grenville) |
| Brown (Newmarket—Aurora) | Brown (Barrie) |
| Bruinooge | Butt |
| Calandra | Calkins |
| Cannan | Carmichael |
| Carrie | Chisu |
| Chong | Clarke |
| Clement | Crockett |
| Daniel | Davidson |
| Dechert | Devolin |
| Dreeshen | Duncan (Vancouver Island North) |
| Dykstra | Falk |
| Fantino | Fast |
| Findlay (Delta—Richmond East) | Finley (Haldimand—Norfolk) |
| Fletcher | Galipeau |
| Gallant | Gill |
| Glover | Goguen |
| Goldring | Goodyear |
| Gosal | Gourde |
| Grewal | Harper |
| Harris (Cariboo—Prince George) | Hawn |
| Hayes | Hiebert |
| Hillyer | Hoback |
| Holder | James |
| Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission) | Keddy (South Shore—St. Margaret's) |
| Kerr | Komarnicki |
| Kramp (Prince Edward—Hastings) | Lake |
| Lauzon | Leef |
| Leitch | Lemieux |
| Leung | Lizon |
| Lobb | Lukiwski |
| Lunney | MacKay (Central Nova) |
| Maguire | McColeman |
| McLeod | Menegakis |
| Miller | Moore (Fundy Royal) |
| Nicholson | Norlock |
| O'Connor | Oliver |
| O'Neill Gordon | Opitz |
| O'Toole | Paradis |
| Payne | Poillievre |
| Preston | Raith |
| Rajotte | Reid |
| Rempel | Richards |
| Rickford | Saxton |
| Schellenberger | Seeback |
| Shea | Shipley |

Initiatives ministérielles

Shory
Sopuck
Stanton
Sweet
Toet
Trottier
Valcourt
Van Loan
Warawa
Watson
Sky Country)
Weston (Saint John)
Williamson
Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer— 145

Smith
Sorenson
Strahl
Tilson
Trost
Truppe
Van Kesteren
Wallace
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Wilks
Wong
Yelich
Young (Vancouver South)

● (1640)

[Français]

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera lors de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée de Vancouver Quadra, Les affaires autochtones; et le député de Kingston et les Îles, L'environnement.

[Traduction]

DEUXIÈME LECTURE

CONTRE

Députés

Allen (Welland)
Angus
Atamanenko
Bélangier
Benskin
Blanchette
Boivin
Boulerice
Brahmi
Brosseau
Caron
Cash
Choquette
Cleary
Crowder
Cuzner
Davies (Vancouver East)
Dion
Donnelly
Dubé
Duncan (Etobicoke North)
Dusseault
Eyking
Fortin
Freeman
Genest
Giguère
Goodale
Groguché
Harris (St. John's East)
Hughes
Julian
Lamoureux
Latendresse
LeBlanc (Beauséjour)
Liu
Mai
Martin
Mathysen
McCallum
McKay (Scarborough—Guildwood)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Laurentides—Labelle)
Mulcair
Nantel
Nicholls
Pacetti
Patry
Pilon
Quach
Rankin
Raynault
Rousseau
Sandhu
Scott
Sgro
Sims (Newton—North Delta)
St-Denis
Stoffer
Thibeault
Trudeau
Valeriotte— 123

Andrews
Ashton
Aubin
Bennett
Bevington
Blanchette-Lamothe
Borg
Boutin-Sweet
Brisson
Byrne
Casey
Chicoine
Christopherson
Côté
Cullen
Davies (Vancouver Kingsway)
Day
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Dubourg
Duncan (Edmonton—Strathcona)
Easter
Foote
Freeland
Garrison
Genest-Jourdain
Godin
Gravelle
Harris (Scarborough Southwest)
Hsu
Jones
Kellway
Lapointe
Laverdière
Leslie
MacAulay
Marston
Masse
May
McGuinty
Michaud
Morin (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Murray
Nash
Nunez-Melo
Papillon
Péclet
Plamondon
Rafferty
Ravignat
Regan
Saganash
Scarpaleggia
Sellah
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
Sitsabaiesan
Stewart
Sullivan
Tremblay
Turmel

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 janvier, de la motion portant que le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; et de la motion portant que la question soit maintenant mise aux voix.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, lorsque le projet de loi C-2 a été présenté pour la première fois en 2013, il y a un peu plus d'un an, c'était le projet de loi C-65, et lorsqu'il a été présenté à nouveau en octobre, il est devenu le projet de loi C-2.

Je suis fier du fait que 50 députés néo-démocrates soient intervenus dans le débat sur cet important projet de loi. Cependant, j'ai honte de constater que le gouvernement tente de semer la discorde. Les conservateurs prétendent depuis le début que la question du respect de la décision de la Cour suprême du Canada relativement aux centres d'injection supervisée est tranchée.

Le 27 janvier dernier, le leader du gouvernement à la Chambre a révélé au *Hill Times* son intention d'affirmer que les partis de l'opposition s'opposent à toute consultation communautaire concernant l'emplacement des centres d'injection. Il a ensuite parlé de la position extrême adoptée par le NPD. Rien n'est plus loin de la vérité.

La description du leader du gouvernement à la Chambre de notre position à l'égard du projet de loi illustre, premièrement, combien les conservateurs aiment semer la discorde et la peur, et deuxièmement, qu'ils ne savent absolument rien au sujet d'InSite, le seul centre d'injection supervisée en Amérique du Nord, situé dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver. En fait, InSite a vu le jour il y a plus de 10 ans au terme de consultations exhaustives avec les habitants du quartier.

La Cour suprême du Canada a conclu que les centres d'injection supervisée, InSite comme les autres, devaient être visés par l'exemption prévue à l'article 56 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, si leur existence « diminue le risque de décès et de maladie et [s'il] n'existe guère, sinon aucune preuve qu'elle aura une incidence négative sur la sécurité publique [...] ».

À la lecture de la décision de la Cour suprême du Canada, on voit tout de suite que cette instance judiciaire a compris les arguments que faisaient valoir les parties en cause, en l'occurrence que ces centres contribuent à la santé publique, qu'ils permettent de sauver des vies et qu'ils aident les toxicomanes à ne pas faire inutilement de surdoses. Depuis 10 ans, InSite a connu un succès incroyable et contribué à améliorer la santé et le bien-être de bien des gens. Il a sauvé la vie d'innombrables habitants du quartier Downtown Eastside.

Initiatives ministérielles

Le centre InSite a fait l'objet de plus d'une trentaine d'études par des pairs. La première exemption lui a été accordée en 2003. D'après les recherches approfondies qui ont été menées depuis son ouverture, le nombre de décès par surdose a diminué de 35 % à Vancouver. Qui plus est, InSite a contribué à faire diminuer les taux de criminalité, d'infection aux maladies transmissibles et de rechute parmi les toxicomanes. C'est remarquable. Les députés néo-démocrates ont toujours dit qu'InSite faisait partie de la solution, et non que c'était une solution en soi.

Il est admirable que ce centre ait pu accumuler ainsi les réalisations. On aurait dû mal à le croire si l'on se fiait seulement aux propos des ministériels. À les entendre, InSite serait plutôt synonyme de chaos et de trouble de l'ordre public et serait imposé aux habitants du quartier où il est situé.

L'exemption dont jouit le centre InSite a été prolongée d'une autre année. Je tiens à dire haut et fort qu'il fait un boulot du tonnerre à Vancouver.

J'aimerais aussi rappeler qu'en 10 ans, plusieurs organismes, comme le Réseau juridique canadien VIH/sida, la Coalition canadienne des politiques sur les drogues, l'Association médicale canadienne et l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, ont tous confirmé qu'InSite permettait de sauver des vies. Et c'est sans oublier la trentaine d'études par les pairs dont je viens de parler. Tous ces gens en sont venus à cette conclusion après avoir analysé le fonctionnement du centre InSite. Et ils ont tous critiqué le projet de loi C-2 parce qu'ils savent, comme nous le savons après en avoir lu le texte, qu'il va placer la barre très haute. Les pouvoirs discrétionnaires de la ministre seront tellement vastes et elle pourra tellement user de subjectivité qu'elle n'aura aucun mal à utiliser toutes sortes de données discutables qui n'ont pas vraiment de fondement pour refuser les autres demandes qui lui seront soumises.

Voilà le grand défaut du projet de loi C-2. Qu'on le regarde comme on le voudra, il ne respecte pas la décision rendue par la Cour suprême du Canada sur le centre InSite.

• (1645)

Nous voyons encore une tendance familière qui se dessine, comme nous venons de le voir en ce qui concerne le projet de loi C-36 sur les dispositions concernant la prostitution. Nous avons un gouvernement qui tient mordicus à son programme idéologique et qui refuse d'examiner les preuves qui lui sont présentées au sujet de certaines de ces mesures très importantes quant à la sécurité, à la santé et au bien-être.

Je vais tenter de vous démontrer qu'un tel centre est important et que d'autres partout au pays pourraient offrir le même type de services. Le 4 juin, à Vancouver, je suis tombée sur un article dans le journal qui disait que le service de police de Vancouver avait émis un avertissement public, des agents ayant répondu dans la même journée à sept signalements de possibles surdoses d'héroïne dans le Downtown Eastside. Manifestement, des substances très dangereuses étaient distribuées dans le quartier, et des gens en étaient victimes.

L'article mentionnait aussi que le sergent Randy Fincham demandait aux toxicomanes d'être extrêmement prudents et de se rendre au centre InSite. Voilà. Même le service de police de Vancouver reconnaît que le centre InSite est une mesure très importante en matière de santé et de sécurité pour les toxicomanes. Ce centre offre un endroit sûr pour s'injecter de la drogue de même qu'une supervision médicale et du soutien lorsque c'est nécessaire pour éviter que des gens meurent d'une surdose. Comme on l'entend très souvent dans le Downtown Eastside, les morts ne peuvent pas se

faire soigner. Je trouve très intéressant que les autorités policières locales disent en fait aux gens de se rendre au centre InSite pour profiter des services y étant offerts, se sentir en sécurité et avoir accès au soutien médical requis.

De l'avis des néo-démocrates, les dispositions de ce projet de loi sont grandement inéquitables et partisans, à tel point que nous nous sommes interrogés sur les recherches qu'avait menées le gouvernement. L'an dernier, en octobre, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* une question à ce sujet. J'y demandais quelles consultations le gouvernement avait menées avant de proposer ce projet de loi, particulièrement auprès de fournisseurs de services de première ligne, de professionnels de la recherche médicale, et ainsi de suite. La réponse que j'ai reçue du gouvernement disait, entre autres choses, que « Santé Canada a consulté Sécurité publique Canada, Justice Canada, l'Agence de la santé publique, les Instituts de recherche en santé du Canada et les organismes centraux dans l'élaboration du projet de loi ». Comme on le voit, personne, du côté du gouvernement, n'a pris la peine de parler aux gens qui fournissent le service.

Bien que j'aie parlé d'InSite à des ministres conservatrices de la Santé au cours des dernières années, je sais qu'aucune d'entre elles n'a visité l'organisme. Le travail qu'il accomplit n'est vraiment pas connu. Je trouve très inquiétant que cette mesure confère à la ministre toute la liberté et le pouvoir nécessaires pour pouvoir prendre des décisions fondées sur des motifs politiques plutôt que sur la valeur qu'un tel organisme apporte à la communauté et sur l'aide qu'il offre à une population fortement à risque et très marginalisée.

J'aimerais aborder encore quelques points. Avant toute chose, je tiens à souligner le décès récent de Bud Osborn, activiste remarquable, poète et pionnier d'InSite dans le Downtown Eastside de Vancouver. C'était un ancien toxicomane, un homme très estimé dans le quartier. Comme le montraient ses poèmes et ses propos, il avait compris dès le départ que ce centre pouvait vraiment resserrer les liens au sein de la communauté, au lieu de diviser les gens en deux catégories, bons et méchants.

Je rends hommage à la vie de Bud Osborn, à son travail remarquable et à tout ce qu'il a fait non seulement dans ma région, mais partout au pays. Grâce à sa façon courageuse et directe de dire les vraies choses, il est devenu le héros de bien des gens. Il a convaincu des politiciens de tous les horizons politiques. Il a aussi rencontré un ministre de la Santé ici à Ottawa, il y a plusieurs années, en plus de parler à des journalistes, des avocats et des procureurs. Il avait énormément d'influence dans ma communauté, parce qu'il parlait franchement de son expérience. Il était fermement convaincu qu'InSite sauvait des vies.

Maintenant qu'on s'appête à renvoyer le projet de loi au comité, j'aimerais dire que les néo-démocrates sont très déçus de constater que c'est le comité de la sécurité publique qui en sera saisi, plutôt que le comité de la santé. Cela semble aller tout à fait à l'encontre des objectifs du projet de loi, car il est question d'une mesure de santé nécessaire. Nous savons que le projet de loi penche fortement en défaveur de ces services médicalement nécessaires. Voilà pourquoi nous allons exiger que cette mesure législative fasse l'objet d'un examen réfléchi et exhaustif.

Initiatives ministérielles

•(1650)

Il existe beaucoup d'études scientifiques. Nous devons en finir avec les mythes, la désinformation et les discours creux que nous avons entendus de la part des ministériels sur les centres d'injection plus sécuritaires. Lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, j'espère vraiment, comme d'autres l'ont dit tout à l'heure, qu'on ne censurera pas les propos des témoins, qu'on effectuera un examen approfondi et qu'on s'assurera que le projet de loi répond bel et bien aux critères établis par la Cour suprême du Canada.

M. Rod Bruinooge (Winnipeg-Sud, PCC): Monsieur le Président, la députée d'en face connaît très bien le quartier en question, car il est situé dans sa circonscription. Évidemment, je conviens qu'il faut se soucier du triste sort des héroïnomanes. Je crois que tous les députés cherchent la meilleure voie vers une solution.

La députée nous demande de laisser tomber les discours creux; je vais donc m'efforcer de le faire durant mon intervention. Ma première question porte sur une remarque qu'elle a faite sur le taux de criminalité. Elle soutient que celui-ci a baissé de 35 %. Cette diminution pourrait-elle être liée au fait que, depuis les récents arrêts de la Cour suprême, le statut légal de ces actes a changé, ou qu'on les traite différemment? Peut-être que non. Toujours est-il que j'aimerais entendre son opinion là-dessus.

Ma deuxième question est la suivante: comme la députée fait partie de l'opposition officielle de Sa Majesté, elle pourrait théoriquement faire partie du gouvernement un jour. Que pense-t-elle de l'idée d'avoir des centres d'injection ailleurs au Canada? Sa ville devrait-elle servir d'exemple à toutes les grandes villes du pays? Dans combien de villes le gouvernement devrait-il établir des centres de ce genre?

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, ce sont deux questions très pertinentes, et je ferai de mon mieux pour y répondre.

En ce qui concerne la réduction de la criminalité, je peux dire que plus de 30 vérifications effectuées par des pairs ont été faites au sujet d'InSite. On s'est donc penché sur toutes ces questions. J'invite mon collègue à consulter lui-même ces rapports objectifs et fondés sur des faits. Que s'est-il passé dans le voisinage? La situation s'est-elle réellement améliorée? Je peux dire au député que les rapports concluent que la situation s'est améliorée, mais il n'a qu'à les lire lui-même.

Pour ce qui est des mesures que prendraient le NPD, il faut comprendre que le projet InSite vient de la population locale. Il n'a pas été imposé par Ottawa. Il vient de la ville et de la participation des citoyens. En fait, je crois que des demandes ont été présentées par des organismes de Montréal, de Toronto, même d'ici, d'Ottawa, et probablement de Victoria et d'Edmonton.

Ces demandes sont actuellement à l'étude. Il faut se fonder sur les faits pour donner une réponse claire. Les gens du milieu doivent faire leurs devoirs s'ils veulent que leur demande soit acceptée. Nous ne voulons pas que le projet de loi mine leurs efforts, compte tenu de l'énorme pouvoir qu'il accorde au ministre.

•(1655)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Vancouver-Est de si bien représenter sa circonscription. Je suis convaincue qu'il faut maintenir ces centres.

Ce projet de loi m'a choquée, car c'est clairement une tentative pour contourner le jugement de la cour. Je n'ai jamais vu d'article énumérant des conditions dans un projet de loi dont le nombre de

paragraphes est si grand qu'il n'y a pas assez de lettres dans l'alphabet pour tous les désigner et qui se poursuit au-delà de la lettre Z.

Juste pour montrer à ma collègue à quel point ces conditions ne visent qu'à mettre les bâtons dans les roues, selon le paragraphe w), le demandeur doit fournir le nom, le titre et le curriculum vitae, qui mentionne notamment les études et la formation pertinentes, de la personne responsable proposée, ainsi que ceux des personnes responsables suppléantes proposées et des principaux membres du personnel proposés.

Cela se passe à l'étape de la demande en vue de créer un centre. Je ne connais pas d'organisme de charité ou d'entreprise qui, au moment de la demande, pourrait remplir ces conditions. Ce ne sont pas les conditions d'un gouvernement qui comprend que ces centres sauvent des vies. C'est une tentative à peine voilée pour barrer la route à ces centres.

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, la députée de Saanich—Gulf Islands a bien raison. La première fois que j'ai parlé du projet de loi, j'ai passé en revue les paragraphes de A à Z. J'ai parlé de toutes les conditions. Pire encore, comme si ce n'était pas assez, même si un demandeur arrivait à remplir toutes les conditions — et la députée a souligné à quel point ce serait difficile — le ministre pourrait quand même rejeter sa demande. C'est une façon de faire très discrétionnaire.

Il semble tout à fait clair que le but du projet de loi est de s'assurer qu'aucun autre centre d'injection supervisée ne sera ouvert au Canada. Ce serait un problème énorme dans bien des milieux, car le travail préparatoire est déjà fait. Il y a des organismes et des intervenants qui réclament de tels centres et de telles interventions pour des personnes très marginalisées.

C'est bien triste. J'espère que nous étudierons la question au comité. Nous espérons que le projet de loi sera passablement amendé pour qu'il soit objectif et fondé sur des données probantes.

[Français]

M. Alain Giguère (Marc-Aurèle-Fortin, NPD): Monsieur le Président, nous avons tous connu ou vu des gens aux prises avec des problèmes de toxicomanie. Bien souvent, ce sont des problèmes d'alcool. Malheureusement, certains sont dépendants de drogues illicites. Ce n'est agréable ni pour leurs parents, ni pour leurs amis, ni pour leurs proches, ni pour eux-mêmes.

Ces gens ont non seulement besoin d'aide, mais aussi d'un certain encadrement pour réduire les troubles qu'ils peuvent causer. Un quartier où il se vend de la drogue, c'est un quartier où traînent des seringues souillées un peu partout et où les gens peuvent consommer en public.

Dans cette situation, les gens peuvent consommer des drogues extrêmement dangereuses, possiblement coupées avec des produits aléatoires par des trafiquants de drogue, qui n'ont aucune retenue, car ils ne veulent que faire de l'argent sur le dos de leurs clients. Nous nous retrouvons donc avec un sérieux problème de santé publique.

De toute évidence, le combat contre la drogue comporte un volet policier: des gens doivent aller en prison. Quand un individu fait venir un conteneur de cocaïne et ou d'héroïne, il n'est pas vraiment quelqu'un de socialement responsable. C'est même plutôt le contraire. Les gens qui deviennent victimes de cette drogue ont besoin d'un encadrement médical. On entend dire qu'en faisant preuve d'un peu de volonté, ils pourraient se débrouiller tout seuls. Or ce n'est pas vrai. Ils ont besoin d'un encadrement médical pour se sortir de leur consommation de drogue ou ne pas en mourir.

Initiatives ministérielles

Tout à l'heure, j'ai parlé d'un problème qu'on avait à Montréal présentement. On retrouve le même phénomène de temps à autre partout au Canada quand quelqu'un coupe de la drogue avec un produit nocif ou que le purété de la drogue est trop ou pas assez importante. Cela provoque des surdoses, et les gens qui consomment cette drogue risquent de mourir dans une ruelle ou dans un appartement minable. La dangerosité est extrême.

Les gens d'un quartier de Vancouver ont proposé une solution médicale. Dès le départ, il sera possible de se débarrasser d'un problème: aucun trafiquant de drogue ne gère cet endroit. Un centre n'est pas fait pour vendre de la drogue ni encourager les gens à en prendre. Ce n'est pas fait pour être installé en face d'une école, car les enfants pourraient voir des choses.

Le danger existe déjà. Si on veut éviter que des seringues souillées se retrouvent sur un terrain d'école et que des enfants découvrent des toxicomanes en train de se droguer à ciel ouvert, la solution, c'est un centre d'injection supervisée. Manifestement, la confusion est extrême. On pense que nous voulons encourager la consommation de drogues. Eh bien, ce n'est pas vrai! Rien dans le projet d'InSite vise à encourager la consommation de drogues. C'est l'inverse. Il s'agit d'un projet de santé publique.

En outre, la Cour suprême a été très claire à cet égard. En 2011, elle a statué que l'organisation InSite fournissait des services essentiels, et qu'elle devait rester ouverte en vertu de l'exemption prévue à l'article 56 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. C'est un service essentiel dans le cadre d'une action médicale.

● (1700)

Il est compréhensible que le ministre veuille imposer des conditions afin de s'assurer que les centres d'injection supervisée ne se transforment pas en lieux où on vend de la drogue. Personne ne veut cela. Toutefois, on veut éviter à tout prix qu'on empêche une institution médicale fonctionnelle de fonctionner sous le prétexte de vouloir assurer la sécurité publique.

Dans ce lieu supervisé, les toxicomanes sont immédiatement accompagnés en cas de mauvaise réaction à une drogue. Il peut s'agir d'un ancien ami ou d'un membre de la famille d'un député, car malheureusement, personne n'est à l'abri de ce fléau. De plus, si quelqu'un décide un jour de se sortir de la drogue, les employés du site d'injection supervisée pourront lui apporter un soutien médical et psychologique.

On pourrait s'obstiner longtemps à ce sujet. Je comprends que les gens aient peur, mais il ne faut pas pour autant en faire un enjeu policier. Est-ce qu'on imposerait de telles conditions à un club d'Alcooliques anonymes? Jamais de la vie. Est-ce qu'on imposerait des conditions aussi restrictives à d'autres organisations de santé publique? Non, on ne le ferait pas non plus. Manifestement, le gouvernement a deux poids, deux mesures. L'alcool est-il plus socialement acceptable que la drogue?

Qu'il s'agisse de l'alcool ou de la drogue, la toxicomanie n'est pas un problème avec lequel il est agréable de vivre. Ces personnes ont droit à notre soutien. Il s'agit de faire preuve d'un minimum de savoir-vivre et d'empathie envers nos concitoyens qui sont en difficulté. Y a-t-il quelque chose de plus difficile que d'être aux prises avec un problème de toxicomanie? Il faut tendre la main à ces gens qui vivent une grande souffrance et leur offrir cette aide médicale, matérielle et morale.

Depuis qu'un centre s'est établi à Vancouver, il y a 35 % moins de décès. Si quelque chose est essentiel, c'est bien cela. La Cour suprême elle-même a reconnu que cela était essentiel. Alors, qu'on

ne vienne pas me dire le contraire. On pourrait parler longtemps des mérites de cette institution, et je crois que plusieurs de mes confrères, tant de ce côté-ci que de l'autre, estiment qu'elle a de l'allure, sur le plan médical.

Ce qui nous divise véritablement, ce sont les conditions d'implantation de ce site. Les conservateurs disent qu'il serait épouvantable que ces sites se trouvent près d'hôpitaux ou d'écoles qu'il faut penser aux enfants. Or il y a beaucoup plus de risques qu'on trouve des seringues souillées devant une école s'il n'y a pas de site d'injection supervisée dans le quartier. Je sais qu'il y a un certain nombre de policiers et d'anciens policiers à la Chambre.

Ces centres relèvent donc de la santé publique, non seulement parce qu'ils viennent en aide aux gens ayant des problèmes de toxicomanie, mais aussi parce que l'ensemble de la population n'aurait plus à subir les désagréments les plus évidents reliés au fait de vivre dans un quartier où il y a un problème majeur de toxicomanie.

● (1705)

[Traduction]

M. David Wilks (Kootenay—Columbia, PCC): Monsieur le Président, il y a certains éléments que je tiens à signaler dans l'intervention du député sur le centre d'injection supervisée.

Je suis certainement d'accord avec ce qu'il a dit sur les centres de traitement de l'alcoolisme. La différence, bien sûr, c'est que les gens qui vont dans ces centres sont généralement sobres quand ils se rendent là-bas. Dans le cas du centre d'injection supervisée, les personnes achètent de l'héroïne illégalement — puisqu'il est illégal au Canada d'acheter le moindre point d'héroïne, c'est-à-dire la dixième d'un gramme, la quantité achetée habituellement — avant de l'apporter au centre d'injection supervisée.

Même si ces centres sont censés aider les toxicomanes, le député ne croit-il pas que nous devrions leur fournir davantage de services pour les aider à se libérer de la drogue plutôt que de construire un endroit où ils peuvent consommer de la drogue?

[Français]

M. Alain Giguère: Monsieur le Président, sa grande expérience doit lui rappeler qu'il faut aider ces gens. Toutefois, il faut d'abord que ceux-ci fassent un premier pas eux-mêmes. On ne peut pas le faire à leur place.

On peut inciter quelqu'un à arrêter de boire ou de se droguer, mais il doit poser un geste lui-même à cet égard. Ce geste doit être encouragé matériellement et médicalement. Il a raison en grande partie, sauf sur un point majeur: on n'achète pas de drogue dans ces lieux. Les gens arrivent avec leur drogue.

Quelqu'un peut se faire offrir une seringue, ce qui est important pour éviter de contracter le SIDA ou n'importe quelle autre maladie. C'est surtout important de se débarrasser de la seringue souillée. C'est vraiment une question de santé publique. On ne vend pas de drogue dans ces lieux.

Plus on aura de services pour les inciter à se retirer, si on peut s'exprimer ainsi, du marché de la drogue, le mieux ce sera, et ce, plus que moins. À cet égard, je soutiens tout à fait l'ensemble de la position, sauf sur un élément important. C'est un endroit où il y a de la consommation de drogue, mais ce n'est pas un endroit où retrouve des vendeurs.

Initiatives ministérielles

• (1710)

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, nous oublions, dans le cadre de ce débat, que le Canada a un seul centre de ce genre, auquel on fait souvent allusion, et qui se trouve sur la côte Ouest. La construction de ce centre ne s'est pas faite du jour au lendemain. Il a fallu beaucoup d'efforts et de réflexion, ainsi qu'un examen des avantages que le centre pourrait procurer à la collectivité et à ses clients potentiels.

Un certain nombre de professionnels, notamment des professionnels de la santé, des agents de la paix, ainsi que des politiciens provinciaux et fédéraux, se sont prononcés sur cette question. La vaste majorité d'entre eux étaient d'avis que nous devrions aller de l'avant avec ce centre pour voir les résultats qu'il donnerait. Après un certain nombre d'années, il y a eu un consensus généralisé pour dire que ce centre est un énorme succès.

Il n'y a pas de collectivités qui se précipitent pour réclamer un tel centre. C'est en raison de l'attitude et de l'idéologie du gouvernement, qui ne correspondent pas nécessairement aux opinions des divers professionnels et intervenants.

Je me demande si le député pourrait nous dire à quel point il est important de tenir compte de ce que les dirigeants communautaires et les professionnels concernés disent sur la réussite de ce centre à Vancouver.

[Français]

M. Alain Giguère: Monsieur le Président, ce n'est pas un problème de démontrer que c'est une réussite. Le gros problème s'appelle ce que je définirais comme étant le symptôme du « pas dans ma cour ».

Si vous viviez dans un quartier où il y a beaucoup d'enfants et de parcs, on se demanderait si c'est vraiment l'endroit approprié pour de telles activités. Cependant, les quartiers où il y a de la toxicomanie sont généralement au centre-ville, là où il n'y a pas d'écoles.

Par contre, il y a beaucoup de problèmes. Beaucoup de policiers ici présents pourront vous dire que, dans les quartiers chauds et désagréables, on ne rencontre pas généralement de jeunes écoliers. Ces quartiers sont les plus problématiques et requièrent le plus d'interventions policières.

Le but de tout cela est de transformer une intervention policière et de la remplacer par une intervention médicale. Pour ce qui est de la mentalité du « pas dans ma cour », je dirais que pour les quartiers où cela peut s'implanter, ce serait quasiment mieux pour eux et la vie y deviendrait plus agréable.

[Traduction]

Mme Rathika Sitsabaiesan (Scarborough—Rouge River, NDP): Monsieur le Président, le dernier débat relatif au projet de loi a eu lieu en janvier, et je n'ai pas eu l'occasion d'intervenir à ce moment-là. Étant donné que le gouvernement a attendu six mois avant de le désigner de nouveau comme un enjeu qu'il aimerait voir discuter, je suis heureuse de l'occasion qui m'est donnée d'en parler.

J'ai aussi une question à poser au gouvernement. Quelle est l'urgence? La dernière fois qu'il a souhaité parler du projet de loi C-2, la dernière fois qu'il l'a mis à l'étude, c'est le 30 janvier. Aujourd'hui, le 17 juin, le gouvernement semble être très pressé, parce qu'il a besoin de mettre fin au débat encore une fois. Il doit restreindre de nouveau le débat qui doit se dérouler à la Chambre. Le gouvernement veut s'assurer qu'il limite le débat à la Chambre en proposant encore une autre motion d'attribution de temps.

Je ne comprends pas le comportement du gouvernement. Si le projet de loi compte à ce point pour lui, pourquoi n'a-t-il pas fait en sorte qu'il soit débattu plus tôt? Pourquoi a-t-il attendu six mois? Maintenant, le projet de loi revêt une telle importance aux yeux du gouvernement qu'il ressent le besoin d'interrompre le débat et de le faire adopter à toute vapeur à la Chambre des communes. Cela démontre encore une fois son manque de respect envers le Parlement.

Je vais maintenant revenir au projet de loi C-2. Il s'agit ici d'un projet de loi très imparfait, fondé sur une idéologie antidrogue et sur de fausses craintes pour la sécurité publique. Le gouvernement continue de parler de préoccupations concernant la sécurité du public et de la façon dont le projet de loi C-2 protégera nos collectivités et les rendra plus sécuritaires. En fait, c'est faux. Ce projet de loi devrait vraiment être lié à la santé, et non à la sécurité publique, en particulier si l'on examine ses détails et les mesures qui devraient en découler.

Le gouvernement conservateur essaie encore une fois de rallier la base conservatrice. Nous avons été témoins de la campagne de financement appelée « Garder l'héroïne loin de chez nous » qu'il a lancée peu de temps après avoir présenté le projet de loi à la Chambre. Cela prouve simplement que les conservateurs tentent de poursuivre leur campagne de peur, de rallier leur base et de recueillir des fonds pour soutenir leur point de vue idéologique.

Le NPD croit qu'une saine politique publique ne devrait pas reposer sur une idéologie, mais plutôt sur des faits. Voilà ce que nous préconisons.

J'aimerais situer un peu le projet de loi C-2, si je puis me le permettre, parce que les gens de ma circonscription qui nous écoutent à la maison ne savent peut-être pas sur quoi il porte ni ce que sont les centres d'injection supervisée.

Il n'existe au Canada qu'un seul centre d'injection supervisée, et il se trouve à Vancouver. Depuis qu'InSite a ouvert ses portes — en 2003, je crois —, le nombre de décès par surdose a diminué de 35 % à Vancouver. De plus, on a observé une réduction de la criminalité, du taux d'infection par des maladies transmissibles et du taux de rechute des toxicomanes dans le secteur où est situé le centre.

Le projet de loi C-2 porte sur l'exemption qui est accordée au centre InSite aux termes de l'article 56 et que d'autres centres d'injection obtiendraient. Au départ, en 2003, le centre InSite s'est vu accorder une exemption pour pouvoir fournir des services et étudier l'efficacité d'un établissement d'injection supervisée, en vertu de la disposition de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances qui autorise l'usage de drogues à des fins médicales ou scientifiques.

L'article 56 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances est celui qui autorise le ministre à approuver les services qui utilisent des drogues à des fins médicales, scientifiques ou d'application de la loi.

L'exemption accordée par le ministre en vertu de l'article 56 a expiré en 2008, et le ministre de la Santé de l'époque a refusé de la renouveler, ce qui a, évidemment, entraîné une série de poursuites judiciaires au cours desquelles la Cour suprême de la Colombie-Britannique a statué qu'InSite devrait obtenir l'exemption. La Cour fédérale a ensuite appelé de cette décision devant la cour d'appel de la Colombie-Britannique, qui a, elle aussi, déclaré que le centre InSite devrait demeurer ouvert.

Initiatives ministérielles

● (1715)

Je ne voudrais pas m'étendre trop longuement sur le contexte général, mais je tiens tout de même à ce que les gens de Scarborough sachent de quoi je parle.

Dans sa décision, la Cour suprême précise que le centre InSite et les autres centres d'injection supervisée doivent se voir accorder une exemption en vertu de l'article 56 s'ils diminuent le risque de décès et de maladie et s'il existe peu de raisons de croire qu'ils pourraient nuire à la sécurité publique. La Cour suprême fait elle-même la démonstration que, loin de miner la sécurité publique, ces centres peuvent aider la population locale. Dans sa décision de 2011, elle rejette l'argumentaire du gouvernement. Les conservateurs avaient essayé pendant quatre ans d'obliger le centre InSite à fermer ses portes.

J'ai fourni quelques statistiques, mais j'en ai d'autres. Par exemple, entre 1987 et 1993, le nombre de décès causés par une surdose, à Vancouver, était passé de 16 par année à 200 par année. Cette statistique a été soumise à la Cour suprême. Mais, depuis que le centre InSite a ouvert ses portes, le taux de décès par surdose a diminué de 35 %. Et ces chiffres ne concernent qu'un seul centre. Ils nous proviennent d'un article de Marshall, Milloy, Wood, Montaner et Kerr publié dans *The Lancet* en 2011.

Au cours d'une période d'un an, les utilisateurs du centre InSite ont bénéficié de 2 171 renvois à du personnel spécialisé. Ils n'ont pas eu seulement recours aux services d'injection sous la supervision de professionnels de la santé, mais ont franchi une étape supplémentaire. Plus de 2 000 personnes ont eu recours à des services de consultation en toxicomanie ou ont pu recevoir d'autres types de services d'aide.

Le sort des gens qui vivent à Vancouver, dans les environs du centre InSite, s'est considérablement amélioré, de même que la sécurité publique, car, un an après l'ouverture du centre InSite, on a constaté une diminution considérable du nombre de seringues jetées dans les lieux publics, de la quantité de déchets issus de l'injection de drogues et du nombre de personnes en train de s'injecter de la drogue dans les rues.

La probabilité qu'un consommateur de drogue injectable partage des seringues est de 70 % moins élevé parmi ceux qui ont recours aux services du centre InSite. Cette statistique nous est fournie par Kerr et ses collègues, dont j'ai déjà cité l'étude publiée en 2005. La pratique qui est considérée dans le monde entier comme la plus efficace pour réduire le taux de VIH-sida est de diminuer le partage des seringues. C'est ce que l'on observe dans les environs du centre InSite, à Vancouver, comme le prouvent les données recueillies.

Pour revenir à la décision de la Cour suprême, elle a refusé les arguments que le gouvernement a essayé de faire valoir. Elle a dit que, si elle se prononçait pour la fermeture du centre InSite, elle violerait la Charte canadienne des droits et libertés, car elle empêcherait des Canadiens d'avoir accès à des services qui améliorent leur santé. Cesser de leur fournir ces services aurait pour effet d'accroître le danger qui menace leur vie.

Nous sommes censés être des législateurs prudents. Nous avons une responsabilité fiduciaire envers les gens que nous représentons et tous les Canadiens, et nous devons veiller à faire preuve de la diligence nécessaire pour proposer des lois qui rendront notre pays meilleur, et nos collectivités plus sécuritaires et plus saines. Ce n'est pas ce que fera le projet de loi dont nous sommes saisis. La décision rendue par la Cour suprême a été très claire à cet égard.

Le gouvernement conservateur est atteint du syndrome du « pas dans ma cour » ou du « nous ne voulons pas d'héroïne dans notre cour ».

Des voix: Oh, oh!

Mme Rathika Sitsabaiesan: Monsieur le Président, je ne sais pas à propos de quoi le député conservateur chahute, mais j'ai en ma possession des statistiques selon lesquelles 80 % des personnes interrogées qui habitent ou travaillent dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver soutiennent InSite et le travail de cet organisme pour améliorer la collectivité et la qualité de vie des gens qui y vivent.

● (1720)

Cette mesure législative défie la décision de la Cour suprême. C'est le comité de la santé qui devrait l'étudier, pas celui de la sécurité publique. De plus, on force la Chambre à l'adopter au moyen de l'attribution de temps.

Je me ferai un plaisir de répondre aux questions.

M. Bob Zimmer (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté les observations de la députée d'en face avec une grande curiosité. Je viens de la Colombie-Britannique et, d'après mon expérience, InSite pose un problème depuis de nombreuses années dans ma province.

J'ai une question à poser. La députée peut-elle dire si elle pense que l'injection d'héroïne est une pratique sécuritaire?

Mme Rathika Sitsabaiesan: Monsieur le Président, je pense qu'il est assez comique que le député conservateur veuille savoir si l'injection d'héroïne est une pratique sécuritaire.

M. Blaine Calkins: Oui ou non?

M. David Wilks: Oui ou non?

M. Blaine Calkins: Est-ce que c'est une bonne idée?

Mme Rathika Sitsabaiesan: Monsieur le Président, je ne suis pas certaine d'avoir entendu ce que l'autre député me crie, mais la question qu'il a posée n'exige pas qu'un oui ou un non comme réponse. Peut-être devrions-nous tenir un petit atelier sur les questions ouvertes et fermées.

Ce n'est pas l'injection d'héroïne qui est en cause. Ce que nous cherchons à faire, c'est d'assurer aux toxicomanes l'accès à des centres d'injection supervisée, puis d'améliorer leur qualité de vie et de les aider à se désintoxiquer.

Me faire peur ou tenter de m'intimider à la Chambre ne me dissuadera pas d'aider les Canadiens et de tenter de faire de ce pays un meilleur endroit où vivre.

[Français]

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD): Monsieur le Président, j'ai attendu longtemps avant de prendre la parole.

Dans mon quartier, il y a beaucoup de toxicomanie. J'ai entendu des ministres et des conservateurs demander si on voudrait de tels sites dans notre cour. Oh oui, j'en voudrais!

D'ailleurs, sur les quatre sites qui sont planifiés pour Montréal, il y en a un qui serait dans ma circonscription. On retrouve beaucoup de seringues dans les parcs, et c'est dangereux pour les enfants. Dans Hochelaga, il y a aussi beaucoup de mauvaises drogues, malheureusement, ce qui affecte pas mal de monde.

Un organisme appelé Dopamine aide déjà à ramasser les seringues. Il protège donc les enfants et les adultes. Il donne aussi aux toxicomanes des seringues propres, afin que les gens ne soient pas malades. Toutefois, Dopamine ne peut rien faire au sujet des mauvaises drogues.

Dans un site d'injection supervisée ou un service d'injection supervisée, des spécialistes seraient sur place pour s'assurer que les gens qui s'injectent trop de drogues sont protégés, qu'ils n'en meurent pas et qu'ils ne transmettent pas de maladie à d'autres personnes.

C'est ce que l'on appelle la réduction des méfaits. C'est ce à quoi servent de tels sites, et cela a été prouvé dans plusieurs villes.

J'aimerais avoir l'avis de ma collègue là-dessus.

• (1725)

[Traduction]

Mme Rathika Sitsabaiesan: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question intelligible et de ses observations sur sa circonscription. Elle a tout à fait raison de dire que des endroits tels qu'InSite ne sont pas destinés à des vendeurs de drogue, mais à des professionnels de la santé. C'est dans ces endroits que des travailleurs de la santé veillent à ce que les membres du quartier soient en sécurité et mènent une vie saine. Le processus de désintoxication peut être long, mais des professionnels de la santé s'en occupent.

Je vais parler du deuxième point que ma collègue a soulevé, qui concerne la réduction des méfaits. Nous savons que les conservateurs n'aiment pas l'idée que notre stratégie de lutte contre la drogue soit associée à la réduction des méfaits, car, en 2007, ils ont retiré les mots « réduction des méfaits » de leur Stratégie nationale antidrogue. Manifestement, ils cherchent maintenant à faire disparaître tout ce qui appuie et soutient l'approche de la réduction des méfaits dans les lois, les politiques et les règlements.

Nous sommes fermement convaincus que la réduction des méfaits est la voie à suivre.

L'hon. Gary Goodyear (ministre d'État (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario), PCC): Monsieur le Président, j'aimerais remercier la députée d'avoir établi la preuve de ce que nous avançons à la Chambre, à savoir que les députés d'en face veulent prolonger le débat. Ils ont déjà eu 18 heures de débat portant sur ce projet de loi. Plus de 97 députés ont pris la parole à la Chambre à son sujet. Certains de mes collègues se sont plaints que les députés néo-démocrates se contentent de ressasser essentiellement le même discours et les mêmes arguments chaque fois qu'ils prennent la parole.

La députée a posé une question pertinente, à savoir si l'héroïne est sécuritaire. Cette drogue est fabriquée par des truands. Il ne s'agit pas d'une substance contrôlée qui est produite dans un laboratoire gouvernemental. Est-ce cela qui est en cause? C'est une très bonne question. Le NPD est-il en train de dire que le gouvernement du Canada, si c'était lui qui le dirigeait, utiliserait l'argent des contribuables pour produire de l'héroïne qui serait sécuritaire pour les usagers des centres d'injection supervisée? Est-ce là où le NPD veut en venir?

Mme Rathika Sitsabaiesan: Monsieur le Président, je me contenterai de répondre que la question du ministre est fort intéressante.

L'héroïne est une substance dangereuse. C'est pourquoi nous ne devrions pas en consommer. C'est pourquoi la plupart des gens n'en consomment pas. Certaines personnes tombent cependant, pour

Initiatives parlementaires

toutes sortes de raisons, dans le cercle vicieux de la toxicomanie, que ce soit à l'héroïne ou à une autre drogue.

Prenons l'exemple de l'alcool. De nombreux Canadiens boivent de l'alcool, sans que cela porte à conséquence. C'est culturellement accepté. Il y a cependant des personnes qui ont des problèmes d'alcoolisme.

Je ne dis pas que le gouvernement doit se mettre à la production d'héroïne, si c'est ce que le ministre a voulu laisser entendre. Non, l'héroïne n'est pas une substance sécuritaire. Ce n'est pas ce qu'affirme le NPD.

Le NPD est en faveur de la réduction des méfaits dans nos milieux. C'est ce que fait actuellement le seul centre d'injection supervisée au Canada: rendre la collectivité plus sûre en y réduisant les méfaits.

• (1730)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LES PRODUCTEURS LAITIERS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 28 mai, de la motion.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): La dernière fois que la Chambre a étudié la question, il restait six minutes à l'honorable députée de Saint-Hyacinthe—Bagot, qui peut reprendre le débat.

Mme Marie-Claude Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Monsieur le Président, il est possible que je répète quelques éléments de la dernière fois qu'on a étudié cette motion, car je suis sur le même élan. Je m'en excuse à l'avance si c'est le cas.

Je reviens donc à l'excellente motion de ma collègue de Berthier—Maskinongé, qui demande au gouvernement de respecter sa promesse faite aux producteurs laitiers et aux producteurs fromagers.

Pour remettre le tout en contexte, le 18 octobre dernier, le Canada et l'Union européenne ont conclu une entente de principe sur un accord économique et commercial global. Sept mois après cette annonce, aucun accord n'est encore annoncé.

On parle ici d'une industrie génératrice de nombreux emplois. Il faut préciser aussi que les producteurs laitiers et fromagers ont exprimé publiquement leurs inquiétudes quant aux répercussions économiques et commerciales que pouvait avoir cet accord-là sur l'industrie laitière et fromagère canadienne. Il s'agit d'emplois directs et indirects, tant en production qu'en transformation.

Cette motion vise à atténuer les effets que pourrait avoir cet accord sur les secteurs laitier et fromager. Elle cherche aussi à appuyer le système de la gestion de l'offre au Canada qui permet d'assurer la stabilité et l'équité des prix et de protéger par le fait même nos producteurs. On a toujours appuyé le système de gestion de l'offre qui s'applique au secteur de la production laitière, de volaille et d'oeufs. Dans le domaine de l'industrie de l'agriculture, ce système est très important.

Initiatives parlementaires

Je suis particulièrement consciente de l'importance de ce système, parce que j'ai discuté avec beaucoup de producteurs agricoles de tous les horizons dans ma circonscription. Si les termes de l'entente de principe se confirment dans l'accord final, l'Union européenne aura un plus grand accès au marché canadien du fromage. Cela viendrait ébranler un de nos piliers de la gestion de l'offre, c'est-à-dire la régulation des importations, en mettant du même coup l'efficacité du système en péril. On sait très bien que la gestion de l'offre repose sur trois piliers et que si un seul d'entre eux est ébranlé, tout le système est en jeu. C'est là le problème. Cela peut représenter une perte pour les producteurs et l'industrie laitière du Canada. Cela priverait aussi les producteurs laitiers canadiens et leurs collectivités d'une partie de leur revenu au profit de l'industrie européenne. Ce n'est pas ce qu'on veut, parce qu'on sait que le développement économique des collectivités et les emplois qui y sont liés directement et indirectement seraient touchés.

Comme je le disais, le gouvernement fédéral s'est engagé à indemniser les producteurs laitiers et fromagers, offre que l'Ontario et le Québec ont acceptée. Cela montre que les producteurs sont quand même de bonne foi. Toutefois, le gouvernement n'a pas encore donné de détails concernant les compensations possibles. Cela est très insécurisant pour nos producteurs et pour nous aussi. Je sais que, dans ma circonscription, il y a beaucoup de producteurs et je pense que son économie pourrait être en jeu.

Il faut également préciser qu'au Canada, et particulièrement au Québec, l'industrie laitière et fromagère est très florissante. On doit être fier de l'essor qu'elle a pris au cours des dernières années, de la grande qualité et de la diversité des produits. Il est essentiel à mon avis de continuer à soutenir cette industrie, qui favorise en même temps la survie des fermes et la main-d'oeuvre agricole.

La gestion de l'offre n'est pas une subvention. Ce n'est pas de la charité. Les producteurs laitiers ne reçoivent aucune aide en ce moment du gouvernement. En Europe, par comparaison, certains producteurs reçoivent des subventions de l'État jusqu'à concurrence de 60 %. Nos producteurs laitiers ne sont donc pas sur un pied d'égalité avec les producteurs européens. On parle ici de concurrence déloyale. On sait que cela ne fonctionne pas et que cela ne tient pas le coup.

Le gouvernement a mené des négociations avec l'Europe dans le secret le plus complet. L'incertitude générée par ce manque de transparence a bien évidemment des retombées sur l'industrie.

Les investissements dans ce secteur sont sur la glace, car les gens attendent de voir quelles conséquences aura l'accord sur l'industrie.

Comme je le disais plus tôt, la gestion de l'offre est un système qui fonctionne très bien.

● (1735)

Ces six minutes ont passé vite. Comme il ne me reste qu'une minute, je vais énumérer les producteurs qui appuient cette motion: les Producteurs laitiers du Canada, l'Union des producteurs agricoles du Québec, les Producteurs de lait du Québec, la Fédération de la relève agricole du Québec, l'Association des artisans fromagers du Québec et l'Association des transporteurs de lait du Québec.

Tout ce beau monde est avec nous et veut travailler de façon constructive avec le gouvernement afin de trouver une façon de régler les problèmes énoncés dans cet accord.

[Traduction]

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de dire que le gouvernement appuie fermement l'industrie laitière canadienne. Les Canadiens sont

habités d'obtenir des produits laitiers et des fromages nourrissants et de haute qualité des producteurs laitiers. Les producteurs, qui travaillent dur, ne nous déçoivent jamais.

On trouve dans la circonscription de Kitchener—Conestoga certains des producteurs les plus innovants et efficaces du Canada. Pensons aux fermes laitières bien gérées sur les routes Huron et Pinehill dans le comté de Wilmot, sur la route Gerber dans le comté de Wellesley et sur la route Floradale dans le comté de Woolwich, et à toutes les autres qui se trouvent dans la magnifique circonscription de Kitchener—Conestoga et qui produisent des produits laitiers et des fromages de grande qualité. Voilà pourquoi, lorsque nous faisons la promotion de l'agriculture canadienne au pays et à l'étranger, la défense des intérêts des producteurs laitiers est l'une de nos priorités.

Le gouvernement est fier de faire passer les intérêts des producteurs en premier, de défendre les industries soumises à la gestion de l'offre et de promouvoir la concurrence dans l'industrie laitière. Cet appui se reflète même dans nos négociations commerciales à l'échelle internationale, y compris dans l'entente de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne. Nous avons d'ailleurs l'intention de conclure cet accord historique.

À l'exception d'un nouveau contingent tarifaire pour les fromages et de l'abolition du contingent tarifaire de matières protéiques de lait, le Canada n'a pas autrement donné accès à l'Union européenne à nos produits soumis à la gestion de l'offre. En outre, les trois piliers du système de gestion de l'offre ne changent aucunement: la production, les mesures de contrôle à la frontière et la fixation des prix.

Cela étant dit, nous comprenons les inquiétudes de l'industrie fromagère et laitière. Voilà pourquoi le gouvernement s'est engagé à vérifier si la mise en oeuvre de l'entente de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne fera diminuer les revenus des producteurs laitiers et à fournir une compensation si c'est le cas. Mais j'insiste sur le mot « si », car je suis convaincu que nos producteurs laitiers et l'industrie laitière seront en mesure de soutenir la concurrence; je suis certain qu'il n'y aura aucune incidence négative. À mon avis, les producteurs laitiers pourraient même grandement tirer profit de cet accord de libre-échange.

La campagne de consultation auprès de l'industrie laitière sur cet enjeu a commencé il y a cinq mois et elle se poursuivra.

Comme les députés le savent, les Canadiens adorent le fromage, et plus particulièrement les fromages canadiens. En fait, la demande pour nos fromages faits avec notre lait canadien de haute qualité est en hausse depuis quelques années. Dans ma circonscription, sur la route où est située ma ferme et où je vis depuis plus de 60 ans, j'ai visité récemment la fromagerie Mountainoak Cheese. J'ai goûté aux fromages, et je suis convaincu que ce fromager, qui fabrique des fromages pour un créneau donné, peut rivaliser avec n'importe quelle fromagerie au monde.

Au Canada, nous avons nos fromages classiques tels que le Montforte Toscano, le cheddar Avonlea Clothbound, le Grey Owl, l'Okla et le Mont-Jacob, qui produisent exactement le résultat escompté: de succulentes saveurs et de merveilleuses textures en bouche. Nos fromages sont reconnus mondialement pour leur goût et leur qualité, et ce, à juste titre.

Initiatives parlementaires

En décembre dernier, à l'occasion de la 86^e édition annuelle du British Empire Cheese Show, la Fromagerie St-Albert de l'Est de l'Ontario a été couronnée grande championne et a reçu deux prix prestigieux pour son cheddar vieilli. De plus, en octobre, la fromagerie Glengarry Cheesemaking, située juste au nord de Lancaster, en Ontario, a remporté le prix « Supreme Global Champion » au Global Cheese Awards qui a eu lieu dans le comté de Somerset, en Angleterre. Son fromage Lankaaster a été couronné grand champion parmi 167 catégories, et ce, dans le comté même qui a vu naître le cheddar. Ce fromage se vend maintenant comme des petits pains chauds en Ontario.

Une fromagère a dit lors d'une réunion du comité permanent qu'il serait possible pour les fromages canadiens de se tailler une place sur les marchés mondiaux, y compris le marché européen, à condition que les exportateurs disposent des outils nécessaires pour faire le saut.

Outre nos produits primés, l'avenir est très prometteur pour les producteurs laitiers canadiens. Le gouvernement a augmenté les investissements et les initiatives dans l'innovation dans le nouveau cadre stratégique agricole du Canada, Cultivons l'avenir 2. Ce cadre aide les agriculteurs à saisir de nouvelles occasions tout en bâtissant un secteur agricole solide pour l'avenir.

Dans le cadre Cultivons l'avenir précédent, nous avons investi dans des grappes de recherche, dont 7 millions de dollars dans la grappe de recherche sur le lait. Cette grappe était composée d'experts de l'industrie, de scientifiques et d'universitaires dont l'objectif était de renforcer la compétitivité de l'industrie.

Qu'il soit question de l'industrie du porc ou de l'industrie laitière, les agriculteurs répètent sans cesse qu'ils préféreraient que le gouvernement investisse dans la recherche et les débouchés au lieu d'attendre que leur chèque du gouvernement arrive par la poste. Je suis convaincu que nous sommes sur la bonne voie.

● (1740)

Des études antérieures ont permis d'établir de nouvelles pratiques qui améliorent la santé des vaches laitières ainsi que la salubrité et la qualité de notre lait. Les Producteurs laitiers du Canada ont dirigé cette initiative avec brio.

Nous avons donné suite à ces excellents efforts en augmentant notre investissement initial dans le secteur laitier par l'entremise de Cultivons l'avenir, de sorte que, dans le cadre de Cultivons l'avenir 2, nous investissons 12 millions dans la grappe de recherche en production laitière. Cet investissement aidera le groupe à poursuivre ses excellents travaux pendant les cinq prochaines années.

Globalement, une nouvelle grappe de recherche se concentre sur la nutrition, la production laitière durable, ainsi que la génétique et la génomique laitières. En collaboration avec les scientifiques de calibre international d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, ces travaux de recherche de pointe augmenteront la capacité concurrentielle de notre secteur laitier.

L'amélioration de la génétique des vaches laitières augmentera la productivité et le rendement des exploitations grâce à une santé et à un indice de consommation améliorés. Le Canada est réputé partout dans le monde pour la génétique de ses vaches laitières, et les résultats des travaux de recherche ainsi que nos programmes solides d'amélioration du cheptel laitier ont contribué à améliorer considérablement la production de lait par vache au cours de 30 dernières années. Nous avons ouvert des marchés au Moyen-Orient, dans les pays situés sur les côtes du Pacifique et en Amérique du Sud, et la valeur de nos exportations de génétique laitière a dépassé les 90 millions de dollars l'an dernier.

Nous reconnaissons le rôle précieux de nombreux organismes qui collaborent avec les Producteurs laitiers du Canada et nos scientifiques pour faire progresser les travaux de la grappe de recherche, notamment le Réseau laitier canadien. Je suis fier que le gouvernement appuie ce que l'industrie considère comme des travaux de recherche prioritaires menés par les meilleurs experts dans le domaine.

Dans l'ensemble, par l'entremise de Cultivons l'avenir 2, nous augmentons les dépenses en innovation à environ 700 millions de dollars au niveau fédéral. Prévoyant des investissements proactifs de 3 milliards de dollars répartis sur cinq ans de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, Cultivons l'avenir 2, comme on l'appelle, stimule la croissance et la productivité du secteur. Nous contribuons à l'atteinte de ces objectifs en nous concentrant davantage sur les investissements stratégiques ainsi que sur l'innovation, le développement des marchés et la compétitivité. Comme nous le savons, l'industrie laitière est un moteur économique important qui crée des milliers d'emplois partout au Canada.

Le gouvernement est résolu à garder ce secteur dynamique et rentable et à aider tous les producteurs à demeurer à la fine pointe de la technologie. Cela s'inscrit dans l'engagement du gouvernement à favoriser la croissance, la création d'emplois et la prospérité à long terme, non seulement pour l'industrie agricole mais pour l'ensemble des Canadiens.

Voilà pourquoi le gouvernement appuiera la motion n^o 496. D'ailleurs, nous avons déjà pris bon nombre des initiatives énoncées dans cette motion. Grâce à la nouvelle Grappe de recherche laitière et au cadre stratégique Cultivons l'avenir 2, nous pouvons nous attendre à une croissance et à une prospérité accrues pour cette grande industrie des collectivités rurales et pour les travailleurs agricoles canadiens.

Je suis heureux qu'on m'ait donné le temps d'exprimer mon appui à l'industrie laitière, un pilier de l'industrie agricole dans la circonscription de Kitchener—Conestoga. Je suis très fier de représenter les agriculteurs de cette région. J'ai pu échanger des idées avec eux à maintes reprises. Tout récemment, j'ai organisé, avec les producteurs laitiers, une table ronde où nous avons pu discuter de certaines difficultés liées à l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne. Cependant, cet accord offrirait également des débouchés aux producteurs laitiers.

● (1745)

Mme Chrystia Freeland (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il me semble cruel que nous soyons en train de parler des excellents fromages canadiens à 18 heures moins quart. Les interventions précédentes m'ont mis l'eau à la bouche.

Après avoir entendu le député parler de son grand amour pour les vaches et les producteurs laitiers du pays, je ne peux m'empêcher de dire à la Chambre que je suis non seulement la belle-fille d'un producteur laitier, mais aussi la petite-fille de producteurs laitiers. Je joins donc ma voix à tous les députés qui appuient la formidable industrie laitière canadienne ainsi que les innovations extraordinaires qu'elle adopte.

Initiatives parlementaires

Puisque je crois que cette motion nous en donne l'occasion, j'aimerais aborder de manière plus générale la question de notre politique commerciale. J'aimerais parler des faits entourant l'AECG, et de la nécessité de faire preuve de transparence à l'égard de notre politique commerciale, afin que les Canadiens puissent savoir ce qui se passe, et que la Chambre puisse discuter du contenu de cet accord. Je voudrais parler d'une politique commerciale qui fonctionne, d'une politique qui permet de conclure pour vrai les accords qui ont été annoncés, et de faire en sorte que les accords véritablement conclus donnent les résultats escomptés. Au Parti libéral, nous savons qu'un bon accord commercial doit appuyer l'économie canadienne.

Il faut que le commerce soit à notre service, car nous sommes un petit pays — sur le plan démographique, pas géographique — dans une énorme économie mondiale. À défaut d'y prendre part efficacement, le Canada essuiera un échec. Les salaires de notre classe moyenne n'augmenteront pas, comme c'est le cas maintenant, alors que c'est ce dont nous avons vraiment besoin.

Nous sommes très favorables à l'adoption d'une politique commerciale efficace. Cependant, j'ai le regret de dire que nous n'avons pas l'impression d'obtenir les résultats que devrait donner une véritable politique de libéralisation des échanges. J'aimerais parler plus précisément de l'AECG.

Comme nous le savons tous, l'AECG a été signé avec tambours et trompettes l'automne dernier, le 18 octobre, par le premier ministre et le président de l'Union européenne, José Manuel Barroso. Cependant, nous n'avons toujours pas conclu cet accord, même si nous en avons eu quelques fois l'occasion. Le premier ministre s'est récemment rendu à Bruxelles. Les Canadiens ont alimenté bien des rumeurs et ont sincèrement espéré que ce serait chose faite à son retour. Ce n'était pas le cas. Nous aimerions savoir pourquoi. Nous aimerions savoir ce qui se passe.

En tant que législateurs, nous trouvons la situation paradoxale, du moins de ce côté-ci de la Chambre, parce que, à l'heure actuelle, les citoyens canadiens en apprennent davantage à ce sujet de la part des fonctionnaires et des diplomates de l'Union européenne, qui ont fait preuve d'une grande ouverture en parlant des raisons pour lesquelles l'accord n'est pas tout à fait prêt et en disant, bien franchement, que l'accord initial a été signé beaucoup plus tôt que ce qui constitue la norme dans ce genre de négociations commerciales et qu'il restait beaucoup de travail à faire à l'époque. Il semble maintenant y en avoir encore plus à faire que ce qu'on nous a fait croire lorsque l'accord a été signé avec tambours et trompettes.

Nous avons même eu de la difficulté à trouver l'accord qui a été signé par le premier ministre et le président de l'Union européenne. Nous avons soumis une demande d'accès à l'information afin d'accéder à cet accord, et voici la réponse que nous avons obtenue du Bureau du Conseil privé:

Une recherche approfondie des dossiers relevant du Bureau du Conseil privé a été faite en votre nom; cependant, aucun dossier se rapportant à votre demande n'a été trouvé.

Nous sommes en plein théâtre de l'absurde. Nous aimerions vraiment savoir ce qui a été signé. Je pense que tous les députés souhaitent et doivent le savoir. Comme le projet de loi d'initiative parlementaire le suggère, nous avons besoin d'une plus grande transparence afin de savoir ce qui se passe. Nous n'avons pas seulement besoin de belles séances de photos. Nous voulons des éclaircissements sur ce qui se passe avec ces accords commerciaux si importants pour l'économie canadienne et les citoyens de notre pays.

Une chose me préoccupe tout particulièrement à propos de l'AECG. Puisque l'accord a été signé le 18 octobre et que nous

sommes actuellement au milieu du mois de juin, le Canada se trouve maintenant derrière les États-Unis sur la liste de pays négociant des accords commerciaux avec l'Union européenne. Pour comprendre l'histoire de notre pays et de la diplomatie canadienne dans le monde, il faut comprendre ce que cela signifie d'être le voisin des États-Unis. Cela peut comporter de grands avantages, mais cela nous pousse aussi à agir avec discernement et avec circonspection, ainsi qu'à nous comporter de façon plus intelligente.

● (1750)

Lorsque nous étions en avance par rapport aux États-Unis, lorsque les États-Unis n'avaient pas fait de proposition, nous aurions pu avoir toute l'attention des représentants et négociateurs de l'Union européenne. Aujourd'hui toutefois, j'ai le regret de dire que selon les gens informés dans ce domaine, les représentants de l'Union européenne consacrent beaucoup plus de temps et d'énergie aux négociations avec les États-Unis, et c'est tout naturel. Malheureusement, étant donné notre position, les préoccupations importantes comme celles de l'industrie laitière canadienne et des constructeurs automobiles canadiens seront reléguées au second rang, alors que les Américains négocient leur accord, et nous devrons peut-être nous contenter non pas d'un accord fait pour le Canada en Europe, mais bien d'une copie de l'accord négocié par les États-Unis.

Les choses auraient pu être autrement, puisque nous avons entrepris les travaux plus tôt, et nous aimerions savoir pourquoi on a pris du retard par rapport à un pays dont l'économie est plus imposante.

J'aimerais également souligner ceci: bien que beaucoup d'entre nous à la Chambre conviennent que le commerce et l'exportation doivent faire partie intégrante d'une économie canadienne saine, et le font, le rendement n'est pas au rendez-vous. On fait des séances de photos et on annonce des accords commerciaux, mais on ne prend pas de mesures pour accroître la performance économique du Canada.

Je ne demande pas aux députés de me faire aveuglément confiance. Je ne demande pas aux députés de simplement me croire sur parole lorsque je parle du fait indéniable que la politique commerciale du Canada, malgré les séances de photos et les annonces, ne fait rien pour améliorer l'économie canadienne. Voici à qui je demande aux députés de faire confiance: la Banque du Canada.

Dans la « Revue du système financier » qu'elle a publiée ce mois-ci, voici ce que disait en partie la Banque du Canada à propos des exportations, des échanges commerciaux et de leur contribution à l'économie canadienne: « Au Canada, le rééquilibrage anticipé de la croissance économique en faveur des exportations et de l'investissement reste difficile à atteindre [...] ».

C'est grave. Il ne suffit pas d'organiser des séances de signature d'accords commerciaux. Il ne suffit même pas d'en conclure, des accords commerciaux. Il faut que ceux que nous signions nous permettent d'atteindre les objectifs dont nous avons besoin, en l'occurrence renforcer l'économie canadienne. Pour l'heure, les économistes de la Banque du Canada sont d'avis que nous devrions accroître nos exportations. C'est justement ce que sont censés faire les accords commerciaux, mais comme le dit si bien la Banque du Canada, le rééquilibrage anticipé reste difficile à atteindre.

Il faudrait honnêtement que le gouvernement fasse montre de plus de transparence dans ce dossier. Il faudrait qu'il redouble d'ardeur et qu'il réussisse à produire davantage de résultats.

Initiatives parlementaires

J'aimerais citer un autre groupe qui craint vivement pour le rendement des exportations canadiennes. Il s'agit d'un groupe que nous, les députés du Parti libéral, écoutons toujours avec intérêt, c'est-à-dire la Chambre de commerce du Canada. Selon elle, le rendement du Canada aux chapitres des échanges commerciaux et des exportations a de quoi nous inquiéter sérieusement. Même le titre du rapport qu'elle a rendu public le mois dernier est saisissant: « Un point tournant: Comment rétablir notre succès commercial sur les marchés étrangers ». On peut y lire que: « l'augmentation des exportations et des investissements extérieurs est lente depuis quelques années, et la diversification ciblant les économies émergentes est limitée ».

Ces propos font écho à ceux de la Banque du Canada. Le rendement attendu au chapitre des exportations n'est tout simplement pas au rendez-vous.

La Chambre de commerce du Canada est inquiète. Au sujet de ce qu'elle appelle le « Retard commercial du Canada », elle déclare ceci:

Bien qu'un nombre croissant d'entreprises se tournent vers l'étranger, plusieurs mesures indiquent que le Canada est en retard sur les pays comparables. La valeur des exportations a augmenté lentement au cours de la dernière décennie.

Ce qui a surtout de quoi nous inquiéter, c'est que la chambre a fait un calcul intéressant, dans lequel elle n'a pas tenu compte de l'augmentation du prix des marchandises, qui venait gonfler le rendement du Canada au chapitre des exportations. Voici ce qu'elle a conclu:

Tenant compte de ces facteurs, le volume des marchandises expédiées à l'étranger en 2012 était en fait de 5 % inférieur à ce qu'il était en 2000, malgré une hausse de 57 % des échanges à l'échelle mondiale.

Bref, les chiffres nous disent que le Canada accuse un retard commercial. C'est ce qui inquiète la Chambre de commerce du Canada et c'est ce dont veut nous prévenir la Banque du Canada. Nous devons rectifier le tir.

Pour terminer, espérons que l'AECG et les accords à venir avec les principaux marchés émergents du monde nous permettront d'améliorer notre bilan et que le gouvernement sera plus transparent lorsqu'il en sera question.

• (1755)

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, je vais faire quelque chose que je ne fais pas habituellement. Je vais prononcer mon discours en anglais, car, au Québec, la gestion de l'offre ne soulève aucun débat. Les gens comprennent. Il n'y a pas de controverse.

Lorsque je lis les économistes ou les experts des grands centres urbains comme Montréal, Toronto ou Québec — rarement de Montréal, en fait, mais plutôt de Toronto, de Vancouver ou d'une autre grande agglomération —, je constate qu'ils sont toujours contre la gestion de l'offre. À mes yeux, c'est insensé.

Leur point de vue est propre aux grands centres urbains parce que les gens y voient la question sous l'angle des consommateurs. Toutefois, même sous cet angle, ils ont tort. Je voudrais expliquer à la Chambre pourquoi la gestion de l'offre est un choix rationnel sur le plan économique.

C'est un choix rationnel parce qu'il existe des problèmes de coordination propres au secteur agricole. D'autres domaines peuvent éprouver ce genre de problèmes aussi, mais on les retrouve certainement en agriculture. Si, par exemple, le prix du cuivre diminue, la société minière ou l'entreprise de transformation aura tendance à réduire l'offre en mettant des gens à pied et en réduisant sa production jusqu'à ce que les prix augmentent de nouveau. Les

membres des conseils d'administration qui prennent de telles décisions n'ont pas à craindre pour leur gagne-pain: l'entreprise continuera d'exister. Ils peuvent se permettre de prendre la décision de réduire l'offre.

Lorsque les agriculteurs se trouvent en présence d'une situation semblable — par exemple, si le prix du lait diminue —, le bon sens leur dicte de prendre le même genre de décision et de réduire l'offre. En coordonnant leurs efforts, les agriculteurs peuvent arriver à le faire. Toutefois, s'ils sont abandonnés à un marché totalement libéralisé, où il n'est pas possible de déterminer les besoins en lait, par exemple, ils ne peuvent pas individuellement prendre la décision de réduire leur production, car ils en ont besoin pour gagner leur vie. En supposant qu'un agriculteur décide seul de réduire l'offre, la masse des agriculteurs ne le fera pas. Elle aura plutôt tendance à augmenter l'offre pour vendre une plus grosse production et compenser la baisse de prix. C'est ce qu'on appelle la « tragédie des biens communs »: individuellement, la décision de produire davantage a l'air d'avoir du sens, mais, lorsqu'on l'envisage collectivement, ses effets sont catastrophiques.

Par ailleurs, la distribution du pouvoir sur le marché est asymétrique. Dans une économie de marché pure, l'agriculteur doit accepter le prix offert par les acheteurs. Il n'a aucun pouvoir comparativement aux grandes entreprises de transformation, qui achètent en grande quantité les produits agricoles. Ce sont ces entreprises, comme Agropur, Parmalat ou Saputo, qui fixent les prix.

En l'absence de coordination entre les agriculteurs, le pouvoir est réparti de façon tout à fait inégale. C'est pourquoi il faut créer un contre-pouvoir. Les agriculteurs doivent être en mesure de s'organiser, ce qui peut prendre diverses formes, selon le pays où l'on se trouve. Au Canada, nous avons choisi la gestion de l'offre.

Pour corriger un tel dysfonctionnement du marché, divers pays ont adopté diverses stratégies. Nous entendons souvent les opposants à la gestion de l'offre dire que l'approche néo-zélandaise est la voie à suivre. La Nouvelle-Zélande a déjà eu recours à la gestion de l'offre, mais elle a abandonné cette stratégie. Selon les opposants à la gestion de l'offre, la Nouvelle-Zélande laisse le marché suivre son cours.

L'exemple est un sophisme, parce que la Nouvelle-Zélande compte maintenant moins d'agriculteurs et de fermes laitières. Les autorités néo-zélandaises ont décidé de prendre une autre direction. Il y a en gros un seul acheteur, à savoir le Fonterra Cooperative Group, qui est le fruit de la fusion de 12 coopératives en Nouvelle-Zélande. Fonterra achète 95 % du lait produit. Il s'agit en gros d'une grande coopérative qui exporte dans environ 140 pays.

Il n'y a qu'un seul acheteur pour tout le lait. Les agriculteurs bénéficient donc d'une certaine protection. Ce processus n'est pas sans rappeler la Commission canadienne du blé, que nous avons démantelée au Canada, gracieuseté du gouvernement conservateur. C'est la voie que la Nouvelle-Zélande a décidé d'emprunter. Il ne s'agit pas d'une économie de marché à l'état pur. Les Néo-Zélandais n'ont pas laissé tomber la gestion de l'offre. Ils n'ont rien abandonné. Ils ont une grosse coopérative, un gros acheteur unique.

Du côté de l'Union européenne ou même des États-Unis, nous constatons que les gouvernements ont choisi d'avoir recours aux subventions. Même si l'on a réussi à réduire le niveau de subvention dans l'Union européenne, celui-ci demeure tout de même très élevé, à tel point que les gains que nous pourrions faire dans le secteur laitier en Europe restent purement théoriques pour l'instant.

Initiatives parlementaires

• (1800)

D'une part, il va sans dire que les produits laitiers exportés d'Europe vers le Canada sont censés être exempts de subventions visant à aider la production. D'autre part, quand nous exportons des produits, nous devons soutenir la concurrence d'une industrie qui est subventionnée en Europe. Par conséquent, nous ne savons pas encore si les règles seront les mêmes pour tout le monde au sein de l'Union européenne.

On cite souvent la situation aux États-Unis quand on parle des « coûts élevés » de la gestion de l'offre. C'est qu'on a tendance à comparer les prix à la consommation d'ici avec ceux en vigueur aux États-Unis. On pense que les prix sont beaucoup moins élevés chez notre voisin du Sud. On dit que la gestion de l'offre est un échec, mais les prix sont subventionnés directement ou indirectement par le gouvernement américain ou par le gouvernement de chaque État.

Entre 1995 et 2012, soit une période de 17 ans, les agriculteurs américains ont reçu plus de 5 milliards de dollars sous forme de subventions directes de la part de leur gouvernement fédéral. Il s'agit d'une moyenne de 313 millions de dollars par année. Si on examine les chiffres les plus récents — ceux de l'année 2012 —, on se rend compte que les agriculteurs ont bénéficié de subventions totalisant près de 450 millions de dollars aux États-Unis. Les prix sont largement subventionnés dans ce pays, ce qui fait dire à plusieurs économistes que le consommateur paie essentiellement deux fois pour le même produit. Aux États-Unis, le consommateur paie le prix de détail régulier, mais il paie aussi une deuxième fois par l'entremise des taxes, ce qui n'est pas le cas ici. La gestion de l'offre n'est pas subventionnée par les contribuables. Il s'agit d'un mécanisme qui aide à stabiliser les prix que perçoivent les producteurs.

Si on examine la situation de l'Australie, qui est probablement l'exemple qui se rapproche le plus d'un marché libéralisé, on constate que le marché de ce pays est presque libéralisé. Cela dit, ce pays a connu tellement de problèmes lorsqu'il a décidé d'abolir ce qui équivalait à notre système de gestion de l'offre qu'il a essentiellement dû offrir des subventions aux agriculteurs en difficulté. Au moment où l'Australie a commencé à déréglementer entièrement ce secteur, à la fin des années 1990, elle a prévu une somme de 1,8 milliard de dollars australiens dans le projet de loi sur la déréglementation pour faciliter la transition. Le comble, c'est qu'étant donné que les agriculteurs ne pouvaient pas survivre uniquement avec la somme qui leur avait été allouée, on a dû ajouter une somme de 122 millions de dollars australiens à la fin de 2000 pour aider l'industrie. Cette somme a été remise à environ 7 750 producteurs.

Question de mesurer les répercussions de la déréglementation sur les agriculteurs, soulignons que de 2000 à 2007, le nombre de fermes laitières est passé de 13 000 à 8 000, tandis que le troupeau moyen — un chiffre important qui permet d'évaluer la productivité de la ferme — est passé de 170 à 225 vaches pendant la même période. Par conséquent, il y a eu une augmentation de la productivité, mais la gestion de l'offre a elle aussi permis d'accroître la productivité. Dans ma circonscription et dans ma région, même les petites fermes familiales sont plus productives qu'auparavant.

Les économistes affirment que les prix sont beaucoup plus élevés ici. On ne peut pas uniquement tenir compte de la gestion de l'offre dans l'équation. Par exemple, si on regarde le prix du porc aux États-Unis, une industrie qui n'est pas soumise à la gestion de l'offre, et qu'on le compare au prix du porc au Canada, bien souvent, on se rend compte qu'il est deux fois moins élevé. Il n'est pas visé par la gestion de l'offre.

Je pourrais mentionner beaucoup d'autres raisons, mais comme je sais que le temps dont je dispose est limité, je ne pourrai pas répliquer à certaines de ces critiques. Par contre, je peux dire que nous savons que la gestion de l'offre ne nuit pas à nos négociations commerciales internationales. Ce système ne nuit pas à notre secteur de la transformation, qui réussit très bien, et il est faux d'affirmer que ce système ne les incite pas à faire des gains d'efficacité, car de toute évidence, si les producteurs sont tenus de respecter un système de quotas, ils doivent diminuer leurs coûts et être plus productifs afin de mieux gagner leur vie.

Pour toutes ces raisons, la gestion de l'offre est un aspect productif et positif de notre industrie laitière. Nous invitons tous les députés à appuyer ce système en votant en faveur de la motion.

• (1805)

M. Alex Atamanenko (Colombie-Britannique-Southern Interior, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier ma collègue de Berthier—Maskinongé d'avoir présenté cette motion très importante. J'aurais cependant préféré ne pas avoir à prendre la parole au sujet d'une motion qui n'aurait pas été nécessaire si le gouvernement n'avait pas compromis la gestion de l'offre dans ses négociations avec l'Union européenne au sujet de l'AECG.

Tout le monde sait que les entreprises ainsi que nos partenaires commerciaux ont exercé d'énormes pressions pour faire abolir, ou du moins modifier, la gestion de l'offre. Chez nous, c'est, entre autres, le Conference Board du Canada qui mène la charge. Comme l'a souligné le président du Syndicat national des cultivateurs, Jan Slomp, récemment dans une lettre d'opinion:

Le Conference Board du Canada prétend être un groupe de réflexion indépendant, mais il est affilié au Conference Board de New York, dirigé par et pour des multinationales américaines. Alors qu'il prétend servir le public, il défend toute une série de politiques — y compris l'abolition de la gestion de l'offre des produits laitiers — qui font la promotion des intérêts des grandes sociétés au détriment des valeurs et des aspirations des Canadiens.

Notre système de gestion de l'offre fonctionne bien pour les Canadiens et ne coûte pas un sou aux contribuables. Il a été instauré en 1969 en réponse aux pratiques imprévisibles liées au ramassage du lait visant à faire baisser le prix à la ferme payé aux agriculteurs. La gestion de l'offre n'est pas un obstacle au commerce. Bien des pays, y compris l'Union européenne et les États-Unis, adoptent des politiques qui subventionnent directement la production nationale. Ce n'est pas le cas du Canada.

Il est également important de souligner que, tous secteurs confondus, le Canada accorde une plus grande part de marché aux produits importés que beaucoup d'autres pays. Nous importons actuellement plus de 6 % des produits laitiers et plus de 7,5 % de la volaille vendus sur le marché canadien. Par contraste, les États-Unis n'importent que 2,75 % des produits laitiers vendus sur leur marché et l'Europe, un maigre 0,5 % de la volaille vendue sur son marché.

Le Canada n'a aucune raison de signer un accord commercial qui autorise l'importation de 17 700 tonnes additionnelles de fromage de l'Union européenne. En effet, nos producteurs laitiers, qui ne reçoivent aucune subvention du gouvernement, devraient soutenir la concurrence de producteurs européens qui touchent des subventions d'État pouvant atteindre entre 40 % et 50 % de leur revenu. Selon les Producteurs laitiers du Canada, l'importation de 17 700 tonnes de fromage européen coûterait 150 millions de dollars par an aux agriculteurs canadiens et entraînerait des pertes cumulatives de 300 millions de dollars pour l'ensemble de l'industrie.

Initiatives parlementaires

Il est également important que les Canadiens sachent que les prix de nos produits laitiers sont comparables à ceux d'autres pays. En fait, la Nouvelle-Zélande, qui a aboli la gestion de l'offre, est l'un des pays où les consommateurs paient le plus pour leurs produits laitiers, malgré les faibles coûts de production de leurs agriculteurs.

Il y a quelques années, j'ai parcouru le Canada lors de ma tournée intitulée « La nourriture pour l'esprit », et l'un des thèmes récurrents soulevés durant les consultations communautaires, c'est qu'il faut exclure l'agriculture des accords de libre-échange.

Par exemple, il est complètement absurde que l'ALENA ait forcé de nombreux producteurs de fruits et légumes à cesser leurs activités. Si notre industrie horticole avait été protégée, comme le sont les secteurs où il y a une gestion de l'offre, elle serait florissante aujourd'hui. Au lieu, bon nombre d'agriculteurs ont dû se tourner vers la culture du raisin ou se démener pour planter de nouvelles variétés de fruits. Un producteur de brocolis de l'Ontario m'a confié un jour qu'il ne réalisait des profits que lorsqu'il y a sécheresse en Floride. C'est complètement inacceptable.

De nombreuses personnes craignent que les concessions relatives à l'importation de fromage accordées dans le cadre de l'AECG marquent le début d'une tendance dangereuse.

Ce n'est un secret pour personne que des pays comme les États-Unis et la Nouvelle-Zélande souhaiteraient que la question de la gestion de l'offre soit abordée au cours de la négociation du partenariat transpacifique. Le Canada ne doit pas, je le répète, faire d'autres concessions relatives à la gestion de l'offre.

• (1810)

[Français]

Pour les raisons que je viens de mentionner, il est extrêmement important que le Parlement appuie la motion M-496. Il faut absolument que le gouvernement fédéral respecte la promesse faite aux producteurs laitiers et à l'industrie fromagère du Québec et du Canada qui seront touchés par l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, et ce, en révélant sans délai les détails liés aux compensations financières qui seront versées et en prévoyant une période de mise en oeuvre de l'accord la plus longue possible.

[Traduction]

Puisque tous les députés écoutent mon discours, j'aimerais profiter de cette occasion pour vous faire part de certaines de mes réflexions au sujet du commerce. Tout d'abord, le Canada a toujours été un pays commerçant et il continuera toujours de l'être. Il est tout simplement ridicule de soutenir que moi ou les députés de mon parti sommes contre le commerce.

C'est simple, aucun des accords commerciaux que nous signons ne devrait nuire à notre pays ou à ses citoyens.

Comme je l'ai indiqué, en autorisant l'entrée de 17 700 tonnes de fromage européen sur notre marché, nous nuirons à notre industrie laitière.

L'AECG comprend aussi un article qui autorise des multinationales européennes à poursuivre le gouvernement fédéral si elles ont l'impression d'être traitées injustement, comme lors de l'attribution de contrats à des fournisseurs locaux. Cette disposition figure déjà au chapitre 11 de l'ALENA, et elle a permis à des sociétés américaines d'obtenir des indemnités de 157 millions de dollars auprès du gouvernement fédéral canadien, depuis la signature de cet accord.

Nous devons examiner attentivement cette disposition, comme d'autres pays l'ont fait. C'est une véritable atteinte à la souveraineté

de notre nation. L'Australie, par exemple, n'autorisa plus l'ajout d'une disposition semblable dans les prochains accords commerciaux qu'elle signera. Nous devrions faire de même. L'argent des contribuables canadiens ne devraient pas servir à indemniser des sociétés étrangères.

Je reviens maintenant à la motion n° 496.

[Français]

Cette motion vise à atténuer les effets que pourrait avoir l'AECG sur le secteur laitier et fromager et à appuyer le système de la gestion de l'offre au Canada, qui permet d'assurer la stabilité et l'équité des prix. Autrement dit, si nos producteurs de lait et les fromagers risquent de perdre 300 millions de dollars par année, il faut absolument que le gouvernement canadien s'engage à les indemniser.

Il ne faut pas oublier que notre industrie laitière et fromagère favorise en même temps la survie des fermes et de la main-d'oeuvre agricole. Les producteurs réinvestissent dans leur ferme et appuient les fournisseurs et les entreprises locales, ce qui contribue à l'économie de partout au pays. La contribution du secteur laitier au PIB est passée de 15,2 milliards de dollars en 2009 à 16,2 milliards de dollars en 2011.

[Traduction]

Il faut aussi souligner que les producteurs laitiers canadiens ont investi de leur poche pour bâtir le marché canadien. Il est tout simplement injuste que le gouvernement conservateur cède des parts de ce marché aux producteurs de l'Union européenne.

Comme les députés le savent, l'industrie laitière n'est pas la seule à profiter d'un système de gestion de l'offre. Il en est de même pour les secteurs des oeufs et de la volaille. Ces trois secteurs combinés génèrent des milliards de dollars en revenu pour notre économie, en plus de créer des emplois et d'investir dans les collectivités.

Il est inconcevable que le gouvernement fédéral envisage d'instaurer des politiques susceptibles de bouleverser l'équilibre délicat existant au sein du secteur agricole. Malgré les multiples crises que nous avons traversées dans les secteurs des céréales, du boeuf et de l'élevage bovin au cours des 10 dernières années, les agriculteurs oeuvrant dans un secteur soumis à la gestion de l'offre, eux, continuent de recevoir un revenu stable et prévisible. D'autres ont dû composer avec les aléas du libre marché ou de certaines politiques gouvernementales protectionnistes, comme celle des Américains sur l'étiquetage indiquant le pays d'origine.

Qu'on ne se méprenne pas: le Canada subit des pressions et il existe une propagande visant à faire disparaître les systèmes de gestion de l'offre axés sur les agriculteurs. Ceux-ci font régulièrement l'objet d'attaques dans les journaux des petites localités, où des organismes comme la Fédération canadienne des contribuables dénigrent sans cesse le système de gestion de l'offre. Ils oublient que ce système garantit un approvisionnement en aliments de qualité et contribue à l'économie canadienne, sans coûter quoi que ce soit au gouvernement ou aux contribuables.

Voilà qu'une hausse de l'importation des fromages étrangers menace nos agriculteurs, ce qui constitue une véritable trahison de la part du gouvernement conservateur. Il est moralement répréhensible de prétendre appuyer la gestion de l'offre tout en s'attaquant à ses fondements. C'est à se demander qui fera les frais du partenariat transpacifique.

Initiatives parlementaires

Je tiens à remercier encore une fois la porte-parole adjointe en matière d'agriculture d'avoir présenté la motion à l'étude. J'espère sincèrement qu'elle sera adoptée à l'unanimité et que le gouvernement fédéral nous fera connaître précisément et sous peu comment il entend aider les agriculteurs lésés par les conditions de l'accord commercial avec l'Union européenne.

● (1815)

[Français]

M. François Pilon (Laval—Les Îles, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui et d'apporter mon soutien à mon excellente collègue de Berthier—Maskinongé et aux producteurs fromagers du Québec et de tout le pays en appuyant la motion M-496.

Cette motion demande au gouvernement conservateur de respecter sa promesse faite aux producteurs laitiers et à l'industrie fromagère québécoise et canadienne en révélant sans délai les détails liés aux compensations financières qui seront versées en vertu de l'Accord économique commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Elle demande aussi de prévoir une période d'implantation de l'accord pour ces producteurs et de mettre fin au contournement des contingents tarifaires et au mauvais classement des produits à la frontière, tout en imposant les mêmes exigences de production et de transformation pour les produits qui seront importés et en s'engageant à fournir un soutien à la commercialisation.

Le 18 octobre 2013, le Canada et l'Union européenne ont conclu une entente de principe sur ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'AECG. Sept mois plus tard, aucun accord final n'a été annoncé. Selon les termes de cette entente de principe, l'Union européenne aura un accès additionnel en franchise de droit pour 16 000 tonnes de fromage de haute qualité destinées à la vente au détail et 1 700 tonnes supplémentaires de fromage à usage industriel.

Cette annonce a évidemment causé une certaine inquiétude parmi les producteurs laitiers et fromagers du Canada, qui s'inquiètent publiquement des répercussions économiques et commerciales qu'aura cette entente sur leur industrie.

La motion qui est devant nous aujourd'hui vise à atténuer les effets que pourrait avoir l'AECG dans le secteur laitier et fromager et à appuyer le système de gestion de l'offre au Canada, qui nous permet d'assurer la stabilité et l'équité des prix. Elle demande aussi au gouvernement de tenir sa promesse de compensation financière aux producteurs et productrices en question à la suite à la signature de cette entente de principe et demande finalement au gouvernement, sept mois après les faits, de divulguer à la Chambre des communes — anciennement un haut lieu de la démocratie canadienne — les détails de l'entente de principe.

Comme on le sait, le NPD appuie le système de gestion de l'offre pour les secteurs de la production laitière, de la volaille, des oeufs et pour l'industrie de l'agriculture. En vertu de l'entente de principe avec l'Union européenne, celle-ci aura un plus grand accès au marché canadien du fromage. Cela vient ébranler l'un des piliers mêmes du principe de la gestion de l'offre, soit la régulation des importations, mettant du même coup en péril l'efficacité du système pour les producteurs canadiens. Ce possible accord représente une perte pour les producteurs de l'industrie laitière au Canada en les privant d'une partie de leurs revenus au profit de l'industrie européenne.

Les gens ne sont pas sans savoir que le développement économique de plusieurs collectivités canadiennes ainsi que de nombreux emplois de ce secteur seraient donc en danger. Les conservateurs avaient promis de respecter la gestion de l'offre, mais la conclusion de la négociation avec l'Union européenne vient

ébranler les fondements de ce principe. C'est donc l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement doit dire aux Canadiennes, aux Canadiennes et, surtout, aux producteurs laitiers et fromagers du Canada ce qui se trouve dans cette entente, et ce, sans délai.

À cet égard, il est important de mentionner la raison pour laquelle cette motion déposée par ma collègue de Berthier—Maskinongé est si capitale. L'industrie fromagère et laitière est en plein essor au Québec et partout au Canada. Nous avons raison d'être fiers de cet essor ainsi que de la qualité et de la diversité que cette industrie a développées au cours des dernières années.

Il est primordial de continuer à soutenir cette industrie, non seulement pour les raisons mentionnées antérieurement, mais aussi parce que les producteurs réinvestissent dans leur ferme et appuient les fournisseurs et les entreprises locales, contribuant ainsi au développement des économies locales, régionales et nationale de notre pays.

Il est aussi important de rappeler que le principe de la gestion de l'offre dont nous parlons ici n'est pas une subvention. Les producteurs laitiers ne reçoivent aucune aide du gouvernement, contrairement à ce qu'on voit en Europe, où certains producteurs reçoivent des subventions de l'État pouvant aller jusqu'à 60 %. Dès lors, nos producteurs laitiers partent avec deux prises contre eux s'ils sont mis sur le même pied que leurs compétiteurs européens. De là l'importance capitale pour notre gouvernement de respecter à la lettre le principe de la gestion de l'offre.

Qui plus est, l'incertitude et le secret entourant cette entente de principe affectent aussi les investissements dans l'industrie fromagère canadienne puisque les gens voulant investir attendent de voir les conséquences qu'aura l'accord sur l'industrie. Il est donc primordial que le gouvernement nous dévoile les termes de l'entente de principe le plus rapidement possible, non seulement par souci de transparence, mais surtout pour le bien-être de nos producteurs laitiers et fromagers du Québec et du Canada.

● (1820)

Voilà ce que nous cherchons à faire comprendre à ce gouvernement avec la motion M-496 débattue aujourd'hui à la Chambre.

Les règles commerciales doivent tenir compte du rôle particulier et stratégique de l'agriculture, prévoir des mesures politiques qui favorisent la stabilité de l'approvisionnement alimentaire, en plus de laisser une marge de manoeuvre suffisante aux pays pour qu'ils puissent gérer leurs propres impondérables en ayant recours à des mécanismes de régulation du marché appropriés.

Dans le cas qui nous intéresse, cette entente met en péril le principe de la gestion de l'offre en place actuellement, et qui permet aux producteurs canadiens d'avoir une industrie en plein essor. Il est donc primordial, dans un premier temps, de révéler sans délai les détails liés aux compensations financières qui seront versées aux producteurs, car tous les intervenants ont demandé des précisions à cet égard. Les producteurs veulent avoir des assurances que la promesse du gouvernement conservateur sera honorée afin de pouvoir prendre des décisions d'affaires en conséquence.

Dans un deuxième temps, nous demandons aux conservateurs de prévoir une période de mise en oeuvre de l'accord. Les producteurs laitiers et fromagers du Canada demandent que les mesures incluses dans l'accord concernant leur secteur d'activité soient instaurées sur une période d'un minimum de sept ans.

Initiatives parlementaires

Nous demandons aussi une fin au contournement des contingents tarifaires et aux mauvais classements des produits à la frontière. Le système de gestion de l'offre prend appui sur trois piliers et l'affaiblissement d'un de ceux-ci, soit le contournement des contingents, pourrait compromettre l'intégrité du système.

Il est donc nécessaire d'imposer les mêmes exigences de production et de transformation pour les produits qui seront importés. Les normes canadiennes sont parfois plus élevées que les normes européennes. Par conséquent, il est primordial d'assurer une réciprocité pour ne pas pénaliser nos producteurs canadiens.

Finalement, le gouvernement doit s'engager à fournir à nos producteurs un soutien à la commercialisation. Cet accord pénalisera les producteurs de fromage canadiens. Je n'apprends rien à personne en le disant. Il est donc très important qu'ils puissent, en contrepartie, recevoir un appui du gouvernement pour faire connaître leurs produits à de nouveaux marchés.

Avec cette motion, le NPD démontre son engagement ferme et clair envers notre industrie laitière et fromagère et le système efficace de la gestion de l'offre qui prévaut actuellement.

Nos demandes vont dans le sens de celles des producteurs laitiers du Canada. J'espère que le gouvernement conservateur a le bien-être des producteurs à coeur autant que nous. C'est pourquoi je les invite à appuyer la motion de ma collègue de Berthier—Maskinongé.

Mme Ruth Ellen Brosseau (Berthier—Maskinongé, NPD): Monsieur le Président, je suis fière et heureuse de me lever à la Chambre aujourd'hui pendant la deuxième heure de débat sur la motion M-496, qui appuie les producteurs laitiers et fromagers. Je remercie sincèrement tous ceux qui ont participé aujourd'hui à cet important débat.

La motion que j'ai déposée vise à atténuer les effets de l'AECG sur le secteur laitier et fromager et à appuyer le système de la gestion de l'offre au Canada, qui permet d'assurer la stabilité et l'équité des prix. Ma motion fait suite aux demandes des producteurs laitiers et fromagers de partout au pays.

Le gouvernement canadien affirme encore une fois que les concessions relatives à l'industrie laitière équivaldraient annuellement à 4 % du marché total, ce qui est facilement recouvrable, selon lui. Or les producteurs laitiers soutiennent que 4 % est, en fait, équivalent à un marché de plus de 300 millions de dollars annuellement.

En parlant avec les producteurs et avec les Canadiens, j'ai pu comprendre qu'ils ont confiance dans le système de la gestion de l'offre. Ce système a vraiment fait ses preuves. Il ne coûte rien au gouvernement canadien ni aux contribuables, car les producteurs ne reçoivent aucune subvention. Ces derniers aimeraient voir une structure de compensation qui protégera le système de la gestion de l'offre, un système établi au début des années 1970 pour contrer l'instabilité des prix. Depuis 40 ans, les producteurs laitiers peuvent compter sur un environnement stable et ainsi faire face aux défis que posent les conditions changeantes des marchés.

Le but n'est pas d'ouvrir un débat sur la gestion de l'offre, mais bien de rappeler son importance au gouvernement. Avec l'entente de principe, l'Union européenne aura un plus grand accès au marché canadien du fromage, qui est soumis à la gestion de l'offre. Cela vient directement ébranler un des piliers de la gestion de l'offre, soit le contrôle des importations, et, par la même occasion, mettre son efficacité en péril. La stabilité que procure la gestion de l'offre permet aux producteurs de réinvestir dans leur ferme et de tirer leurs revenus du marché sans compter sur l'aide gouvernementale.

La gestion de l'offre n'est pas une subvention, car les producteurs laitiers ne reçoivent aucune aide du gouvernement. Par contre, en Europe, certains producteurs reçoivent des subventions de l'État pouvant aller jusqu'à 60 %. Nos producteurs laitiers ne sont donc pas sur un pied d'égalité avec les producteurs européens. Partout au pays, l'industrie laitière et fromagère florissante contribue grandement aux économies locales. Le Canada produit 133 270 tonnes de fromages de spécialité, ce qui n'est pas rien. C'est le fruit de plusieurs années de travail et d'innovation. Cependant, je ne peux que m'inquiéter, car pour chaque fromage européen qui arrive en supermarché, c'est un fromage de chez nous qui perd sa place sur les tablettes.

Ma motion fait en sorte que nos producteurs de fromages auront le soutien nécessaire pour faire compétition aux fromages européens. Il ne s'agit pas de compensation financière, mais bel et bien du soutien dont ils ont besoin.

Je tiens à souligner que 2014 est l'année internationale des fermes familiales. Pourtant, elles sont en train de disparaître. À cause des politiques du gouvernement, le Canada a perdu plus de 8 000 fermes familiales depuis 2006. Il ne faut pas se mettre la tête dans le sable. Il faut favoriser la survie de nos fermes et de la main-d'oeuvre agricole. Les producteurs réinvestissent dans leur ferme et appuient, par la même occasion, les fournisseurs locaux et les entreprises locales, ce qui contribue à l'économie de partout au pays.

Je sais que cela a été mentionné à plusieurs reprises ce soir, mais je vais le répéter. Ma motion a reçu l'appui de la Fédération de la relève agricole du Québec, des Producteurs laitiers du Canada, des Producteurs de lait du Québec, de l'Association des fromagers artisans du Québec, de l'UPA, de Solidarité rurale du Québec et de l'Association des transporteurs de lait du Québec.

Ces groupes s'entendent pour dire que nous devrions avoir une vision à long terme en ce qui a trait à l'agriculture et aux producteurs laitiers et fromagers. De plus, lors de la première heure de débat, le 28 mai dernier, mes collègues de l'autre côté de la Chambre ont pris la parole en faveur de ma proposition. J'espère qu'ils joindront le geste à la parole.

● (1825)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La question porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Conformément à l'ordre adopté le mardi 27 mai, le vote est reporté au mercredi 18 juin, après la période réservée aux questions orales.

*Initiatives ministérielles***INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

●(1830)

[Traduction]

LOI SUR LE RESPECT DES COLLECTIVITÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; et de la motion portant que la question soit maintenant mise aux voix.

M. Mike Wallace (Burlington, PCC): Monsieur le Président, je ne pensais pas que je devais prendre la parole, mais je vais simplement déclarer ce qui suit à propos du projet de loi C-2.

J'ai siégé au conseil municipal de Burlington pendant près de 12 ans. Pour avoir été conseiller municipal, je sais qu'il est important que la collectivité ait son mot à dire sur l'emplacement des centres d'injection. Le projet de loi C-2 donnerait à la population la possibilité de s'exprimer. La décision de l'emplacement de ces centres appartient à la collectivité puisqu'elle est mieux placée que nous, à Ottawa, pour savoir où ils devraient se trouver.

Je vais donc appuyer le projet de loi C-2.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, le député voudrait-il nous en dire plus sur les raisons qui ont amené le gouvernement à présenter cette mesure législative, étant entendu qu'il l'a fait à la suite d'une décision de la Cour suprême? Il semble y avoir un décalage entre le point de vue du gouvernement et celui des différents intervenants. Je parle des agents de la paix, des fournisseurs de soins de santé, des travailleurs sociaux, des victimes, des citoyens et des différents ordres de gouvernement — municipal, provincial et national — qui ont uni leurs efforts pour mettre en place le premier centre d'injection du Canada à Vancouver. Les chiffres montrent qu'il est très bénéfique pour la collectivité. Qu'est-ce qui explique alors la mesure législative sous sa forme actuelle?

M. Mike Wallace: Monsieur le Président, il est important de faire comprendre que cette mesure législative respecte la décision de la Cour suprême. Nous pensons que si des centres semblables s'établissent ailleurs au pays, les collectivités où ils veulent s'installer ont la responsabilité de discuter de leur emplacement, de poser des questions et de comprendre quels sont les besoins de la collectivité et de ces centres. Si ces centres doivent exister à l'avenir, ils doivent être acceptés dans les collectivités où ils s'établiront.

[Français]

M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD): Monsieur le Président, je suis content de poser une question à mon collègue. Il n'a pas beaucoup développé sa position personnelle sur ce projet de loi lors de son discours.

J'aimerais savoir s'il croit que ces sites d'injection, comme celui de Vancouver, permettent une meilleure sécurité et une meilleure santé publiques.

S'il n'y avait pas ce site à Vancouver — je prends l'exemple de Vancouver car c'est le seul qu'on ait au Canada —, où se retrouveraient les personnes qui consomment malheureusement des drogues illicites?

En quoi cela peut-il aider la sécurité et la santé publiques, lorsqu'on a des endroits qui sont plus sécuritaires, bien que le but ultime soit de faire en sorte que tous les citoyens canadiens soient en

santé et qu'ils ne consomment pas de drogues mauvaises pour la santé?

En quoi ces sites permettent-ils d'assurer la santé et la sécurité publiques dans des communautés parfois dangereuses à cause de la consommation de drogues et des seringues qu'on peut retrouver dans les endroits publics?

Pourquoi est-ce bon pour la sécurité et la santé publiques?

●(1835)

[Traduction]

M. Mike Wallace: Monsieur le Président, la prémisse de la question laisse entendre qu'un centre d'injection, où des gens qui consomment des drogues illégales peuvent obtenir celles-ci légalement, est un lieu qui assure la sécurité et la santé des toxicomanes parce qu'il se trouve à un endroit déterminé. Il s'agit de mon opinion personnelle, mais je ne suis pas convaincu que les administrations — municipales, provinciales ou fédérales — doivent offrir un centre parce que c'est un endroit où des infirmières autorisées ou qui que ce soit d'autre fournissent des seringues propres. Tout le monde s'entend pour dire que ce sont des substances nocives pour ceux qui les consomment.

Personnellement, je ne suis pas certain que ce soit la bonne approche à adopter pour quelque gouvernement que ce soit.

[Français]

Mme Annick Papillon (Québec, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. C'est important de le dire et de le redire: le projet de loi C-2 est une tentative à peine voilée de mettre fin au fonctionnement des sites d'injection supervisée.

Cette loi va donc directement à l'encontre d'une décision de la Cour suprême du Canada, rendue en 2011, qui appelait le ministre à envisager des exemptions pour les sites d'injection supervisée par souci de conciliation entre les questions de santé et de sécurité publiques.

J'aimerais passer quelques minutes à parler du seul site d'injection supervisée que nous avons au Canada, situé dans le Downtown Eastside, un quartier du centre-ville de Vancouver, tristement connu. Le site InSite a été mis sur pied dans le cadre d'un projet de santé publique de la Ville de Vancouver, et de ses partenaires communautaires, bien sûr, à la suite de la multiplication par 12 du nombre de décès par surdose à Vancouver entre 1987 et 1993. Il a fallu des années pour mettre sur pied l'établissement InSite, et les étapes de sa création ont été scrutées à la loupe, tant à l'échelle locale que nationale.

À Vancouver, non seulement la police appuie le site d'injection supervisée, ce qui n'est quand même pas rien, mais les entreprises locales, donc le secteur commercial, la chambre de commerce et les politiciens municipaux, l'appuient aussi. Le projet a fait l'objet de plus de 30 études et rapports scientifiques examinés par les pairs et publiés dans des revues comme *The New England Journal of Medicine* et le *British Medical Journal*, qui ont décrit les bienfaits d'InSite. En outre, des études portant sur plus de 70 sites d'injection supervisée analogues en Europe et en Australie ont fait état de retombées semblables.

Initiatives ministérielles

InSite a initialement obtenu une exemption en 2003, en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, pour opérer à des fins médicales et scientifiques. Depuis ce temps, InSite obtient de bons résultats. C'est important. Il permet de sauver des vies, d'éviter des surdoses accidentelles et de rendre le quartier plus sûr pour tout le monde.

Cependant, en 2008, l'exemption d'InSite aux termes de la loi est arrivée à échéance et le gouvernement conservateur a rejeté la demande d'InSite de renouveler cette exemption. Le débat est allé jusqu'à la Cour suprême, et celle-ci a conclu qu'InSite était un intervenant très important du domaine de la santé. Cette décision appelait le ministre à examiner tous les éléments probants à la lumière des avantages des sites d'injection supervisée plutôt que d'établir une longue liste de principes sur lesquels baser ses jugements.

J'aimerais citer un extrait crucial de la décision de la Cour suprême, puisque le projet de loi qu'on nous propose aujourd'hui est supposément fondé sur cette décision. Voici ce que la Cour suprême du Canada a dit dans son jugement:

Lorsqu'il examinera les demandes d'exemption futures, le ministre devra exercer sa discrétion conformément aux limites imposées par la loi et par la *Charte*, en tentant d'établir un juste équilibre entre les objectifs de santé et de sécurité publiques. Suivant la *Charte*, le ministre doit se demander si le refus d'une exemption porterait atteinte aux droits à la vie et à la sécurité des personnes autrement qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale. Dans les cas où [...] l'existence d'un site d'injection supervisée diminuera le risque de décès et de maladie et où il n'existe guère, sinon aucune preuve qu'elle aura une incidence négative sur la sécurité publique, le ministre devrait en règle générale accorder une exemption.

Je pense que le jugement est assez clair. Dans ma circonscription, la belle circonscription de Québec, j'ai eu l'occasion de rencontrer à plus d'une reprise les intervenants et les bénévoles de l'organisme Point de repères, dont la mission est de faire la promotion de la santé, de la prévention et de la dispense de soins et de services, au regard notamment de la toxicomanie. Il faut savoir faire la différence. Un organisme comme Point de repères n'encourage pas la consommation de drogues, mais prône une approche de réduction des méfaits.

Comme on peut le lire sur le site Web de Point de repères:

L'approche de réduction des méfaits est une démarche de santé collective visant, plutôt que l'élimination de l'usage des psychotropes [...], à ce que les usagers puissent développer des moyens de réduire les conséquences négatives liées à leurs comportements.

● (1840)

Je pense qu'il est important de savoir saisir les nuances sur ce sujet parfois délicat. Comme l'explique le site Web de Point de repères:

La consommation de drogues a des répercussions importantes pour l'individu qui en fait usage ainsi que pour la communauté. Souvent, le manque de connaissances, les fausses croyances et les préjugés concernant les personnes qui consomment des drogues, provoquent une série d'actions inadéquates qui entraînent des méfaits supplémentaires pour la personne qui consomme et pour la collectivité.

J'ai eu l'occasion de regarder un documentaire fait chez nous, par des gens de chez nous et intitulé *Pas de piquerie dans mon quartier*. Des gens se sont rendu compte des effets qu'avait la drogue sur les gens qui consomment. Ils ont voulu s'assurer qu'on ne retrouve pas de seringues dans la rue ou dans le parc où jouent les enfants. On ne veut pas de piquerie dans notre quartier, mais en même temps, on aurait besoin de venir en aide à ces personnes.

Ce documentaire nous permet de mieux comprendre l'enjeu de la toxicomanie dans la ville de Québec. Je vais citer la séquence d'ouverture de ce documentaire criant de vérité:

En faisant la guerre à la drogue, souvent, cela a bifurqué, et on s'est mis à faire la guerre aux drogués. C'est un peu comme faire la guerre à la pauvreté pour faire attention de ne pas faire la guerre aux pauvres.

C'est plein de gros bon sens. C'est une façon d'entrer dans ce milieu, qu'on ne connaît pas beaucoup, pour finalement y apporter les bonnes solutions.

Il faut se demander pourquoi le gouvernement manque tant d'objectivité dans ce dossier. Pourquoi les conservateurs refusent-ils de tenir compte des faits qui lui ont été présentés?

Le NPD estime que les décisions prises à propos de programmes pouvant être bénéfiques pour la santé publique doivent reposer sur des faits, et non sur des positions idéologiques. Nous ne sommes pas seuls à penser ainsi. Selon l'Association médicale canadienne, les programmes d'injection supervisée font partie intégrante d'une stratégie de réduction des préjudices. La réduction des préjudices est au coeur d'une approche exhaustive de la santé publique visant à prévenir les maladies et à promouvoir la santé.

De son côté, l'Association des infirmières et des infirmiers du Canada déclare:

Il est démontré que les sites d'injection supervisée et d'autres programmes de réduction des méfaits fournissent des services de santé et sociaux essentiels aux populations vulnérables, notamment à ceux qui vivent dans la pauvreté, qui souffrent de maladie mentale et qui sont sans-abri. Un gouvernement réellement engagé à l'égard de la santé et de la sécurité publiques s'efforcera d'améliorer l'accès aux services de prévention et de traitement, plutôt que de créer plus d'obstacles.

La preuve a démontré que les sites d'injection supervisée réduisent efficacement les risques de contracter et de propager les maladies transmissibles par le sang, comme le VIH et l'hépatite C, et les décès par surdose. Elle a également démontré qu'ils ne nuisent pas à la sécurité publique, et que dans certains cas, ils la favorisent en réduisant l'injection de drogues en public et la violence qui y est associée, en plus de réduire les déchets générés par l'utilisation de drogues.

Les sites d'injection sûrs permettent d'établir un juste équilibre entre les objectifs de santé et de sécurité publiques. Ils relient également les personnes ayant un besoin urgent d'aide aux services de santé nécessaires, comme les soins de santé primaire et de traitement de la toxicomanie.

Le NPD estime que toute nouvelle loi concernant les sites d'injection supervisée doit respecter l'esprit de la décision de la Cour suprême, ce qui n'est pas le cas de ce projet de loi.

Pour reprendre une formulation que ma collègue de Vancouver-Est a utilisée dans le passé, le projet de loi C-2 contient autant de critères qu'il y a de lettres dans l'alphabet, et ces 26 critères sont si contraignants et partiels qu'il est pratiquement impossible de s'y conformer.

Le NPD croit que les programmes de réduction des méfaits, y compris les sites d'injection supervisée, doivent faire l'objet d'exemptions fondées sur des preuves de leurs capacités à améliorer la santé d'une collectivité, et à préserver d'abord et avant tout la vie humaine, et non sur des positions idéologiques.

En conclusion, je veux souligner une fois de plus le travail exceptionnel de ma collègue de Vancouver-Est dans ce dossier. Elle l'a fait avancer étape par étape. Nous ne baisserons pas les bras. Nous pensons qu'il faut travailler à ce dossier, car le flou est trop grand, et on ne respecte pas la décision de la Cour suprême.

● (1845)

[Traduction]

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, au milieu de son discours, la députée a parlé du documentaire intitulé *Pas de piquerie dans mon quartier*, que je n'ai pas vu, je dois l'admettre. D'après les critiques, c'est un documentaire excellent et très instructif.

Initiatives ministérielles

L'une des choses que la députée a dites, c'est qu'en faisant la guerre à la drogue, on se met à faire la guerre aux toxicomanes eux-mêmes. Je suis entièrement d'accord. Nous en avons entendu un exemple. Le député de Burlington a eu la gentillesse de nous donner son opinion personnelle à ce sujet. Il nous a dit que de nombreux quartiers ne veulent pas de ces centres. La situation est la même un peu partout, ce qui entraîne un manque de compréhension.

Nous ne devons pas oublier qu'il s'agit essentiellement d'une initiative fondée sur des données probantes. L'article 56 prévoit une exemption. Pourquoi? Parce qu'elle est utile. Grâce à ce centre d'injection supervisée, les surdoses ont diminué de 35 %. La députée a aussi illustré son propos au moyen d'exemples venant du monde entier et je l'en remercie.

La députée n'a-t-elle pas l'impression que toutes les règles auront été imposées de façon à ce que, à l'avenir, d'autres centres du genre ne puissent s'établir ailleurs qu'à Vancouver?

[Français]

Mme Annick Papillon: Monsieur le Président, je suis allée dans le secteur de Vancouver-Est. C'est un endroit dangereux, mais je ne suis pas allée au coeur du quartier, là où c'est très particulier. Je suis allée dans les rues avoisinantes, parce que je voulais voir de mes propres yeux les aspects les plus extrêmes de cet enjeu.

Il y a aussi des gens qui souffrent de toxicomanie dans ma ville de Québec, mais cela n'a rien à voir avec le cas particulièrement critique de Vancouver-Est. Ces gens ont besoin d'aide. On ne peut pas ignorer complètement le problème. On n'a pas le choix de trouver des solutions.

À Vancouver, la situation est si grave que je ne peux plus regarder les documentaires à Canal D qui démontrent que ce secteur de Vancouver est l'un des plus dangereux au monde en ce qui a trait à la toxicomanie.

J'aimerais vraiment que le gouvernement agisse en matière de santé et de sécurité.

M. Raymond Côté (Beauport—Limoilou, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Québec de son discours. Elle a démontré la nécessité de ne pas abandonner les personnes dépendantes aux drogues, et particulièrement celles qui consomment des drogues dures, puisqu'il s'agit pratiquement d'une maladie.

Je me souviens de certaines rencontres que ma collègue de Québec et moi avons eues avec certains organismes qui viennent en aide à des gens qui souffrent de dépendances et de toutes sortes de problèmes dans leur vie, puisque tout est interrelié.

Ma collègue pourrait-elle rapporter à la Chambre le témoignage très digne de plusieurs personnes qui ont réussi à échapper à cette dépendance, de leur propre volonté, mais aussi avec beaucoup de soutien, au sujet du besoin criant d'un lieu sécuritaire où les toxicomanes puissent traverser ces difficultés en attendant de s'en sortir?

• (1850)

Mme Annick Papillon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son intervention. Je sais qu'il est aussi très près de ces organismes communautaires. Être à l'écoute de ces organismes nous permet à nous, les députés, d'avoir une vision beaucoup plus rapprochée de la réalité.

J'ai parlé de l'organisme Point de repères, qui joue un rôle crucial dans cet enjeu. Toutefois, je connais d'autres intervenants. Je salue l'organisme Projet intervention prostitution Québec et l'organisme Pech, que mon collègue connaît très bien et qui fait un travail

exceptionnel en partenariat avec le Service de police de Québec, entre autres.

Cela démontre qu'il est possible pour les acteurs du milieu d'intervenir auprès des gens aux prises avec la toxicomanie afin d'arriver ensemble à une solution.

Mme Marie-Claude Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole sur ce projet de loi, qui propose de modifier la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Tout d'abord, avant de commencer, j'aimerais souligner l'excellent travail de ma collègue de Vancouver-Est dans ce dossier. Je sais qu'elle a travaillé très fort, elle a travaillé d'arrache-pied. Je pense qu'on peut lui être reconnaissants du progrès de notre pays à cet égard.

Ce projet de loi est une tentative de mettre fin aux sites d'injection supervisée. Cela va à l'encontre d'une décision de la Cour suprême qui a reconnu InSite, le seul site qu'on ait actuellement au Canada, à Vancouver, comme étant un acteur clé dans ce milieu, un intervenant dont on peut difficilement se passer en matière de sécurité et de santé publiques.

Des décisions semblables qui touchent d'aussi près la santé et la sécurité publiques ne doivent pas être prises à la légère. Elles doivent reposer sur des faits et non sur des positions idéologiques basées seulement sur le fait qu'on ne veut plus de drogue au Canada. Je comprends le principe et j'en conviens, mais ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Il y a bien des choses dont on ne voudrait plus, mais qui sont quand même là. Ce qu'il faut, à un certain moment, c'est composer avec la situation. Il faut créer des endroits qui vont plutôt soutenir ces gens-là, qui vont peut-être s'en sortir au bout du compte au moyen d'une autre solution, et trouver une façon de réduire les méfaits.

J'ai déjà été intervenante. Je ne travaillais pas avec des personnes souffrant de toxicomanie, mais avec des jeunes. Je peux donc affirmer que ce n'est pas par la répression ou par une intervention trop pointue destinée à faire peur en disant que la drogue fait mal qu'on va y arriver. Je ne suis pas vraiment d'accord sur l'idéologie du gouvernement conservateur.

Les bienfaits d'un site d'injection supervisée sont prouvés par des faits. Des bienfaits sont associés à ce genre d'endroit. Des études ont été faites dans plus de 70 sites, notamment en Europe et en Australie. Elles ont prouvé que ces sites pouvaient avoir un effet bénéfique sur les communautés, sur la population et sur les personnes qui ont un problème de toxicomanie.

J'ai mentionné la réduction de méfaits. On ne peut pas tout éliminer, mais avec une philosophie de ce genre, on peut arriver à réduire les méfaits. Je ne sais pas ce que mes collègues en pensent mais, pour ma part, je trouve cela sensé.

Actuellement le site InSite à Vancouver est le seul qui existe au Canada. Toutefois, d'autres sites sont prévus qu'on voudrait voir apparaître.

Tout à l'heure, en réponse à certains députés d'en face qui nous demandaient si nous voulions avoir des sites d'injection chez nous, ma collègue d'Hochelega disait qu'elle voudrait qu'il y ait un site d'injection dans sa circonscription, qui est un quartier de Montréal. C'est que le besoin est là et qu'il est criant. On a besoin de ce site pour la santé de ces gens, pour la sécurité publique et pour la santé de nos communautés.

Initiatives ministérielles

Ce genre d'endroit peut sauver des vies, et ce serait très irresponsable de la part du gouvernement de faire en sorte qu'on n'ait plus la possibilité de développer ce genre d'endroit.

Le projet de loi C-2 est un projet de loi très imparfait. Il est fondé sur une idéologie antidrogue qu'on ne peut pas atteindre et sur de fausses craintes pour la sécurité publique. À mon avis, c'est une autre tentative de rallier la base conservatrice, comme en témoigne la campagne conservatrice « Garder l'héroïne loin de chez nous ». Toutefois, quand l'héroïne est déjà rentrée chez nous, c'est un peu difficile de l'en faire sortir, à moins d'avoir ce genre de recours.

● (1855)

Le projet de loi fera en sorte qu'il sera presque impossible d'ouvrir des sites d'injection supervisée et aura au contraire pour effet de favoriser le retour de l'héroïne dans nos quartiers. La drogue est illégale, et on le sait très bien. Je sais que je n'ai pas le droit de me promener avec de l'héroïne, mais beaucoup de gens vont le faire quand même. Si on n'avait seulement besoin de légiférer sur un sujet pour que ce celui-ci ne se reproduise plus, la vie serait bien simple. Toutefois, ce n'est pas ainsi que ça fonctionne.

En somme, le projet de loi C-2 va directement à l'encontre de la décision rendue par la Cour suprême en 2011. Cette dernière appelait le ministre à envisager des exemptions pour les sites d'injection supervisée par souci de conciliation entre les questions de santé et de sécurité publique. Cette décision appelait le ministre à examiner tous les éléments probants à la lumière des avantages des sites d'injection supervisée plutôt que d'établir une longue liste de principes sur lesquels baser ses jugements.

Il n'y a pas de site d'injection supervisée dans ma circonscription. Par contre, il y a un organisme, soit le Centre d'intervention jeunesse des Maskoutains — il ne travaille pas seulement avec la jeunesse —, qui s'occupe beaucoup de la réduction des méfaits, notamment par l'échange de seringues ou en faisant de la sensibilisation. Ce n'est pas une prise en charge. Les intervenants vont à la rencontre des personnes qui ont un problème pour leur tendre la main et les aider. À mon avis, les sites d'injection supervisée peuvent aussi jouer ce rôle.

Comme je l'ai dit plus tôt, présentement, il n'y a aucun site qui est actif au Canada à l'exception d'InSite, à Vancouver, qui est ouvert depuis 2003. Depuis son ouverture, il a entraîné une diminution de 35 % des décès par surdose. Ce n'est pas n'importe quoi. Il a aussi été établi qu'InSite a entraîné une diminution de la criminalité, des taux d'infection aux maladies transmissibles et des taux de rechute des toxicomanes. Donc, il donne aussi un coup de main aux toxicomanes pour qu'ils s'en sortent. Ce n'est pas un endroit où vont les gens pour s'injecter de la drogue et faire la fête. Ce n'est pas ce dont il s'agit. Il s'agit d'un endroit où peuvent se retrouver les gens qui veulent de l'aide. Cela implique aussi une augmentation de la sécurité dans nos communautés. Ce ne sont pas selon moi des éléments qui sont à négliger.

Comme je l'ai dit plus tôt, les sites d'injection supervisée réduisent les risques de contracter et de propager des maladies transmissibles, comme le VIH et l'hépatite. Cela permet aussi de prévenir les décès par surdose. Il a aussi été démontré qu'ils ne nuisent pas à la sécurité publique. Bien au contraire, ils la favorisent en réduisant l'injection de la drogue en public, en réduisant la violence qui y est associée et en réduisant les déchets qui découlent de l'utilisation des drogues. Personnellement, je préférerais avoir un tel site dans mon quartier plutôt de voir mon enfant aller jouer au parc et se faire piquer accidentellement par une seringue. Les sites ne réduisent pas les probabilités à 0 %, mais elles sont moindres à cet égard.

Je voudrais faire un portrait de ce qu'est un site d'injection supervisée. J'aimerais donner quelques informations au sujet du fonctionnement d'InSite.

Pour profiter des services, les utilisateurs doivent avoir 16 ans. Ils doivent signer un accord d'utilisation et adhérer à un code de conduite. Ils ne peuvent pas être accompagnés par des enfants. InSite est ouvert sept jours par semaine et dispose de 12 postes d'injection. Les utilisateurs apportent leur propre substance et les membres du personnel leur fournissent du matériel d'injection propre. Les infirmières et le personnel supervisent le centre et fournissent une aide médicale d'urgence si cela est nécessaire. Une fois qu'une personne a terminé son injection, elle est évaluée par le personnel et est amenée vers un salon post-injection ou traitée par une infirmière dans une salle de traitement pour des maladies liées à une injection.

Comme on peut le constater, ce genre d'endroit, ce n'est pas n'importe quoi. À mon avis, ce sont des endroits essentiels au bien-être de nos communautés.

● (1900)

Mme Annick Papillon (Québec, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté passionnément le discours de ma collègue. Elle a soulevé des points intéressants. En fin de discours, elle a dit qu'il est très important de souligner que ce n'est pas n'importe qui fréquentera ces sites. Ce sont des gens qui respecteront certains critères. On ne veut pas que des enfants fréquentent de tels sites. Il faut qu'une personne soit âgée d'au moins 16 ans. Il y aura aussi un suivi médical, si nécessaire, ce qui est intéressant.

J'aimerais que ma collègue parle davantage de l'aspect relatif à la santé et à la sécurité. Il est essentiel de proposer des solutions qui permettront d'assurer la santé et la sécurité de nos enfants et de nos familles.

Nous fréquentons tous des endroits un peu partout dans la ville, par exemple des parcs. Nous vivons dans le même milieu et c'est pour cette raison qu'il faut proposer des solutions concrètes pour tout le monde.

Mme Marie-Claude Morin: Monsieur le Président, je remercie beaucoup ma collègue de sa question, qui est très pertinente.

Comme je l'ai dit un peu plus tôt, ce n'est pas n'importe qui qui fréquentera ce genre d'endroit. Ces sites ne seront pas gérés n'importe comment non plus. Quand on dit « site d'injection supervisée », les gens pensent tout de suite à une piquerie, qui est un endroit où les gens vont s'injecter de la drogue. Or ce n'est pas de ça dont il est question ici.

C'est un endroit où il y a du personnel médical, où quelqu'un peut être pris en charge en cas d'urgence et où on peut référer des gens. Si une personne arrive à cet endroit et dit qu'elle veut s'en sortir et arrêter d'utiliser des drogues injectables, on va la diriger vers le bon endroit et l'aider.

S'il y a des endroits où les gens peuvent s'injecter de la drogue en toute sécurité, cela évite que des déchets et des seringues traînent dans les parcs. Cela contribue à assurer la sécurité de nos communautés et de nos enfants.

M. François Pilon (Laval—Les Îles, NPD): Monsieur le Président, je félicite ma collègue pour son merveilleux discours.

Les gens qui ne veulent pas d'un tel site à proximité pensent ainsi parce qu'ils sont mal informés. S'ils étaient mieux informés sur les bienfaits de tels sites, ils ne s'y opposeraient pas. Est-ce que ma collègue est du même avis que moi?

Initiatives ministérielles

Mme Marie-Claude Morin: Monsieur le Président, je comprends très bien qu'une personne ayant été en contact avec ce milieu et qui a vu les méfaits qui en découlent craigne de voir un tel site près de chez elle. Elle a peur par manque de connaissance et de compréhension.

Les politiciens et les intervenants de ce milieu doivent sensibiliser la population à ces sites. Il faut expliquer en toute simplicité ce qu'est un site d'injection supervisée et à quoi il sert, ainsi que les bienfaits qu'ils peuvent apporter à nos communautés et aux gens qui ont un problème de toxicomanie.

• (1905)

[Traduction]

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir au sujet du projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Je tiens à préciser d'entrée de jeu que les néo-démocrates s'opposent au projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Le projet de loi C-2 comporte de graves lacunes et repose sur une prémisse profondément viciée. Cette prémisse, avancée par les conservateurs, expose une position qui, à mon avis, remonte aux années Reagan, aux États-Unis. Les députés se souviendront peut-être du message de Nancy Reagan: « Dites non à la drogue ». Il s'agit d'une stratégie séduisante et très simpliste, mais il a été prouvé qu'une telle approche antidrogue axée sur l'abstinence a été un échec colossal aux États-Unis pour ce qui est de régler le problème de la toxicomanie.

Les néo-démocrates, pour leur part, prônent une approche qui vise non seulement à promouvoir la santé et la sécurité de ceux qui, malheureusement, souffrent de toxicomanie, mais aussi à favoriser la sécurité des collectivités et des quartiers. Notre approche privilégie la réduction des méfaits. En d'autres termes, elle vise à promouvoir le mieux-être et, on l'espère, à réduire les méfaits auxquels sont exposés les toxicomanes.

En fait, le projet de loi est une tentative à peine voilée d'empêcher les centres d'injection sécuritaires de continuer d'exister. À l'heure actuelle, il n'y a qu'un centre d'injection sécuritaire au Canada: le centre InSite, à Vancouver. Toutefois, depuis que les conservateurs ont supprimé la disposition sur la réduction des méfaits de la Stratégie nationale antidrogue en 2007, ils se sont opposés au maintien d'InSite. Au final, cette question a été portée devant les tribunaux, et la Cour suprême a rendu une décision. J'y reviendrai plus en détail dans quelques instants.

En somme, le projet de loi C-2 se veut une tentative d'imposer des conditions qui sont si nombreuses, si ardues, assorties de critères si élevés qu'InSite ou tout autre centre éventuel ne serait pas en mesure de surmonter ces obstacles et, par conséquent, de poursuivre ses activités. Nous croyons que tel est le véritable objectif du projet de loi. Ainsi, l'approche visant à ne pas nuire ou à réduire les méfaits serait jetée par-dessus bord.

De ce côté-ci de la Chambre, nous, néo-démocrates, estimons que les décisions à propos de programmes doivent être fondées sur des faits plutôt que sur des positions idéologiques et tenir compte des avantages, s'il y en a. Toutefois, nous croyons que les députés d'en face sont purement motivés par leur idéologie et qu'ils font sciemment abstraction des faits dans ce dossier.

Je viens de parler de la Cour suprême. La Cour suprême a décidé, en 2011, que le centre InSite, le centre d'injection supervisée de Vancouver qui est destiné aux toxicomanes, pouvait sauver des vies et qu'il devrait rester ouvert. Pour ce faire, il a dû obtenir une

exemption en vertu de l'article 56 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Le centre InSite mène ses activités depuis deux ans grâce à cette dérogation. La cour a conclu que les utilisateurs d'InSite, à Vancouver, et d'autres centres installés ailleurs peuvent avec recours à ces services en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

Sur quelle preuve scientifique est-ce que je m'appuie pour dire cela?

• (1910)

En fait, plus de 30 études examinées par les pairs et publiées dans des revues comme *The New England Journal of Medicine*, *The Lancet* et le *British Medical Journal* ont fait état de l'incidence positive d'InSite.

En outre, plusieurs études portant sur plus de 70 centres d'injection supervisée en Europe et en Australie ont révélé des avantages semblables. Le centre InSite a été très bénéfique pour les personnes qui le fréquentent, et il faut qu'il puisse poursuivre ses activités. En fait, nous estimons qu'il n'a pas seulement été bénéfique pour ses utilisateurs, mais aussi pour le milieu où il est situé.

Lorsqu'ils ont présenté ce projet de loi, les conservateurs se sont immédiatement adressés à leur base militante et ils ont lancé une campagne intitulée « Garder l'héroïne loin de chez nous ». Je suis convaincue qu'ils ont pu recueillir beaucoup de fonds grâce à cette campagne et qu'ils ont pu obtenir beaucoup de données en prévision des prochaines élections fédérales. Or, cette campagne se fonde sur une idée fausse. En fait, le projet de loi n'éloignerait pas l'héroïne, bien au contraire, car s'il n'y a pas de centres d'injection supervisée, les toxicomanes devront se tourner de plus en plus vers la criminalité et s'injecter l'héroïne dans la rue, dans le voisinage. Les personnes ayant de graves problèmes de santé à cause de la toxicomanie courront ainsi de plus grands risques et mettront aussi en danger la collectivité.

Ma circonscription, Parkdale—High Park, est selon moi l'une des plus exceptionnelles au pays. Sa population est très diversifiée et représente toutes les tranches socioéconomiques. Un des conseillers municipaux a beau chercher à étiqueter et à stigmatiser les résidents de Parkdale et à véhiculer des préjugés à leur sujet, eux voient les choses autrement. À leurs yeux, la société canadienne, compte aussi des gens qui n'ont pas une vie parfaite, qui ont des troubles de santé mentale, qui vivent des problèmes familiaux ou qui, parfois, oui, sont toxicomanes, quel que soit leur niveau de revenu. Après tout, il existe des toxicomanes très riches, à qui il arrive de dépenser beaucoup d'argent pour entretenir leur dépendance.

La population de ma circonscription reflète donc toutes les tranches de la société. Organismes communautaires, services de proximité, forces policières, aides communautaires et élus, tous unissent leurs forces pour atteindre un même objectif: la réduction des méfaits. Pour eux, lorsque quelqu'un a des problèmes de santé mentale, de toxicomanie ou de quoi que ce soit, il faut trouver le moyen de l'aider à s'en sortir de la manière la plus sûre possible et, idéalement, à s'en remettre et à vivre une vie normale. Les organismes comme InSite présentent un énorme avantage: ils donnent accès à des travailleurs de la santé, à des services de counseling et à du soutien afin, souhaitons-le, d'aider leurs clients à renoncer à la toxicomanie afin de mener une vie normale. Il y a d'ailleurs de nombreux exemples fort positifs.

Initiatives ministérielles

Pour conclure, je répète que le projet de loi présente de profondes lacunes. Les néo-démocrates estiment qu'il contrevient à l'arrêt de la Cour suprême et qu'il dresse une fois de plus le gouvernement contre le pouvoir judiciaire. Il fera beaucoup plus de mal que de bien. Les députés devraient le rejeter.

● (1915)

[Français]

Mme Ève Pécelet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Monsieur le Président, le dernier élément que ma collègue a soulevé est extrêmement important. Je vais lui donner la possibilité d'en dire davantage sur l'approche des conservateurs par rapport à la Cour suprême.

Comme on le sait, les conservateurs ont essayé de détruire toutes nos institutions, que ce soit celles de réglementation environnementale ou les tribunaux administratifs. Que se passe-t-il entre les conservateurs et la Cour suprême? La plus haute institution de notre pays rend des jugements et établit des principes, et les conservateurs ont l'air de n'en avoir rien à foutre. Je m'excuse du langage.

J'aimerais que ma collègue en dise davantage sur cette habitude qu'ont les conservateurs de contrevenir aux jugements de la Cour suprême.

Mme Peggy Nash: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question.

Comme elle l'a dit, en 2011, la Cour suprême du Canada a statué que l'organisme InSite fournissait des services essentiels, et qu'il devait rester ouvert en vertu de l'exemption prévue à l'article 56 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

La cour a statué que la Charte autorisait les utilisateurs à accéder aux services d'InSite et que des centres semblables devraient également être autorisés à être en exploitation en vertu d'une exemption.

Le gouvernement semble penser qu'il n'est pas régi par la Charte et qu'il a plus de jugement en matière juridique que la Cour suprême. Je trouve cela incompréhensible. La Charte est à la base du système juridique du Canada. Nous voulons absolument que le gouvernement respecte la Charte et ces décisions.

[Traduction]

M. John Carmichael (Don Valley-Ouest, PCC): Monsieur le Président, ce projet de loi obligerait les organisations à présenter des preuves pour justifier l'établissement d'un centre d'injection. Je me demande si la députée pourrait d'abord expliquer pourquoi elle s'oppose à ce que la ministre de la Santé prenne des décisions éclairées qui sont fondées sur des preuves scientifiques et dans l'intérêt public.

Il y a aussi la question des consultations. Pourquoi la députée d'en face voudrait-elle qu'un centre d'injection supervisée soit situé, par exemple, près d'une cour d'école, d'une église ou d'un immeuble fréquenté par de jeunes enfants? Un processus de consultation ne devrait-il pas être prévu également?

Je me demande si la députée pourrait nous dire ce qu'elle en pense.

Mme Peggy Nash: Monsieur le Président, nous préconisons bien entendu les consultations publiques. Voilà pourquoi, lorsqu'on prévoit construire une nouvelle installation dans une collectivité, on consulte normalement les dirigeants communautaires, les policiers et les leaders politiques. La communauté aurait son mot à dire.

Ce qui ne serait pas logique, ce serait d'avoir l'occasion de lancer une campagne de peur pour dire, comme un conseiller municipal l'a

fait à Toronto hier, qu'une communauté compte de nombreux pédophiles et que nos enfants seront donc en danger. Dans ce cas-ci, nous pouvons imaginer une campagne disant que les toxicomanes s'injecteraient de la drogue devant nos enfants, alors qu'en fait, c'est tout le contraire.

Une période de consultation très longue, des critères très stricts et des barrières très élevées feront en sorte que de nombreuses organisations n'auront probablement pas les ressources pour mener à bien cet interminable processus. Le gouvernement semble vouloir empêcher l'établissement de ces centres. Pour les conservateurs, c'est peut-être plus sensé.

Je ne doute pas de la sincérité de la question du député, mais je lui demanderais de réfléchir à ceci: s'il n'existe aucun endroit sûr où les toxicomanes peuvent se rendre pour obtenir ce dont ils ont besoin, et espérons-le, aller chercher de l'aide et du soutien, ils risquent d'errer dans la communauté et de présenter un réel danger pour les enfants. Pour nous, c'est un plus grand risque.

● (1920)

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, que ce soit ce soir, en janvier dernier ou lorsque le gouvernement a saisi la Chambre de cette mesure législative, j'ai entendu de nombreux conservateurs poser des questions comme: « Les députés sont-ils contre les consultations? » ou « Qu'y a-t-il de mal à consulter les autres avant de prendre une décision? », puisque, après tout, tout est là, dans le projet de loi.

Il faut absolument que l'on comprenne bien une chose: il n'y a qu'un seul centre InSite au Canada, et il est à Vancouver. Je peux assurer aux députés conservateurs qu'il y a bel et bien eu de vastes consultations. Par leurs questions et leurs affirmations, ils donnent l'impression que, sans ce projet de loi, la population ne serait jamais consultée. Rien n'est plus faux. Non seulement il y a eu de vastes consultations, mais en plus, mais il y a aussi eu beaucoup de gens qui s'inquiètent vraiment de ce qui se passe dans leur quartier qui sont convaincus que le centre que l'on sait a bel et bien permis de changer les choses.

J'aimerais que le gouvernement reconnaisse que tous les députés, quels qu'ils soient, ont à coeur d'améliorer le sort de leurs concitoyens. Si nous faisons les choses dans les règles — ce qui veut aussi dire mener des consultations et tenir compte des parties en cause —, nous pourrions aller encore plus loin et avoir un effet encore plus durable sur les gens que nous représentons.

Je représente une circonscription extraordinaire. Il n'y a pas un seul secteur dont je ne sois pas fier. Les problèmes et les défis varient évidemment d'un endroit à l'autre. Dans les secteurs de la rue Main et de l'avenue Selkirk, par exemple, il y a beaucoup de drogue et de toxicomanes. J'imagine que l'exploitation y est aussi plus présente qu'ailleurs. Il faut sortir des sentiers battus, trouver d'autres moyens d'aider nos concitoyens et les faire connaître. Je ne suis pas en train de dire qu'il faut absolument ouvrir un centre d'injection supervisée là-bas. Sauf que, si c'est ce que venaient à réclamer les gens du coin, comme l'ont fait les Vancouverois, alors je serais bien mal venu de nier les retombées positives que cela pourrait avoir sur la collectivité en général. Personnellement, j'aime savoir que je fais une différence.

Initiatives ministérielles

Qu'a fait le gouvernement moins d'une heure ou une heure et demie après avoir présenté cette mesure législative? Il a envoyé à ses partisans une lettre de collecte de fonds sordide et trompeuse selon laquelle les libéraux et les néo-démocrates voulaient que les toxicomanes s'injectent de l'héroïne dans les cours arrière des collectivités du pays. Ce communiqué de presse n'est aucunement fondé. Il me permet toutefois de comprendre quel est le véritable programme du Parti conservateur. Le gouvernement doit faire preuve d'une plus grande bienveillance, d'un peu de compassion et d'un réel désir de changer les choses dans les différents types de collectivités que nous représentons tous.

• (1925)

Les problèmes auxquels nos collectivités sont confrontées varient non seulement d'une région à l'autre, mais également au sein des municipalités. Je demande au gouvernement de réfléchir à ce qu'il peut faire pour jouer un rôle plus important en apportant des changements positifs dans les collectivités.

Le projet de loi C-2 porte sur les centres d'injection, sur la décision de la Cour suprême ainsi que sur la façon dont le gouvernement y a donné suite. On m'a remis des notes assez complètes au sujet de la décision. Plutôt que d'en faire lecture aux fins du compte rendu, je me contenterai de dire que la Cour suprême a ordonné que la ministre accorde une exemption à InSite en vertu de l'article 56 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, ce qui ne porterait toutefois pas atteinte à son pouvoir d'annuler l'exemption si les activités d'InSite changent au point où l'exemption ne convient plus.

Les raisons qui expliquent le renvoi de la question devant nos tribunaux et la façon dont le gouvernement a donné suite à la décision sont plutôt complexes et longues à exposer.

À notre avis, le gouvernement a manqué de compassion et n'a pas suffisamment tenu compte d'une très importante communauté.

Ce que j'aimerais rappeler, c'est que cela ne s'est pas produit du jour au lendemain. Le centre d'injection que nous avons actuellement a vu le jour à la suite de longues consultations et avec la coopération d'une grande variété d'intervenants et de particuliers qui avaient un intérêt à voir se concrétiser un projet couronné de succès.

Aucun membre du gouvernement, ni la ministre responsable du dossier, n'a jamais visité le centre d'injection supervisée dont il est question. Comment la ministre de qui relève cette mesure législative qui aura une profonde incidence sur les centres d'injection, si jamais d'autres voient le jour, peut-elle ne pas aller visiter le centre d'injection qui existe? À moins que la ministre ait récemment visité le centre InSite à Vancouver, je crois que ce que j'affirme est exact. Je prie le gouvernement de bien vouloir me corriger si j'ai tort.

Que suggérons-nous? Lorsqu'on parle du rôle important que joue Ottawa dans nos collectivités, on fait notamment allusion à ce qui est fait en collaboration avec les divers intervenants. Que s'est-il passé dans le cas du centre d'injection à Vancouver? Les autorités municipales, provinciales et nationales ont coopéré pour concrétiser ce qui était au départ un projet pilote.

Un grand nombre d'intervenants concernés ont été appelés à participer au processus, y compris les forces de l'ordre, des professionnels de la santé, des travailleurs sociaux et d'autres groupes de défense des droits qui avaient compris qu'il fallait essayer de changer la donne. Tout ce beau monde a convenu d'une idée, et le projet a vu le jour.

Dans les années qui ont suivi, le centre InSite a reçu des félicitations d'un grand nombre d'intervenants qui ont aidé à en faire une réalité. Les preuves sont là.

Si le gouvernement prenait un peu de temps pour visiter le centre et examiner les faits, je crois qu'il ferait preuve de plus de compassion.

• (1930)

M. Ray Boughen (Palliser, PCC): Monsieur le Président, le premier intervenant ce soir a parlé d'un site établi à Montréal, et le dernier intervenant a parlé d'un site établi à Vancouver. Y a-t-il deux sites? Combien y a-t-il de sites nationaux?

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, je me réjouis de la question qui m'a été posée, mais elle démontre encore une fois que le caucus conservateur a une connaissance limitée de la question. Si j'ai bien compris, il n'y a qu'un site.

Si la ministre de la Santé avait pris le temps de visiter l'unique site, établi à Vancouver, je soupçonne qu'elle aurait pris conscience de ses nombreux avantages. Les députés parlent des seringues et de ce qui sert aux injections. Je préférerais être exposé à des situations de ce genre et voir des gens s'injecter de l'héroïne — une drogue qui tue et qu'aucun député de la Chambre ne voit d'un bon oeil — dans les locaux du site, que dans les ruelles et les cours d'école de nos collectivités. Voilà les genres de comportements qui survenaient et qui surviennent toujours dans l'ensemble des collectivités de notre pays.

Ces comportements étaient tellement répandus à Vancouver qu'il a été jugé nécessaire d'offrir ce service, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de la collectivité.

[Français]

M. Raymond Côté (Beauport—Limoilou, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours.

Ce qui apparaît évident dans le projet de loi déposé par le gouvernement, c'est que ce dernier cherche, de façon passablement sournoise, à compliquer la mise sur pied d'un site d'injection supervisée. Cela pose un grand problème, parce que cela ne laisse pas libre cours à des initiatives locales qui peuvent être très fructueuses, comme on a pu l'observer à Vancouver. En outre, ces initiatives peuvent permettre de contrer un problème de santé publique ainsi que la mise en danger de la vie des gens qui utilisent des drogues comme l'héroïne et la cocaïne. Malheureusement, le gouvernement cherche à faire basculer dans la clandestinité des milliers de Canadiens de partout au Canada.

J'aimerais que mon collègue me dise ce qu'il pense des motivations entourant la démarche du gouvernement.

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux: Monsieur le Président, le fait est que nous ne recevons pas un grand nombre de demandes à cet égard. Personnellement, je ne suis pas au courant d'autres demandes d'établissement de site d'injection supervisée.

Le projet de loi m'offusque parce qu'il présume qu'aucune consultation n'a été menée. Le gouvernement prend des décisions qui ne sont pas fondées sur des données, des renseignements ou les nombreux succès obtenus par l'unique site d'injection. Ils semblent avoir pour objectif politique de recueillir des fonds pour le Parti conservateur et de donner l'impression de sévir contre la criminalité et les gens qui sombrent dans la toxicomanie.

Initiatives ministérielles

J'aime penser que le Parti libéral se préoccupe vraiment des gens, ne voit pas d'objection à leur donner un coup de main, aborde les problèmes avec un esprit ouvert et prend des décisions fondées sur des données et des faits. Nous écoutons ce que disent les agents de la paix, les professionnels de la santé, les travailleurs sociaux et les autres. Si nous maintenons cette approche, nous améliorerons la vie de nombreux citoyens.

• (1935)

[Français]

Mme Ève Pécelet (La Pointe-de-l'Île, NPD): Monsieur le Président, je voudrais juste faire un bref commentaire parce que je pense qu'il est important de le mentionner. C'est surprenant parce qu'aucun de mes collègues conservateurs n'a décidé de se lever pour débattre du projet de loi C-2. Est-ce parce qu'ils se sont rendus compte que leur position est indéfendable?

Je me demande pourquoi ils ont décidé de rester silencieux. Ils posent peut-être une question qui est écrite sur une feuille ici et là, mais aucun ne s'est levé pour apporter de la substance au débat. J'espère qu'un de mes collègues de l'autre côté de la Chambre pourra peut-être répondre à cette question. Toutefois, j'ai quelques doutes à cet égard parce qu'ils n'ont pas beaucoup d'arguments pour défendre leur position.

Cela étant dit, cette question au chapitre de la sécurité publique doit aller beaucoup plus loin. On doit se poser quelques questions. À quoi sert un gouvernement, à quoi sert le Parlement dans lequel on siège ici aujourd'hui? Son but premier est de servir les Canadiens et les Canadiennes. Son but est d'aider les populations vulnérables qui, malheureusement, n'ont pas eu la même chance que celle que nous avons eue. À quoi sert un gouvernement? Il sert justement à aider des personnes qui sont malheureusement tombées dans le cercle vicieux de la drogue à un certain stade de leur vie.

Ce n'est pas à nous de juger la situation et la cause qui ont fait en sorte qu'une personne ait pu se retrouver dans une telle situation. Ce n'est pas le rôle d'un Parlement. Les députés du parti gouvernemental devraient avoir honte de juger les gens, parce qu'on n'est pas ici pour réglementer ce qu'ils font. On est ici pour les aider et pour adopter des lois afin de venir en aide à ceux qui sont les plus vulnérables dans notre société.

On peut essayer d'expliquer leur situation et de rejeter la faute sur plusieurs aspects, mais le fait est que c'est une situation qui existe et qui est présente au Canada dans nos communautés. Cette situation doit être réglée. C'est par des initiatives comme InSite que les plus vulnérables pourront s'en sortir. C'est une initiative qui va faire en sorte que nos communautés seront plus sûres et plus sécuritaires. C'est clair.

Plusieurs députés sont à la Chambre depuis plus longtemps que moi et j'aurais espéré beaucoup mieux de leur part et de la part de ce gouvernement. En effet, pourquoi a-t-on décidé de devenir député? C'est parce qu'on pensait fondamentalement qu'on pouvait tendre la main à des gens dans des situations atroces et qu'on pouvait les aider et faire quelque chose pour améliorer leur sort.

Je suis désolée. Loin de moi l'idée de vouloir faire la morale à mes collègues, mais je trouve que ce gouvernement doit faire en sorte de faire la différence entre le bien commun, son idéologie et ses opinions personnelles. Chaque député a ses opinions personnelles. C'est un fait. On a l'exemple de l'avortement. On le sait et on ne va pas le rappeler. Cependant, c'est la même chose sur l'utilisation de la drogue. C'est normal. C'est ce qui fait qu'on est des êtres humains. C'est ce qui fait que chaque personne présente son point de vue, ses expériences dans ce Parlement et vient en débattre. Ici, dans ce

Parlement, dans cette Chambre des communes, nous sommes des représentants de la population. Je rappelle que la Chambre des communes, c'est la chambre des communs, c'est la chambre de la population. On n'est pas ici pour mettre de l'avant un agenda politique ou des opinions personnelles et des idéologies. On est ici parce que nous sommes les représentants de la population. Nos valeurs et nos opinions personnelles ne sont pas plus importantes que le bien commun, que le bien-être des populations vulnérables, que le bien-être de nos communautés.

Le gouvernement peut bien se lever pour essayer de défendre l'indéfendable. Toutefois, tout le monde est clair à cet égard: les sites d'injection supervisée sont des initiatives qui fonctionnent, qui aident nos enfants, les femmes et les familles à être plus en sécurité et cela aide aussi les gens à se sortir de situations complètement défavorables.

• (1940)

Or pourquoi le gouvernement ne veut-il pas assumer son rôle fondamental? En effet, son rôle fondamental n'est-il pas d'assurer la sécurité des Canadiens et des Canadiennes, et d'aider les gens dans des situations d'extrême vulnérabilité? Je ne peux exprimer à quel point je suis déçue aujourd'hui de devoir tenir ce discours afin que le gouvernement comprenne que la sécurité publique des gens est plus importante que de simples idéologies politiques.

Les conservateurs essaient de nous faire croire que les sites d'injection supervisée, reconnus à l'échelle internationale comme étant bénéfiques pour la sécurité publique et comme ayant diminué le taux de décès, ne sont pas une bonne initiative. Il s'agit de sauver des vies, des vies canadiennes. Si on a seulement sauvé une vie avec un site d'injection supervisée, c'est une bonne initiative. Si on a seulement aidé un Canadien à s'en sortir, c'est une bonne initiative.

Le gouvernement ne peut pas venir à la Chambre et tenir son discours de droite. On parle de vies humaines. On parle de gens qui vont peut-être mourir et qu'on veut aider. Cela dépasse l'entendement qu'un gouvernement ne puisse pas comprendre que les Canadiens et les Canadiennes ont besoin de son aide. Les conservateurs s'en fichent. Ils sont ici et ils ne se lèvent même pas. Ils ne défendent pas leur point de vue. J'aimerais vraiment qu'un des députés du gouvernement vienne nous expliquer pourquoi sauver la vie de Canadiens et de Canadiennes n'est ni le rôle fondamental du gouvernement ni important pour lui.

Le taux de criminalité diminue aussi. C'est reconnu que ce genre d'initiative sauve des vies, diminue le taux de criminalité et fait en sorte que les rues et les communautés sont plus sécuritaires.

En outre, ce qui est assez aberrant, c'est que le ministre a déjà accordé une exemption. Il l'a accordée une fois. Pourquoi? Pour la réalisation d'études d'impact afin de voir si le site fonctionnait. Les études ont été claires sur le sujet: le site d'injection supervisée a permis de faire diminuer le taux de criminalité et le nombre de décès, en plus de rendre les rues plus sécuritaires. Pourquoi alors le gouvernement refuse-t-il de donner une deuxième exemption?

Le rôle inhérent du Parlement, je le répète encore, est de venir en aide aux gens les plus vulnérables. Les gens qui ont fréquenté le site InSite étaient deux fois plus enclins à suivre une cure de désintoxication et à chercher de l'aide que ceux qui étaient laissés dans la rue.

Je sais que le gouvernement n'aime pas trop les décisions de la Cour suprême et qu'il ne les respecte malheureusement pas toujours. La Cour suprême a été claire:

Initiatives ministérielles

Suivant la Charte, le ministre doit se demander si le refus d'une exemption porterait atteinte aux droits à la vie et à la sécurité des personnes autrement qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

J'ai parlé de justice fondamentale au début de mon discours. Les députés du Parlement ont le rôle essentiel de faire en sorte que les gens reçoivent de l'aide. En 2008, Santé Canada a publié un rapport où il était mentionné que depuis 2006, InSite était intervenu dans 306 cas de surdose et qu'il n'y avait eu aucun décès. On a sauvé la vie de Canadiens et de Canadiennes. Je ne peux pas croire qu'un député conservateur dise aujourd'hui que ce genre de site n'a pas sa raison d'être. Le gouvernement ne peut pas venir plaider que ce n'est pas dans l'intérêt de tous les Canadiens et Canadiennes.

D'autres observations ont fait état du fait qu'en comparant la situation six semaines avant l'ouverture de InSite et 12 semaines après son ouverture, on a constaté que le nombre de personnes qui s'injectaient de la drogue en public avait diminué. Toutes les municipalités s'entendent pour dire que ce genre de site a fait diminuer la criminalité dans leur municipalité. Même l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies a démontré que les sites d'injection supervisée rejoignent les groupes les plus vulnérables, qu'ils sont acceptés par les communautés, qu'ils permettent d'améliorer l'état de santé des citoyens utilisateurs de drogue et de diminuer la consommation de drogues chez les utilisateurs fréquents. Selon le rapport de Santé Canada, les gens qui ont fréquenté InSite sont deux fois plus enclins à aller chercher de l'aide en cure de désintoxication.

En conclusion, je voudrais dire qu'il s'agit de sauver la vie de Canadiens et de Canadiennes. Le gouvernement ne peut pas dire que ce n'est pas dans l'intérêt du Parlement de légiférer pour sauver des vies.

● (1945)

M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son excellent discours bien senti sur cette question.

Croit-elle comme moi que ce projet de loi est une tentative non avouée, déguisée ou sournoise du gouvernement d'empêcher qu'un autre centre d'injection supervisée comme celui de Vancouver puisse ouvrir ses portes dans d'autres communautés au Canada? C'est mon impression.

Ma collègue partage-t-elle la même impression après avoir lu le projet de loi C-2?

Mme Ève Pécelet: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Poser la question, c'est y répondre, et je pense avoir été claire dans mon discours. Une idéologie politique n'est pas plus importante que le bien-être commun de nos populations. Tous les experts et les études démontrent que ce genre de site supervisé sauve des vies et rend les rues et nos communautés plus sécuritaires.

Nous nous interrogeons donc sur les intentions du gouvernement. Les experts, les études, les rapports et même la Cour suprême disent tous que ce genre de site est sécuritaire et qu'il sauve des vies. Alors, quelle est l'intention du gouvernement?

Pourquoi veut-il mettre des bâtons dans les roues de ce genre d'organisme? Quelle est son intention? Aucun des députés du gouvernement ne s'est levé aujourd'hui pour nous la donner.

M. Raymond Côté (Beauport—Limoulu, NPD): Monsieur le Président, on va certainement voir la fin des travaux de la Chambre d'ici à ce que l'été arrive. Je remercie beaucoup ma collègue de La Pointe-de-l'Île de son discours.

Grâce à la mise en perspective qu'elle a faite, je n'ai pu m'empêcher de faire le parallèle avec l'exclusion des armes d'épaule du registre des armes à feu. Durant des années, le gouvernement conservateur a carrément amnistié les détenteurs d'armes à feu qui n'enregistraient pas leurs armes. Il rendait donc inopérant l'enregistrement de ces armes au registre. C'était pratiquement un non-respect de la loi.

En écoutant le discours de ma collègue, j'ai pu comprendre qu'il se passait quelque chose de semblable avec le projet de loi présentement à l'étude. Celui-ci a été déposé pour empêcher l'ouverture de nouveaux centres et pour fermer celui qui existe à Vancouver, alors que le ministre a été contraint par la cour de le maintenir en opération.

J'aimerais entendre le point de vue de ma collègue sur cette façon de chercher à contourner les jugements des instances judiciaires.

Mme Ève Pécelet: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

C'est dommage, car le *New England Journal of Medicine*, *The Lancet*, le *British Medical Journal* et même l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies s'entendent pour dire que ce genre de site est bénéfique.

Or diminuer la criminalité, diminuer l'utilisation de drogues et rendre nos rues plus sécuritaires, n'est-ce pas ce que les conservateurs veulent? Je pense que cela fait partie de leur discours fondamental. Présenter un projet de loi allant à l'encontre du fondement même de leur idéologie démontre à quel point la rationalité ne fait pas partie du discours conservateur.

Ils ne font que présenter des projets de loi dans le but d'aller chercher des votes et de faire des campagnes de financement, sans penser au rôle inhérent du Parlement, qui est de venir en aide à nos communautés et de les rendre plus sécuritaires, tout en respectant les jugements clairs de la Cour suprême. En effet, même la Cour suprême a déclaré que ce genre de site était dans l'intérêt des Canadiens.

Pour répondre à la question de mon collègue, je dirais que poser la question, c'est y répondre. Malheureusement, la Cour suprême ne respecte pas l'idéologie complètement irrationnelle des conservateurs. Encore une fois, ceux-ci veulent déposer un projet de loi pour y contrevenir.

● (1950)

[Traduction]

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir ce soir. Je commencerai par faire une ou deux observations, pour bien situer le débat.

Je comprends fort bien le dossier, car avant d'être député ici, j'ai fait partie d'un conseil municipal et j'ai d'ailleurs siégé 13 ans à Queen's Park. Je sais qu'il y a une différence entre adopter au niveau fédéral une mesure qui peut reposer sur de beaux et grands principes et la faire appliquer à l'échelon municipal, où les choses peuvent sembler bien différentes.

Initiatives ministérielles

La question dont nous traitons ce soir est l'une des plus difficiles pour un conseiller municipal, car il s'agit d'une situation où tout n'est pas noir ou blanc. Il est facile de distinguer le bien du mal. Pour la plupart d'entre nous, nos mères nous l'ont appris. Les choses se compliquent quand il faut distinguer entre deux biens, l'un étant supérieur à l'autre. Dans le cas qui nous occupe, pour les conseils municipaux, il n'est pas facile de choisir entre les maisons de transition, les centres de désintoxication, comme celui où se trouve le maire Ford, et les centres comme InSite.

J'ai parlé de choisir entre deux biens. Que feraient les gens si on leur disait qu'un simple refus de leur part mettrait fin à toute possibilité d'ouverture d'un centre comme InSite sur leur rue? La plupart diraient qu'ils préféreraient ne pas avoir de tel centre sur leur rue. Pourquoi? Surtout parce qu'ils pensent à leur famille, aux enfants et à leur sécurité, ce qui vient au premier rang des préoccupations des parents. Les choses ne sont cependant pas si simples, à moins qu'on trouve le moyen de créer une race humaine où personne n'enfreint la loi, où personne ne peut devenir dépendant de l'alcool ou d'autres substances et qui est épargnée des dommages ainsi causés. Si les conservateurs veulent vraiment parler de ce qui fait des ravages dans la société, commençons par parler des méfaits de l'alcool.

Pour chaque personne, chaque parent, qui, s'il en avait la chance, dirait qu'il ne veut pas de pareilles substances dans leur quartier et qu'on devrait mettre ces centres ailleurs, il y a une autre personne et un autre parent qui aime un proche ou un ami qui se révèle être toxicomane. Ces gens méritent que le législateur pense à eux. C'est aux conseils de ville que les mesures concrètes sont prises, parce que ce sont les conseillers municipaux qui décident de la marche à suivre. Ce n'est pas facile.

Si le plus grand investissement qu'une personne fait dans sa vie c'est l'achat d'une maison, son foyer devient son château, son domaine où vit sa famille; c'est son petit coin de royaume, et elle veut qu'il soit le plus sûr possible pour sa famille. Parfois, un proche a besoin des services d'une maison de transition, d'un centre de désintoxication ou d'un centre d'injection supervisée, et il faut comprendre que ces gens méritent aussi la protection et l'appui du législateur compte tenu de l'importance qu'on accorde aux soins de santé et à leur universalité. Il s'agit d'un grand dilemme pour ceux qui estiment qu'il s'agit d'abord et avant d'un problème de santé et non d'une question de nature criminelle, parce que nous ne pouvons pas simplement dire non.

• (1955)

Je voulais soulever cet enjeu parce que le NPD est d'avis que le gouvernement essaie de faire de la microgestion, à tel point que, lorsque j'ai lu le projet de loi, il m'a fait penser à une demande de zonage présentée à un conseil de ville. Voici les questions auxquelles il faut répondre au titre du projet de loi. Qu'en pensent les spécialistes en santé publique? Qu'en pense la police? Qu'en pensent les experts en zonage? Qu'en pense le conseiller municipal? Faisons une réunion publique et donnons la parole aux familles qui vivent dans le quartier ainsi qu'aux familles qui ont tiré profit des services existants.

Nous savons que cette question ne devrait même pas faire partie du projet de loi. Il aurait suffi de prolonger l'exemption. Je suis de l'Ontario et non de la Colombie-Britannique, mais, d'après ce que je sais, outre quelques problèmes ponctuels, le programme, dans l'ensemble, donne des résultats et sauve des vies. Le quartier est devenu plus sécuritaire, et tout le monde en profite. Le gouvernement aurait pu tout simplement dire qu'il s'agit d'un bon projet, qu'il est efficace et qu'il faut lui accorder une autre exemption. Mais

l'idéologie a fait son oeuvre, et le gouvernement a préféré se cacher derrière des slogans sensationnalistes. Les conservateurs estiment qu'il faut simplement dire non. Il faut dire non à la demande, non à InSite et non à la drogue.

Qu'on dise à ceux qui ont un problème d'alcool qu'il suffit de dire non. N'y a-t-il personne ici aux prises avec un problème d'alcool? Je connais un endroit pas très loin d'ici où une personne très connue était alcoolique. Ce n'est pas une mauvaise personne pour autant. Elle a simplement besoin d'aide. Savez-vous quoi? Cette personne connue se trouve à un endroit où il y a un centre de désintoxication, et elle obtiendra le soutien et toute la compassion dont elle a besoin. C'est exactement ce que l'on fait à Vancouver, sauf que le problème qu'on y traite n'est pas aussi acceptable que la consommation d'alcool. Qui voit un problème à prendre un petit verre à la fin de la journée, à aller à un cinq à sept ou à prendre une bière en regardant un match sportif. Non, la drogue n'est pas aussi acceptable.

On parle de drogues dures, qui entraînent une dépendance totale avec tout ce que cela suppose. Quiconque est allé à Vancouver et a été témoin des difficultés que vivent ces gens comprendrait pourquoi il est important que la ville trouve dans le gouvernement fédéral un partenaire prêt à l'aider. Les conseillers municipaux font le travail ingrat. Ce sont eux qui doivent se rendre auprès des gens et leur faire valoir que ces services sont bénéfiques et que tout le monde doit faire sa part pour qu'ils soient offerts. Ce sont eux qui doivent mettre leur siège en jeu. Croyez-moi, les conseillers municipaux n'ont pas la chance de s'envoler à bord d'un avion à des centaines de kilomètres de ceux qui les ont élus, loin des problèmes. Dès que les conseillers municipaux mettent le pied hors de chez eux, ils sont en contact avec ceux qui les ont élus. Et le lendemain, ils recommencent.

Ce sont eux qui doivent se rendre dans les assemblées publiques pour expliquer aux parents, qui ont peur pour leurs enfants, pourquoi c'est toujours une bonne chose pour Vancouver. Nous devrions saluer le conseil municipal de Vancouver, qui a eu le courage de prendre ces mesures. Au lieu de cela, ici à la Chambre des communes, le gouvernement fédéral fait tout en son pouvoir pour mettre fin au processus, pour empêcher qu'on ne sauve des vies. J'allais lire quelques citations de la Cour suprême du Canada au sujet de l'importance de ces centres sécuritaires pour nos concitoyens, et je le ferai peut-être pendant la période des questions et observations.

Les néo-démocrates s'opposent formellement au projet de loi. C'est une aberration. Les détails et l'orientation du projet de loi sont problématiques, et il est tout simplement inacceptable. Les Canadiens méritent mieux. Lorsqu'ils éliront un gouvernement néo-démocrate en 2015, ils auront droit à mieux.

Initiatives ministérielles

● (2000)

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, alors que nous débattons cette question à la Chambre et qu'une autre décision a été prise en Colombie-Britannique pour la population, nous sommes témoins de l'hypocrisie du gouvernement. Il tient un double discours en disant, d'une part, qu'il veut consulter les Canadiens pour déterminer l'emplacement des centres et, d'autre part, qu'il ne veut pas vraiment écouter les Canadiens au sujet d'un projet comme celui de Northern Gateway.

Le député peut-il expliquer à la Chambre et aux Canadiens le bilan du gouvernement en ce qui a trait aux consultations publiques et à l'écoute des Canadiens avec une diligence raisonnable?

M. David Christopherson: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette question pertinente, qui me donne l'occasion de mettre à profit le reste de mes notes. Voyons qui partage notre opinion plutôt que celle du gouvernement. Eh bien, il se trouve qu'un petit organisme appelé Association médicale canadienne juge le dossier assez important pour s'exprimer à son sujet. Je cite:

Les programmes d'injection supervisée font partie intégrante d'une stratégie de réduction des préjudices. La réduction des préjudices est au cœur d'une approche exhaustive de la santé publique visant à prévenir les maladies et à promouvoir la santé.

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada abonde dans le même sens.

Mon collègue veut savoir ce qui se fait actuellement en Colombie-Britannique. De toute évidence, le gouvernement conservateur est resté sourd aux Britannico-Colombiens et aux divers groupes de la province qui s'opposent à sa décision d'aujourd'hui. C'est la même chose dans ce dossier-ci.

Lorsque le gouvernement tient à ne pas entendre quelque chose, il n'y a pas pire sourd que lui. Peu importe qui s'exprime et quelle est sa crédibilité: au mieux, les conservateurs l'ignorent; au pire, ils passent en mode attaque. En l'occurrence, il ressort clairement que les seuls à s'opposer aux centres d'injection supervisée sont les idéologues purs et durs d'extrême-droite. Tout autre Canadien qui a le cœur à la bonne place appelle les centres d'injection de ses vœux afin de rendre nos collectivités plus sûres.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windor, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de son discours. J'ai toujours beaucoup de plaisir à l'écouter, d'ailleurs. En particulier, j'ai aimé ce qu'il a dit à propos de l'idéologie qui imprègne le projet de loi. Je veux toutefois m'arrêter à la question de la conformité à la Charte. Lorsque, en décembre, les médias feront la rétrospective de l'année, je crois que deux mots seront mis à l'honneur: contestation judiciaire.

Nous nous retrouvons une fois de plus devant un projet de loi qui contrevient à l'article 7 de la Charte, celui qui concerne le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne, des notions qui relèvent de la justice fondamentale. Les gens jouissent en effet du droit fondamental de protéger leur santé en cherchant de l'aide. L'idée, c'est de réduire les méfaits.

Si le gouvernement invoquait des problèmes dans la manière dont un établissement précis gère son programme ou quelque chose du genre, ce serait une chose. Le ministre aurait alors le pouvoir de le faire fermer. Or, à la base, l'argumentaire se limite à « pas dans ma ville » ou « pas dans ma cour ». Pour une raison que j'ignore, c'est ainsi que les conservateurs défendent leurs actions. Le plus insultant, c'est qu'ils se servent de ce dossier pour amasser des fonds afin de remporter les prochaines élections.

De l'avis du député, les conservateurs en sont-ils vraiment venus au point de fermer les yeux sur les preuves, qui sont toutes en faveur de la réduction des méfaits, dans l'unique but de remporter la prochaine campagne électorale et d'amasser des fonds?

M. David Christopherson: Monsieur le Président, je suis certainement d'accord avec mon collègue.

D'ailleurs, il y a à peine quelques jours, je dénonçais à la Chambre le fait que le gouvernement actuel adopte des lois alors qu'il sait très bien qu'elles ne survivront pas à une contestation fondée sur la Charte, et ce, même s'il est tenu de vérifier leur conformité avec la Charte avant de les présenter. Les conservateurs savent que ça ne fonctionnera pas, mais ils s'en balancent. Ils ne s'intéressent qu'à en tirer du capital politique.

Nous faisons tous de la politique, mais quand on forme le gouvernement, on a la responsabilité d'être au-dessus de cela, surtout lorsqu'il est question des droits de la personne et des droits garantis par la Charte.

Il est ignoble pour un gouvernement de se soucier si peu des Canadiens et d'avoir si peu de respect pour eux qu'il est prêt à adopter des lois qui l'avantagent politiquement, sachant qu'elles ne survivront pas à une contestation fondée sur la Charte. Il n'y a pas d'autre mot pour décrire un gouvernement qui agit ainsi, et c'est exactement ce que font les conservateurs dans le cas du projet de loi à l'étude.

Les conservateurs savent que le projet de loi va se retrouver devant les tribunaux. Ils savent qu'il ne résistera pas à une contestation, étant donné ce que le tribunal a déjà déclaré. Or, ils s'en balancent. Tout ce qui les intéresse, c'est ce qu'a dit mon collègue: adopter une loi qu'ils peuvent utiliser pour solliciter des fonds, obtenir des votes et se faire réélire. Aider les Canadiens ne les intéresse pas, mais lorsque le NPD formera le gouvernement en 2015, nous les aiderons.

● (2005)

[Français]

M. François Pilon (Laval—Les Îles, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me lever à la Chambre aujourd'hui pour débattre du projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Puisque la drogue devient, jour après jour, un problème de plus en plus criant dans nos grandes villes, qui sont de moins en moins humaines, le projet de loi devant nous aujourd'hui nous place devant une réalité de plus en plus évidente sous ce gouvernement conservateur. C'est un projet de loi uniquement à saveur idéologique et qui fait complètement fi de la réalité et des faits. Rien de nouveau sous le soleil au pays des conservateurs, qui s'éloignent de plus en plus des besoins de la population canadienne.

Le projet de loi C-2 n'est rien de moins qu'une tentative voilée de mettre fin au fonctionnement des sites d'injection supervisée. Comme on le constate régulièrement depuis un certain temps, ce gouvernement n'hésite pas à présenter des législations qui font abstraction de jugements récents du plus haut tribunal du pays, soit la Cour suprême du Canada, qu'il semble considérer comme une menace à son idéologie.

Initiatives ministérielles

En effet, en 2011, la Cour suprême a statué que l'organisme InSite fournissait des services essentiels et devait rester ouvert en vertu de l'exemption prévue à l'article 56 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. La cour a également statué que la Charte autorisait les utilisateurs à accéder aux services d'InSite et que des services semblables devaient également être autorisés à opérer en vertu de cette exemption.

De plus, plusieurs études publiées notamment par le réputé *New England Journal of Medicine* et le *British Medical Journal* ont décrit dans leurs pages les bienfaits du site d'injection supervisée InSite. Ce sont des experts en la matière, donc, les conservateurs ne les écouteront sûrement pas.

Au cours des trois dernières années, nous avons compris que les conservateurs n'aiment pas les scientifiques qui émettent des opinions, particulièrement quand elles leur sont défavorables. On va à l'encontre de leur idéologie.

Pourtant, la mission d'un gouvernement n'est pas de museler les scientifiques ni les députés de la Chambre des communes et, ce, un nombre de fois record dans l'histoire canadienne. La responsabilité du gouvernement est de constater les faits et de prendre les meilleures décisions pour la population canadienne.

En conséquence, avec le projet de loi C-2, ce gouvernement sombre encore de façon gênante dans la démagogie et nie la réalité qui prouve bel et bien que les sites d'injection supervisée comme InSite ont de multiples bienfaits pour la population en général.

En effet, à peine quelques heures après le dépôt du projet de loi C-2, les conservateurs annonçaient en grande pompe leur campagne « Garder l'héroïne loin de chez nous », dans l'optique de rallier leur base, mais surtout de créer encore une fois une fausse crainte pour la sécurité publique parmi la population.

Prenons quelques instants pour y penser sérieusement. Les conservateurs sont-ils à ce point des adeptes de la pensée magique pour croire que, dès la possible fermeture d'InSite, la consommation d'héroïne disparaîtrait automatiquement dans les heures suivantes? J'ose espérer qu'ils ont un raisonnement cognitif plus avancé, bien que j'en doute.

Ainsi, après la fermeture d'un site d'injection supervisée d'héroïne, cette dernière ne disparaîtrait pas, mais retournerait plutôt un peu partout dans les quartiers et pourrait, à ce moment, créer un réel danger pour la population générale. C'est exactement l'effet contraire de ce que prétend le gouvernement conservateur.

Laissons de côté l'entêtement idéologique conservateur qui produit exactement le contraire de ce qu'ils prétendent et parlons plutôt de faits bien réels par rapport à InSite et aux aspects positifs des centres d'injection supervisée.

InSite a été mis sur pied dans le cadre d'un projet de santé publique de la Vancouver Coastal Health Authority et de plusieurs autres partenaires communautaires, à la suite d'une multiplication par douze du nombre de décès par surdose à Vancouver entre 1987 et 1993. Durant cette période de sept ans, la région de Vancouver a aussi connu une augmentation effarante du taux de maladies transmissibles parmi les utilisateurs de drogues injectables, comme l'hépatite A, B et C ainsi que le VIH-sida.

En 2003, InSite a obtenu, en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, une exemption pour opérer à des fins médicales et scientifiques, à la fois pour fournir des services, mais aussi pour mener des recherches sur l'efficacité des installations d'injection supervisée.

En 2007, le centre de désintoxication Onsite a été ajouté au site. En 2008, l'exemption d'InSite est arrivée à échéance.

● (2010)

Le ministre de la Santé a rejeté la demande d'InSite de renouveler cette exemption, ce qui était un signe précurseur de la présentation du projet de loi C-2 qui est devant nous aujourd'hui.

La décision du ministre de la Santé a déclenché une série de procès, à la suite desquels la Cour suprême de la Colombie-Britannique a jugé qu'InSite devrait bénéficier d'une nouvelle exemption. Le gouvernement conservateur a porté le jugement en appel, mais il a perdu. La Cour d'appel de la Colombie-Britannique a également jugé qu'InSite devait demeurer ouvert.

Finalement, en 2011, la Cour suprême du Canada a statué que la décision du ministre de fermer InSite violait les droits des clients de ce site, droits garantis par la Charte, qu'elle était arbitraire et qu'elle allait à l'encontre des objectifs de la loi, notamment ceux qui concernent la santé et la sécurité publiques.

Le NPD estime que les décisions gouvernementales doivent être prises dans le meilleur intérêt de la population et reposer sur des faits plutôt que sur une position idéologique. La preuve a démontré que les sites d'injection supervisée réduisent efficacement les risques de contracter et de propager des maladies transmissibles par le sang, ainsi que les décès par surdose. Elle a également démontré que ces sites ne nuisent pas à la sécurité publique. Au contraire, ils favorisent bien souvent la sécurité publique en réduisant l'injection de drogue en public et la violence, ainsi que les déchets qui y sont liés. Ces sites permettent d'établir un juste équilibre entre les objectifs de santé et de sécurité publiques, tout en reliant les utilisateurs de ces sites aux services de santé et de traitement de la toxicomanie dont ils ont bien besoin pour se sortir de l'enfer de la drogue.

Dans ce cas-ci, les faits sont clairs et sans équivoque. Entre 1987 et 1993, soit avant la mise sur pied d'InSite, le nombre de décès par surdose à Vancouver est passé de 16 à 200 décès par an. Depuis l'ouverture d'InSite, le taux de décès par surdose à Vancouver-Est a diminué de 35 %.

À nos amis conservateurs qui croient qu'InSite est un endroit dangereux pour la population, je vais leur donner d'autres faits.

En un an, 2 171 utilisateurs d'InSite ont été redirigés vers des services de consultation en toxicomanie ou vers d'autres services de soutien. Les gens qui utilisent les services d'InSite au moins une fois par semaine sont 1,7 fois plus susceptibles de s'inscrire à un programme de désintoxication que ceux qui l'ont visité de façon sporadique. Il y a eu une baisse très importante du nombre de seringues jetées, de déchets liés à l'injection et de personnes s'injectant des drogues sur la rue. Un an après l'ouverture d'InSite, 80 % des personnes interrogées vivant ou travaillant dans la partie est du centre-ville de Vancouver soutiennent InSite.

Plusieurs études ont examiné l'impact négatif possible d'InSite, et aucune d'elles n'a pu fournir de preuve démontrant des méfaits pour la communauté.

Initiatives ministérielles

Les faits sont clairs. Une initiative telle qu'InSite est un pas dans la bonne direction en ce qui a trait à la santé et à la sécurité publiques. Contrairement à ce que prétendent les conservateurs, une telle initiative sort la drogue de nos rues pour la diriger vers un site supervisé où les gens sont pris en charge et où on les incite fortement à emprunter la voie de la désintoxication et de la réinsertion sociale.

C'est pourquoi le projet de loi C-2, qui se base sur la pensée magique plutôt que sur des faits, comme c'est souvent le cas de l'autre côté de la Chambre, n'est tout simplement pas acceptable.

• (2015)

M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son excellent discours.

J'aimerais qu'il poursuive sur ce qu'il était en train de dire. Peut-il expliquer les bienfaits que peut avoir un site d'injection supervisée pour les communautés? Pourquoi plusieurs études démontrent-elles que de tels sites sont bénéfiques pour les communautés? Au Canada, le seul endroit où il y a un tel site, c'est à Vancouver-Est. Peut-il fournir des explications sur ces données et ces études?

M. François Pilon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Sherbrooke de son excellente question.

On a vu que ce site a diminué la présence de la drogue dans les rues à Vancouver. Par contre, il est certain que cela ne l'élimine pas complètement.

J'habite en face d'un parc et je vois des jeunes qui sont là quelquefois à 2 heures ou 3 heures du matin. Je sais qu'ils ne sont pas là à cette heure pour jouer au ballon. Il est clair que s'il y avait un site d'injection, au moins, quand il ne fait pas beau et qu'il fait froid, ils iraient vers ce site. Ainsi, le lendemain, quand mes petits-enfants viennent me visiter à la maison, je ne serais pas obligé d'aller avec eux au parc pour vérifier si tout est correct. Ils pourraient y aller seuls et je ne craindrais pas qu'ils se piquent avec une seringue.

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Laval—Les Îles de son discours. Je voudrais lui poser une question bien précise.

On a fait bien état du fait que c'est une question qui est très sensible. C'est une question de santé publique qui est abordée d'une manière adéquate et approuvée par l'Association médicale canadienne et d'autres groupes d'intervention. Cependant, il est clair, à mon avis à tout le moins, que de la part des conservateurs, on utilise cette question comme un levier électoral pour pouvoir faire du financement. On essaie de polariser cet enjeu, et c'est selon moi très dangereux, pour essayer d'en faire un outil de financement étant donné qu'il n'ont plus maintenant la question du registre des armes à feu.

Je voudrais connaître l'opinion du député sur l'utilisation d'un enjeu aussi important et aussi sensible à des fins électorales et à des fins de financement pour les prochaines élections, alors qu'on devrait être selon moi beaucoup plus pondéré à cet égard et utiliser une approche beaucoup plus scientifique.

M. François Pilon: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Je ne sais pas si c'est un terme acceptable dans le langage parlementaire, mais je trouve dégoûtant de se servir d'un enjeu de ce genre pour essayer de faire du financement. Cela fausse surtout complètement le débat. Ils font peur à la population à propos de quelque chose qui serait un bienfait pour elle. Je trouve carrément dégoûtant que les conservateurs agissent de cette façon face à la

population et qu'ils aillent chercher des fonds pour leur campagne électorale en se basant sur des mensonges.

Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de son excellent travail au sujet cet enjeu.

Nous savons que c'est un enjeu de santé publique et de sécurité. Malheureusement, depuis notre élection, nous remarquons que le gouvernement ne travaille pas pour tous les Canadiens et Canadiennes. J'ai bien l'impression qu'il travaille pour sa base électorale. Je trouve que c'est décevant d'utiliser un enjeu de ce genre qui touche tous les Canadiens et Canadiennes. On l'a déjà vu avec des procédures antérieures qui étaient anticonstitutionnelles. Pourtant, là encore, nous avons la preuve que les conservateurs vont contre la décision de la Cour suprême à propos des sites d'injection.

Mon collègue ne trouve-t-il pas que cette façon de faire est antidémocratique?

• (2020)

M. François Pilon: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son excellente question.

Effectivement, je trouve cela antidémocratique. Je ne sais pas pour quelles raisons les conservateurs déposent des projets de loi en sachant quand même que ceux-ci sont inconstitutionnels, qu'ils vont à l'encontre la Charte et qu'ils seront contestés en cour. Ce sera encore les Canadiens qui vont payer pour les frais judiciaires. De la part de gens qui se disent près de la population, ce n'est pas selon moi une très bonne façon d'agir.

M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole ce soir sur un sujet quand même assez délicat. Cependant, je le connais bien pour en avoir beaucoup entendu parler et pour en avoir discuté avec des collègues de tous les partis. Ce sujet m'intéresse et me rejoint particulièrement. Il s'agit du projet de loi C-2, qu'on a connu comme le projet de loi C-65 avant la prorogation. Je n'apprends à personne qu'on va s'opposer à ce projet de loi en deuxième lecture.

Un débat a déjà eu lieu à ce sujet en janvier 2014. Depuis ce temps, il ne s'est rien passé. Le gouvernement n'a pas présenté le projet de loi à la Chambre avant, et je ne sais pas pourquoi. Pourtant, cela semble être une urgence aujourd'hui. En juin 2014, on y va avec une motion d'attribution de temps pour s'assurer que ce soit fait le plus rapidement possible. Ainsi, six mois plus tard, le gouvernement se rend compte que c'est une urgence, et avec cinq heures de débat, que c'est le temps de partir la machine.

Pourtant, cela fait plusieurs mois que le projet de loi dort sur le bureau du leader du gouvernement à la Chambre des communes, qui ne semblait pas intéressé à présenter ce projet de loi à la Chambre. Je suis tout de même heureux de voir que le gouvernement a finalement décidé d'aller de l'avant. Cependant, il est malheureux que ce soit le projet de loi C-2. Le gouvernement aurait peut-être pu avoir une lumière qui l'aurait éclairé et convaincu de modifier son projet de loi afin de le rapporter sous une autre forme.

Ce n'est pas le cas et on est donc devant ce projet de loi aujourd'hui. C'est encore une fois un affront direct à la Cour suprême. Plusieurs experts l'ont dit. On connaît tous la relation plutôt difficile qu'entretient le gouvernement avec la Cour suprême ces jours-ci. Encore une fois, le gouvernement ne se gêne pas pour défier la Cour suprême qui avait rendu un jugement sur cette question, en septembre 2011.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-2 pourrait fort probablement aller à l'encontre de la décision de la Cour suprême, que le gouvernement avait lui-même demandée à la suite de celle de la Colombie-Britannique.

Le gouvernement avait demandé à la Cour suprême de revoir la décision de la cour de la Colombie-Britannique parce qu'il n'en était pas satisfait. Finalement, la décision de la Cour suprême ne lui a pas plu, mais c'était la dernière instance juridique. Le gouvernement a donc décidé d'introduire un projet de loi qui viendrait directement contester la décision de 2011 de la Cour suprême du Canada. C'est assez effronté de la part du gouvernement d'aller de l'avant avec cela. Comme je l'ai dit, on est contre ce projet de loi.

Je remercie d'ailleurs la députée de Vancouver-Est qui travaille sur ce dossier depuis de nombreuses années. En fait, cette situation perdure depuis un bon nombre d'années. Si ma mémoire est bonne, elle date de 2008 ou même avant, lorsque le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre de la Santé de l'époque, avait refusé d'accorder une exemption à InSite, le site d'injection supervisée de Vancouver-Est. Le gouvernement fédéral avait refusé de lui accorder l'exemption pour des raisons fort probablement idéologiques. Il semblait contre toute la question d'un site d'injection supervisée.

Aujourd'hui, les conservateurs ont posé des questions, mais ils n'ont malheureusement pas fait de discours. On n'a que quelques bribes d'information issues de l'autre côté pour nous permettre de tenter de cibler leur position sur la question. Selon ce que j'ai entendu dans le débat aujourd'hui, il semble y avoir une résistance idéologique face à l'idée d'avoir des sites d'injection supervisée. Un seul existe au Canada présentement. Des démarches sont en cours pour en avoir d'autres. En fait, certains groupes de Québec, Montréal et Toronto déploient des efforts pour avoir de tels sites.

● (2025)

Plusieurs groupes ont constaté les bienfaits de ce genre de site. Plusieurs études effectuées à Vancouver l'ont également démontré. Plus de 30 études examinées par les pairs — il est important de le préciser — et publiées dans des revues comme le *New England Journal of Medicine*, le *Lancet* et le *British Medical Journal* ont décrit les bienfaits d'InSite. Les groupes qui tentent de résoudre le problème de la consommation de drogues dans nos communautés ont constaté les bienfaits d'InSite, à Vancouver-Est. Ils tentent de répéter l'expérience positive de Vancouver.

Une voix: C'est un modèle.

M. Pierre-Luc Dusseault: Effectivement, monsieur le Président, c'est un modèle qui est bénéfique pour la population et la communauté locale. D'ailleurs, il est appuyé pratiquement sans réserve par la communauté de Vancouver-Est. Plusieurs sondages ont démontré que la population était favorable au site d'injection supervisée de Vancouver-Est.

Plusieurs études démontrent explicitement les bienfaits sur la santé et la sécurité publiques. Quelques-uns de mes collègues ont expliqué davantage de quelle façon un tel site a des bienfaits sur la santé et la sécurité publiques. Une personne aux prises avec des problèmes de consommation de drogue ne se trouve pas dans une situation très enviable, mais si elle avait accès à un site d'injection supervisée comme celui de Vancouver-Est, elle serait beaucoup plus en sécurité. Il faut tout de même préciser ici que le but ultime est d'enlever complètement la drogue illégale de nos rues.

Il est plus sécuritaire que ces personnes aient accès à des sites d'injection supervisée et qui, surtout, mettent des ressources à leur disposition, comme c'est le cas au site de Vancouver, pour leur permettre de s'en sortir. C'est d'ailleurs le but que visent les sites d'injection supervisée. Il ne s'agit pas simplement de dire aux gens de

venir y consommer leur drogue et de repartir. Il faut aussi les prendre en charge pour tenter de les sortir de leur dépendance à la drogue.

Le principal point que je veux soulever aujourd'hui, c'est que ces sites ne sont pas des endroits où les toxicomanes consomment de la drogue et repartent ensuite sans avoir accès à des ressources. Ces sites permettent à des gens encore aux prises avec cette dépendance mais qui veulent s'en sortir d'avoir accès à des ressources.

Malheureusement, le gouvernement a utilisé cela comme un levier électoral pour solliciter des fonds auprès de sa base partisane. Je me souviens que quelques heures après que le gouvernement eut déposé à la Chambre le projet de loi C-65, la première version de l'actuel projet de loi C-2, on avait reçu un courriel de sollicitation pour des dons politiques.

On peut alors se poser la question suivante: est-ce ainsi qu'agit un bon législateur? Le législateur est à la Chambre des communes et au Parlement pour revoir les lois et pour les améliorer. Le fait d'utiliser un enjeu à des fins électoralistes et de changer des lois à des fins électoralistes est-il un comportement adéquat de la part d'un gouvernement ou d'un législateur? La principale priorité du gouvernement devrait être de s'assurer que les citoyens canadiens sont en sécurité. Or la priorité des conservateurs est de faire de la sollicitation politique et de proposer des projets de loi partisans. Ce n'est pas ce qu'un législateur compétent devrait faire.

● (2030)

M. Mathieu Ravnat (Pontiac, NPD): Monsieur le Président, il semble que je sois la personne qui posera une question. Je ne sais pas si vous en êtes déçu, mais vous en avez l'air. J'ai quand même une question très importante à poser à mon cher collègue qui a donné un discours formidable sur cette question.

D'ailleurs, il a parlé d'électoralisme. Il faut faire très attention, car la partisanerie et l'argent à l'intérieur des partis politiques qui la création de projets de loi. On le sait bien, en diabolisant un groupe de personnes, on peut aller chercher un autre groupe de personnes qui vont nous donner de l'argent. C'est plate, et ce n'est pas une façon d'être responsable en tant que politicien et en tant que représentant du peuple.

J'aimerais bien que mon collègue commente cette tendance qui se manifeste du côté du Parti conservateur.

M. Pierre-Luc Dusseault: Monsieur le Président, effectivement, le projet de loi C-2 n'est pas un cas isolé. C'est une tendance qu'on observe depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir. Les libéraux n'ont pas fait mieux. J'ai toutefois la mémoire un peu courte pour ce qui est de tout ce que les libéraux ont fait.

C'est une tendance malheureuse parce que le législateur doit prendre ses responsabilités, en tant qu'entité qui fait et modifie des lois, pour assurer le bien commun des citoyens canadiens, et non pour imposer sa propre idéologie à l'intérieur de son groupe politique.

Il ne faut pas se le cacher: notre système parlementaire fait que le gouvernement, l'exécutif, siège ici à la Chambre avec le pouvoir législatif. Le pouvoir exécutif utilisera malheureusement parfois, à des fins électoralistes, certains projets de loi et certains enjeux pour faire avancer son idée politique, puisque le législatif et l'exécutif vont ensemble.

Initiatives ministérielles

Il va de soi qu'on ne peut pas séparer le Parti conservateur du gouvernement canadien. C'est la même chose. Cela fait en sorte que le gouvernement du jour propose des projets de loi en vue de faire avancer sa propre idéologie. En plus, il sollicite des fonds quelques heures après avoir déposé un projet de loi à la Chambre des communes. À mon sens, c'est inacceptable de la part d'un législateur.

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Sherbrooke de son discours bien articulé et très clair sur un sujet d'intérêt public qui allie à la fois santé publique et sécurité publique.

Du côté du NPD, nous avons bien insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un enjeu de santé. Grâce à un site d'injection supervisée à Vancouver, on a réussi à non seulement sauver des vies, mais également à augmenter le nombre de personnes inscrites dans des programmes de désintoxication pour essayer de s'en sortir. Ces effets très positifs et très concrets sont documentés chez nous et à l'étranger.

J'aimerais entendre mon collègue sur l'aspect de la sécurité publique. Un site d'injection supervisée réduit le nombre de seringues utilisées dans des ruelles, dans des parcs, cachées derrière des arbres ou derrière une clôture. Le fait qu'une telle loi conservatrice empêche la mise sur pied de nouveaux sites d'injection supervisée augmentera le risque que nos enfants retrouvent des seringues, parfois entachées de sang, potentiellement dangereuses pour la transmission de maladies.

Ces faits ne devraient-ils pas préoccuper les députés du gouvernement?

• (2035)

M. Pierre-Luc Dusseault: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je sais que la sécurité publique lui tient à coeur. Je sais aussi qu'il a des enfants en bas âge et qu'il ne voudrait pas les voir aller se promener dans un parc où il y aurait des dangers de trouver des seringues souillées.

Le succès de ces sites d'injection supervisée fait en sorte que cela éloigne les seringues de nos communautés. Pourtant, la campagne des conservateurs, c'est « Garder l'héroïne loin de nos communautés ». Or on vient faire exactement le contraire avec le projet de loi en empêchant la mise sur pied des sites d'injection supervisée qui éloignent les dangers de nos communautés.

C'est raté de la part du gouvernement conservateur. Il aurait pu avoir une belle chance d'améliorer la sécurité publique, ce que je pensais qu'il avait à coeur. Finalement, cela ne semble pas être sa priorité. Les conservateurs font exactement le contraire en disant qu'ils vont faire l'inverse.

Je suis très déçu du projet de loi C-2 et je vais m'y opposer à l'étape de la deuxième lecture.

Mme Laurin Liu (Rivière-des-Mille-Îles, NPD): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir d'intervenir ce soir sur le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Essentiellement, ce projet de loi porte sur les sites d'injection supervisée. Je vais m'opposer à ce projet de loi en deuxième lecture pour plusieurs raisons qui ont déjà été énoncées par mes honorables collègues, ce soir.

C'est notamment, parce que les sites d'injection supervisée ont plusieurs effets documentés positifs sur les communautés et les personnes qui ont des dépendances à certaines substances. On l'a vu, dans le cas de Vancouver, où il existe déjà un site d'injection supervisée qui s'appelle InSite. On a vu aussi que, partout au pays, il

y a un intérêt à ouvrir d'autres centres d'injection supervisée et à faire d'autres tentatives pour aider des personnes toxicomanes et protéger nos enfants et nos communautés.

Je m'oppose à ce projet de loi, parce qu'il va à l'encontre d'une décision de la Cour suprême concernant ces sites. J'aimerais faire un bref historique.

Il faut revenir en 2011, quand la Cour suprême du Canada a statué que l'organisme InSite, à Vancouver, fournissait des services essentiels et devait rester ouvert en vertu de l'exemption prévue à l'article 56 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Essentiellement, la cour a statué que la Charte autorisait les utilisateurs à accéder aux services d'InSite et que des services semblables devraient également être autorisés à opérer en vertu d'une exemption.

J'imagine que beaucoup de Canadiens qui écoutent les débats chez eux ce soir se demandent ce qu'est un site d'injection supervisée, comment cela fonctionne et à quoi cela ressemble. Je vais donc parler de la façon dont fonctionne le centre d'injection supervisée InSite de Vancouver.

C'est très encadré, en fait. Il y a beaucoup de professionnels sur place qui peuvent fournir de l'aide médicale, si nécessaire. Pour profiter des services d'InSite, les utilisateurs doivent remplir certaines conditions. Ils doivent avoir au moins 16 ans, ils doivent signer un accord d'utilisation et ils doivent adhérer à un code de conduite. Bien sûr, ils ne peuvent pas être accompagnés par des enfants.

InSite est ouvert sept jours par semaine, de 10 heures à 16 heures. Le site offre donc des services tous les jours de la semaine. Les utilisateurs apportent leur propre substance chez InSite et les membres du personnel leur fournissent du matériel d'injection propre. C'est important en matière de prévention, parce que les personnes qui utilisent les substances injectables utilisent souvent des seringues déjà utilisées et donc non stérilisées.

Souvent, quand les personnes n'ont pas d'endroit pour s'injecter leur drogue, elles laissent souvent du matériel taché de sang ou contaminé sur des sites publics. Comme mon collègue l'a mentionné tout à l'heure, cela peut être dans des parcs où les enfants jouent. C'est donc très important que ce matériel soit disponible dans ces centres d'injection supervisée pour que les utilisateurs y aient accès ainsi que pour prévenir la transmission de maladies.

Les infirmières et le personnel paramédical supervisent ce centre et, quand c'est nécessaire, fournissent une aide médicale d'urgence. Une fois qu'une personne a terminé son injection, elle est évaluée par le personnel et évacuée vers un salon post-injection ou traitée par une infirmière dans la salle de traitement pour les maladies liées à l'injection.

• (2040)

En permettant aux personnes de se sortir de leur dépendance aux substances, le centre InSite fait là aussi un travail important de prévention. Ses employés sur place offrent de l'information sur les soins de santé et des conseils et acheminent les patients vers les services de santé et les services sociaux.

Initiatives ministérielles

À InSite, il y a aussi le centre OnSite. C'est chez OnSite qu'il y a des services de désintoxication et de réadaptation. OnSite est géré par le Vancouver Coastal Health Authority et la PHS Community Services Society, avec l'appui des autorités locales d'application de la loi, des gouvernements provinciaux et municipaux, des représentants des gouvernements provinciaux et fédéral, des fournisseurs de soins de santé et des membres de la communauté en général. C'est donc un projet rassembleur qui bénéficie de l'appui des membres de la communauté qui en voient déjà les bénéfices.

J'aimerais donner quelques chiffres pour démontrer que ces sites d'injection supervisée ont des effets positifs. Entre 1973 et 1987, le taux de décès par surdose à Vancouver est passé de 16 décès par an à 200 décès par an. C'est quand même un chiffre important. Par ailleurs, le taux de décès par surdose à Vancouver-Est a chuté de 35 % depuis l'ouverture d'InSite.

S'il est important de s'assurer qu'InSite demeure ouvert et d'étudier ce modèle pour l'appliquer ailleurs, c'est parce qu'il sauve des vies. Il joue un rôle de prévention et de réhabilitation, au lieu de punir les gens qui sont aux prises avec une dépendance. Ces gens sont vulnérables et ont beaucoup de problèmes, oui, mais ils ont aussi droit à la sécurité et à la vie.

Je vais ouvrir une petite parenthèse pour parler du projet de loi du gouvernement conservateur sur la prostitution, puisqu'il s'agit d'un enjeu transversal et d'actualité. Je fais le lien avec le projet de loi C-2 parce que c'est une autre façon qu'ont les conservateurs de montrer leur mépris envers les jugements de la Cour suprême. Ils mettent la vie des personnes vulnérables et des femmes qui travaillent dans le domaine de la prostitution en péril.

Le projet de loi du gouvernement conservateur sur la prostitution peut mettre des vies en danger. Il punit les clients des travailleuses et des travailleurs du sexe, ce qui met la vie de ceux-ci en danger. Ce projet de loi a été déposé à la Chambre des communes à la suite d'une décision de la Cour suprême annoncée en décembre qui a invalidé plusieurs éléments centraux des lois canadiennes sur la prostitution.

Plusieurs personnes et députés de la Chambre ont dit que le nouveau projet de loi que le gouvernement conservateur venait de déposer avait lui aussi peu de chances de passer le test de la Charte canadienne des droits et libertés qu'impose la Cour suprême. Dans ce cas, le gouvernement conservateur ne respecte pas non plus le droit des personnes vulnérables à la sécurité et à la vie. Je suis donc fière de me lever à la Chambre pour m'opposer aussi au projet de loi sur la prostitution.

● (2045)

Comme il ne me reste plus beaucoup de temps, je vais résumer ma position sur le projet de loi C-2. Le cas d'InSite a un rôle à jouer tant pour la santé publique que pour la sécurité de nos communautés. Il faut s'opposer à ce projet de loi pour donner aux personnes vulnérables qui utilisent InSite le droit à la sécurité.

M. Raymond Côté (Beauport—Limoilou, NPD): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de son discours basé sur des faits. Avec beaucoup de sensibilité et surtout de bon sens, elle a établi à quel point la situation était dramatique sur le terrain, particulièrement en parlant de Vancouver-Est.

Je voudrais simplement aborder le fait qu'actuellement les députés membres du parti gouvernemental restent assis et refusent de débattre de ce projet de loi. Pourtant, ce dernier semblait leur tenir énormément à coeur, d'après la campagne de financement qui a suivi son lancement.

En fait, les députés conservateurs refusent de débattre et de porter le poids du débat et de le partager avec l'ensemble de leurs collègues, ce qui nous amène à devoir établir les faits, la situation et la manière totalement irrespectueuse dont le gouvernement se comporte à l'égard de l'ensemble des citoyens de ce pays.

J'aimerais que ma collègue apporte ses commentaires sur cette attitude du gouvernement et sur le refus de débattre et d'être présents pour l'ensemble des Canadiens qu'affichent les députés conservateurs.

Mme Laurin Liu: Monsieur le Président, effectivement, comme mon collègue l'a noté, les conservateurs ont fait de la petite politique avec le projet de loi C-2.

Avec ce projet de loi, ils ont pu envoyer des dépliants dans leurs communautés. Ils ont pu faire une campagne de financement intitulée « Garder l'héroïne loin de chez nous ».

Comme on le voit, les conservateurs sèment la peur. Ils essaient de faire des campagnes de financement à l'aide de cette campagne de peur.

En fait, l'ironie dans tout cela, c'est que le projet de loi C-2 du gouvernement fera en sorte qu'il sera presque impossible d'ouvrir de sites d'injection, ce qui aura pour effet de favoriser le retour de l'héroïne de les quartiers.

Il y a donc une certaine ironie dans cette campagne des conservateurs. Le projet de loi C-2, s'il est adopté, va mettre des vies en danger et fera en sorte que nos communautés seront beaucoup moins sécuritaires.

● (2050)

[Traduction]

L'hon. Gary Goodyear (ministre d'État (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario), PCC): Monsieur le Président, je respecte la députée d'en face, mais elle fait erreur sur les intentions du projet de loi.

Cette mesure législative aurait au contraire pour effet de mieux protéger la population en permettant aux parents d'une municipalité où un centre d'injection envisage de s'établir de participer au processus décisionnel. Elle permettrait aux personnes à l'origine du projet de fournir des données scientifiques confirmant la nécessité d'ouvrir un tel centre à cet endroit, ce qu'elles auraient du mal à faire dans ma circonscription, Cambridge-North Dumfries. Le NPD veut y ouvrir un centre d'injection, mais je doute que les habitants de Cambridge acceptent.

Le projet de loi permettrait de faire reposer le processus décisionnel sur des données scientifiques. Il permettrait aux parents de participer à ce processus. Qu'y a-t-il de mal à vouloir permettre aux Canadiens qui vivent dans une municipalité visée de déterminer quels sont leurs besoins?

Initiatives ministérielles

[Français]

Mme Laurin Liu: Monsieur le Président, en fait, le projet de loi C-2 est une tentative de mettre fin au fonctionnement des sites d'injection supervisée. Le député conservateur fait preuve de mauvaise foi dans ses interventions à la Chambre. J'ai devant moi une liste de critères auxquels doivent répondre les nouvelles demandes. Le but de ce projet de loi est de dissuader les gens d'ouvrir de nouveaux sites d'injection supervisée. Les règles sont beaucoup trop strictes. En fait, les représentants du ministère nous ont indiqué que si un demandeur devait accidentellement oublier d'inclure quoi que ce soit, sa demande pourrait être refusée automatiquement sans faire l'objet d'un examen plus poussé. Même si le demandeur avait tous les documents nécessaires à sa demande et qu'il avait le plein appui de la communauté — c'est ce que le député d'en face a mentionné —, le ministère aurait toujours la possibilité de refuser sa demande.

Dans le cas d'InSite, on a vu que le projet avait reçu l'appui de la majorité de la communauté de Vancouver-Est.

M. François Choquette (Drummond, NPD): Monsieur le Président, je suis fier de me lever à la Chambre aujourd'hui, à environ 21 heures, afin de travailler pour les citoyens et les citoyennes de Drummond. Les conservateurs avaient des moments de temps de parole ce soir, mais ils ont décidé de ne pas se lever. Ils sont en train de battre leur record du nombre de motions d'attribution de temps. Il s'agit de la 74^e motion d'attribution de temps, ce qui est incroyable. En plus, ils battent leur record quant au fait de rester assis et de ne pas travailler pour les citoyens et les citoyennes de leur circonscription.

Le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances se retrouvera sans doute devant la Cour suprême après son adoption, car cette loi sera probablement inconstitutionnelle. Les conservateurs deviennent les champions des affronts à la Cour suprême et à ses décisions. Cette attitude est vraiment décevante. C'est arrogant de leur part de ne pas respecter la Charte canadienne des droits et libertés et la Constitution, dont nous sommes très fiers. C'est pour cette raison que le NPD s'opposera au projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

Il s'agit d'une tentative à peine voilée de mettre fin à l'exploitation de sites d'injection supervisée. Les conservateurs n'ont pas le courage de dire ce qu'ils veulent faire. Tout comme ils le font pour d'autres dossiers, ils abordent celui-ci de façon sournoise. Ce projet de loi représente encore une fois une approche idéologique conservatrice. Les conservateurs sont contre les sites d'injection supervisée. C'est dommage, car la preuve du succès de ces sites a été faite. Depuis l'ouverture du site de Vancouver, les chiffres parlent d'eux-mêmes et sont vraiment probants.

Entre 1987 et 1993, le nombre de décès par surdose à Vancouver est passé de 16 à 200 par an. La Cour suprême du Canada a dit que c'était très grave. Le taux de décès par surdose à Vancouver-Est a chuté de 35 % depuis l'ouverture d'InSite. C'est la preuve que cette façon de faire fonctionne. En un an, 2 171 utilisateurs d'InSite ont été dirigés vers des services de consultation en toxicomanie ou d'autres services de soutien. C'est la preuve que ces sites sont bénéfiques pour la population. Le mandat de ces sites n'est pas d'encourager les gens à consommer de la drogue, mais plutôt de les superviser afin de garantir leur santé et leur sécurité. Ces gens rencontrent des infirmières et des travailleurs sociaux prêts à les soutenir. Lorsqu'ils sont décidés à demander de l'aide, ils l'ont directement sur place. C'est pour cette raison qu'il est important d'avoir de tels sites pour soutenir ces personnes.

Les personnes qui utilisent les services d'InSite au moins une fois par semaine sont 1,7 fois plus susceptibles de s'inscrire à un programme de désintoxication que celles qui ne visitent que rarement le site. On en constate donc les bienfaits. Plus ils visitent ce site, plus les gens ont leur santé et leur sécurité à cœur, car ils ne consomment pas de drogues dures pour le plaisir; ces personnes sont vulnérables et malades, et elles ont besoin d'aide.

● (2055)

C'est pourquoi ces personnes malades doivent être soutenues pendant leur période de consommation et doivent avoir rapidement accès à de l'aide lorsqu'elles sont prêtes à passer à la désintoxication.

Il y a eu une baisse significative du nombre de seringues jetées et de déchets liés à l'injection ainsi que de personnes s'injectant des drogues dans la rue, un an après l'ouverture d'InSite. On a donc retrouvé beaucoup moins de seringues et de déchets liés à l'injection dans les rues autour des parcs et des lieux publics après l'ouverture d'InSite, et cela, c'est très important.

Cela nous permet de rendre les lieux plus sécuritaires pour le public en général, la jeunesse et les communautés qui vivent près des gens plus vulnérables. C'est pourquoi il est important d'avoir une approche guidée par la science et non par l'idéologie. Or ces faits nous guident vers la science.

Continuons dans la même veine et retenons que ce projet de loi est malheureusement fondé sur l'idéologie antidrogue des conservateurs. Il s'agit d'une autre tentative de rallier la base conservatrice, comme en témoigne la fameuse campagne « Garder l'héroïne loin de chez nous », une campagne purement idéologique et facile.

Chacun veut garder l'héroïne loin de chez lui. Donner un tel titre, c'est s'abaisser à de la démagogie facile. Tout le monde peut faire cela pour amasser de l'argent, mais ce n'est pas ainsi qu'on va instruire et servir la population qu'on doit servir. Ce n'est pas ainsi qu'on va assurer la sécurité et la santé de nos concitoyens. Ce n'est pas en faisant ce genre de petite campagne facile et démagogique qu'on devrait faire de la politique.

On devrait être beaucoup plus sérieux que cela et faire des campagnes pour la santé des gens. D'ailleurs, cela devrait plutôt relever de la santé et non pas de la sécurité publique. Ce projet de loi devrait reposer sur des faits et se rattacher aux bienfaits qui peuvent être liés à la santé publique.

La problème, c'est que ce projet de loi rendra presque impossible l'ouverture de centres d'injection sûrs. Malheureusement, il va favoriser le contraire, soit le retour de l'héroïne dans nos quartiers.

De plus, le projet de loi C-2 va complètement à l'encontre de la décision rendue en 2011 par la Cour suprême, qui appelait le ministre à envisager des exemptions pour les sites d'injection supervisée par souci de conciliation entre les questions de santé et de sécurité publiques. Cette décision appelait le ministre à examiner tous les éléments probants à la lumière des avantages des sites d'injection supervisée, plutôt que d'établir une longue liste de principes comme ce qu'on a présentement.

Finalement, une nouvelle législation concernant les sites d'injection supervisée doit respecter l'esprit de la décision de la Cour suprême, ce qui n'est pas le cas dans ce projet de loi. Le NPD croit que les programmes de réduction des méfaits, y compris les sites d'injection supervisée, doivent faire l'objet d'exemptions fondées sur des preuves de leur capacité à améliorer la santé d'une collectivité et à préserver la vie humaine. C'est ce que la Cour suprême nous a demandé en rendant sa décision.

Initiatives ministérielles

Malheureusement, encore une fois, les conservateurs nous proposent un projet de loi qui va être contesté parce qu'il ne respecte pas l'esprit ni la lettre de la décision de la Cour suprême. Ce projet de loi est, sans l'ombre d'un doute, anticonstitutionnel. Il ne respecte pas la Charte et il n'aidera pas à préserver la santé et la sécurité de nos concitoyens. Or c'est ce à quoi il faut penser, d'abord et avant tout, quand on prend une décision.

• (2100)

[Traduction]

L'hon. Gary Goodyear (ministre d'État (Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario), PCC): Il s'agit effectivement d'un très long titre, monsieur le Président. J'ai cherché à faire approuver une forme raccourcie, mais cela ne se fait pas ici.

Je remercie le député de sa contribution au débat de ce soir. Soit dit en passant, s'il veut parler de comment on devrait faire de la politique, je lui répondrai que ce n'est certainement pas en utilisant les fonds publics illégalement pour faire des envois postaux.

Pour ce qui est de recourir à des tactiques visant à alarmer les Canadiens, ce n'est pas le gouvernement qui a fait la déclaration suivante: « La délivrance d'héroïne sous contrôle médical a connu beaucoup de succès dans des régions comme l'Europe », mais plutôt la propre collègue de Vancouver-Est du député.

Ma question est la suivante. Quelle est la suite des choses? Que fait-on, à part permettre à des centres d'injection supervisée de s'établir au hasard, dans n'importe quelle municipalité, conformément à ce que préconise le NPD, sans consulter les parents et la population, comme nous le réclamons?

Ce que les néo-démocrates veulent, c'est un accès sans entrave à des centres d'injection dans n'importe quelle municipalité. La prochaine étape selon eux consistera-t-elle à demander au gouvernement fédéral de fournir de l'héroïne délivrée sous contrôle médical, encore une fois en puisant dans les fonds publics?

Comme nous le savons tous, l'héroïne que les toxicomanes apportent dans ces centres provient des revendeurs. Elle n'est pas sécuritaire. Est-ce la prochaine étape?

[Français]

M. François Choquette: Monsieur le Président, je vais répondre à mon collègue tout en restant respectueux. Ce sera difficile, parce qu'il a dit plusieurs choses très blessantes. Il sait très bien que plusieurs choses qu'il a dites sont de très mauvaise foi. Je n'ose même pas dire les mots. Je vais rester poli, puisque je m'adresse à vous, monsieur le Président. Je ne vais pas personnaliser le débat.

Dans le cadre de ce débat, il est très important de ne pas tomber dans la mauvaise foi. Personne ne veut encourager la consommation de drogues ou la consommation excessive d'alcool ou de tabac. On est tous d'accord sur ce sujet. Il faut travailler sur la prévention d'abord et permettre aux gens d'obtenir la santé et la sécurité.

InSite a démontré son efficacité en ce qui concerne la santé et la sécurité non seulement pour les utilisateurs, mais aussi pour la communauté au grand complet. C'est pourquoi nous sommes en faveur de ce site. Je ne vais pas commencer à déborder sur d'autres sujets, comme l'a fait mon collègue, parce que les choses tourneraient mal.

• (2105)

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, lorsqu'on est ministre d'État au développement économique, on devrait être un peu plus sérieux.

On sait très bien que les parents préfèrent que les toxicomanes qui ont besoin d'aide se retrouvent dans des sites d'injection supervisée plutôt que dans les rues. Ainsi, ceux-ci n'iront pas défoncer les maisons et attaquer leurs enfants. Ils sont supervisés par du personnel médical, ce qui est excellent. Il faudrait peut-être avoir un peu plus de sérieux.

Je remercie le député de Drummond de son discours et d'avoir soulevé ces nombreuses préoccupations, car cela informe les gens de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles au sujet du débat sur ce projet de loi important. On n'a pas de site d'injection supervisée au Québec présentement, mais c'est une chose que les services de santé considèrent. Effectivement, il est préférable que les personnes qui ont besoin d'aide soient dans des lieux supervisés et spécialisés où on peut répondre à leurs besoins.

La Cour suprême a expliqué que suivant la Charte, le ministre devait se demander si le refus d'une exemption porterait atteinte aux droits à la vie et à la sécurité des personnes.

Mon collègue peut-il expliquer cela?

M. François Choquette: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de son excellent travail et de sa très bonne question.

Au Québec, on a dépolitisé le débat. On a étudié le projet de loi avec des scientifiques, des gens des communautés et des gens du système de santé afin qu'il fasse l'unanimité. On ne devrait pas politiser un tel projet de loi, comme les conservateurs l'ont fait. On devrait plutôt viser un consensus, dépolitiser le débat et laisser les scientifiques et les experts développer une bonne approche afin que ce projet de loi plaise à tout le monde.

Malheureusement, encore une fois, on s'oppose les uns aux autres et ce projet de loi sera déclaré anticonstitutionnel en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. Encore une fois, malheureusement, c'est un échec de la part des conservateurs.

[Traduction]

M. Mathieu Ravignat (Pontiac, NPD): Monsieur le Président, je remercie mes collègues d'avoir applaudi ma circonscription et ses électeurs, assurément. J'ose espérer que ce n'était pas pour moi. Ma circonscription compte plus de 90 000 électeurs qui méritent tous des applaudissements, notamment parce qu'ils sont aux prises avec un gouvernement conservateur malavisé.

J'aimerais prendre la parole au sujet du projet de loi car c'est un excellent exemple qui montre que l'ajout d'une dimension politique à un enjeu aussi fondamental que celui-ci nous amène à faire fausse route.

J'aimerais tout d'abord dire que l'enjeu est peut-être plus idéologique que politique. Le projet de loi porte fondamentalement sur la compassion. C'est ce qu'il soulève. S'il y a des gens dans la salle qui pensent que quelqu'un peut se libérer d'une dépendance, parlons des 40 000 années d'histoire humaine qui prouvent le contraire. Les substances pouvant entraîner une dépendance qui existent de nos jours ne sont pas naturelles. Ce ne sont pas des plantes que l'on peut mettre en terre dans un potager ou qui peuvent être cultivées. Mêmes celles qui peuvent être cultivées et qui peuvent créer une dépendance ont été génétiquement modifiées. Lorsqu'on parle d'héroïne et des autres drogues dévastatrices, on parle de substances produites artificiellement.

Initiatives ministérielles

Personne ne se lève soudainement un jour en se disant: « Je vais devenir toxicomane, abandonné l'école et tout perdre ». Il n'y a pas un seul jeune qui se lève un matin et qui envisage que c'est ce que l'avenir lui réserve. Je suis un parent, et je ne peux qu'imaginer avoir un enfant dans cette situation.

Commençons par ce qui importe. Fondièrement, en tant qu'être humains, le plus difficile pour nous, ce sont les relations humaines. Nous pouvons tous apprendre à manger. Nous pouvons tous trouver le moyen de nous loger et de nous réchauffer. Ce sont des choses que nous pouvons apprendre. Ce qu'il y a de plus difficile, c'est de trouver le moyen d'entretenir de bonnes relations humaines. Personne ici ne peut dire que les relations que ces toxicomanes ont eues dans le passé n'ont pas contribué à leur situation, ni que la maladie mentale, les abus, les difficultés et les souffrances ne sont pas non plus des facteurs.

La solution à la souffrance ce n'est ni la souffrance, ni la discipline, ni la poigne de fer du gouvernement. La solution, c'est l'amour. C'est aussi la compassion, davantage de compassion, pas moins. C'est ce qui devrait motiver l'élaboration des mesures législatives sur une question aussi fondamentale que la toxicomanie.

La solution, ce n'est pas de rendre les gens plus malades. La solution, c'est de leur offrir un milieu sûr et confortable où ils pourront régler leur problème. La toxicomanie est une maladie parmi tant d'autres. Il ne faut pas la diaboliser. Il faut la comprendre et s'y attaquer de façon rationnelle, en employant les bonnes solutions pour régler le problème.

● (2110)

Parfois je me demande si nous, qui sommes législateurs, ne devrions peut-être pas tous nous rappeler que nous avons déjà été en amour. Lorsqu'on est en amour — comme la plupart des députés l'ont été, j'en suis certain —, et je ne parle pas d'un amour d'adolescent, mais bien d'un grand amour, toute notre perception du monde change, puis nous commençons à l'oublier. Nous tenons les choses pour acquises. Cependant, quand nous nous rappelons ces moments, nous nous rendons compte que nous percevons le monde tout à fait différemment, d'une meilleure façon, et nous prenons de bonnes décisions. Je sais que je fait de la psychologie, et que je suis peut-être un peu idéaliste. Ce que je veux dire, c'est que je pense qu'il y a des solutions aux problèmes qui existent entre les gens. Je pense que si nous nous fions à l'histoire de l'humanité, à tous les écrits remarquables sur l'honnêteté, la compassion et l'amour, il est possible de réunir les gens, de régler leurs problèmes et de guérir n'importe quelle maladie.

Passons à un sujet un peu plus concret: la sécurité publique. La vérité, c'est que les centres d'injection sont sécuritaires. C'est la vérité. Ils sont sécuritaires non seulement pour les toxicomanes, mais aussi pour les gens qui habitent aux environs. Ces centres contribuent à la sécurité et à l'assainissement des quartiers et à la baisse de la criminalité. C'est vrai du point de vue statistique et nous le savons. Malheureusement, les conservateurs l'ignorent. Cela ne me surprend pas, car ils ont bâillonné nos scientifiques. Ils refusent d'adopter une approche fondée sur des données probantes pour élaborer des mesures législatives. Il suffit de penser à la récente mesure législative et à leur mépris total des décisions de la Cour suprême, qui se manifeste aussi dans le présent projet de loi.

Mais le pire, c'est l'aspect électoraliste de ce projet de loi. Il est complètement irresponsable de diaboliser un groupe de la population pour remplir les coffres d'un parti politique, et c'est ce que vise ce projet de loi. La peur est une émotion normale. Tous les humains la ressentent, mais ce qui les distingue, c'est la façon dont ils réagissent

à cette peur. À mon avis, ce qui distingue un parti politique comme le nôtre, c'est le fait qu'il soit motivé non pas par la peur, mais par l'espoir. La peur qui motive ce projet de loi, c'est celle des toxicomanes. Au lieu de leur tendre une main secourable et de tenter de comprendre leur situation, les conservateurs les diabolisent. Ce faisant, ils croient s'allier des électeurs et des donateurs.

Il est vrai que bon nombre de mes concitoyens ne veulent pas d'un centre d'injection supervisée dans leur quartier, mais ils ont tort. Ils ne comprennent pas que, selon les données et les statistiques, ces centres rendent les quartiers plus sécuritaires et réduisent les cas de sida et de maladies transmissibles. Il incombe aux élus d'expliquer les mesures. C'est une question d'éducation, et non de peur.

● (2115)

Je fais confiance aux Canadiens, et je crois en leur compassion. Je suis convaincu que, si on expliquait à certains résidents de ma circonscription comment les centres d'injection supervisée pourraient améliorer le sort de leurs concitoyens, ils seraient d'accord.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, la Cour suprême a fondé sa décision sur l'article 7 de la Charte, qui garantit le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de chaque personne, parce qu'elle jugeait qu'il y avait une violation de cet article. Dans le projet de loi, le gouvernement tente de priver les gens de leurs droits en les empêchant de suivre et de recevoir des traitements en toute sécurité grâce au programme qui été créé en 2003 en vertu de l'exemption prévue dans la loi.

Quel argument les conservateurs invoqueront-ils pour se défendre si jamais ce projet de loi fait lui aussi l'objet d'une contestation fondée sur la Charte et qu'ils doivent retourner devant les tribunaux? J'aimerais connaître l'opinion de mon collègue sur ce sujet, car il semble que leur seul argument pour cette mesure législative, c'est qu'ils ne veulent pas ces centres proches de chez eux?

● (2120)

M. Mathieu Ravignat: C'est une excellente question, monsieur le Président, et je remercie mon collègue libéral de me l'avoir posée. Il est vrai que le gouvernement va constamment à l'encontre des décisions de la Cour suprême. Heureusement qu'il y a des juges qui font preuve d'indépendance par rapport au gouvernement et qui prennent des décisions sensées et fondées sur des données probantes.

Nous pouvons légiférer à des fins électorales autant que nous le désirons, mais le moment de vérité arrive quand ces mesures sont portées à l'attention des juges. Ces derniers peuvent examiner les faits et déterminer ce qui a des répercussions positives. Les Canadiens leur font vraiment confiance. La Cour suprême a certainement plus de légitimité que le gouvernement, et il y a de bonnes raisons à cela.

[Français]

M. Jonathan Genest-Jourdain (Manicouagan, NPD): Monsieur le Président, j'ai particulièrement apprécié l'intervention de mon collègue. C'était très édifiant et je vais m'en inspirer pour ma propre intervention qui va prendre forme dans les prochaines minutes.

Durant son discours, il a mentionné que les conservateurs avaient mis en avant une mesure afin de regarnir leurs coffres et que cela impliquait des transactions financières.

Mon collègue voudrait-il étayer ses propos afin je puisse y puiser par la suite?

Initiatives ministérielles

M. Mathieu Ravignat: Monsieur le Président, les conservateurs ont fait la même chose dans le cas de beaucoup d'enjeux, dont celui de la criminalité ou de la protection des victimes.

Pour eux, il s'agit toujours de repérer un groupe de citoyens, de créer ensuite la peur dans un autre groupe de citoyens et de justifier le fait qu'un groupe de citoyens donne de l'argent au Parti conservateur. Ils le font constamment.

Ils choisissent malheureusement de marginaliser des groupes, et je redoute parfois qu'ils le fassent avec des groupes minoritaires. Par exemple, quand on parle d'immigration, on revient sur les méchants immigrants. Cela joue sur des émotions qui ne sont pas acceptables dans une civilisation moderne comme la nôtre, où tous les Canadiens sont égaux et où tous les Canadiens devraient être respectés.

[Traduction]

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur certaines des observations que le député de Cambridge a faites durant ce débat.

On ne devrait pas vivre dans une maison de verre. Le député de Cambridge devrait savoir que la région de Waterloo affiche le plus haut taux d'alcoolisme en Ontario, et il devrait faire preuve d'un peu de compassion à l'égard des gens de sa circonscription qui souffrent de toxicomanie.

Je rappelle qu'on avait créé un groupe de travail composé de 26 membres, dont des policiers, des travailleurs de rue, des travailleurs sociaux et des représentants du gouvernement. Ce groupe de travail a formulé 99 recommandations pour s'attaquer à ce problème. La recommandation numéro 45 porte sur la stigmatisation et la discrimination associées à la toxicomanie et sur l'importance d'amener les gens à reconnaître que la toxicomanie est une question de santé, et non pas une question de moralité, et qu'elle peut être réglée au moyen d'un traitement. Il s'agit des conclusions d'un groupe de travail dans la région même que représente le député de Cambridge. Il devrait écouter les gens de sa circonscription. Mon collègue n'est-il pas d'accord avec moi?

M. Mathieu Ravignat: Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord. J'aimerais ajouter que, de notre côté de la Chambre, nous vivons dans une maison de verre pas mal épais. Bonne chance à qui veut essayer de la briser.

Je représente la circonscription de Pontiac. Les députés pensent-ils que ma circonscription affiche un taux élevé de toxicomanie? Non. Pourtant, je suis ici en train de parler de cet enjeu, qui est d'une importance fondamentale.

On serait porté à croire que ce projet de loi interpellerait les députés de circonscriptions où la toxicomanie constitue un enjeu fondamental — surtout dans les circonscriptions urbaines, sans toutefois oublier que ce problème sévit aussi dans les circonscriptions rurales — et les députés qui ont à coeur, par exemple, le sort des anciens combattants qui, malheureusement, sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie. On serait porté à croire que ces députés seraient disposés à prendre la parole à la Chambre au sujet du projet de loi pour s'assurer que nous faisons ce qui s'impose.

• (2125)

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole au sujet de l'important projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Je vais tout d'abord faire une remarque sur l'état lamentable de notre démocratie. J'étais ici hier soir; je me suis adressée à une Chambre aussi vide que maintenant, après que de nombreux

intervenants néo-démocrates soient intervenus à l'égard d'un projet de loi qui a tout à voir avec le bien-être des Canadiens, l'utilisation judicieuse des deniers publics et la création de la meilleure politique publique possible. À toutes les occasions, ce sont les néo-démocrates qui ont pris la parole et ont parlé au nom des Canadiens au sujet de ces questions cruciales. Et voilà que l'histoire se répète ce soir.

On connaît bien les beaux discours du gouvernement: les projets de loi qu'il présente lui tiennent à coeur; il se soucie grandement de la sécurité et des Canadiens; et que sais-je encore. Pourtant, lorsque vient le temps de défendre leurs projets de loi, le silence règne du côté des conservateurs. Il leur arrive de chahuter ou de poser une question, mais lorsqu'il s'agit de prendre position et de défendre leurs projets de loi, ils préfèrent demeurer assis, comme ils l'ont fait hier et aujourd'hui.

Selon moi, la situation doit paraître ambiguë aux yeux des Canadiens — certainement pour ceux qui regardent la chaîne CPAC. En effet, à la vue des néo-démocrates qui travaillent si fort pour représenter leurs électeurs et les Canadiens, ils doivent se demander ce que peuvent bien faire les ministériels pendant tout ce temps.

Selon moi, le silence des conservateurs importe encore plus dans ce cas-ci, étant donné le sujet du projet de loi à l'étude, qui concerne des personnes comptant parmi les plus vulnérables de notre pays. Je parle de gens malades, aux prises avec des problèmes de toxicomanie. Ces laissés pour compte vivent souvent sans abri et dans une pauvreté abjecte. Certains vivent avec le traumatisme de mauvais traitements. Dans ma région, bon nombre de personnes souffrent encore de séquelles laissées par les agressions physiques et sexuelles horribles qu'elles ont subies au pensionnat pour Indiens, qui les ont menées à une vie de dépendance, d'autodestruction et de difficultés de toutes sortes.

Lorsque ces gens, leurs proches ou leur collectivité allument la télé pour voir ce que font les parlementaires pour leur venir en aide ou les aider à s'en sortir eux-mêmes, ils voient les conservateurs rester muets à l'égard d'un autre projet de loi indéfendable, nullement basé sur des faits, sur des données scientifiques ou sur une politique de santé publique sensée, mais plutôt sur un programme borné reposant sur des bases purement idéologiques.

Ce n'est pas la première fois que la Chambre est saisie d'un projet de loi qui ne repose que sur une idéologie et ne tient pas compte des faits. Malheureusement, nous en voyons tous les jours. Je suis néanmoins profondément troublée par ce projet de loi. Pour reprendre les propos de mon collègue, cette mesure législative a pour but de diviser les Canadiens. On se sert de gens qui ont besoin d'aide, dont la vie est en jeu, pour que le gouvernement puisse se faire du capital politique. C'est inadmissible.

Mon expérience en politique m'a fourni, hélas, maints exemples de la façon dont le gouvernement conservateur utilise ce genre de tactiques dans des circonscriptions comme la mienne.

• (2130)

On le voit aussi à la façon dont le gouvernement tente de marquer des points aux dépens des transgenres et de contrecarrer les efforts d'une multitude de Canadiens — y compris, et je suis fière de le dire, de nos députés — qui défendent les droits des transgenres.

Initiatives ministérielles

Pourquoi est-ce que je dis tout cela? Est-ce parce que j'ai en mémoire les appels que nous avons commencé à recevoir à nos bureaux de campagne quelques jours avant les dernières élections. Les gens étaient inquiets, affolés et furieux de recevoir des messages téléphoniques leur disant que leur candidate néo-démocrate — en l'occurrence moi — approuvaient que des hommes adultes utilisent les toilettes des femmes. Une des personnes qui s'est adressée à nous est père d'une fillette de huit ans qui a entendu ce message en répondant au téléphone.

Le message ne parlait pas de la politique en question, du débat parlementaire ou de la mesure législative. Il visait le plus bas dénominateur commun de la politique électorale, une tactique que le gouvernement conservateur a apprise de ses cousins républicains aux États-Unis. Il savait exactement ce qu'il faisait. Il voulait creuser un fossé entre les membres des familles, dans les collectivités, dans ma localité, en disant, en gros, que j'appuyais les droits de la personne, y compris les droits des transgenres, et ô combien c'était horrible. Les conservateurs l'ont fait en dissimulant les faits, en usant d'un langage sibyllin, puis en n'avouant qu'au dernier moment que l'appel était en lien avec une campagne très concertée des conservateurs.

Il s'agit d'un autre exemple d'un programme idéologique adopté par le gouvernement pour se faire du capital politique.

Un autre exemple réside dans la façon dont le gouvernement traite les membres des Premières Nations. Au lieu de négocier et de collaborer avec eux, que ce soit en matière d'éducation, de soins de santé, de respect des droits issus de traités ou de développement économique, le gouvernement a la fâcheuse habitude de les dénigrer et de leur mettre des bâtons dans les roues lorsqu'ils cherchent à améliorer leur sort.

Je me souviens que, encore une fois pendant la dernière campagne électorale, les habitants d'un secteur urbain de ma circonscription ont reçu des envois postaux affirmant que les dirigeants des Premières Nations faisaient preuve de manque de responsabilité. On y présentait des arguments concernant la corruption et on y accusait les dirigeants et les chefs des Premières Nations d'être corrompus.

C'est un peu fort de la part d'un gouvernement qui a tout fait pour plaire à ses amis, que ce soit au Sénat ou par diverses nominations douteuses ou encore par des engagements qu'il a pris. Nous savons que ce que son programme cherche à accomplir, c'est de diviser la population canadienne, dans ce cas-ci en dressant les non-Autochtones contre les Autochtones, et d'entretenir de l'animosité à l'égard de personnes qui vivent souvent en marge de notre société.

Le projet de loi C-2 ne fait pas exception. Encore une fois, c'est le même scénario, et dans ce cas, comme je l'ai mentionné, on joue avec la vie des gens les plus vulnérables et on met en péril les collectivités partout au pays. On risque la vie des membres de nos propres familles. Dans certains cas, il pourrait même s'agir de personnes qui ont déjà siégé ici, à la Chambre, et dont la vie a été bouleversée par la toxicomanie. Ces gens savent de quoi il est question et à quel point il est important d'offrir de l'aide.

Le gouvernement n'a pas écouté les professionnels de la santé, pas plus qu'il n'a lu les 30 études évaluées par les pairs qui ont été publiées dans diverses revues. Il ne veut pas reconnaître les faits, comme le fait que le taux de décès par surdose a diminué de 35 % dans Vancouver-Est depuis l'ouverture du centre InSite, ou encore le fait que les taux de prévalence du VIH et du sida ont grandement diminué grâce à ce centre. Au lieu d'examiner les faits, de se fonder sur les preuves et d'appliquer les principes en matière de soins, le gouvernement conservateur cherche à se faire du capital politique.

Certains de mes collègues ont mentionné que ce projet de loi va à l'encontre de la décision de la Cour suprême et qu'il pourrait sans aucun doute être contesté. Certains ont mentionné que le gouvernement ne peut pas s'appuyer sur quoi que ce soit pour défendre cette mesure législative.

• (2135)

J'aimerais terminer en disant que je suis fier de faire partie du NPDP, un parti qui défend les intérêts des Canadiens. Ces derniers veulent que nous changions les choses dans nos collectivités, que nous nous occupions des personnes les plus vulnérables et que le gouvernement fasse preuve de leadership. Les Canadiens méritent mieux qu'un gouvernement qui joue avec la vie des gens dans le besoin et qui agit ainsi simplement pour se faire du capital politique.

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, les gens qui suivent le débat de ce soir doivent se rappeler que nous sommes en train de débattre d'une mesure législative. Le projet de loi s'appelle la Loi sur le respect des collectivités. Or, bien des observations des députés de l'opposition ne sont pas axés sur l'intention du projet de loi.

Selon le projet de loi, la collectivité où on envisage de créer un centre devra pouvoir se prononcer sur cette décision. L'un des critères prévus dans le projet de loi oblige les groupes qui souhaitent créer un centre d'injection supervisée à fournir des données scientifiques prouvant que ce centre est nécessaire.

Mais pourquoi donc nos collègues ne conviennent-il pas que la population touchée — les policiers, les groupes communautaires, les groupes scolaires — devrait avoir voix au chapitre lorsqu'il s'agit de décider si un centre devrait, ou non, être créé à proximité de chez elle? N'est-ce pas tout à fait normal? La députée croit-elle plutôt que le gouvernement d'Ottawa est le meilleur juge et qu'il devrait décider où ces centres devraient être situés, sans égard aux préférences de la collectivité?

Mme Niki Ashton: Monsieur le Président, le député d'en face peut largement contribuer au débat et je le remercie d'employer tout le temps qui lui est alloué pour expliquer aux Canadiens ce sur quoi porte, selon lui, le projet de loi. Malheureusement, il ne fait que leur jeter de la poudre aux yeux.

Les discours creux du gouvernement nous font plutôt comprendre que le projet de loi a surtout pour but d'empêcher la création de centres de réduction des méfaits de la toxicomanie, comme InSite, et d'empêcher les toxicomanes d'obtenir l'aide dont ils ont besoin.

Les Canadiens ne sont pas dupes et ils voient de plus en plus clair dans le programme du gouvernement. Ils comprennent bien le projet de loi C-2.

M. Bruce Hyer (Thunder Bay—Superior-Nord, PV): Monsieur le Président, j'ai été touché par les propos éloquentes de la députée de Churchill. Elle a raison sur toute la ligne. La seule chose que j'ajouterais et sur laquelle je lui demanderais de s'exprimer, si elle le veut bien, c'est que les conservateurs, qui n'ont aucune empathie envers les pauvres toxicomanes, ne résolvent pas le problème, mais l'ont amplifié dans une large mesure et ont contribué à le créer.

Sous le gouvernement actuel, les écarts de revenus s'accroissent. Sous le gouvernement actuel, la pauvreté augmente, en particulier chez les enfants. Il s'ensuit que les parents n'arrivent pas à bien s'occuper de leurs enfants, ce qui conduit souvent au développement de dépendances. C'est triste et c'est scandaleux.

Initiatives ministérielles

L'éloquente députée de Churchill nous dirait-elle ce qu'elle en pense?

Mme Niki Ashton: Monsieur le Président, on peut tracer bien des parallèles, dans le Nord du Canada, quand il est question du cycle des toxicomanies dans lesquelles les gens sont enfermés, du manque de services et de l'absence d'endroits où aller pour obtenir de l'aide.

On parle d'un programme de lutte contre la pauvreté, mais le gouvernement fait augmenter la pauvreté et marginalise encore davantage les collectivités qui ont besoin d'aide. Si le gouvernement veut vraiment changer les choses et aider les Canadiens, où sont les investissements nécessaires dans le logement? Où sont les investissements nécessaires dans la garde des enfants, la formation ou l'enseignement? Nous n'en voyons pas la trace. Tout ce que nous entendons, c'est ce qui nous est raconté ici ce soir, des histoires inventées sur la façon dont le gouvernement va empêcher l'héroïne d'aboutir dans notre cour.

Je suis étonnée de voir les ministériels croire que les Canadiens se soucient peu de la question. Les Canadiens s'en soucient et ils ne sont pas dupes de cette tentative à peine voilée de se faire du capital politique. J'ai hâte de parler à de nombreuses personnes de ma circonscription du programme du gouvernement.

• (2140)

Mme Mylène Freeman (Argenteuil—Papineau—Mirabel, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie d'intervenir sur le projet de loi C-2, qui s'inscrit dans une tendance du gouvernement. Je m'explique.

Je suis préoccupée par la façon dont les lois sont élaborées dans notre pays. Cette mesure législative est un bon exemple du leadership qu'exerce le gouvernement conservateur lorsqu'il rédige des projets de loi et les présente à la Chambre. La façon dont le gouvernement se comporte publiquement n'a rien à voir avec le Canada dans lequel j'ai grandi et le Canada dont je suis fière de faire partie. Lorsque je prends la parole à la Chambre, je suis très triste de voir la façon dont se déroule le processus législatif.

Tout d'abord, je vais parler un peu de ce que fait réellement le projet de loi. Il ne respecte pas vraiment les collectivités, comme l'indique son titre, et comme d'autres, par exemple, n'assurent pas vraiment la sécurité des collectivités. C'est une tendance qu'on retrouve dans certains titres de projets de loi. Au contraire, il marginalise encore davantage ceux qui vivent déjà en marge de la société. Il accroît la violence dans la vie de ceux qui vivent déjà dans une grande violence. Il met en danger ceux qui sont déjà en danger.

En gros, toute la mesure législative concerne InSite. Pour ceux qui ne seraient peut-être pas au courant, InSite est un centre à Vancouver où les toxicomanes peuvent se faire des injections supervisées de drogue. Nous savons tous, du moins les députés de ce côté-ci de la Chambre, ce qu'est la toxicomanie et qu'il existe des moyens plus sûrs de briser le cycle vicieux de la dépendance. Si les toxicomanes ne parviennent pas à se désintoxiquer, comme ce peut être le cas pour certains d'entre eux, ils ne se retrouveront au moins pas dans une situation où ils sont plus vulnérables.

À la suite d'une augmentation du nombre de décès par surdose à Vancouver entre 1987 et 1993, la Vancouver Coastal Health Authority et des partenaires locaux ont créé InSite. Depuis lors, on observe une énorme baisse des maladies telles que l'hépatite A, B, et C et le VIH/sida.

Au départ, InSite bénéficiait d'une exemption en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. En 2008, l'exemption accordée en vertu de l'article 56 de la loi est arrivée à

échéance, et c'est pour cette raison que nous nous retrouvons dans la situation où nous sommes aujourd'hui. Comme le ministre de la Santé de l'époque a refusé de renouveler l'exemption, des procès ont été intentés. L'affaire a finalement été renvoyée à la Cour suprême du Canada.

En 2011, la Cour suprême a jugé que, en décidant de fermer le centre InSite et de ne pas renouveler son exemption aux termes de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le ministre allait à l'encontre des droits des participants au programme qui sont garantis par la Charte. La décision du ministre était « [...] arbitraire; elle va à l'encontre des objectifs mêmes de la Loi, notamment la santé et la sécurité publiques ».

Voilà qui résume la raison de notre présence ici. Nous sommes ici parce que la décision de la Cour suprême est incompatible avec l'idéologie des conservateurs. Ce projet de loi imposerait des conditions extrêmement restrictives à des centres comme InSite, et il dissuaderait toute autre collectivité qui aurait besoin de mettre en place ce genre de programme.

D'une certaine manière, ce projet de loi vise seulement InSite. Il illustre donc la tendance observée au sein du gouvernement conservateur.

• (2145)

Les conservateurs méprisent avec véhémence toute décision de la Cour suprême qui va à l'encontre de leur idéologie. Ils n'ont aucun respect pour le pouvoir judiciaire canadien, et ils ne comprennent pas qu'une décision prise par la Cour suprême doit être respectée, qu'elle leur plaise ou non. Ce ne sont pas eux, mais les tribunaux qui sont les défenseurs des droits et libertés au pays. Voilà pourquoi le pouvoir judiciaire est séparé des autres pouvoirs de l'État. Malheureusement, les conservateurs continuent de trouver des moyens de contourner ces décisions en présentant des mesures législatives qui ne les respectent pas, et qui, en quelque sorte, permet aux conservateurs d'appliquer ces décisions en fonction de leur idéologie.

Par exemple, dans cette affaire, la cour a fondé sa décision sur l'article 7 de la Charte, qui dit ceci: « Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale. »

C'est monnaie courante. Les conservateurs s'opposent, fondamentalement, idéologiquement, aux décisions de la Cour suprême sur des choses concernant la sécurité des gens, la santé des gens et le droit des gens à la vie. C'est ce qui fait aussi peur dans cette tendance. La Cour suprême a jugé qu'InSite et d'autres centres d'injection supervisée doivent bénéficier d'une exemption en vertu de l'article 56 dans les cas où leur existence diminuera le risque de décès et de maladie et où il n'existe guère de preuve, sinon aucune preuve, qu'elle aura une incidence négative sur la collectivité. InSite n'a pas d'incidence négative sur la collectivité. Bien au contraire, ce centre a une incidence très positive sur la collectivité. Les conservateurs doivent maintenant s'en remettre à un projet de loi pour créer des conditions extrêmement strictes pour InSite.

C'est un manque de respect et un mépris flagrant de la décision de la cour sur InSite. Cela va complètement à l'encontre de la décision et ce, de la part d'un gouvernement qui a défié à maintes reprises les décisions de la Cour suprême en présentant à la Chambre des mesures législatives qui ne respectent pas les décisions.

Initiatives ministérielles

Prenons, par exemple, une affaire très analogue, à mon avis, en l'occurrence le projet de loi C-36 qui a récemment été présenté. C'est un affront à l'arrêt Bedford, qui disait très clairement que, compte tenu des conditions dangereuses dans lesquelles s'exerce le travail du sexe, ceux qui le pratiquent doivent pouvoir prendre des mesures pour se protéger. Nous avons maintenant un projet de loi qui leur enlève ce pouvoir. Il n'est pas exagéré de dire que cette mesure législative mettrait des vies en péril.

Nous sommes aussi saisis du projet de loi C-24, le projet de loi sur l'immigration qui crée deux catégories de citoyens. Les citoyens à double nationalité sont traités comme des citoyens de seconde classe qui pourraient être expulsés et mis en danger dans un pays qu'ils pourraient n'avoir jamais vu de leur vie.

Ce projet de loi fait suite à plusieurs projets de loi sur la criminalité qui ont été jugés inconstitutionnels. Les conservateurs marginalisent constamment les Canadiens à risque et mettent encore davantage au banc de la société des groupes qui sont déjà marginalisés.

Comme je l'ai mentionné, les nombreux projets de loi des conservateurs en matière de justice suivent le même modèle. Ils ostracisent, isolent et divisent les gens. Plutôt que d'essayer de s'attaquer à la racine des problèmes, les conservateurs s'attaquent aux symptômes, sans même s'interroger sur la source du problème. Ils jettent les gens en prison sans les aider à réintégrer la société et cela ne règle pas le problème.

Et n'oublions pas le Sénat, non élu et non tenu à la reddition de comptes, qui a bloqué le projet de loi de mon collègue sur l'identité de genre, lequel aurait instauré des droits pour les Canadiens transgenres, eux qui sont si marginalisés et qui sont confrontés à des situations de violence. Je ne crois pas avoir le temps de parler de la distinction entre un Sénat non élu et non tenu à la reddition de comptes qui va à l'encontre de la volonté des élus de la Chambre, et le processus judiciaire, qui vise à protéger les droits des Canadiens en dépit du processus démocratique qui se déroule à la Chambre.

Le Sénat fait obstacle à ce processus, mais invariablement, le gouvernement choisit l'idéologie plutôt que les faits. Dans ces cas, chaque fois, le gouvernement prend des moyens extraordinaires, vraiment, pour faire abstraction des tribunaux. Je n'exagère pas. Je sais que le temps me manque, mais je tiens à dire ceci: ces projets de loi compromettent à sécurité des gens...

● (2150)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre, s'il vous plaît. Avant d'amorcer les questions et observations, je donne la parole au leader du gouvernement à la Chambre, qui, je crois, invoque le Règlement.

* * *

LOI CONCERNANT L'ÉRADICATION DES DROGUES DANS LES PRISONS

PROJET DE LOI C-12 — AVIS DE MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, j'avise qu'aucun accord n'a pu être conclu aux termes des dispositions des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement en ce qui concerne l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, un

ministre proposera une motion prévoyant pour les délibérations à cette étape un certain nombre de jours ou d'heures.

* * *

LOI SUR LA JUSTICE POUR LES ANIMAUX QUI FOURNISSENT DE L'ASSISTANCE (LOI DE QUANTO)

PROJET DE LOI C-35 — AVIS DE MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, j'avise qu'aucun accord n'a pu être conclu aux termes des dispositions des paragraphes 78(1) et 78(2) du Règlement en ce qui concerne l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-35, Loi modifiant le Code criminel (animaux d'assistance policière, animaux d'assistance militaire et animaux d'assistance).

Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance de la Chambre, un ministre proposera une motion prévoyant pour les délibérations à cette étape un certain nombre de jours ou d'heures.

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): La Chambre remercie le leader du gouvernement à la Chambre de lui en avoir donné avis.

* * *

LOI SUR LE RESPECT DES COLLECTIVITÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; et de la motion portant que la question soit maintenant mise aux voix.

M. Dan Albas (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, je suis certainement content que nous ayons un débat. Je pense que les gens seront heureux de voir que nous sommes saisis de tels enjeux.

Ma question est simple. Beaucoup de choses sont assujetties à la réglementation fédérale, notamment les tours de téléphonie cellulaire. Nous devons maintenant consulter les collectivités pour nous assurer que, si une telle tour est érigée sur leur territoire, la population en est informée et les consultations sont menées de manière adéquate.

La députée ne convient-elle pas que l'établissement d'un centre comme InSite devrait faire l'objet de consultations publiques, comme c'est le cas pour les tours de téléphonie cellulaire? N'est-il pas nécessaire de consulter la population à ce sujet?

Mme Mylène Freeman (Argenteuil—Papineau—Mirabel, NPD): Monsieur le Président, comme je ne viens pas de la Colombie-Britannique, je ne m'engagerai pas sur ce terrain. Par contre, je souligne que le gouvernement consulte rarement les circonscriptions qu'il devrait consulter lorsqu'il présente des projets de loi qui ont une grande incidence sur elles.

Initiatives ministérielles

Prenons l'exemple de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La Canada a signé cette déclaration, qui l'engage à mener de véritables consultations auprès des Premières Nations sur tout ce qui touche à leur territoire, leur souveraineté, leur langue, leur culture, et cetera. Or, chaque fois qu'un projet de loi modifie la Loi sur les indiens ou a une incidence sur les communautés autochtones, le gouvernement conservateur fait l'impossible pour éviter de consulter la population autrement qu'en recevant des courriels de gens qui appuient les mesures proposées. C'est ce que nous avons pu constater à maintes reprises. Il est vraiment dommage que le député établisse un parallèle avec les tours de téléphonie cellulaire. Cette question est aussi importante pour les gens de ma circonscription, mais pourquoi tant d'hypocrisie?

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, ce soir, bien des gens ont évoqué l'idée d'une autre contestation fondée sur la Charte, mais cela semble illogique dans ce cas-ci. On n'a pas affaire ici au cas classique d'une mesure législative qui donne lieu à une contestation; il est question de la législation qui porte sur les droits fondamentaux qui sont garantis par la Charte. Dans ce cas-ci, il est question de l'article 7 et de l'exemption prévue à l'article 56 et aux articles subséquents.

Ma question est la suivante: étant donné les règles qui ont été adoptées à la suite de la décision récente de la Cour suprême, la députée estime-t-elle que les règles et les lignes directrices dont s'enorgueillit le gouvernement sont particulièrement exigeantes et qu'elles placent la barre trop haut pour les prochains projets de centre d'injection supervisée au Canada?

• (2155)

Mme Mylène Freeman: Monsieur le Président, ce projet de loi impose aux collectivités une trop grande responsabilité pour prouver les avantages associés à ces centres, tandis que la décision de la cour indique clairement qu'il incombe au gouvernement de prouver qu'ils sont dangereux pour la collectivité. Ce qui est malheureux, c'est la perception idéologique du monde qu'a le gouvernement. Le nombre de décès par surdose a chuté de 35 % à Vancouver depuis l'ouverture d'InSite. C'est une donnée très significative. Or, elle va à l'encontre de l'idéologie du gouvernement. Par conséquent, il se donnera beaucoup de mal pour contourner les tribunaux dans ce dossier.

[Français]

Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de ma collègue. Je l'ai trouvé très éloquent et pertinent. Nous savons que 70 % des utilisateurs de drogue injectable qui utilisent InSite sont moins susceptibles de partager les seringues. La réduction de l'échange de seringue a été répertoriée comme une pratique exemplaire à l'échelle internationale pour réduire le VIH, le Sida, l'hépatite B et l'hépatite C. Toutefois, depuis le début du débat sur ce projet de loi, nous avons remarqué que nos collègues du côté gouvernemental ne cessent d'adopter la politique de l'autruche, c'est-à-dire qu'ils mettent leur tête dans le sable bitumineux, au lieu de regarder la santé et la sécurité des Canadiens et Canadiennes.

Ne devraient-ils pas être plus réalistes et redescendre sur terre?

[Traduction]

Mme Mylène Freeman: Monsieur le Président, il s'agit d'un gouvernement qui essaie de nommer à la Cour suprême des juges qui ne sont pas admissibles à cette nomination. J'ai oublié de le mentionner dans mon discours.

Il a été démontré qu'InSite a réduit le risque de contracter des infections transmissibles par le sang, comme le VIH-sida et l'hépatite

C. Ce sont des faits, mais il semble que les conservateurs ne s'intéressent pas aux faits. Pour eux, cela ne veut rien dire.

Les conservateurs ne gouvernent pas au nom de tous les Canadiens; ils gouvernent au nom d'une idéologie. Ils essaient de se faire du capital politique et, pendant qu'ils font cela, ils mettent des vies en danger. C'est pour cela que je ne peux pas appuyer le projet de loi.

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, comme on le voit, on parle ce soir d'un sujet qui soulève beaucoup de passions et qui est malheureusement trop souvent mal compris. Je sais que nos collègues d'en face voient les centres d'injection supervisée comme une menace ou encore comme une façon d'encourager la consommation de drogue, mais ce n'est pas le cas.

En fait, toutes les expériences au Canada et ailleurs démontrent que les centres d'injection supervisée sont surtout un moyen de diminuer le nombre de décès, la transmission des maladies dans une communauté, les coûts pour le système de santé et la consommation de drogue dans les espaces publics. D'ailleurs, nous avons un exemple particulièrement probant ici, au Canada, avec le centre InSite, qui a fait ses preuves et qui est maintenant accepté par les résidents du quartier et par les gens qui travaillent dans le secteur.

En fait, les gens qui vivent et travaillent dans le quartier autour d'InSite appuient ce projet à 80 %. Je ne sais pas quels étaient les chiffres quand le projet a été proposé, mais maintenant qu'ils vivent avec InSite, 80 % de ces gens — c'est quand même une grosse majorité — approuvent InSite et trouvent qu'il est utile pour leur communauté. Cette situation n'est pas exclusive à InSite, parce qu'on retrouve les mêmes chiffres quand on examine ce qui se fait en Europe.

Bref, les gens qui vivent dans les quartiers concernés et qui voient les résultats sont vastement en faveur de ce genre de site. Malgré cela, on a devant nous ce soir un projet de loi dont le but transparent et évident est essentiellement d'empêcher des centres comme InSite de fonctionner ou de se créer, et ce, pour des raisons purement idéologiques. On a répété souvent qu'elles étaient idéologiques, mais elles sont également démagogiques. Elles n'ont rien à voir avec ce qu'on peut vraiment accomplir grâce à de telles initiatives.

Comme je le disais lors d'une intervention précédente sur le même sujet, j'ai beaucoup de difficultés à comprendre ce que veulent les conservateurs. Veulent-ils plus de malades, plus de cas d'hépatite et de sida dans nos communautés? Veulent-ils plus de crimes? Est-ce ce qu'ils cherchent vraiment? Et au nom de quoi?

Dans ma circonscription, Laurier—Sainte-Marie, on veut moins de malades, moins de crimes et moins de problèmes. C'est sûr qu'il y a des problèmes de consommation de drogue dans Laurier—Sainte-Marie. C'est une circonscription éminemment urbaine. C'est le centre-ville de Montréal. C'est souvent le secteur qui attire des problèmes de consommation de drogue ou plutôt là où se rencontrent les gens qui ont ce type de problèmes. Cependant, il existe une panoplie de solutions dont on pourrait s'inspirer. Je regarde ce que font les gens de Cactus, de L'Anonyme, du CSSS et du groupe EMERII. Ce sont toutes des initiatives bien intéressantes auxquelles il manque un élément qui pourrait s'y ajouter et les compléter, et ce sont les centres d'injection supervisée. Bien des groupes sont intéressés à mettre cela en oeuvre dans le centre-ville de Montréal, et même dans la grande région de Montréal.

Initiatives ministérielles

Les gens veulent faire cela parce qu'ils veulent éviter des morts, des crimes et des maladies. Ils veulent augmenter la sécurité dans nos communautés. En fait, c'est exactement ce que la Cour suprême nous a dit sur le sujet. Pour bien comprendre, rappelons un peu les faits. En 2008, l'exemption d'InSite est arrivée à échéance. On parle ici d'exemption parce que la Loi réglementant certaines drogues et autres substances dit que les drogues que les gens s'injectent dans ce centre ne devraient pas être utilisées.

● (2200)

Toutefois, l'article 56 de la loi permet une exemption à des fins médicales, de prévention, de contrôle et d'encadrement, afin d'éviter que les gens s'injectent eux-mêmes les drogues dans des conditions souvent déplorables.

L'exemption d'InSite est arrivée à échéance et le ministre de la Santé a rejeté la demande de renouvellement de l'organisation. Évidemment, et il ne faut pas s'en surprendre, c'est allé en cour. Tout d'abord, c'est allé devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique, qui a jugé qu'InSite devrait bénéficier d'une nouvelle exemption.

Le gouvernement conservateur ne s'est pas contenté de cette réponse, comme on peut s'en douter, et il a interjeté appel devant la Cour d'appel de Colombie-Britannique. Cette cour a confirmé le jugement de la première cour. Le gouvernement n'a pas voulu en rester là, et cela a fini par se retrouver devant la Cour suprême du Canada. Cette dernière a statué que la décision du ministre, qui était essentiellement de fermer InSite en lui refusant sa nouvelle exemption ou l'extension de son exemption, violait les droits des clients d'InSite, des droits garantis par la Charte.

D'ailleurs, voici ce que la Cour suprême a dit à propos de la décision du ministre:

Elle est arbitraire; [...] elle va à l'encontre des objectifs mêmes de la Loi, soit la protection de la santé et de la sécurité publiques

La cour a aussi souligné que:

La violation en cause est grave; elle met en danger la santé, en fait, la vie, des demandeurs et des personnes qui se trouvent dans la même situation. On ne peut faire fi des graves conséquences qui peuvent découler d'une expiration de l'exemption constitutionnelle dont Insite bénéficie actuellement.

Il me semble que c'est assez clair. On ne peut pas dire que c'est un jugement partisan, même si les conservateurs semblent maintenant considérer la Cour suprême comme étant un organisme partisan, parce qu'elle ose faire valoir la Charte canadienne des droits et libertés et s'opposer aux décisions anticonstitutionnelles du gouvernement.

Bref, la Cour suprême a établi que le gouvernement avait le devoir de permettre à InSite et à d'autres sites d'injection supervisée d'offrir ces services qui peuvent sauver des vies.

Toutefois, la Cour suprême ne s'est pas seulement limité à l'analyse de la situation des clients d'InSite. Comme elle devait le faire, elle s'est aussi penchée sur la question de la sécurité publique. On sait que c'est une question qui préoccupe bien des gens. D'ailleurs, la sécurité publique est souvent invoquée pour refuser ces sites.

Comme les experts, la cour soulève le point qu'encre faudrait-il démontrer qu'il y a un impact négatif sur la sécurité publique. La cour est claire: si un site peut causer un préjudice à une communauté, on peut l'interdire sans problème. Il faut garder un équilibre. Toutefois, au vu des avantages que peuvent procurer ces sites, il faut vraiment qu'on puisse démontrer qu'il y aurait effectivement préjudice. Il n'y a aucune preuve à cet effet. En fait, c'est plutôt le

contraire; il y a des avantages en ce qui concerne la sécurité publique.

Puisque mon temps de parole est presque écoulé, je terminerai en disant que je me suis promenées dans Laurier—Sainte-Marie. En compagnie de représentants d'organismes, j'ai ramassé des aiguilles qui traînaient un peu partout dans les cours et les parcs. En plus de voir cela, les enfants peuvent se blesser, tout comme les adultes. Empêcher toute cette activité de se dérouler dans un lieu public, c'est une question de sécurité publique. Ce n'est pas pour rien que 80 % des gens qui vivent près du site InSite et de sites similaires en Europe pensent que c'est une bonne affaire qui a amélioré leur qualité de vie.

● (2205)

[Traduction]

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté tous les discours ce soir et j'en ai dégagé deux thèmes. Le premier thème, c'est que les députés d'en face disent qu'il n'y a pas de consultation. Ils ont parlé du projet de loi C-36, qui a bien entendu fait l'objet d'une consultation en ligne à laquelle plus de 30 000 personnes ont participé, en plus des consultations auprès de nombreux groupes de tous les milieux. Puis ce soir, en ce qui concerne le projet de loi dont nous sommes saisis et qui traite des centres d'injection supervisée, les partis de l'opposition ne veulent pas que les collectivités, les municipalités ou les services de police soient consultés si un centre d'injection supervisée venait s'établir près de chez eux.

La consultation ouverte qui est prévue dans le projet de loi indique que les collectivités doivent être consultées avant qu'un centre InSite ouvre ses portes. Par conséquent, j'aimerais poser la question suivante à la députée d'en face: faut-il mener des consultations auprès de la collectivité ou non? C'est ce dont il est question dans le projet de loi, de consultation.

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Monsieur le Président, c'est plus fort que moi, je trouve cela un peu riche quand j'entends des conservateurs nous parler de consulter les gens alors que chaque fois que je me promène dans ma circonscription, ou ailleurs au Canada pour faire des consultations, notamment sur les dossiers dont je suis responsable, j'entends dire que ce gouvernement ne parle à personne, n'écoute personne, est complètement isolé et ne se soucie pas de ce que les gens pensent.

C'est tellement transparent. Bien sûr qu'il faut faire des consultations. Jamais personne ne dit qu'il ne faut pas consulter. Par contre, on met la quantité de consultations et la quantité de documents à présenter à une telle hauteur que cela devient absolument impossible à effectuer. Pire que cela, même si toute la communauté est d'accord à 100 % pour avoir un centre InSite, le ou la ministre a toujours le pouvoir arbitraire de décider que l'exemption ne sera pas accordée.

Ce n'est pas un projet de loi au sujet de la consultation. L'exercice est tellement transparent. C'est un projet de loi visant à rendre la création de centres comme InSite absolument impossible. Si quelqu'un arrivait à traverser toutes les épreuves qu'on met sur son chemin, le ou la ministre pourrait de toute façon arbitrairement décider que ce ne se fera pas.

Initiatives ministérielles

• (2210)

[Traduction]

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-sor, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais tout simplement revenir sur les observations de ma collègue conservatrice. L'Association des infirmières et infirmiers du Canada est préoccupée par la définition qu'on donne au terme « vaste appui au sein de la communauté » dans ce projet de loi. L'association a évidemment déclaré à maintes reprises qu'elle est en faveur du projet de loi, étant donné qu'elle représente les intervenants de première ligne. Quant à l'Association médicale canadienne, elle appuie les outils de réduction des méfaits fondés sur des données probantes. Pour bon nombre de ces personnes, les preuves sont éloquentes. Encore une fois, je mentionne ces groupes uniquement parce qu'ils sont composés d'intervenants de première ligne et qu'ils savent sans doute de quoi ils parlent.

Le directeur exécutif du Réseau juridique canadien VIH/sida, Richard Elliott, a également abordé cette question. Ces groupes ne jouent pas seulement un rôle à l'échelle nationale; ils interviennent aussi à l'échelle locale, où ils s'acquittent avec passion du mandat qui leur est confié.

J'aimerais poser une question à ma collègue au sujet des contestations fondées sur la Charte, qui risquent fort de se produire dans le cas qui nous occupe. Il est stupéfiant de constater à quel point on a fait peu de cas de l'opinion formulée par la Cour suprême au sujet des infractions prévues à l'article 7 de la Charte. Quelles sont les difficultés auxquelles le gouvernement se heurtera en agissant de la sorte?

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son excellente question qui m'amène à un point que j'aurais soulevé dans mon discours si j'avais eu plus de temps.

L'effort de contourner la décision de la Cour suprême avec ce projet de loi est tellement malhabile et tellement évident, qu'on dirait presque qu'ils cherchent volontairement à retourner en cour et à se refaire dire non, parce que ce projet de loi ne répond pas du tout aux demandes de la Cour suprême.

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureux de me lever à la Chambre pour parler du projet de loi C-2. Il a été connu sous différents noms dans le passé. Ce n'est pas la première vague de discours que nous avons sur le sujet, mais c'est informatif à plusieurs égards.

En premier lieu, je dois dire que je suis déçu. Concernant le projet d'oléoduc Northern Gateway, par exemple, le ministre des Ressources naturelles et des députés conservateurs nous disent qu'il faut se fier à la science et aux études faites.

Dans le cas de ce projet de loi, on a pourtant un exemple probant. En effet, le site d'injection supervisée InSite reçoit l'aval de toute la communauté scientifique et médicale. Toutes les études effectuées démontrent à quel point ce centre a des répercussions positives sur la communauté, et sur les gens pris dans l'enfer de la drogue et qui veulent s'en sortir. Il s'agit de la méthode la plus efficace, plus efficace en fait que la ligne dure, position longtemps prônée par les divers paliers de gouvernement depuis la Confédération. Les faits sont devant nous et ils ont été cités à plusieurs reprises par les députés qui ont pris la parole.

Pourtant, le gouvernement ferme les yeux devant ces faits pour en arriver à une position que plusieurs orateurs et experts qui se penchent sur le dossier ont qualifiée de dogmatique et d'idéologique.

L'expérience d'InSite, qui a été un succès, s'est déroulée non seulement au Canada, mais aussi en Europe et aux États-Unis. Cette expérience démontre clairement que la manière d'aider quelqu'un en détresse, coincé dans la spirale de la consommation de drogues et de la dépendance, se résout beaucoup plus facilement en lui donnant un encadrement qui lui permet d'obtenir le soutien nécessaire.

Je trouve un autre élément paradoxal. Concernant le droit de l'accès à l'avortement, je me considère comme étant prochoix. Or dans les discours que j'ai entendus depuis quelque temps, je m'aperçois que les députés qui se considèrent comme étant provie sur la question de l'avortement — ce que j'appelle anti-choix — sont aussi parmi ceux qui s'opposent à ce projet de loi ou parmi ceux qui appuient le projet de loi, mais qui s'opposent en fait aux sites d'injection supervisée.

Pourtant, ces sites sauvent des vies. Les études le démontrent clairement. D'ailleurs, dans le cas d'InSite, il est démontré que ce centre a été déterminant dans la réduction des surdoses dans une proportion d'environ 35 %. On parle de nombreuses vies sauvées directement après consommation. On ne parle même pas des vies sauvées par la réhabilitation, par le fait qu'on a pu les aider à retrouver le droit chemin et à ne plus être dépendants des drogues.

La question qui revient toujours sur les lèvres des conservateurs n'est pas celle de l'assentiment de la communauté. Ils nous posent des questions parce qu'il y a très peu de débat de leur côté pour justifier ce projet de loi, ainsi que tous les obstacles qu'ils veulent placer pour l'établissement de sites d'injection supervisée. Cette question serait beaucoup plus pertinente et juste de la part des conservateurs, s'ils n'avaient pas déjà lancé une campagne pour convaincre les communautés qu'il ne faut pas avoir d'héroïne chez soi et pour créer la panique et la peur.

Ce projet de loi crée tellement d'obstacles bureaucratiques à l'établissement de sites d'injection supervisée venant en aide aux différentes communautés que toute organisation désirant aider la communauté de cette manière sera découragée dès le départ. Les conservateurs parlent de consultations, mais on constate qu'ils veulent vraiment fonder leur campagne sur des arguments émotifs davantage que sur les faits, sur les statistiques, sur l'avis des spécialistes et sur ceux des experts médicaux.

Je vais donner une liste de tous les obstacles bureaucratiques que ce projet de loi mettrait en branle pour l'établissement de sites d'injection supervisée. Les candidats devront tenir compte des critères suivants pour que leur demande d'exemption soit prise en considération: des preuves scientifiques démontrant un avantage médical, une lettre d'avis des ministres provinciaux et territoriaux responsables de la santé et de la sécurité publiques, des conseils municipaux, des chefs de la police locale et des hauts fonctionnaires de la santé publique.

Initiatives ministérielles

● (2215)

Par ailleurs, ils devront aussi fournir de l'information sur les maladies infectieuses et les surdoses liées à l'utilisation des substances illicites; décrire les services de traitement de la toxicomanie qui sont disponibles à ce moment-là; décrire l'impact potentiel du site sur la sécurité publique; décrire toutes les procédures et les mesures, y compris des mesures visant à réduire le détournement des substances réglementées; décrire les tendances pertinentes ou les informations sur le flânage lié à la drogue, le trafic de drogue ou le taux de criminalité dans la zone où se trouve le site au moment de la demande; et fournir un rapport des consultations avec un large éventail de groupes de la municipalité, y compris des copies de tous les mémoires reçus et les mesures qui seront prises pour répondre aux préoccupations pertinentes.

Tout cela et plus encore devra être fourni par les groupes désirant implanter un site d'injection supervisée du genre d'InSite pour venir en aide à la communauté et aux gens pris dans la spirale de la drogue.

Est-ce une approche qui respecte le jugement de la Cour suprême et les directives qu'elle a données dans son jugement de 2011? Bien sûr que non! C'est la raison pour laquelle on se demande si les conservateurs ne cherchent pas encore une fois à provoquer un autre refus de la Cour suprême. Éventuellement, ils en font leurs frais, puisque les confrontations avec la Cour suprême plaisent à leur base électorale.

Selon leur devise, ce sont les élus qui font la loi, qui préparent la législation et qui devraient la voter. Il ne devrait pas y avoir d'interférence de la Cour suprême. Or celle-ci est là pour faire respecter les droits et libertés des Canadiens et des Canadiennes, et ce, en se fondant sur la Charte.

Alors, puisque le projet de loi C-2, qui est supposément une réponse au jugement de la Cour suprême, n'y répond vraiment pas et tente de contourner l'esprit de la décision, cela nous porte à croire qu'il s'agit en fait d'un processus dogmatique et idéologique des conservateurs visant à plaire à leur base électorale et à financer leur campagne électorale, puisque cela a déjà été une source de financement pour eux.

La question du Registre des armes à feu n'existe plus. Puisque c'était leur vache à lait, du point de vue électoral, ils ont besoin de trouver d'autres enjeux. Or il s'agit ici pour eux d'un enjeu rêvé pour aller chercher ce financement manquant auprès de leur base électorale.

C'est déplorable, parce que cet enjeu est extrêmement sensible et important pour nos communautés. Notre porte-parole principale en la matière et députée de Vancouver-Est est au courant. J'ai eu la chance de travailler pour une organisation dont les bureaux étaient situés en Colombie-Britannique, dans le district de Gastown, qui se trouve d'ailleurs tout près des limites de Vancouver-Est.

Ainsi, j'ai eu l'occasion de me promener dans le voisinage, où ne se trouve pas nécessairement InSite, mais plutôt la communauté qu'il dessert. Je peux témoigner que cette initiative fait beaucoup de bien. Cela a été démontré par ceux et celles qui ont étudié le fonctionnement et les résultats qu'a obtenus la clinique, mais j'ai pu le voir également dans la communauté, parce qu'il y a une forme d'appui.

Les gens dépendants des drogues et qui désirent s'en sortir ne se sentent pas délaissés ou ignorés, et ils ne sentent pas non plus que les gens passent à côté d'eux sans les voir. Ils sentent qu'on leur tend la main. Il y a de l'aide immédiate pour ceux qui sont toujours

dépendants, ainsi que de l'aide pour ceux et celles qui veulent cheminer pour s'en sortir. C'est la meilleure façon de les rejoindre.

Pour les intervenants sociaux et les travailleurs de rue qui désirent aider les gens qui se trouvent au bout du rouleau, c'est beaucoup plus difficile d'aller dans les rues de façon aléatoire que de fournir l'information dans un site supervisé qui est dirigé de la manière la plus médicalement compétente qu'on puisse trouver. C'est beaucoup plus facile de faire le travail ainsi, et c'est la raison pour laquelle l'ensemble de la communauté médicale et du travail social est en faveur d'une telle initiative.

Alors, je m'explique mal pourquoi les conservateurs persistent dans la direction de nouvelles entraves à ce moyen de réduction des risques et des méfaits. Je ne peux malheureusement voir aucune autre raison que des raisons purement électorales, politiques et idéologiques, et j'en suis vraiment désolé.

● (2220)

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, j'ai suivi les deux derniers discours avec intérêt.

Je voulais poser la question suivante à mon collègue. L'honorable député qui a prononcé le discours précédent et plusieurs représentants du NPD ce soir ont décrit InSite comme étant un modèle parfait et splendide. Comment mon honorable collègue voit-il vraiment la situation?

Oui, il y a ce centre. Toutefois, nous savons tous d'où vient le produit qui y est distribué, l'héroïne. Elle vient en grande partie de l'Afghanistan, un pays où la guerre est causée en partie par ce trafic illégal. C'est un aussi un centre entouré d'un quartier où la prostitution est une réalité absolument répandue, où la criminalité dépasse toutes les mesures et où le vol et la dépendance à l'alcool et à toutes sortes de drogues illégales sont présents sous une forme qui dépasse la norme et même les cas extrêmes dans presque n'importe quel autre quartier urbain au Canada.

Quelle est la vraie impression de mon honorable collègue de ce coin et de cette situation? Est-ce que c'est vraiment le modèle parfait?

● (2225)

M. Guy Caron: Monsieur le Président, je comprends où mon collègue veut en venir. J'ai parlé du fait que j'ai visité ce quartier et effectivement, c'est un quartier pauvre, où la population a besoin d'aide et où certains ont besoin d'une main tendue. Le centre InSite est là pour les aider. Quelle est l'alternative? Est-ce de fermer les yeux sur ces problèmes? Est-ce d'utiliser la ligne dure et de tous les mettre en prison? Je n'arrive vraiment pas à comprendre le raisonnement du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dans ce sens.

Les questions de prostitution et les questions liées à un standard de vie extrêmement faible dans ce secteur, parce que la pauvreté et le chômage y règnent en permanence, ne seront pas réglées en fermant InSite. Ces problèmes étaient là bien avant. Il y a des raisons qui échappent aux conservateurs à savoir pourquoi la pauvreté est prévalente dans certains quartiers et pourquoi certaines personnes sont attirées par le mirage de la drogue et l'évasion de la réalité quotidienne. Ces gens sont ceux qui se retrouvent dans l'enfer de la drogue et qui se retrouvent dans la spirale qui les mène à être où ils sont et où ils ont besoin d'un coup de main.

InSite permet à ces gens d'avoir un environnement encadré, dans lequel on peut les rejoindre, beaucoup plus que dans la rue, où ils sont laissés à eux-mêmes et se sentent démunis et isolés. En réponse à la question du ministre, j'aimerais savoir s'il pense que le laissez-faire et le laisser-aller devraient être la norme et que les problèmes qu'il a soulevés seront résolus en fermant InSite.

[Traduction]

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-sor, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à présenter mes excuses au ministre. Je pense que la question s'adressait à lui, mais on dirait que je ne lui donnerai pas l'occasion d'y répondre. J'aimerais revenir sur ce qu'il a dit. Il a parlé des efforts faits pour créer un modèle parfait. Il faisait allusion au fait que nous pouvons éliminer tous les cas de toxicomanie, alors qu'en fait, nous devons nous concentrer sur la réduction des torts causés aux toxicomanes.

L'étude menée par le Dr Julio Montaner a permis de déterminer qu'il y a eu une réduction de 35 % du nombre de décès par surdose après le lancement du programme, en 2003. La police de Vancouver appuie le centre InSite et de vastes consultations au sein de la collectivité, avec l'appui du gouvernement provincial et des administrations municipales. Je sais que l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et l'Association médicale canadienne sont des organisations nationales. Cela dit, les intervenants locaux, eux, nous confirment qu'il y a bel et bien une réduction des torts causés.

Nous ne recherchons pas la perfection. Nous devons seulement y aspirer.

De toute évidence, les règles qui sont imposées nous portent à croire que le gouvernement n'a aucun intérêt à ouvrir d'autres centres ailleurs au pays pour réduire les méfaits associés à l'usage de la drogue. Vrai ou faux?

[Français]

M. Guy Caron: Monsieur le Président, à cela, je dis bravo! C'est exactement l'approche qu'il faut avoir.

En fait, c'est une très bonne description de l'approche que visent les sites d'injection supervisée. C'est une question de réduction des méfaits, ou *harm reduction* en anglais. On est confronté à une approche de la ligne dure. On est confronté à une approche selon laquelle s'ils en sont rendus là, c'est leur faute. Si les gens sont dépendants de la drogue, c'est leur faute, et on va les laisser à eux-mêmes.

Des sites comme ceux-là vont non seulement aider à sauver des vies grâce à la réduction du nombre de surdoses, mais elles vont également permettre de réduire les incidences de contamination au VIH ou au virus de l'hépatite. En ce sens, je pense que les efforts d'InSite et ceux d'autres sites d'Europe ou des États-Unis ont démontré clairement que cette approche est beaucoup plus positive pour la communauté qu'une approche selon laquelle on se ferme simplement les yeux en espérant le mieux et que les gens se débrouillent eux-mêmes pour s'en sortir.

[Traduction]

M. Matthew Kellway (Beaches—East York, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole ce soir, dans cette Chambre paisible, où seuls les néo-démocrates semblent vouloir débattre des mesures qu'il faut prendre pour assurer un meilleur avenir au Canada et aux Canadiens.

Je parlerai de l'insensé projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. Nous sommes actuellement à l'étape de la deuxième lecture, mais il n'est

Initiatives ministérielles

certainement pas trop tôt pour rejeter catégoriquement cette mesure législative.

Le projet de loi a été présenté en réponse à un arrêt de la Cour suprême, où il a été conclu que la décision du ministre de la Santé de ne pas prolonger l'exemption soustrayant InSite à l'application de la loi est:

[...] arbitraire; elle va à l'encontre des objectifs mêmes de la [Loi réglementant certaines drogues et autres substances], notamment la santé et la sécurité publiques.

Nous sommes donc saisis du projet de loi C-2. À bien des égards, cette mesure législative est caractéristique du gouvernement. Elle montre que celui-ci est déconnecté de la réalité, et que sa complexité lui échappe. Le gouvernement n'est donc pas apte à gouverner.

Et il nous le prouve jour après jour, pensons au projet de loi C-36, la mesure législative que le gouvernement a présentée en réponse à l'arrêt Bedford de la Cour suprême, ainsi qu'à ses singerie dans le dossier des nominations judiciaires à la suite de l'arrêt Nadon de la Cour suprême. Au lieu d'écouter cette institution, l'un des pouvoirs de notre régime de gouvernement, la gardienne des droits et libertés des Canadiens, le gouvernement s'amuse puérilement à la défier.

Heureusement, le gouvernement ne peut pas faire comme bon lui semble. La Cour suprême a clairement établi certaines limites que le gouvernement doit respecter, et, dans le présent dossier, il s'agit de l'article 7 de la Charte. Je cite l'arrêt de la cour:

[...] le ministre devra exercer sa discrétion conformément aux limites imposées par la loi et par la Charte, en tentant d'établir un juste équilibre entre les objectifs de santé et de sécurité publiques. Suivant la Charte, le ministre doit se demander si le refus d'une exemption porterait atteinte aux droits à la vie et à la sécurité des personnes autrement qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

Voilà. Impossible d'être plus clair.

Or, au mépris de cette prescription claire, le gouvernement nous présente un projet de loi qui oblige InSite à présenter une nouvelle demande d'exemption, mais en fonction d'un nouveau critère préjudiciable; le gouvernement n'a même pas essayé de cacher son hostilité envers le centre d'injection supervisée.

Au titre de ce projet de loi:

Lorsque l'exemption aurait pour effet de permettre l'exercice de certaines activités dans un site de consommation supervisée, le paragraphe (2) n'autorise le ministre à accorder une exemption pour des raisons médicales que dans des circonstances exceptionnelles et que s'il a tenu compte des principes suivants:

- a) les substances illicites peuvent avoir des effets importants sur la santé;
- b) les substances désignées adultérées peuvent poser des risques pour la santé;
- c) les risques de surdose sont inhérents à l'utilisation de certaines substances illicites;

et ainsi de suite.

Cependant, parallèlement à ces principes, nous ne trouvons rien qui ressemble un tant soit peu aux conclusions formulées par la Cour suprême dans sa décision, dont voici un extrait:

[...] il est démontré qu'InSite a sauvé des vies, sans avoir aucune incidence négative observable sur les objectifs du Canada en matière de sécurité et de santé publiques.

Devant l'abondance de faits en faveur des centres d'injection, en particulier le centre InSite, que fait le projet de loi pour établir un équilibre entre la santé et la sécurité du public?

Initiatives ministérielles

Pour rendre sa décision, la Cour suprême a réfléchi à tous les faits et examiné les études qui montrent les répercussions bénéfiques d'InSite et des autres centres de même type dans le monde. Les données penchent indéniablement en faveur des centres d'injection supervisée. Trente études évaluées par des pairs publiées dans des revues médicales fort respectées et connues de nous tous traitent du centre InSite même. Elles s'appuient sur des constatations confirmées par une recherche sur les 70 autres centres d'injection supervisée qui existent dans le monde.

Ce que les études révèlent et ce à quoi la Cour suprême a réfléchi, c'est qu'entre 1987 et 1993, soit avant l'ouverture du centre InSite, le nombre de décès par surdose est passé à Vancouver de 16 à 200 par année. Depuis l'ouverture d'InSite, il a diminué de 35 % dans Vancouver-Est.

● (2230)

Selon une étude, sur une période d'un an, il y a eu 273 surdoses, mais pas un seul décès. Sur une période d'un an, 2 171 bénéficiaires des services d'InSite ont été orientés vers des services de consultation en toxicomanie ou d'autres services d'aide.

Enfin, des études ont révélé que ceux qui employaient les services d'InSite au moins une fois par semaine étaient 1,7 fois plus susceptibles de s'inscrire à un programme de désintoxication que ceux qui y avaient rarement recours.

Il y a d'autres études, mais j'aimerais parler d'une autre découverte importante. Un an après l'ouverture d'InSite, on a observé une importante diminution de la consommation de drogues injectables dans la rue et du nombre de seringues et autres déchets liés aux injections dans les endroits publics.

Je parle de ces résultats non seulement parce que je sais qu'ils sont particulièrement intéressants pour les parents comme moi, mais aussi parce qu'ils contredisent complètement le slogan anti-InSite des conservateurs: Garder l'héroïne loin de chez nous. Ils demandent aux Canadiens d'appuyer le projet de loi afin de garder l'héroïne loin de chez nous, comme si le fait de faire disparaître le centre d'injection supervisée allait également faire disparaître l'héroïne, comme s'il y avait une façon de faire disparaître cette drogue, comme si elle n'existait pas avant l'ouverture d'InSite, et comme si elle n'allait pas revenir si nous fermions InSite.

Voilà une idéologie au sens le plus péjoratif du mot, c'est-à-dire une croyance que les conservateurs défendent en dépit non seulement des faits, mais aussi de toutes les données probantes qu'ils ne peuvent ignorer, puisqu'elles sautent aux yeux, et que c'est sur elles que se fonde la décision de la Cour suprême. Pire encore, c'est une croyance fondamentalement illogique et irrationnelle. En voulant gouverner de cette manière, les conservateurs démontrent qu'ils ne sont pas aptes à gouverner.

Gouverner, ce n'est pas le projet utopique de changer la réalité simplement parce que nous le voulons, de s'imaginer que l'héroïne disparaîtra en fermant les centres d'injection supervisée, que la toxicomanie disparaîtra en abolissant les programmes de réduction des méfaits, que les changements climatiques disparaîtront en muselant les scientifiques, en vidant les bibliothèques et en éliminant les résultats de recherche. Ce n'est pas comme si les conservateurs allaient faire disparaître la Charte en faisant adopter de force des projets de loi qui y contreviennent.

Le gouvernement ne devrait pas appliquer des mesures comme si nous vivions dans un pays où les droits garantis par l'article 7 de la Charte n'existent pas, comme si la réduction des méfaits n'était pas une question à laquelle le gouvernement devrait s'intéresser.

C'est pour ces raisons que je m'opposerai au projet de loi C-2.

● (2235)

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, le NPD a-t-il simplement abandonné l'idée de lutter contre les drogues illicites?

Les Forces canadiennes ont passé 12 ans en Afghanistan à combattre les talibans, un groupe terroriste qui était en partie financé par le commerce illicite de la drogue. Certes, on a réalisé des progrès en Colombie et même dans plusieurs parties de l'Afghanistan dans la lutte contre ce commerce. Celui-ci n'a pas sa raison-d'être. Il est possible d'y mettre fin. On pourrait éviter que tant de gens dans le monde deviennent toxicomanes à cause des drogues illicites comme l'héroïne. Si tous les êtres humains, avec le Canada à leur tête, unissaient leurs efforts, nous pourrions enrayer ce fléau.

Pourquoi le député d'en face veut-il donner de l'héroïne gratuitement aux gens dans le centre-ville de Vancouver? Pourquoi croit-il qu'il est acceptable de permettre qu'un problème de toxicomanie côtoie la prostitution, la criminalité et la pauvreté qui, de l'aveu même des députés d'en face, sont très présentes dans le centre-ville? Ne serait-il pas possible de faire mieux? Ne serait-il pas possible d'offrir aux résidents d'East Hastings un milieu de vie plus sécuritaire, comme ceux dont jouissent la très grande majorité des autres habitants du pays?

M. Matthew Kellway: Monsieur le Président, je ne sais pas si le ministre a consulté le *Feuilleton* ce soir, mais j'ai l'impression qu'il parle d'un tout autre projet de loi. De plus, ce qui rend ses observations encore plus problématiques, c'est le fait qu'il ne comprend pas ce qui se passe au centre d'injection supervisée InSite.

Ce dont nous parlons, en fait, c'est d'améliorer la vie des Canadiens. Comme je l'ai indiqué, la toxicomanie ne disparaît pas simplement parce que l'on n'a pas de centre d'injection supervisée. Ces drogues existent et certaines personnes en deviennent malheureusement dépendantes.

Comme l'a déclaré la Cour suprême dans sa décision, « il est démontré qu'InSite a sauvé des vies, sans avoir aucune incidence négative observable sur les objectifs du Canada en matière de sécurité et de santé publiques ».

La cour ajoute cet élément important:

Le fait de priver la population qu'InSite dessert des services qu'il offre et l'augmentation corrélative du risque de décès et de maladie pour les consommateurs de drogues injectables sont exagérément disproportionnés par rapport aux avantages que le Canada pourrait tirer d'une position uniforme sur la possession de stupéfiants.

Ce centre vise à sauver des vies et à réduire les méfaits. Honte au ministre s'il ne comprend pas que c'est précisément la raison pour laquelle nous sommes à la Chambre.

● (2240)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 22 h 41, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, je dois interrompre les délibérations et mettre aux voix sur-le-champ toutes les motions nécessaires pour terminer l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont la Chambre est saisie.

Le vote porte sur la motion portant que la question soit maintenant mise aux voix. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Initiatives ministérielles

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le vice-président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 27 mai, le vote est reporté au mercredi 18 juin, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

* * *

LOI CONCERNANT L'ÉRADICATION DES DROGUES DANS LES PRISONS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 novembre 2013, de la motion portant que le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Ryan Cleary (St. John's-Sud—Mount Pearl, NPD): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de la formidable circonscription de Sherbrooke. Cette circonscription n'est pas aussi extraordinaire que celle de St. John's-Sud—Mount Pearl, mais elle l'est presque tout autant.

Je prends la parole pour appuyer le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, qu'on appelle également la Loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons. Or, ce titre est extrêmement trompeur puisque, malheureusement, le projet de loi dont nous sommes saisis n'éradiquera pas les drogues dans les prisons fédérales.

Il est impossible d'éliminer les drogues dans les centres de détention sans deux choses: des ressources et des programmes de réadaptation. Or, le mot « réadaptation » ne figure pas dans le dictionnaire des conservateurs. Il ne figure pas non plus dans le budget des conservateurs. Il ne fait pas partie de la mentalité des conservateurs. Je souhaite bonne chance aux interprètes qui doivent expliquer le concept de réadaptation d'une façon que les conservateurs peuvent comprendre. Ils mériteront leur salaire ce soir. Ce projet de loi ne ferait rien pour éradiquer les drogues dans les prisons.

Le projet de loi C-12 vise à ajouter une disposition à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition aux termes de laquelle la Commission des libérations conditionnelles pourrait prendre ses décisions relatives à l'admissibilité à la libération conditionnelle d'après un échantillon d'urine pour le dépistage de drogues dont le résultat est positif ou le refus de fournir un tel échantillon. Autrement dit, si un détenu a un résultat positif ou refuse de fournir un échantillon d'urine, il pourrait se voir refuser la libération conditionnelle.

Or, la Commission des libérations conditionnelles prend déjà en considération les échantillons d'urine des détenus lorsqu'elle prend ses décisions relatives à leur admissibilité à la libération conditionnelle. Le projet de loi ne propose donc rien de nouveau. Il ne ferait qu'inscrire dans la loi une pratique existante que le Nouveau Parti démocratique du Canada appuie. Comme je l'ai dit plus tôt, le titre, Loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons, est trompeur. Il n'y a rien de nouveau là-dedans.

Curieusement, en préparant mon exposé et en lisant sur la Loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons, je ne cessais de penser aux phoques, par exemple aux phoques du Groenland, dans le

Nord de l'Atlantique. Je vois que les députés sont perplexes. Comment est-ce possible de passer de la Loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons aux phoques? Je m'explique.

Au début du mois de mars, j'ai prononcé un discours à cet endroit même pour appuyer le projet de loi C-555, Loi concernant le Règlement sur les mammifères marins, qui vise à allonger la distance minimale que doit maintenir un observateur non officiel — un militant contre la chasse aux phoques, par exemple — par rapport aux chasseurs de phoques qui font leur travail. Actuellement, la loi prévoit qu'un observateur non officiel ne peut s'approcher à plus d'un demi-mille marin du lieu de la chasse; le projet de loi porterait cette zone tampon à un mille. Mais il y a un problème: on ne fait déjà pas respecter la zone tampon actuelle, alors à quoi servirait-il de l'élargir? C'est un vœu pieux et rien de plus.

J'ai alors dit que le projet de loi C-555 est une mesure législative bidon, une supercherie, une illusion, une nuisance et qu'il vise à donner l'impression que le gouvernement conservateur se porte à la défense de la chasse aux phoques alors que ce n'est manifestement pas le cas. Après tout, depuis que les conservateurs sont au pouvoir, le marché du phoque s'est écroulé comme jamais auparavant.

Revenons-en au projet de loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons. Quelle est la corrélation entre les deux? Quel est le lien? C'est simple: le projet de loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons est, lui aussi, une supercherie. C'est du réchauffé. Le projet de loi C-12 aurait un effet quasi nul sur la consommation de drogue en milieu carcéral. Son titre est tout à fait trompeur.

Le gouvernement se sert de projets de loi pour flatter sa base dans le sens du poil sans pour autant proposer de solution concrète aux problèmes de drogue et de gang qui sévissent dans nos prisons. Les conservateurs se targueront auprès de leurs partisans d'avoir fait adopter le projet de loi. Bravo, chers conservateurs. Travail accompli. Sauf que le travail ne sera pas accompli: à l'instar du projet de loi sur la chasse aux phoques, celui-ci n'est qu'une mesure législative bidon, une supercherie, une illusion, de la poudre aux yeux de la part des conservateurs.

● (2245)

En fait, en coupant dans le budget des programmes carcéraux, comme le traitement de la toxicomanie, le gouvernement rend les prisons plus dangereuses. Même chose en augmentant le recours à la double occupation des cellules et en ne faisant rien pour lutter contre la surpopulation carcérale, ce qui ne fait qu'alimenter la violence. Tout le monde sait qu'une bonne partie des détenus qui consomment de la drogue souffrent aussi de maladies mentales. Or, le budget dont dispose le Service correctionnel pour lutter contre la toxicomanie a été amputé. Comprendra qui veut.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement conservateur ferme les centres où étaient traités les détenus souffrant de graves problèmes de santé mentale, mais il veut adopter une loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons. Et voilà le travail: problème résolu. Ce n'est rien d'autre qu'un écran de fumée. On ne règle pas les problèmes à coup de titres accrocheurs. Les prisons devraient changer de nom pour s'appeler plutôt « écoles criminelles », surtout quand on voit les conservateurs rester les bras croisés devant les problèmes de double occupation des cellules et de gangs ou refuser de soutenir les programmes de réadaptation ou de traitement de la toxicomanie et de la maladie mentale. L'école criminelle conservatrice de ma circonscription, qui s'appelle Her Majesty's Penitentiary, est située sur les rives du lac Quidi Vidi, à l'est de St. John's. Terre-Neuve-et-Labrador est la seule province du Canada sans établissement carcéral fédéral. La prison Her Majesty's Penitentiary relève en effet de la province, même si on y trouve des détenus sous responsabilité fédérale.

Les conservateurs promettent depuis longtemps de bâtir un véritable pénitencier, mais nous ne nous faisons pas trop d'illusions. Autrement, notre vie ne serait qu'une suite sans fin d'illusions. Un des blocs de la prison Her Majesty's Penitentiary a 165 ans; il a été construit en 1849, 100 ans avant la Confédération et bien avant que le Canada ne se joigne à Terre-Neuve-et-Labrador. On dit souvent qu'incarcérer une personne là, c'est comme lui faire quitter le XXI^e siècle pour la ramener au XIX^e.

La prison Her Majesty's Penitentiary a encore fait les manchettes pas plus tard qu'aujourd'hui. Selon le reportage de CBC, trois détenus ont été accusés d'en avoir agressé un autre avec un manche à balai en fin de semaine dernière. La victime, qui a été transportée à l'hôpital, a heureusement pu avoir son congé. Selon le reportage, le dirigeant du syndicat des agents correctionnels affirme qu'il s'agissait du cinquième incident violent à survenir dans cet établissement depuis l'été dernier, dont au moins une émeute et une prise d'otages.

Le dirigeant du syndicat qui représente les agents correctionnels de l'établissement Her Majesty's Penitentiary affirme qu'il y a plus de violence qu'avant à l'intérieur de la prison, et que des prisonniers y trafiquent de la drogue et font partie de gangs. Je répète, du trafic de drogue et des activités liées à des gangs à l'intérieur de la prison. Est-ce que la Loi concernant l'éradication de la drogue dans les prisons changerait cela? Certainement pas, pas au Her Majesty's Penitentiary ni dans les prisons fédérales du pays. Les conservateurs ne s'attaquent pas à la toxicomanie dans les prisons, ni à la maladie mentale, ni aux gangs, ni à la surpopulation, ni à la double occupation des cellules ni à l'automutilation — autrement dit, au suicide. Les mesures législatives conservatrices, comme celles sur les peines minimales obligatoires, entraînent une hausse de la population carcérale et, parallèlement, des prisons cessent leurs activités ou des prisons qui devraient être remplacées ne le sont pas.

J'aime le conseil qu'a donné l'enquêteur correctionnel. Le voici. Les prisonniers devraient être évalués à leur arrivée à la prison afin de repérer les problèmes de toxicomanie et d'améliorer l'accès aux programmes de réadaptation. Quel concept original: traiter les problèmes dès qu'ils sont évalués. Selon le rapport de 2011-2012 du Bureau de l'enquêteur correctionnel, près des deux tiers des délinquants avaient les facultés affaiblies par une drogue quand ils ont commis les infractions qui ont mené à leur incarcération. Quatre délinquants sur cinq ont déjà des antécédents de toxicomanie à leur arrivée dans un établissement fédéral. Entre-temps, Service correctionnel Canada consacre entre 2 % et 2,7 % de son budget d'exploitation total à des programmes correctionnels de base comme la toxicomanie. Est-ce suffisant? Non, c'est loin d'être suffisant.

Même si les néo-démocrates appuient la Loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons, est-ce suffisant? Non, cela ne l'est pas.

Si les conservateurs disent le contraire, et ils le feront, ce ne sera qu'une autre mascarade, une comédie, une illusion. C'est la façon de faire des conservateurs.

● (2250)

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, la circonscription de Kingston et les Îles compte de nombreux employés de centres carcéraux qui souhaitent voir les drogues éradiquées des prisons, ou du moins voir leur consommation diminuer.

Le premier ministre a déjà dit qu'il est impossible de gérer ce qu'on ne peut mesurer. Le projet de loi à l'étude prévoit-il du financement pour l'évaluation de ses effets? A-t-on l'intention d'évaluer la consommation de drogues dans les prisons avant l'entrée en vigueur du projet de loi, pour ensuite montrer si elle a diminué ou augmenté? Le projet de loi comprend-il une disposition visant à évaluer les répercussions?

M. Ryan Cleary: Monsieur le Président, le projet de loi ne prévoit pas de financement pour évaluer l'ampleur du problème ou pour le régler.

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, peut-être est-ce en raison de l'heure tardive, mais j'ai cru entendre le député d'en face dire qu'il appuyait le projet de loi. Je ne sais pas si j'ai raison. J'aimerais que le député m'éclaire là-dessus.

On a beaucoup critiqué la Loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons. Le député ne convient-il pas que c'est la première fois que l'on discute de ce problème et que l'on s'attaque au fléau qu'est le trafic des drogues, qui circulent librement dans bon nombre de prisons au pays?

Le député aurait-il l'obligeance de répondre à ces deux questions?

M. Ryan Cleary: Monsieur le Président, j'ai beaucoup réfléchi à la question. Je suis d'accord avec l'objectif de certains projets de loi présentés à la Chambre, comme celui à l'appui de la chasse aux phoques, que j'ai déjà mentionné, celui sur le régime de responsabilité dans les zones extracôtières, présenté à la Chambre il y a quelques mois, et le projet de loi sur l'éradication des drogues dans les prisons. Je suis d'accord avec leurs objectifs, mais ils ne vont pas assez loin, selon moi.

Le projet de loi à l'étude ne propose rien pour régler le problème des drogues dans les prisons. Peu importe ce qu'en dit le titre, il n'éradiquera certainement pas les drogues dans les prisons.

Ces projets de loi sont loin d'être suffisants.

● (2255)

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de St. John's-Sud—Mount Pearl de son discours d'aujourd'hui. Il a bien résumé la position des gens de ce côté-ci de la Chambre sur le projet de loi C-12.

Il a effectivement mentionné au début de son discours que le titre du projet de loi C-12 était assez trompeur. On dit *drug free prisons*, alors que ce n'est pas du tout cela que va faire le projet de loi. La Commission des libérations conditionnelles du Canada utilise déjà ce pouvoir discrétionnaire. Le projet de loi ne change donc absolument rien.

Initiatives ministérielles

Dans mon comté, il y a trois prisons fédérales. Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, les agents correctionnels sont inquiets. L'occupation double augmente de plus en plus dans nos prisons, et c'est un problème pour la sécurité des travailleurs, qui voient ces établissements fédéraux devenir des écoles du crime.

Que pense mon collègue de l'attitude conservatrice, qui consiste à faire semblant de s'attaquer à un problème et d'oublier d'utiliser la réinsertion sociale et d'instaurer des programmes dont on aurait grandement besoin dans notre système correctionnel?

[Traduction]

M. Ryan Cleary: Monsieur le Président, comme je l'ai dit auparavant, le gouvernement a présenté ce projet de loi pour faire plaisir à sa base. Des tests de dépistage des drogues sont déjà utilisés pour déterminer l'admissibilité d'un détenu à une libération conditionnelle. Le projet de loi ne ferait que valider cette pratique établie. Il ne propose vraiment rien de nouveau. La députée soulève un bon point.

Les véritables problèmes que j'ai signalés dans mon intervention, comme la toxicomanie et les maladies mentales, ne sont pas abordés. Il y a des coupes dans le budget des programmes. Tant que nous n'aiderons pas les prisonniers à se réadapter, il y aura un problème de va-et-vient dans les pénitenciers canadiens.

Ces problèmes doivent être réglés, mais ce n'est pas ce que ferait cette mesure législative.

[Français]

M. Pierre-Luc Dusseault (Sherbrooke, NPD): Monsieur le Président, on change de sujet, mais on en aborde quand même un autre qui est délicat. J'ai le plaisir de prendre la parole, au nom des citoyens de Sherbrooke, sur le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, dont le titre court est Loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons. On a dû sentir le ton de ma voix, quand j'ai dit le titre abrégé du projet de loi.

Ce serait bien que ce soit vraiment le cas, c'est-à-dire qu'il y ait dans le projet de loi des mesures concrètes pour éradiquer les drogues dans les prisons. Toutefois, à sa lecture, il est évident que c'est seulement le titre qui parle de l'éradication des drogues dans les prisons. Comme mon collègue de St. John's-Sud—Mount Pearl l'a dit, c'est seulement le titre qui *flash* et tente de plaire à un certain groupe qui aime bien le nom de ce projet de loi. Dans les faits, le projet de loi ne fait rien pour éradiquer les drogues dans les prisons.

Je vais parler plus longuement des raisons précises qui font que c'est seulement un titre qui n'est pas appuyé par un contenu.

Ce projet de loi est présentement à l'étape de la deuxième lecture et on va l'appuyer. C'est une mesure intéressante, bien que ce soit une disposition qui clarifie le fait que la Commission des libérations conditionnelles peut fonder sa décision en matière d'admissibilité à la libération conditionnelle sur les résultats positifs de test d'urine ou sur le refus de se soumettre à un dépistage de drogue par test d'urine. C'est une pratique qui était déjà bien établie dans l'évaluation des libérations conditionnelles des prisonniers. Cela vient seulement clarifier la situation ou transformer en loi la pratique qui était déjà bien établie dans le système des libérations conditionnelles.

D'ailleurs, je veux saluer tous les gens qui travaillent dans le bureau du Service correctionnel Canada à Sherbrooke. Il y a un beau bureau sur la rue King que j'ai eu l'occasion de visiter, il y a peut-être un an et demi. Il gère les libérations conditionnelles sur le territoire de Sherbrooke et de l'Estrie, si je ne me trompe pas.

Des gens de passion travaillent fort tous les jours pour veiller à ce que nos collectivités soient sécuritaires, et à ce que les personnes qui sortent du système correctionnel fédéral soient bien outillées pour reprendre en main leur vie de citoyens honnêtes et respectueux de la loi. Ces gens aident les anciens détenus des prisons fédérales. Je tiens à les saluer aujourd'hui et à saluer le travail qu'ils font et qu'ils vont continuer de faire tous les jours.

Dans un sens, le projet de loi C-12 va dans la bonne direction, même s'il ne fait pas grand-chose. Pour vraiment s'attaquer aux problèmes de drogues dans les prisons fédérales, il aurait fallu faire beaucoup de choses. Il faudrait, entre autres, investir dans les ressources destinées à la réadaptation des détenus. Or ce projet de loi ne fait qu'instaurer dans la loi ce qui existe déjà en pratique.

● (2300)

Le NPD a toujours appuyé les mesures visant à rendre nos prisons plus sûres, tandis que le gouvernement conservateur continue d'ignorer les recommandations du personnel correctionnel et de l'enquêteur correctionnel du Canada, qui permettraient de réduire la violence, les activités de gang et l'usage de drogue dans nos prisons.

Plusieurs mesures ont été proposées, et elles ont été discutées par les experts et les gens qui travaillent dans ce milieu tous les jours. Pourtant, elles n'ont pas été intégrées au projet de loi. Pour quelles raisons? Ce sera aux conservateurs de le dire. J'espère que l'un de mes collègues du côté du gouvernement se lèvera au cours des prochaines minutes afin de défendre le projet de loi C-12. Comme on le sait, les conservateurs ont manqué 145 temps de parole. C'est leur choix. Ils ont demandé qu'on siège jusqu'à minuit, mais ils ne semblent pas intéressés par les débats à la Chambre, mis à part lorsqu'ils posent quelques questions ici et là. Autrement, les débats parlementaires ne semblent pas être une priorité du gouvernement, pas plus que de nos collègues du deuxième parti de l'opposition.

Cela me fait plaisir de participer au débat, mais c'est malheureux de le faire seul. Mis à part le NPD, personne n'y participe. C'est dommage qu'ils disent vouloir travailler, alors qu'ils ne font qu'écouter. J'espère qu'ils poseront des questions. Il semble y avoir un intérêt soudain de la part des députés de l'autre côté de la Chambre. Ce sera donc intéressant de débattre du projet de loi.

Ce dernier aura effectivement peu d'effet sur l'usage de drogues dans les prisons. Le gouvernement se sert de cette loi pour céder aux désirs de sa base, sans pour autant proposer de solutions réelles aux problèmes liés aux drogues et au gangs dans les prisons.

Le discours que j'ai fait plus tôt sur le projet de loi C-2 contenait à peu près la même chose, à savoir que le gouvernement utilise le Parlement à des fins partisans. Le titre de la loi est « Loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons ». Pourtant, il n'y a rien qui concerne l'éradication des drogues dans les prisons, parce que le projet de loi confirme seulement une pratique déjà établie par la Commission des libérations conditionnelles du Canada. C'est facile pour les conservateurs d'écrire dans un courriel qu'ils vont éradiquer les drogues dans les prisons et qu'il faut les appuyer en leur donnant de l'argent. C'est la façon de faire des conservateurs. C'est la façon de faire qu'ils ont utilisée pour le projet de loi C-2 et c'est aussi le cas pour le projet de loi C-12. C'est encore drôle qu'ils n'aient pas encore envoyé de courriels. J'ai tendance à m'abonner à la liste de courriels de mes adversaires pour voir ce qu'ils ont à dire.

Initiatives ministérielles

Dans le cas du projet de loi C-2, cela s'est fait seulement quelques heures après. Par contre, je ne me rappelle pas avoir vu quelque chose passer pour ce qui est du projet de loi C-12. Les conservateurs pourront peut-être me corriger en disant qu'ils l'utilisent à des fins politiques de sollicitation de fonds. J'espère qu'ils pourront me le confirmer tout à l'heure. Il semble que ce soit dans la foulée des sollicitations partisans d'utiliser des projets de loi qui sont devant le Parlement.

Malheureusement, comme je l'ai dit lors d'un autre discours, le législateur ne devrait pas poser de tels gestes, de telles actions politiquement motivées. Le législateur devrait plutôt être responsable au lieu de seulement réagir aux nouvelles du jour publiées dans les journaux pour faire un projet de loi. Il devrait faire des études approfondies et complètes avant de s'attaquer à des problèmes aussi complexes.

Comme je l'ai déjà dit, plusieurs choses auraient pu être intégrées au projet de loi, mais cela n'a pas été fait. C'est un projet de loi de façade. Par contre, on espère que le travail qui sera fait en comité permettra de l'améliorer en y insérant quelques mesures bénéfiques. Ce sera aux membres du comité de le faire. Je ne siège pas au Comité permanent de la sécurité publique et nationale, mais je suis sûr que les conservateurs seront de bonne foi afin d'améliorer le projet de loi et en faire quelque chose qui aura réellement un effet sur l'éradication des drogues dans les prisons. Ce n'est certainement pas le cas du présent projet de loi. Ce n'est pas moi qui l'invente ce soir.

• (2305)

Cela a été dit par différents experts du milieu qui reconnaissent que, finalement, c'est un beau titre, mais que, dans les faits, cette pratique existait déjà. On confirme seulement la pratique en la rendant un peu plus claire et précise dans la loi actuelle.

Je me ferai un plaisir d'engager un débat avec mes collègues de l'autre côté de la Chambre.

[Traduction]

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, j'étais intéressée par ce que le député d'en face avait à dire parce que, ce soir, j'entends sans cesse les députés de l'opposition affirmer qu'aucune somme d'argent n'a été consacrée à l'initiative visant à éradiquer les drogues dans les prisons. Je me demande si le député se rend compte que le gouvernement a investi 122 millions de dollars sur cinq ans pour accroître les efforts de répression, y compris le recours à des chiens détecteurs de drogue, la collecte de renseignements sur la sécurité et l'amélioration du périmètre de sécurité dans les prisons.

De plus, le député d'en face sait-il que la Loi sur la sécurité des rues et des communautés prévoit de nouvelles peines minimales obligatoires de deux ans pour le trafic de drogues dans les prisons ou sur le terrain des établissements? Cela a certainement un effet dissuasif sur les prisonniers.

Finalement, je me demande si le député sait que les initiatives de prévention et de traitement dans les prisons sont elles aussi offertes par le gouvernement. Habituellement, Service correctionnel Canada consacre entre 2 % et 5 % de son budget d'exploitation total à des programmes correctionnels de base comme des programmes de désintoxication. Je me demande si le député d'en face en est conscient.

• (2310)

[Français]

M. Pierre-Luc Dusseault: Monsieur le Président, je remercie beaucoup ma collègue de son excellente question.

Effectivement, je suis au fait des 122 millions de dollars dépensés depuis 2008 par les conservateurs pour acheter des instruments et des technologies visant à empêcher l'entrée de drogue dans les prisons, mais qui n'ont malheureusement pas réduit l'usage de la drogue dans le milieu carcéral. Donc, 122 millions ont été dépensés depuis 2008, mais sans aucun résultat.

En effet, une étude réalisée par le ministère de la Sécurité publique en 2012 confirme aussi qu'il n'est pas réaliste de penser qu'on peut en arriver à des prisons sans drogue. Quant aux solutions qu'elle a mentionnées, elle a parlé du projet de loi sur les collectivités plus sûres d'il y a deux ans. C'est bien beau, mais selon nos chiffres, il n'y a pas eu de réduction non plus dans la consommation ou le trafic de drogue dans les prisons fédérales. Malheureusement, ces mesures ne fonctionnent pas.

J'ai hâte de voir des chiffres qui vont peut-être s'améliorer grâce à de vraies mesures qui viendront en aide aux gens qui sont aux prises avec une dépendance aux drogues. J'ai bien hâte de voir d'autres chiffres, mais il semblerait que, avec ce projet de loi spécifiquement, rien ne changera dans les prisons.

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, j'étais à l'écoute du discours de mon collègue. Je l'ai écouté très attentivement. En effet, ce ne serait pas très juste de suggérer autre chose.

J'aimerais lui demander si, au lieu de ce projet de loi C-12, il aurait été plus utile de donner, par exemple, des ressources à Services correctionnels Canada pour mesurer l'efficacité des programmes existants et pour lutter contre la consommation de drogue dans nos prisons.

[Traduction]

Je crois que l'enquêteur correctionnel l'avait suggéré, mais ce n'est pas suffisamment répandu à l'heure actuelle. Mon collègue dirait-il ce qu'il en pense?

À mon avis, cette formule aurait été plus utile que les mesures prévues dans le projet de loi dont nous sommes saisis. Comme mon collègue l'a indiqué dans son intervention, il existe actuellement des tests de dépistage des drogues qui sont utilisés par le système.

[Français]

M. Pierre-Luc Dusseault: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question.

Effectivement, plusieurs mesures pourraient améliorer la situation dans les prisons. Par exemple, Service correctionnel Canada pourrait se doter d'un système d'évaluation initiale qui permettrait de mesurer correctement le degré de toxicomanie des détenus, puis offrir des programmes suffisants aux contrevenants qui en ont besoin. Cela pourrait être une solution.

Faute de traitement de la toxicomanie ou d'éducation et de réinsertion valable à la libération, les détenus risquent malheureusement de replonger dans un mode de vie criminel et de faire de nouvelles victimes.

Des mesures intéressantes ont été évoquées par les experts, mais elles n'ont malheureusement pas été incluses dans le projet de loi. On espère que le travail en comité va pouvoir améliorer et modifier le projet de loi. Ce sera au comité de faire le travail un peu plus tard dans l'étude de ce projet de loi. On va quand même l'appuyer, en espérant voir une amélioration.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-sor, Lib.): Monsieur le Président, je remercie mes collègues de leurs applaudissements enthousiastes et de leur accueil chaleureux. C'est très aimable de leur part. Je leur en suis très reconnaissant.

Je veux parler du projet de loi C-12, dans le contexte évoqué par mon collègue de St. John's-Sud—Mount Pearl, et je veux parler de la drogue dans les prisons.

La structure de la loi sur l'éradication des drogues dans les prisons répond à un besoin, mais rate la cible. Elle répond à un besoin en ce sens qu'elle pourrait mettre fin à un problème auquel nous nous heurtons quand les gens sortent de prison. En revanche, pour ce qui est d'éradiquer les drogues des prisons, elle rate lamentablement sa cible.

Je pense que, dans le cas qui nous occupe, le projet de loi a une portée un peu trop étroite pour remédier au problème beaucoup plus vaste de la drogue dans les prisons provinciales et fédérales. Comme les études l'ont révélé, la prolifération des drogues existe toujours dans les prisons.

Je le répète, le projet de loi que nous étudions a une portée assez étroite. Je veux parler de son contenu, mais je tiens d'abord à dire qu'avec un tel titre, il est un peu décevant que nous n'ayons pas eu la consultation générale et la discussion générale qui l'aurait suivie si nous avions commencé à parler de la pénétration des drogues illicites dans les prisons du pays, en particulier les prisons fédérales.

Le sommaire du projet de loi C-12 dit:

Le texte modifie la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* afin que la Commission des libérations conditionnelles du Canada (ou la commission provinciale, s'il y a lieu) soit tenue d'annuler l'octroi d'une libération conditionnelle à un délinquant si, avant sa mise en liberté, il fournit un échantillon d'urine positif ou s'il omet ou refuse de fournir un échantillon et que, selon la Commission, les critères d'autorisation de cette libération ne sont plus remplis. Le texte modifie également la Loi afin de préciser que l'autorité compétente qui impose des conditions au délinquant bénéficiant d'une libération conditionnelle ou d'office ou d'une permission de sortir sans escorte peut prévoir toute condition relative à la consommation de drogues ou d'alcool, notamment lorsqu'il a été établi qu'elle est un facteur de risque dans le comportement criminel du délinquant. Il est question ici de la transition du pénitencier à la vie en société et de vérifier si la personne consomme des drogues durant son incarcération.

Le titre du projet de loi, comme je l'ai mentionné, est un choix malheureux, car nous aurions pu avoir une discussion plus générale dans le but d'en venir à des solutions bien supérieures qui auraient été suggérées par ceux qui ont évolué dans le système carcéral, que ce soient d'anciens détenus, des conseillers, des thérapeutes, des gardiens bien sûr, et des directeurs de prison de même que des fonctionnaires de Service correctionnel Canada. Le titre du projet de loi porte, de façon très prescriptive, sur une partie et un sujet, dont je vais parler en abordant les articles dans un moment.

Dans son rapport annuel de 2011-2012, l'Enquêteur correctionnel a fait l'observation suivante sur l'usage de drogue dans les prisons fédérales. Écoutons-le:

Bien qu'elle puisse servir de moyen de dissuasion efficace au point d'entrée d'un pénitencier, une politique de tolérance zéro en ce qui a trait aux drogues en milieu carcéral ne correspond tout simplement pas aux réalités de la criminalité et de la toxicomanie au Canada et ailleurs dans le monde.

Le projet de loi C-12 cible les délinquants en exigeant des analyses d'urine après l'obtention de la libération conditionnelle ou d'office ou d'une permission de sortir sans escorte. La mesure législative ne traite pas du tout des délinquants qui ont un problème de consommation d'alcool ou de drogue ni ne traite de l'accès aux drogues ou de leur usage dans les établissements fédéraux, comme je l'ai mentionné plus tôt.

À l'heure actuelle, en vertu de la loi, si le personnel ou les autorités ont des raisons de soupçonner qu'un délinquant enfreint les lois sur l'usage de drogue pendant qu'il est en liberté conditionnelle ou en placement à l'extérieur ou après avoir été libéré d'office, ils peuvent ordonner une analyse d'urine. Ces analyses sont faites pour s'assurer que les conditions de libération sont respectées.

• (2315)

Les établissements peuvent exiger que de telles analyses soient effectuées de façon aléatoire ou collective, à moins bien sûr qu'on ait des motifs raisonnables de croire qu'une personne utilise des substances illégales.

Le projet de loi C-12 ne permet pas vraiment d'atteindre les objectifs énoncés par le Bureau de l'enquêteur correctionnel dans son plus récent rapport annuel. L'enquêteur correctionnel a d'ailleurs déclaré ceci: « Je souligne qu'une stratégie antidrogue globale et intégrée devrait avoir un juste équilibre de mesures: prévention, traitement, réduction des préjudices et interdiction. »

C'est là le cœur du problème. Il est question ici de la réduction des préjudices, un aspect que nous avons abordé dans le cadre du débat qui vient d'avoir lieu sur les centres d'injection. Nous revenons encore à cet aspect, car la réduction des préjudices est une politique que nous devrions appliquer, ne serait-ce que pour garantir la santé des personnes qui ont un problème de toxicomanie et qui, dans bien des cas, sont incapables de trouver l'aide nécessaire pour surmonter leur dépendance.

Le système carcéral ne traite pas de cette question par voie législative. Il l'aborde dans plusieurs rapports, mais il semble que nous ne prenons pas les mesures qui s'imposent en conséquence lorsque nous élaborons des mesures législatives, alors que c'est le résultat que nous aimerions atteindre.

Le projet de loi C-12 prévoit uniquement des mesures punitives. Il cible les personnes et les contrevenants qui ont obtenu une libération conditionnelle ainsi que ceux qui ont obtenu une libération d'office ou une permission de sortir sans escorte. Ces personnes font la transition vers la vie en société après avoir passé du temps en prison. Elles doivent se soumettre à des analyses, et si les résultats sont positifs, bien entendu, cela pose problème.

On exige donc qu'avant d'être libéré, un contrevenant fournisse un échantillon d'urine, plus précisément s'il s'agit d'une libération conditionnelle. Rien n'est prévu dans la mesure législative pour aborder ce qui semble être un problème systémique. Dans bien des provinces, beaucoup de prisons sont aux prises avec des problèmes, comme l'illustrent certains exemples cités plus tôt par mon collègue de St. John's-Sud—Mount Pearl au sujet de la prison de St. John's.

Initiatives ministérielles

On peut dire qu'au mieux, le projet de loi C-12 permettra de réduire les symptômes d'un problème grave qui touche les services correctionnels, sans toutefois prévoir de mesures concrètes pour régler le problème général dont j'ai parlé. Nous sommes peut-être d'accord en ce qui concerne le processus de transition particulier que doit suivre une personne qui a été libérée de prison et qui bénéficie, par exemple, d'une libération conditionnelle. Il serait certes utile de discuter des analyses prévues. C'est d'ailleurs pour cette raison que je suis d'accord pour qu'on renvoie le projet de loi au comité afin qu'il examine cette question. Par ailleurs, il est décevant que certains affirment que cela fait partie d'une discussion plus générale sur le problème posé par la drogue en prison, car nous ne parlons pas des mesures qui doivent être prises pour mettre de l'ordre dans les prisons et faire en sorte que les gens cessent de consommer de la drogue, qu'on pense à des traitements ou à des mesures de réduction des préjudices, qui s'ajouteraient à ces dispositions visant un contrôle accru.

Le projet de loi cible ceux à qui on a accordé une libération conditionnelle ou une libération d'office. Dans son rapport annuel de 2011-2012, l'enquêteur correctionnel affirme que, parmi les 15 000 délinquants sous responsabilité fédérale, presque les deux tiers — soit environ 10 000 d'entre eux — avaient les facultés affaiblies par la consommation de drogues ou d'alcool au moment de l'infraction qui a mené à leur incarcération. On constate que, pour bon nombre de ces délinquants, le problème existait avant leur arrivée en prison.

Fait encore plus troublant, un pourcentage élevé des prisonniers qui consomment de la drogue souffre également de troubles de santé mentale. Voilà un autre facteur dont il faut tenir compte dans les traitements offerts en prison. Encore une fois, il est question de la « réduction des méfaits », un terme auquel nous portons de moins en moins attention ces jours-ci. Je reviens au modèle de réduction des méfaits de 2003, issu du centre d'injection supervisée à Vancouver, dont nous avons parlé au débat précédent.

L'usage répandu de drogues dans les institutions fédérales constitue un problème complexe. L'enquêteur correctionnel a reconnu que « les substances intoxicantes et les substances de contrebande en établissement carcéral constituent un problème difficile à mesurer et à surveiller ». Voilà un sujet qui mérite aussi une conversation, un débat, et sur lequel il faut entendre des témoins. Probablement qu'un témoignage n'aborderait la question qu'indirectement, mais il faut discuter de cette facette du problème de manière plus générale. Malheureusement, la portée du projet de loi est beaucoup trop limitée.

● (2320)

En août 2008, le ministre de la Sécurité publique a annoncé un investissement de 120 millions de dollars sur cinq ans dans la stratégie antidrogue de Service correctionnel Canada, composée de quatre volets: l'élargissement du programme d'équipes des chiens détecteurs de drogues; l'embauche de nouveaux agents du renseignement de sécurité; l'achat de nouveau matériel de détection; et la mise en place de normes de fouille plus rigoureuses. Selon l'enquêteur correctionnel, ces mesures ont produit des résultats mitigés.

Par exemple, si la quantité de drogue saisie a augmenté, l'ampleur du problème est difficile à mesurer. Pour ce qui est des analyses d'urine aléatoires, elles ont diminué en nombre dans les établissements. Le rapport du Bureau de l'enquêteur correctionnel dit:

Toutefois, après l'application d'une correction où on enlève les résultats liés aux médicaments sur ordonnance, le taux de résultats positifs aux analyses d'urine

aléatoires est demeuré relativement le même au cours de la dernière décennie malgré des efforts accrus en matière d'interdiction.

Don Head, commissaire du Service correctionnel du Canada, a confirmé cette constatation lorsqu'il a comparu devant le comité de la sécurité publique en décembre 2011.

Selon l'enquêteur correctionnel, il y a trois éléments qui manquent dans l'actuelle stratégie de lutte contre la drogue du Service correctionnel du Canada.

Tout d'abord, un lien étroit entre la répression et la prévention, le traitement et la réduction des méfaits. Ensuite, un mécanisme détaillé d'information du public. Et enfin, un plan bien défini en matière d'évaluation, d'examen et de rendement pour mesurer l'efficacité de tous ces investissements à venir, des façons de réduire la consommation de drogues dans les prisons. La technologie joue un grand rôle à ce chapitre, mais ce qui doit jouer un rôle encore plus grand, bien sûr, c'est l'aspect de la prévention, du traitement et de la réduction des méfaits.

Il aurait été utile que, avant la présentation du projet de loi C-12, le SCC mette en oeuvre ces éléments de manière à déterminer l'efficacité des programmes actuels, sur lesquels le projet de loi C-12 fait fond. Encore là, il ne fait fond que sur une modeste partie des recommandations formulées dans de nombreux rapports.

Compte tenu des antécédents de toxicomanie de la population carcérale avant d'entrer dans les établissements correctionnels, des antécédents dont les proportions sont massives, selon le commissaire de Service correctionnel, et compte tenu de la réduction des programmes du SCC en matière de toxicomanie, bon nombre de ceux qui sont admissibles à la libération conditionnelle, à une permission de sortir ou à la libération d'office risquent d'être mal outillés pour réussir un test d'absence d'intoxication. Résultat: peu ou pas de traitement et une période d'incarcération assurément prolongée.

Ne pas tenir compte du traitement et de la réduction des méfaits pourrait poser problème au chapitre de l'administration du projet de loi C-12 et de la concrétisation des objectifs visés par cette mesure législative. C'est une question dont il faudra débattre au comité, et j'ai bien hâte.

En ce qui concerne le contenu du projet de loi, arrêtons-nous à l'article 2. C'est une nouvelle disposition qui imposerait au délinquant à qui la libération conditionnelle a été accordée de fournir un échantillon d'urine avant de pouvoir être mis en liberté.

Même si la Commission des libérations conditionnelles du Canada estimait que le délinquant satisfait à tous les critères imposés, celui-ci devrait tout de même se soumettre à d'autres exigences hors du processus normal de libération conditionnelle.

La disposition s'appliquerait à quiconque réclame une libération conditionnelle, même si rien ne laisse supposer qu'il ait consommé de la drogue. Il ne serait pas nécessaire de justifier la démarche au délinquant à qui la libération conditionnelle aurait été accordée, qui n'aurait en outre pas le droit de refuser de fournir l'échantillon réclamé.

La démarche semble cynique, c'est vrai, sauf qu'en imposant cette exigence après l'octroi de la libération conditionnelle, le gouvernement semble avoir modifié les articles 56 et 57 de la loi, qui obligent les responsables à motiver les demandes d'échantillon.

Fait intéressant, selon le rapport *Aperçu statistique: Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, publié en 2012, moins de 23 % des demandes de libération conditionnelle totale sont accordées. Je répète: 23 % des demandes de libération conditionnelle totale sont accordées.

L'article 3 du projet de loi modifierait l'article 124 de la loi en lui ajoutant le paragraphe 3.1. Lorsque la Commission des libérations conditionnelles du Canada serait informée d'une des situations visées par l'article 2 du projet de loi, c'est-à-dire un échantillon positif ou un refus de fournir un échantillon d'urine, elle aurait le pouvoir de l'invoquer afin de refuser d'octroyer la libération conditionnelle.

On ne parle pas seulement d'un échantillon positif, mais aussi du refus de fournir un échantillon.

● (2325)

L'article 4 modifierait le paragraphe 133(3) de la loi, qui dit actuellement ceci:

L'autorité compétente peut imposer au délinquant qui bénéficie d'une libération conditionnelle ou d'office ou d'une permission de sortir sans escorte les conditions qu'elle juge raisonnables et nécessaires pour protéger la société et favoriser la réinsertion sociale du délinquant.

Voici à quoi il ressemblera une fois modifié:

L'autorité compétente peut imposer au délinquant qui bénéficie d'une libération conditionnelle ou d'office ou d'une permission de sortir sans escorte les conditions qu'elle juge raisonnables et nécessaires pour protéger la société et favoriser la réinsertion sociale du délinquant. Il est entendu que les conditions peuvent porter sur la consommation de drogues ou d'alcool par le délinquant, notamment lorsqu'il a été établi qu'elle est un facteur de risque dans le comportement criminel du délinquant.

Tout porte à croire, à première vue, que le passage ajouté répète ce qui se trouvait déjà dans la disposition actuellement en vigueur. On fait simplement des flafas pour mieux décrire le pouvoir qu'a déjà l'autorité compétente d'imposer les conditions qu'elle juge nécessaires. Il semble bien y avoir redondance, et il s'agit justement de l'un des éléments dont nous devrions discuter.

C'est loin d'être la première fois qu'avec ses projets de loi, le gouvernement cherche à montrer qu'il veut serrer la vis aux criminels et qu'il propose pour ce faire de créer des sanctions qui existent déjà. Il cherche à trouver de nouveaux moyens de serrer la vis aux criminels, mais bien souvent, il reprend des dispositions législatives déjà en vigueur.

L'article 5 modifierait le paragraphe 156(1) de la loi, qui dit présentement que le gouverneur en conseil — le Cabinet — peut prendre les mesures réglementaires prévues par la partie concernée de la loi, en y précisant qu'il peut notamment:

[...] définir tout terme qui doit être défini par règlement pour l'application de la présente partie.

Parlons maintenant des intervenants clés. Le Bureau de l'enquêteur correctionnel a dit que le projet de loi suscitait beaucoup de scepticisme, car il mise sur les sanctions sans jamais les associer à une intensification des traitements.

S'il y a une chose que je voudrais qu'on retienne de ce débat — et d'autres en ont parlé avant moi —, c'est l'importance des traitements et du concept de réduction des méfaits dans un milieu où la drogue est omniprésente. Oui, nous convenons qu'il doit y avoir des moyens techniques et technologiques dont les gardiens et les directeurs de prisons doivent disposer pour empêcher le plus possible la drogue de pénétrer dans leur établissement. Personne ne dit le contraire.

Mais soyons honnêtes. Il y a une raison pour laquelle on trouve de la drogue en prison: parce que les détenus y sont dépendants. Les toxicomanes sont en prison pour les mauvaises raisons. Ils y sont pour avoir commis des crimes, et ils continuent à en commettre derrière les barreaux. Par ailleurs, chaque crime nécessite un

Initiatives ministérielles

traitement et des mesures de réduction des méfaits, au besoin, pour que la personne change de comportement.

Il ne s'agit pas de se montrer indulgent envers les criminels. Ce n'est pas ce que nous voulons. Par contre, pour régler le problème de la criminalité, il faut aborder l'ensemble du problème, et pas seulement une partie. Si on cherche uniquement à sévir contre les criminels, on fait fausse route. En fait, les victimes d'actes criminels ont besoin de traitements et ils ont le droit d'obtenir justice. Pour leur part, les auteurs de ces actes criminels doivent être punis, mais il faut aussi que des traitements leur permettent de changer de comportement.

Toutes les démocraties modernes qui cherchent à adopter de bonnes lois et à faire ce qu'il convient de faire en matière de justice diront qu'il faut traiter les prisonniers et prendre des mesures de réduction des méfaits. Le projet de loi n'aborde pas cette question de façon globale. C'est ce que certains députés et moi-même appelons une occasion manquée.

Par ailleurs, pour que ce projet de loi soit utile, il faut faire subir aux prisonniers des tests de dépistage lorsqu'ils sortent de prison, par exemple, lors de libérations conditionnelles ou de sorties avec escorte.

● (2330)

[Français]

Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention le discours de mon collègue libéral.

Nous savons tous pertinemment que ce projet de loi porte un titre trompeur et qu'il ne fera rien pour véritablement éradiquer les drogues dans les prisons fédérales. De plus, Service correctionnel Canada a dit que c'est une chimère et que ce que veulent faire les conservateurs est irréaliste. Je sais que, pendant la gouvernance des libéraux, ces derniers n'ont pas fait grand-chose non plus.

Maintenant, je pose sincèrement ma question à mon collègue, puisque nous, au NPD, nous croyons en un système correctionnel qui puisse offrir des programmes de réadaptation efficaces, d'éducation permanente, de traitement de la toxicomanie, ainsi que du soutien aux programmes qui faciliteraient la réinsertion sociale des détenus et qui permettraient d'améliorer la sécurité de nos collectivités.

Mon collègue pense-t-il entériner la perspective du NPD en matière de sécurité publique, de réduction de la récidive et de prévention de nouveaux crimes?

● (2335)

[Traduction]

M. Scott Simms: Monsieur le Président, de nombreux partis dans notre pays seraient d'accord avec le parti de la députée. Je ne nommerai aucun parti, mais il est tellement motivé par des considérations idéologiques que nous devons nous unir, il n'en fait aucun doute. Je crois cependant que nous ne faisons que respecter une norme établie dans de nombreux pays.

Initiatives ministérielles

Dans sa question, la députée a parlé des centres de traitement, de l'approche que nous devons adopter et de la nécessité de collaborer avec ces établissements. Bon nombre des États américains qui ont choisi d'alourdir les peines conviendraient maintenant que cette décision n'a pas joué en leur faveur puisqu'ils ont accordé moins d'importance au traitement.

Bon nombre des idéologues les plus à droite sont même d'accord eux aussi. Je ne dis pas ça pour dénigrer mes collègues d'en face. Je parlais d'autres idéologues de droite.

Or, tous les intervenants le disent sans équivoque. Les gens qui sont en contacts quotidiennement avec les détenus et avec la toxicomanie sont d'accord avec la députée, à savoir qu'il faut offrir des traitements non seulement à l'extérieur, mais également à l'intérieur des établissements carcéraux, et même avant que les contrevenants ne se retrouvent en prison puisqu'ils sont nombreux. Sur les quelque 15 000 détenus, 10 000 d'entre eux pourraient avoir été exposés à ce type de toxicomanie, selon un rapport.

M. Frank Valeriote (Guelph, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor de ses observations instructives.

Au cours des dernières années, nous avons appris que le gouvernement se plaît à qualifier quiconque n'est pas d'accord avec son programme de lutte contre la criminalité d'être indulgent envers les criminels, tandis que lui, il sévit contre la criminalité.

Nous avons appris de nos amis américains et britanniques que, en réalité, ce ne sont pas la répression et l'indulgence qui s'opposent, mais plutôt l'intelligence et la stupidité. En ce moment, les conservateurs ont une attitude idiote face à la criminalité. Les observations et les suggestions présentées par l'opposition et les libéraux du troisième parti à la Chambre reflètent une attitude intelligence face à la criminalité.

Je me demande si le député peut nous dire brièvement pourquoi les conservateurs, qui avaient l'occasion d'agir intelligemment face à la criminalité, ont choisi d'agir de façon idiote.

M. Scott Simms: Monsieur le Président, je suis toujours réticent à amoindrir les capacités intellectuelles des autres, mais j'ai néanmoins une occasion en or de le faire.

Comme ils le font pour de nombreuses mesures législatives qu'ils présentent, les conservateurs pourchassent les gros titres au lieu de pourchasser les solutions. Chaque fois qu'ils présentent une mesure législative, au lieu d'entamer une conversation, ils visent à provoquer une querelle. C'est dommage parce qu'ils aperçoivent la lumière au bout du tunnel, sans faire d'essais pour y arriver, autrement dit, sans chercher les gens qui sont des experts en la matière.

Il y a un autre aspect sur lequel je n'ai pas assez insisté pendant mon intervention. Je suis heureux que le député de Guelph ait été assez intelligent pour remarquer que je devais en parler.

Cet aspect, c'est que les données probantes existent, mais que le gouvernement choisit d'en faire fi, parce qu'il y a énormément de données qui ont été recueillies et qui ne figurent pas dans le projet de loi. Dernièrement, on voit peu de solutions fondées sur des données probantes incorporées dans des mesures législatives.

Il n'y a rien de mal à lire les données qui nous sont présentées. Il n'y a rien de mal à les interpréter. Nous payons des millions de dollars à des gens pour qu'ils interprètent les données que nous recevons et les incorporent dans des mesures législatives décentes, mais le gouvernement choisit bien souvent de ne pas le faire.

● (2340)

M. Ryan Cleary (St. John's-Sud—Mount Pearl, NPD): Monsieur le Président, le député a parlé de Her Majesty's Penitentiary, la prison provinciale de Terre-Neuve-et-Labrador. Ma province n'a pas de prison fédérale. Her Majesty's Penitentiary est un établissement provincial à sécurité moyenne vieux de 165 ans qui a besoin d'être remplacé. Il est aux prises avec des problèmes de toxicomanie, d'émeutes et de maladie mentale. Les services de réadaptation qui seraient nécessaires sont tout simplement inexistant.

En quoi cette prétendue loi sur l'éradication des drogues dans les prisons — qui n'aura pas du tout pour effet d'éradiquer les drogues dans les prisons — permettra-t-elle de régler les problèmes qui touchent les établissements comme Her Majesty's Penitentiary et les prisons fédérales partout au pays?

M. Scott Simms: Monsieur le Président, nous pourrions sans doute passer une journée complète à discuter des problèmes de cet établissement provincial et de l'absence de prison fédérale à Terre-Neuve-et-Labrador, ce qui en soit est une question controversée dans laquelle je ne m'embarquerai pas.

Nous avons raté une occasion en or de discuter des façons dont nous aurions pu régler ces problèmes dans un avenir rapproché. Nous avons eu un bon débat à la Chambre. Nous avons présenté des statistiques qui illustrent la prolifération des drogues dans le système carcéral à l'échelle du pays.

Je n'ai cité qu'un seul rapport, celui de l'enquêteur correctionnel, qui soutient que la notion de traitement a été gravement négligée, au point où nous devons tous agir. Tout cela, uniquement pour la portée actuelle du projet de loi. Imaginons maintenant les preuves que nous aurions pu recueillir si nous avions tenu des audiences publiques concernant la quantité de drogues qui circule dans les prisons et établi le profil des prisonniers toxicomanes.

C'est une chose de parler de l'entrée des drogues illicites dans le système, mais il ne faut pas oublier que si elles y sont, c'est parce que la demande demeure relativement élevée.

Nous pouvons punir les détenus et alourdir leur peine, mais cela ne règlera pas le problème. Il faudrait plutôt leur offrir de bons traitements, comme ce qui se fait dans le Sud des États-Unis, par exemple.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Monsieur le Président, j'ai entendu les derniers mots de mon collègue, qui mentionnait justement le projet InSite.

Quand je lis quelque chose comme le projet de loi C-12, qui essaie de toucher aux problèmes de drogue dans nos prisons, je ne peux pas m'empêcher de faire le parallèle avec le projet de loi C-2, dont on discutait il y a à peine quelques heures.

J'aimerais demander à mon honorable collègue du troisième parti ce qu'il pense de la guerre que les conservateurs mènent actuellement contre tout ce qui est drogue. Pense-t-il que cela fonctionne ou qu'ils sont complètement dans l'erreur en ce moment?

[Traduction]

M. Scott Simms: Je tiens tout d'abord à remercier mes collègues de leur intérêt soudain pour ce que je dis. C'est très gentil de leur part.

Initiatives ministérielles

Passons à la question de la députée qui portait sur la lutte aux drogues. On peut soit bien faire les choses, soit s'y prendre en s'abandonnant, notamment en faisant totalement fi des traitements et en ciblant unique les trafiquants et les acheteurs. Oui, il faut que les sanctions soient sévères pour qu'une loi soit dissuasive, et il n'y a rien de mal à cela, mais le gouvernement a totalement évacué l'idée même des traitements.

La députée a parlé du projet de loi C-2. Il a été prouvé que les centres d'injection supervisée sont efficaces. Ils permettent d'améliorer les choses. Ce n'est pas parfait, mais cela fonctionne. Il y a eu une baisse de 35 % de la consommation de drogue dans ce secteur; on peut donc constater que les mesures visant la réduction des méfaits ont des effets positifs. Or, il semble que le gouvernement n'en ait pas tenu compte, parce qu'il veut s'en tenir à son slogan, la lutte contre la criminalité, et c'est dommage.

• (2345)

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Monsieur le Président, je remercie mes chers collègues le leader de l'opposition officielle à la Chambre des communes ainsi que le ministre des Affaires étrangères. J'apprécie énormément le fait de discuter aujourd'hui du projet de loi C-12 et d'être témoin de l'enthousiasme des députés, à 23 h 45, envers le discours que je vais prononcer.

Tout d'abord, j'aimerais mentionner que je partagerai mon temps de parole avec l'honorable député de Vaudreuil-Soulanges. Je suis certaine qu'il fera un excellent discours.

Le vice-président: À l'ordre. À partir de maintenant, les discours seront d'une durée de 10 minutes, et la période réservée aux questions et aux commentaires sera de cinq minutes.

Mme Rosane Doré Lefebvre: Monsieur le Président, j'espère que mon honorable collègue de Vaudreuil-Soulanges ne m'en voudra pas et qu'il pourra faire son excellent discours à la suite du mien quand bon lui semblera.

C'est un vraiment un honneur pour moi, en tant que porte-parole adjointe en matière de sécurité publique de l'opposition officielle, de prendre la parole sur le projet de loi C-12, et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, j'aimerais mentionner que, de ce côté-ci de la Chambre, nous allons appuyer le projet de loi C-12 en deuxième lecture, parce que je crois que ce sera intéressant de voir ce qui va se passer en comité à cet égard. J'ai bien hâte d'inviter différents témoins à venir discuter des différentes dispositions du projet de loi C-12.

En fait, ce projet de loi se résume assez rapidement. Il vise tout simplement à ajouter à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition une disposition qui clarifie le fait que la Commission des libérations conditionnelles peut fonder ses décisions en matière d'admissibilité à la libération conditionnelle sur les résultats positifs des tests d'urine ou sur le refus de se soumettre à un dépistage de drogue par tests d'urine. Cette pratique qui est déjà en vigueur à la Commission des libérations conditionnelles, et nous l'appuyons.

La commission tient déjà compte des tests de dépistage quand elle tient des audiences et lorsqu'elle décide de l'admissibilité des détenus à la libération conditionnelle. C'est pour cela que je trouve assez gros qu'on mette un titre comme « Loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons ». En effet, rien dans le projet de loi C-12 ne va éradiquer la drogue dans les prisons, parce que les dispositions ne sont tout simplement pas là.

On a de gros problèmes à Service correctionnel Canada. Je suis dans un comté, Alfred-Pellan, où il y avait jusqu'à tout récemment trois établissements carcéraux fédéraux sur le territoire de Saint-Vincent-de-Paul. Il y avait l'Établissement Leclerc, qui a été fermé par une décision, ma foi, très injuste du gouvernement conservateur, et il y a l'Établissement Montée Saint-François et l'Établissement du centre fédéral de formation.

Depuis que je suis élue, je visite souvent les établissements correctionnels fédéraux de mon comté pour comprendre la réalité du système correctionnel, mais aussi pour comprendre ce que le personnel vit tous les jours dans notre système correctionnel. Je peux dire que ce n'est pas facile.

J'invite mes collègues de la Chambre à aller visiter les établissements correctionnels fédéraux qui sont dans leur comté ou près de leur comté pour voir la réalité des travailleurs et travailleuses de nos systèmes correctionnels.

En ce moment, il se passe beaucoup de choses. Ils sont très alarmés par les décisions des conservateurs à l'égard du système correctionnel. Je vais en nommer quelques-unes. Tout d'abord, la double occupation dans nos prisons est un problème flagrant. C'est difficile pour nos agents correctionnels de faire leur travail comme il faut. Beaucoup n'ont pas les moyens de faire leur travail correctement. C'est plus difficile pour eux de bien s'assurer du bon déroulement des activités au sein de nos établissements, et c'est très dommage. Leur santé et leur sécurité sont mises à mal à cause de ces décisions. On voit de plus en plus d'occupation double, voire d'occupation triple, ce qui est très malheureux. C'est ce que dénonce aussi le personnel du système correctionnel.

Le personnel dénonce aussi autre chose qui s'attaque directement au projet de loi C-12, ce sont les compressions faites à Service correctionnel Canada. Dans les deux dernières années, le budget a été réduit de 10 %. Cela touche beaucoup de programmes à l'intérieur de Service correctionnel Canada. C'est ce que dénonce actuellement le Syndicat des agents correctionnels du Canada, parce que les agents vivent la réalité des détenus tous les jours à l'intérieur de ces installations. Ils voient la qualité de vie s'y détériorer et ils voient que ces gens seront réinsérés dans la société sans avoir les outils nécessaires pour ne pas récidiver. On voit là l'importance des programmes qu'on a.

De nombreux programmes touchent entre autres la désintoxication de nos détenus. Je dois mentionner que les deux tiers des détenus qui commettent un crime sont sous influence de l'alcool ou de la drogue. On estime que quatre détenus sur cinq au sein de nos prisons auraient des problèmes de toxicomanie. C'est un problème auquel il faut s'attarder et qui est extrêmement important.

J'ai entendu des questions de la part de mes collègues conservateurs sur les investissements de 122 millions de dollars, en ce qui a trait à la technologie pour dépister les drogues à l'intérieur de nos prisons.

• (2350)

Cet investissement de 122 millions de dollars n'a malheureusement pas fonctionné. C'est très triste. Il est aussi triste de constater que, de l'autre côté, on nous dit qu'il devrait y avoir zéro drogue dans les prisons. Dans un monde parfait, on aimerait tous dire que ce serait génial s'il n'y avait aucune drogue dans les prisons et que tout le monde était *clean*.

Initiatives ministérielles

Cependant, c'est impossible, et ce n'est pas seulement moi qui le dis. L'enquêteur correctionnel Howard Sapers le dit. La John Howard Society le soutient et le répète. En outre, le Syndicat des agents correctionnels du Canada, qui travaille d'arrache-pied, nous dit aussi que c'est impossible et qu'on doit mettre en place d'autres mesures pour s'attaquer à ce problème.

Je réitère mon soutien face au personnel qui travaille fort dans les prisons. De ce côté-ci de la Chambre, nous pouvons dire que nous les appuyons tous les jours dans leur travail. Comme eux, nous voulons proposer des solutions réelles, afin d'éviter que les détenus retournent dans la société sans avoir de la réadaptation et sans avoir eu accès à des programmes contre la toxicomanie.

Dans nos prisons, la toxicomanie est aussi malheureusement reliée à la santé mentale. C'est triste à dire, mais il faut voir la réalité en face. On a non seulement coupé dans les programmes contre la toxicomanie, mais aussi dans ceux qui permettent de s'attaquer aux problèmes de santé mentale. Or les deux sont extrêmement liés. Il faut faire attention à cela. Dans les derniers mois, le cas d'Ashley Smith a ressurgi et a démontré que les gens travaillant dans nos établissements carcéraux ne sont pas outillés pour s'occuper de problèmes graves comme des problèmes de santé mentale.

J'espère qu'on pourra discuter convenablement en comité de la solution qui sera de s'attaquer, entre autres, aux problèmes de toxicomanie de plein fouet. Mon collègue de Sherbrooke l'a bien mentionné dans son discours quand on a commencé à en discuter. Il s'agit de faire des évaluations initiales, comme le demande l'enquêteur correctionnel, Howard Sapers, et de s'assurer que les détenus ont accès à tous les programmes nécessaires pour se sortir de leurs problèmes de drogue ou d'alcool.

Pour tous les députés de la Chambre, il est important de s'assurer que nos communautés sont en sécurité, que le taux de récidivisme est le plus bas possible et que les gens sont bien outillés lorsqu'ils retournent dans la société. On ne peut pas se cacher la tête dans le sable et se dire qu'on va les mettre dans un coin, qu'on va barrer la porte et qu'on va jeter la clé. Non, ces gens vont retourner dans la société. Si on veut en faire de bons citoyens et s'assurer qu'il y a moins de victimes partout au pays, il faut fournir les bons outils.

Les chiffres le démontrent. On constate que lorsque les gens sont bien outillés et que la réinsertion fonctionne bien, il y a moins de problèmes de récidivisme. Il faut s'assurer que la réadaptation se fait bien et proposer des solutions réelles. Il faut qu'on arrête de nous casser les oreilles avec des histoires de peines minimales qui vont tout changer tout d'un coup. Les peines minimales n'ont aucun rapport avec le problème qui nous occupe.

En conclusion, je veux dire que nous allons appuyer ce projet de loi. J'espère que nous pourrons en discuter plus abondamment et que nous pourrons y apporter de véritables changements qui vont s'attaquer aux problèmes de drogues dans nos prisons. C'est avec plaisir que je continuerai la discussion avec mes collègues qui me poseront des questions.

• (2355)

Mme Anne-Marie Day (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, NPD): Monsieur le Président, je me permets de poser une question à la députée sur un fait qui m'interpelle.

C'est bizarre parce qu'on a une prison provinciale dans ma circonscription, et c'est la prison d'Orsainville, qui fait les manchettes présentement. Lorsque j'étais jeune, mes parents et les voisins l'appelaient « la passoire ». Malheureusement, cela n'a pas beaucoup changé.

On sait qu'on emprisonne beaucoup les gens qui font le trafic de drogue. Ils se retrouvent en prison. Quand il est question de drogue, il n'existe pas de système carcéral qui empêche presque tout contact avec l'extérieur. En principe, ce sont tous des endroits où on retrouve énormément de drogue.

Ma collègue peut-elle en dire davantage sur le fait qu'on augmente le temps d'incarcération, qu'on prive les individus de leurs droits et qu'on augmente les peines minimales, et qu'en même temps, cela ne règle aucun problème?

Mme Rosane Doré Lefebvre: Monsieur le Président, ma collègue de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles touche au cœur du problème: les conservateurs essaient de nous faire croire qu'ils sont *tough on crime*, mais leur guerre contre la drogue ne fonctionne pas du tout.

Dans les dernières semaines, ma collègue a été témoin des agitations liées à ce qui s'est passé à Orsainville. Cette situation est une autre démonstration du laxisme des conservateurs, qui auraient dû agir depuis longtemps en ce qui concerne les problèmes liés aux zones de vol au-dessus des établissements carcéraux provinciaux. C'est dommage.

En ce qui concerne les prisons fédérales, plusieurs agents correctionnels sur le terrain m'ont dit que depuis l'adoption des nouvelles dispositions, nos prisons sont de plus en plus bondées, l'occupation double des cellules est fréquente et les budgets et le personnel qui s'occupe des détenus ont été réduits, et que cela transforme nos prisons en écoles du crime.

C'est inacceptable. Cela complique la réinsertion des détenus, alors qu'on veut faire des communautés de notre pays des endroits sécuritaires.

[Traduction]

M. Jamie Nicholls (Vaudreuil—Soulanges, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais faire part à ma collègue et aux députés conservateurs des observations de Michael Parkinson, le coordonnateur de l'engagement communautaire pour le conseil de prévention du crime de la région de Waterloo. J'ai parlé dans un débat antérieur du groupe de travail qui en est né.

M. Parkinson commence par dire que les Nations Unies estiment que, sur l'ensemble de la planète, les toxicomanies coûtent à la société environ 700 milliards de dollars par année. Il affirme ensuite que l'incarcération ne peut pas régler complètement le problème de la criminalité liée à la toxicomanie. Il précise qu'au Canada, l'incarcération d'une personne coûte au bas mot 80 000 \$ au gouvernement. Il demande si les détenus ont des chances de se faire traiter pour leur toxicomanie. La réponse? C'est peu probable. Il ajoute qu'il n'y a pas un seul système carcéral dans le monde qui a éradiqué les drogues à l'interne.

Le groupe de travail s'est penché sur les systèmes carcéraux existants.

M. Parkinson parle ensuite des criminels qui sont renvoyés dans la société sans qu'on se soit attaqué à la cause profonde de leur comportement criminel.

J'aimerais que les conservateurs, dont beaucoup représentent la région de Waterloo, écoutent les intervenants de leur région qui leur disent que leur approche est mauvaise et qu'ils collaborent avec eux.

Nous appuyerions ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, mais nous croyons qu'il a une portée très limitée. Il vise à régler un problème pernicieux au moyen de solutions insuffisantes.

Motion d'ajournement

● (2400)

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre: Monsieur le Président, le commentaire de mon collègue de Vaudreuil-Soulanges est extrêmement pertinent, surtout lorsqu'on constate, à la lecture du projet de loi C-12, que celui-ci n'a aucun rapport avec son titre, qui nous laisse croire qu'il éradiquera la drogue dans les prisons. Il n'y a pas un seul détenu ou un seul individu qui s'apprête à faire un crime qui va s'empêcher de consommer quoi que ce soit par peur de ne pas obtenir sa liberté. Cela ne fonctionne pas du tout ainsi.

Le gouvernement se met la tête dans le sable et essaie de faire un gros *show* de boucane avec quelque chose qui existe déjà.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Ted Hsu (Kingston et les Îles, Lib.): Monsieur le Président, je suis ici ce soir pour revenir sur une question que j'ai posée le 3 juin concernant les bouchons de circulation à Toronto et le fait que, selon l'institut C.D. Howe, il en coûte 11 milliards de dollars par année à l'économie. J'ai demandé pourquoi le gouvernement investit si peu dans les infrastructures de transport durables en ce moment, voire dans les infrastructures en général.

Le ministre a donné une réponse d'une simplicité exagérée, si je puis dire, pour rester poli. Il a simplement répondu: « Parce que vous avez tort. » C'est tout ce qu'il a dit. Vraiment. On peut voir sur la vidéo de cette séance à quel point la réponse a amusé les députés conservateurs. Par conséquent, la première chose que j'aimerais dire, c'est que j'espère que le gouvernement saisira l'occasion du présent débat d'ajournement pour expliquer comment le ministre a pu répondre ainsi à une question devant les Canadiens.

J'aimerais maintenant parler des infrastructures. Les dépenses en infrastructure sont retardées. Nous le savons sans même regarder les chiffres, simplement en nous fondant sur l'expérience des municipalités canadiennes qui cherchent à obtenir des fonds fédéraux pour mettre en oeuvre des projets d'infrastructure déjà approuvés. Des projets de ce genre, il y en a dans ma circonscription, Kingston et les Îles. Nous sommes dans cette situation en raison des retards et des faibles niveaux de financement observés lors des premières années de mise en oeuvre du Nouveau Plan Chantiers Canada. Le financement a été retardé pour qu'on puisse atteindre l'équilibre budgétaire à temps pour la campagne électorale que le Parti conservateur mènera en 2015.

David Dodge, ancien gouverneur de la Banque du Canada, dit qu'il est maintenant temps d'investir dans les infrastructures, car, dans bien des régions du Canada, notamment en Ontario, il y a une abondance de main-d'oeuvre, les capacités industrielles sont plus élevées, et surtout, les taux d'intérêt sont faibles ces temps-ci.

Voyons combien coûtent les emprunts au Canada. Selon la Banque du Canada, le taux d'intérêt à long terme pour les obligations du gouvernement du Canada était de 14 % en juin 1984. Voilà ce que rapportaient les obligations. En 1994, le taux a chuté à 9 %. En 2004, il est tombé à 5 %. Cette année, le Canada a vendu des obligations de 50 ans pour un rendement de 2,86 %. C'est en dessous de 3 %. Le

Canada peut emprunter pour 50 ans et payer un taux d'intérêt inférieur à 3 %. Qu'est-ce que cela signifie?

Dans ma première question au ministre, j'ai dit que l'Institut C.D. Howe évaluait à 11 milliards de dollars par année le coût économique lié à la congestion routière. Si nous pouvions emprunter chaque année le dixième de cette somme, soit 1 milliard de dollars, à un taux de 2,86 %, nous pourrions payer les intérêts sur un investissement de 35 milliards de dollars dans les infrastructures. C'est deux fois la valeur du Nouveau Plan Chantiers Canada, qui n'offre que 14 milliards de dollars.

Pour conclure, notons qu'un montant équivalent à seulement un dixième du coût annuel lié à la congestion routière à Toronto pourrait couvrir les intérêts à payer sur un financement deux fois plus élevé que celui du Nouveau Plan Chantiers Canada. Voilà qui démontre à quel point le gouvernement manque d'ambition.

M. Bob Dechert (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, PCC): Monsieur le Président, mon collègue a mentionné la congestion routière à Toronto. Je viens moi-même de Toronto, alors je suis bien placé pour comprendre le problème. En fait, il s'agit probablement du plus important problème de la région. Jour après jour, nous passons tous trop de temps dans la circulation. Tout cela crée évidemment de la pollution atmosphérique, ce qui alimente bien entendu les changements climatiques. Or, j'aimerais dire à mon collègue tout ce que fait le gouvernement pour lutter contre les changements climatiques.

Sur la scène internationale, le Canada participe de manière constructive aux négociations des Nations Unies sur la conclusion d'un accord juste et efficace de lutte contre les changements climatiques après 2020. Il fait aussi figure de chef de file dans un certain nombre d'initiatives internationales de lutte contre les changements climatiques qui ne relèvent pas des Nations Unies. Par exemple, par l'entremise du Conseil de l'Arctique — qu'il préside actuellement — et de la Coalition pour le climat et l'air pur, le gouvernement s'attaque avec ses partenaires étrangers aux polluants climatiques de courte durée, comme le carbone noir et le méthane.

Ici au Canada, le gouvernement mise sur une approche réglementaire sectorielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en préservant la compétitivité économique du pays. Nous avons commencé par les secteurs de l'électricité et des transports, deux secteurs de l'économie canadienne qui figurent au nombre des principaux émetteurs.

Dans le secteur de la production d'électricité, le Canada a déjà l'un des réseaux les plus propres au monde: 77 % de notre production d'électricité ne dégage aucune émission de gaz à effet de serre. En 2012, nous avons pris des mesures pour rendre ce réseau encore plus propre. Le gouvernement a instauré une norme de rendement stricte pour les centrales électriques au charbon, qui a permis au Canada de devenir le premier grand consommateur de charbon à interdire la construction de centrales thermiques traditionnelles alimentées au charbon. Cette réglementation permettra de réduire, d'ici 2030, les émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur de 46 %, par rapport aux niveaux de 2005.

Motion d'ajournement

Dans le secteur des transports, le gouvernement canadien a collaboré avec les États-Unis pour élaborer des normes réglementant les gaz à effet de serre produits par les voitures de tourisme et les camions légers. Nous avons adopté la même approche pour les véhicules lourds. Grâce aux mesures prises par le gouvernement du Canada, on prévoit que, d'ici 2025, les véhicules légers consomment jusqu'à 50 % moins de carburant et émettront presque 50 % moins de gaz à effet de serre que les modèles de 2008. De plus, grâce à cette réglementation, les véhicules lourds de 2018 produiront jusqu'à 23 % de moins de gaz à effet de serre que les modèles fabriqués avant.

Notre approche donne des résultats. On estime que, grâce aux mesures prises par tous les ordres de gouvernement, les entreprises et les consommateurs, en 2020, les émissions de gaz à effet de serre du Canada se chiffreront à 734 mégatonnes. On prévoit donc que les émissions auront diminué de 128 mégatonnes par rapport à ce qu'elles auraient été si rien n'avait été fait depuis 2005.

Le gouvernement s'efforce d'obtenir des résultats pour les Canadiens et l'environnement. Notre approche permettra de réduire de façon concrète les émissions, tout en permettant au Canada de maintenir sa compétitivité économique et en favorisant la création d'emplois pour les Canadiens.

● (2405)

M. Ted Hsu: Monsieur le Président, je ne pense pas que la communauté internationale serait d'accord pour dire que le Canada agit en chef de file dans le dossier des changements climatiques. C'est un problème qui nécessite la coopération des pays dans le monde entier.

J'ajouterais que la prétendue approche par secteur n'a pas encore été vraiment mise en oeuvre. Nous attendons toujours de savoir ce que fera le secteur pétrolier et gazier. Nous attendons depuis de nombreuses années. Nous avons dépassé depuis longtemps le moment où ces règles devaient être en vigueur, selon les annonces faites par le gouvernement. Comme le député du Parti conservateur l'a dit lui-même, et je voudrais le remercier d'être présent à cette heure tardive pour répondre à ces questions, lui et des millions d'autres personnes sont très habitués à rester bloqués dans la

circulation de la région du Grand Toronto, ce qui est une perte de temps, d'énergie et d'argent.

Voilà pourquoi le gouvernement fédéral doit maintenant aider toutes les régions du pays où il faut investir davantage dans les infrastructures de transport durable. Nous avons l'argent pour faire ces investissements, en particulier à l'heure actuelle, puisque les taux d'intérêt sont vraiment bas. Comme je l'ai dit auparavant, un dixième du coût économique de la congestion à Toronto suffirait à payer deux fois le service de la dette sur la somme que coûtera le nouveau plan Chantiers Canada du gouvernement.

M. Bob Dechert: Monsieur le Président, comme le sait le député, le gouvernement a investi davantage dans l'infrastructure des transports dans l'ensemble du pays, surtout dans le Grand Toronto, que tout autre gouvernement dans l'histoire du Canada, bien plus que l'ancien gouvernement libéral dont faisaient parti le député et ses collègues. Le gouvernement a investi plus de 500 millions de dollars dans le réseau GO, qui dessert des millions de personnes par jour dans le Grand Toronto. Nous avons investi 83 millions de dollars dans le projet de voies rapides pour autobus à Mississauga, qui est pratiquement terminé. Nous avons investi 660 millions de dollars pour aider la Toronto Transit Commission à construire de nouveaux métros. Nous avons également investi dans le transport en commun dans la région de York.

Nous prenons les mesures qui s'imposent pour les Canadiens: nous réduisons le nombre de voitures en circulation et réduisons les émissions de gaz à effet de serre et de polluants dans l'air.

● (2410)

Le vice-président: La députée de Vancouver Quadra n'étant pas présente pour aborder la question qu'elle devait soulever au moment de l'ajournement conformément à l'avis qu'elle avait donné, ce dernier est réputé avoir été retiré.

[Français]

Conformément à l'ordre adopté le mardi 27 mai 2014, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à plus tard aujourd'hui, à 14 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 0 h 10.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 17 juin 2014

| | | | |
|---|------|--|------|
| AFFAIRES COURANTES | | Mme Sitsabaiesan | 6964 |
| La Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois | | Mme Hughes | 6965 |
| M. Strahl | 6953 | M. Carmichael | 6966 |
| Réponse du gouvernement à des pétitions | | Mme Nash | 6966 |
| M. Lukiwski | 6953 | M. McGuinty | 6967 |
| La Loi sur la protection des renseignements personnels numériques | | M. Cullen | 6968 |
| M. Duncan (au nom du ministre de l'Industrie) | 6953 | M. Caron | 6971 |
| Projet de loi S-4. Première lecture | 6953 | M. Strahl | 6971 |
| Adoption de la motion; première lecture du projet de loi | 6953 | M. Thibeault | 6972 |
| Pétitions | | M. Thibeault | 6973 |
| La stratégie nationale de lutte contre les commotions cérébrales | | M. Strahl | 6974 |
| Mme Duncan (Etobicoke-Nord) | 6954 | M. Lamoureux | 6974 |
| Postes Canada | | M. Caron | 6974 |
| M. Eyking | 6954 | M. Zimmer | 6976 |
| Les monuments publics | | M. Lamoureux | 6976 |
| M. Eyking | 6954 | M. Rankin | 6977 |
| CBC/Radio-Canada | | Mme Hughes | 6978 |
| Mme May | 6954 | M. Caron | 6979 |
| L'environnement | | Mme Ashton | 6979 |
| Mme May | 6954 | M. Rankin | 6980 |
| Le bien-être des animaux | | M. Lamoureux | 6980 |
| Mme Nash | 6954 | M. Allen (Welland) | 6981 |
| Le Falun Gong | | M. Lamoureux | 6983 |
| M. Rajotte | 6954 | Mme May | 6984 |
| Postes Canada | | M. Giguère | 6984 |
| M. Cullen | 6954 | M. Lamoureux | 6985 |
| Questions au Feuilleton | | DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS | |
| M. Lukiwski | 6954 | L'Union des familles d'Ahuntsic | |
| INITIATIVES MINISTÉRIELLES | | Mme Mourani | 6986 |
| Loi sur la croissance dans le secteur agricole | | La fin des études secondaires | |
| Projet de loi C-18. Deuxième lecture | 6954 | M. O'Toole | 6986 |
| M. Thibeault | 6954 | Les sports à CBC/Radio-Canada | |
| M. Lamoureux | 6956 | M. Dubé | 6986 |
| Mme May | 6956 | Les services communautaires | |
| Mme Hughes | 6956 | M. Goldring | 6986 |
| M. Shipley | 6958 | Jack MacAndrew | |
| M. Valeriote | 6958 | M. Easter | 6986 |
| M. Lapointe | 6959 | Les prix Femmes de mérite | |
| M. Shipley | 6960 | Mme Young (Vancouver-Sud) | 6987 |
| Mme Brosseau | 6960 | Le prix du jeune du mois | |
| M. Cullen | 6961 | M. Kellway | 6987 |
| M. Easter | 6962 | L'aéroport international de Calgary | |
| M. Caron | 6963 | M. Shory | 6987 |
| Adoption de la motion | 6963 | Christopher Stanley | |
| Deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité | 6963 | M. Aspin | 6987 |
| Loi visant la protection des mers et ciel canadiens | | L'emploi | |
| Projet de loi C-3. Troisième lecture | 6963 | M. Morin (Chicoutimi—Le Fjord) | 6988 |
| Mme Hughes | 6963 | Jagat Uppal | |
| M. Sandhu | 6964 | M. Saxton | 6988 |
| Mme May | 6964 | L'été dans Compton—Stanstead | |
| | | M. Rousseau | 6988 |

| | |
|---|------|
| Le chef du Parti libéral du Canada | |
| M. Armstrong | 6988 |
| La fête WorldPride | |
| Mme Freeland | 6988 |
| Les arts et la culture | |
| M. Gill | 6989 |
| Le ministre de la Justice et procureur général du Canada | |
| Mme Latendresse | 6989 |
| La Légion royale canadienne | |
| M. Hawn | 6989 |

QUESTIONS ORALES

| | |
|--|------|
| La justice | |
| M. Mulcair | 6989 |
| M. Harper | 6990 |
| M. Mulcair | 6990 |
| M. Harper | 6990 |
| M. Mulcair | 6990 |
| M. Harper | 6990 |
| Les ressources naturelles | |
| M. Mulcair | 6990 |
| M. Harper | 6990 |
| M. Mulcair | 6990 |
| M. Harper | 6990 |
| M. Trudeau | 6990 |
| M. Harper | 6990 |
| M. Trudeau | 6991 |
| M. Harper | 6991 |
| M. Trudeau | 6991 |
| M. Harper | 6991 |
| Mme Leslie | 6991 |
| M. Rickford | 6991 |
| M. Cullen | 6991 |
| M. Rickford | 6991 |
| M. Cullen | 6991 |
| M. Rickford | 6991 |
| Les affaires autochtones | |
| Mme Duncan (Edmonton—Strathcona) | 6991 |
| M. Valcourt | 6992 |
| Mme Crowder | 6992 |
| M. Valcourt | 6992 |
| M. Genest-Jourdain | 6992 |
| M. Valcourt | 6992 |
| Les travaux publics et les services gouvernementaux | |
| Mme Michaud | 6992 |
| Mme Finley | 6992 |
| La défense nationale | |
| Mme Michaud | 6992 |
| M. Nicholson | 6992 |
| M. Harris (St. John's-Est) | 6992 |
| M. Nicholson | 6993 |
| La justice | |
| M. Casey | 6993 |
| M. MacKay | 6993 |
| M. Dion | 6993 |
| M. MacKay | 6993 |

| | |
|--|------|
| Le tourisme | |
| Mme Sgro | 6993 |
| M. Bernier | 6993 |
| La protection de la vie privée | |
| M. Angus | 6993 |
| M. MacKay | 6993 |
| Mme Borg | 6994 |
| M. MacKay | 6994 |
| La justice | |
| Mme Boivin | 6994 |
| M. MacKay | 6994 |
| Mme Boivin | 6994 |
| M. MacKay | 6994 |
| Le développement du Nord | |
| M. Leef | 6994 |
| Mme Aglukkaq | 6994 |
| La citoyenneté et l'immigration | |
| M. Cash | 6994 |
| M. Alexander | 6994 |
| Mme Blanchette-Lamothe | 6995 |
| M. Alexander | 6995 |
| L'assurance-emploi | |
| Mme Groguhé | 6995 |
| Mme Bergen | 6995 |
| Mme Sims | 6995 |
| Mme Bergen | 6995 |
| L'infrastructure | |
| M. McGuinty | 6995 |
| M. Lebel | 6995 |
| Mme Bennett | 6996 |
| M. Lebel | 6996 |
| Le logement | |
| Mme Brosseau | 6996 |
| Mme Bergen | 6996 |
| L'amiante | |
| M. Martin | 6996 |
| M. Rickford | 6996 |
| La fiscalité | |
| M. Toet | 6996 |
| M. Oliver | 6996 |
| La santé | |
| M. Scarpaleggia | 6996 |
| Mme Ambrose | 6997 |
| Les langues officielles | |
| M. Godin | 6997 |
| Mme Glover | 6997 |
| La santé | |
| M. Lizon | 6997 |
| Mme Ambrose | 6997 |
| Le droit d'auteur | |
| Mme Nash | 6997 |
| M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) .. | 6997 |
| Les ressources naturelles | |
| M. Hyer | 6997 |
| M. Rickford | 6997 |

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi interdisant les armes à sous-munitions

| | |
|--|------|
| Projet de loi C-6. Étape du rapport | 6998 |
| Rejet des motions n ^{os} 1 et 3 | 6999 |
| Rejet de la motion n ^o 2 | 7000 |
| M. Baird | 7000 |
| Motion d'adoption | 7000 |
| Adoption de la motion | 7001 |

Loi sur le respect des collectivités

Projet de loi C-2 — Motion d'attribution de temps

| | |
|----------------------------------|------|
| M. Van Loan | 7001 |
| Mme Davies (Vancouver-Est) | 7001 |
| M. Nicholson | 7002 |
| M. Lamoureux | 7002 |
| M. Garrison | 7002 |
| Mme May | 7002 |
| M. Aubin | 7003 |
| M. Goodyear | 7003 |
| M. Nicholls | 7003 |
| M. Sandhu | 7004 |
| M. Blanchette | 7004 |
| M. Giguère | 7005 |
| Adoption de la motion | 7007 |

Deuxième lecture

| | |
|---|------|
| Projet de loi C-2. Deuxième lecture | 7007 |
| Mme Davies (Vancouver-Est) | 7007 |
| M. Bruinooge | 7009 |
| Mme May | 7009 |
| M. Giguère | 7009 |
| M. Wilks | 7010 |
| M. Lamoureux | 7011 |
| Mme Sitsabaiesan | 7011 |
| M. Zimmer | 7012 |
| Mme Boutin-Sweet | 7012 |
| M. Goodyear | 7013 |

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Les producteurs laitiers

| | |
|---|------|
| Motion | 7013 |
| Mme Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot) | 7013 |
| M. Albrecht | 7014 |
| Mme Freeland | 7015 |
| M. Caron | 7017 |
| M. Atamanenko | 7018 |
| M. Pilon | 7020 |
| Mme Brosseau | 7021 |
| Report du vote sur la motion | 7022 |

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur le respect des collectivités

| | |
|---|------|
| Projet de loi C-2. Deuxième lecture | 7022 |
| M. Wallace | 7022 |
| M. Lamoureux | 7022 |
| M. Dusseault | 7022 |
| Mme Papillon | 7022 |
| M. Simms | 7023 |
| M. Côté | 7024 |
| Mme Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot) | 7024 |
| Mme Papillon | 7025 |

| | |
|--------------------------|------|
| M. Pilon | 7025 |
| Mme Nash | 7026 |
| Mme Pécelet | 7027 |
| M. Carmichael | 7027 |
| M. Lamoureux | 7027 |
| M. Boughen | 7028 |
| M. Côté | 7028 |
| Mme Pécelet | 7029 |
| M. Dusseault | 7030 |
| M. Côté | 7030 |
| M. Christopherson | 7030 |
| M. Nicholls | 7032 |
| M. Simms | 7032 |
| M. Pilon | 7032 |
| M. Dusseault | 7034 |
| M. Caron | 7034 |
| Mme Sellah | 7034 |
| M. Dusseault | 7034 |
| M. Ravnat | 7035 |
| M. Boulerice | 7036 |
| Mme Liu | 7036 |
| M. Côté | 7037 |
| M. Goodyear | 7037 |
| M. Choquette | 7038 |
| M. Goodyear | 7039 |
| Mme Day | 7039 |
| M. Ravnat | 7039 |
| M. Simms | 7040 |
| M. Genest-Jourdain | 7040 |
| M. Nicholls | 7041 |
| Mme Ashton | 7041 |
| M. Albrecht | 7042 |
| M. Hyer | 7042 |
| Mme Freeman | 7043 |

Loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons

Projet de loi C-12 — Avis de motion d'attribution de temps

| | |
|-------------------|------|
| M. Van Loan | 7044 |
|-------------------|------|

Loi sur la justice pour les animaux qui fournissent de l'assistance (Loi de Quanto)

Projet de loi C-35 — Avis de motion d'attribution de temps

| | |
|-------------------|------|
| M. Van Loan | 7044 |
|-------------------|------|

Loi sur le respect des collectivités

| | |
|---|------|
| Projet de loi C-2. Deuxième lecture | 7044 |
| M. Albas | 7044 |
| Mme Freeman | 7044 |
| M. Simms | 7045 |
| Mme Sellah | 7045 |
| Mme Laverdière | 7045 |
| Mme Smith | 7046 |
| M. Simms | 7047 |
| M. Caron | 7047 |
| M. Alexander | 7048 |
| M. Simms | 7049 |
| M. Kellway | 7049 |
| M. Alexander | 7050 |
| Report du vote sur la motion | 7051 |

Loi concernant l'éradication des drogues dans les prisons

| | |
|--|------|
| Projet de loi C-12. Deuxième lecture | 7051 |
|--|------|

| | |
|------------------------|------|
| M. Cleary..... | 7051 |
| M. Hsu | 7052 |
| Mme Smith..... | 7052 |
| Mme Doré Lefebvre..... | 7052 |
| M. Dusseault | 7053 |
| Mme Smith..... | 7054 |
| M. Hsu | 7054 |
| M. Simms | 7055 |
| Mme Sellah..... | 7057 |
| M. Valeriote..... | 7058 |
| M. Cleary..... | 7058 |

| | |
|------------------------|------|
| Mme Doré Lefebvre..... | 7058 |
| Mme Doré Lefebvre..... | 7059 |
| Mme Day..... | 7060 |
| M. Nicholls..... | 7060 |

MOTION D'AJOURNEMENT

L'environnement

| | |
|------------------|------|
| M. Hsu | 7061 |
| M. Dechert | 7061 |

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>